LE

FILLEUL D'UN MARQUIS

DEUXIÈME PARTIE (1).

VI.

L'horloge des Islettes venait de sonner huit heures, et dans le salon de M. de Rosières, au Bois-des-Penses, la pendule à incrustations de cuivre, qui datait du roi Stanislas, était en train de faire écho pour la seconde fois aux huit notes argentines de l'église. Le soleil avait disparu derrière la forêt, mais la réverbération du couchant éclairait d'une lumière mourante les lambris du salon, où de bruns panneaux de noyer encadraient des chasses et des bergeries d'Yard, un peintre meusien dont les toiles hautes en couleur ornent encore maint vieux logis du Barrois. Non loin des fenêtres, assis à une table de tric-trac, M. de Rosières achevait une partie avec la propriétaire de la verrerie des Petites-Islettes, Mlle Bastienne de Fierbois. Par les croisées ouvertes, les dernières rumeurs du soir arrivaient jusqu'au fond du salon, tandis que les deux joueurs, la tête penchée sur la table, agitaient leurs cornets, d'où les dés s'échappaient avec un bruit sec.

Mlle de Fierbois était une forte personne de cinquante-cinq ans, bâtie comme un homme, avec une voix mâle, de gros traits, d'épais sourcils et une légère moustache sur la lèvre supérieure. Ses cheveux gris arrangés à la diable retombaient çà et là en longues mèches sur son cou hâlé; sa robe de laine, coupée sur un antique

(1) Voyez la *Revue* du 1er octobre.

patron, dessinait naïvement la robuste charpente de son grand corps taillé à la serpe et de ses longs bras osseux. Mlle Bastienne était une maîtresse femme; elle dirigeait seule sa verrerie, faisant marcher ses ouvriers au doigt et à l'œil, levée dès la fine pointe du jour et surveillant elle-même ses chargemens de bois dans les coupes, où on la rencontrait par tous les temps, les jupes troussées jusqu'au jarret et les pieds chaussés de fortes bottes de chasse. Toute petite, elle avait tenu le marquis sur les fonts baptismaux, et elle lui avait voué une affection de sœur aînée que M. de Rosières lui rendait respectueusement.

Le marquis avait vieilli. Ce n'était déjà plus le brillant cavalier du bal costumé de Juvigny. Huit ans s'étaient écoulés depuis cette époque où M. de Rosières, si l'on s'en souvient, frisait déjà la quarantaine; or, à cette période de la vie, huit années de plus opèrent un changement notable. Le marquis était devenu casanier et avait pris goût au sans-façon de la vie campagnarde. N'ayant plus de coquetterie, laissant pousser sa barbe, il se couchait tôt, dormait tout son soûl et faisait ses quatre repas. A ce régime, sa taille s'était épaissie, ses traits avaient grossi; une légère couperose, cette affection des tempéramens sanguins, avait étendu sur ses joues et sur son nez bourbonien des filets rouges, pareils aux nervures des feuilles de vigne empourprées par l'automne.

— *Filleu*, tu es bredouille! dit Mlle de Fierbois en annonçant un dernier coup de dé, veux-tu ta revanche?

M. de Rosières jeta avec dépit son cornet sur la table et se leva: — Ma foi, non! s'écria-t-il, diantre soit du tric-trac! Je ne sais ce que j'ai dans les doigts ce soir...

Il fit deux ou trois tours dans le salon. Le jour était tout à fait tombé; la vieille gouvernante, Ambroisine, apporta la lampe. Le marquis la rudoya à propos de la mèche qui charbonnait, et la renvoya à sa cuisine avec un juron. — Mon *fi*, reprit Mlle Bastienne, qui avait tiré de sa vaste poche un tricot et qui déroulait son peloton de laine, tu es grognon ce soir, sur quelle herbe as-tu marché?

— Je suis allé au Neufour, chez ma sœur de Brieulles; elle m'a échauffé la bile avec ses lamentations sur son fils Sainte-Marie.

— Ha! ha! fit Mlle de Fierbois en piquant une aiguille à tricoter dans ses cheveux, et que devient-il, ce garçon?

— Il est en train de devenir capucin, si on n'y met ordre, répondit M. de Rosières, lâchant tout à coup la bride à sa mauvaise humeur; a-t-on idée d'un pareil chevalier de la *Triste Figure?* Au lieu de faire gaillardement son droit et de prendre du bon temps, comme il sied à son âge, le voilà qui nous écrit des jérémiades!

Monsieur prétend qu'il n'est point taillé pour vivre dans le monde et demande la permission d'entrer à Saint-Sulpice... Là-dessus sa mère se désole et me fend la tête de ses doléances. Je lui ai répondu qu'elle n'avait que ce qu'elle méritait, ayant élevé son fils comme une poule mouillée. Elle a avalé la chose de travers, et nous nous sommes quittés fâchés... Avouez, marraine, que ces ennuis-là n'arrivent qu'à moi. Je n'ai qu'un neveu, je rêve de le marier et de faire de lui mon bâton de vieillesse, et voilà qu'il se met en tête d'endosser une soutane... Là, qu'en dites-vous?

— Je dis, répliqua Mlle Bastienne, que la soutane a du bon, et qu'il pourrait faire pis.

— Hein! s'exclama le marquis, qui pirouetta sur lui-même et vint se camper devant la vieille fille comme un point d'interrogation, vous trouvez que mon neveu Sainte-Marie a le sens commun?

— Je trouve, mon cher, que mieux vaut un bon prêtre qu'un sot mari, comme on en voit tant... Ton neveu Sainte-Marie, malgré tout son esprit, est un sauvage fort gauche et peu aimable avec les femmes; de plus il a les épaules rondes et il n'est pas beau...

— J'en conviens, reprit piteusement le marquis, il n'a rien des Rosières. Il tient des Brieulles...

— Eh bien! mon enfant, quand on est tourné comme ton neveu, on court de gros risques en se mariant, et Sainte-Marie prouve qu'il est un garçon sensé en voulant entrer dans les ordres.

— Morbleu! s'écria M. de Rosières, avec ce beau raisonnement mon patrimoine deviendra un bien d'église et servira à doter une congrégation; croyez-vous que ce soit gai?.. J'aimerais mieux léguer ma fortune à un hospice d'enfans trouvés!

— Tu seras puni par où tu as péché, libertin!.. Tout cela n'arriverait pas si, au lieu de passer ta jeunesse à courir la pretantaine, tu avais pris une bonne femme et tu avais fait souche de petits Rosières bien râblés et bien portans.

— Eh! parbleu, marraine, vous qui prêchez si bien, pourquoi ne vous êtes-vous point mariée?

— Oh! moi, c'est différent, soupira la vieille fille, j'étais orpheline avec trois petits frères auxquels il fallait donner la becquée... Je n'étais ni riche ni jolie, et tout cela n'était pas bien appétissant... D'ailleurs je n'avais guère le temps de penser au mariage, pendant que je trimais à la verrerie pour payer les frais d'éducation de mes bambins! Mais toi qui n'avais pas de pareilles excuses, tu as gaspillé ta jeunesse, et aujourd'hui tu t'en mords les doigts.

— Hum! fit le marquis en s'asseyant en face de sa voisine, il y a du vrai... Mais quoi? quand on est jeune on croit que ça durera sans cesse, que les cheveux ne grisonneront jamais, que les femmes vous aimeront toujours... Ah! si l'on pouvait recommencer!

M. de Rosières devint brusquement silencieux. Les coudes appuyés aux bras de son fauteuil, la tête penchée en avant, il regardait vaguement du côté de la fenêtre ouverte. On eût dit qu'il y voyait défiler toutes les fredaines de sa jeunesse. Il était arrivé à cette époque de la vie où l'on s'aperçoit qu'on vieillit et que les jolies filles ne tournent plus la tête lorsqu'on passe à côté d'elles. Il songeait, non sans tristesse, que de nouveaux venus lestes et pimpans avaient pris sans façon sa place à la table du plaisir. On le laissait maintenant se morfondre à la porte, et les convives ne faisaient pas plus attention à lui qu'à un mendiant qui rôde devant les fenêtres en lorgnant le rôti... — Le silence du salon n'était plus interrompu que par le cliquetis des aiguilles de Mlle Bastienne, le tournoiement lourd des phalènes autour de la lampe, et le bourdonnement du rouet d'Ambroisine qui, après avoir rangé sa vaisselle, s'était installée avec sa quenouille dans l'antichambre. Par momens le vent frais apportait avec les parfums printaniers les trilles des rossignols célébrant à leur façon leurs courtes heures de jeunesse. M. de Rosières les écoutait en poussant des soupirs et, pour la première fois peut-être, ce joyeux vivant à l'esprit positif et peu enclin à la rêverie se sentait entraîné dans un courant élégiaque. Cela ne dura pas longtemps : le marquis n'était pas homme à se plonger jusqu'aux oreilles dans la mélancolie ; son naturel léger reprit le dessus, il s'éventa comme pour chasser la vague tristesse qui l'enveloppait, et faisant claquer ses doigts : — Baste ! dit-il, voyez-vous, marraine, la fidélité n'était pas ma vertu, et j'aurais fait un mauvais mari... N'y pensons plus ! J'aime encore mieux recommencer une partie ; me donnez-vous ma revanche ?

— Volontiers, reprit M[lle] Bastienne en rangeant son tricot.

Ils se rassirent à la table de tric-trac, et les dés recommencèrent à résonner sur le tablier du vieux jeu d'ébène à lames d'ivoire.

— Deux ! annonça M[lle] de Fierbois, *ambesas !*

— Bonne affaire ! répondit le marquis, *ambesas in primis est signum perditionis...* Mais vous ne savez pas le latin, marraine !

Comme il achevait, un timide coup de sonnette retentit à la porte de la cour et les chiens se mirent à aboyer dans le chenil : — Hein ! fit-il, on a sonné. — Il ouvrit la porte du salon : — Ambroisine, va un peu voir qui nous arrive ?

Tandis que les chiens aboyaient de plus belle, M[lle] Bastienne avait posé son cornet et le marquis s'était mis à arpenter le salon de long en large. Au bout de deux minutes, le fausset d'Ambroisine monta du fond de la cour : — Monsieur, disait-elle, c'est un jeune garçon qui demande à vous parler.

— Il choisit bien son heure, murmura le marquis, et se penchant à la fenêtre, il cria : — Qui est-il, ce garçon ?

A cette question, une voix jeune et un peu voilée répondit dans la cour pleine d'ombre : — C'est moi, mon parrain !

— Hein !.. qui, toi ?

— Laurent Husson.

M. de Rosières tressaillit et se sentit devenir pâle. — Fais-le monter, Ambroisine, reprit-il d'un ton radouci.

Mlle de Fierbois s'était levée et roulait de gros yeux en regardant M. de Rosières, qui avait repris sa promenade pour dissimuler son agitation. — Tu as donc aussi un filleul, toi? dit-elle, voilà du nouveau !

Le marquis ne répondait pas, et, tout en piétinant, s'ébrouait comme un cheval nerveux. Un instant après, la porte se rouvrit et Ambroisine poussa dans le salon le pauvre Laurent, qui n'était pas trop à son aise et tordait violemment son feutre dans ses doigts. Les huit lieues qu'il avait faites l'avaient mis en piteux équipage. Ses souliers étaient boueux, ses vêtemens, blancs de poussière; il semblait harassé, et ses lèvres pâles trahissaient la fatigue et l'inquiétude. Cependant, sous la couche de poudre qui le couvrait, il n'avait pas encore trop mauvaise mine, et ses beaux grands yeux limpides jetaient un éclat qui faisait oublier le désordre de sa toilette. Mlle de Fierbois, qui le dévisageait, ne put s'empêcher de dire tout haut à M. de Rosières : — Il est gentil, ce garçon !.. Il te ressemble quand tu avais son âge.

Laurent regarda avec surprise cette robuste personne, dont la tournure virile et la moustache le firent songer à la tante Constance; mais il y avait tant de bonté dans les gros yeux de Mlle Bastienne qu'il se sentit promptement rassuré. Quand Ambroisine eut disparu, il prit son grand courage et, s'adressant à M. de Rosières, qui le contemplait sans souffler mot : — C'est moi, mon parrain, répéta-t-il; je suis venu vous trouver parce que je ne pouvais plus rester chez nous, où on me malmenait.

— On te malmenait ! s'écria enfin le marquis, ce n'était pas ta tante Sophie, je suppose ?

— Oh! non, elle a toujours été bonne pour moi, répondit Laurent en éclatant tout à coup en sanglots, c'était mon père.

Le marquis étouffa à demi un gros juron, tandis que Mlle Bastienne faisait asseoir Laurent dans un fauteuil et lui tapait amicalement sur la joue pour le calmer.

— Et tu t'es souvenu de moi, tout seul? poursuivit M. de Rosières, tu ne m'avais pourtant pas revu depuis...

— Depuis le bal de la préfecture ! s'écria Laurent; mais je ne vous avais pas oublié, je me rappelais ce que vous m'aviez dit et je pensais souvent à vous.

— Ah! ah! reprit le marquis visiblement satisfait, et tu es venu à moi de confiance?

— Oui... c'est peut-être bien hardi de ma part, mais j'espérais que vous me donneriez une bonne parole et un bon conseil.

— Et si tu ne m'avais pas trouvé ou si je n'avais pas voulu te recevoir?

— Je serais reparti comme je suis venu.

— Au fait, comment es-tu venu?

— A pied, en demandant mon chemin à chaque village.

— A pied! huit lieues! s'écria Mlle de Fierbois, mazette! tu as de bonnes jambes! Et tu as peut-être dîné par cœur encore? Je suis sûre qu'il meurt de faim, tandis que tu l'assommes de questions... Voilà bien les hommes! Fais-lui donner à souper, et tu l'interrogeras après.

— Ambroisine! cria le marquis d'une voix de stentor, un couvert, du jambon, de la volaille, apporte tout ce que tu trouveras dans le garde-manger... Allons, leste!

Honteux de ne pas avoir eu tout seul une si lumineuse idée, M. de Rosières s'était lui-même élancé à l'office. Il en revint portant à pleins bras un pâté demi-entamé, un pain et une bouteille de bordeaux. Quand le couvert fut installé sur un guéridon, le marquis posa une tranche de pâté sur l'assiette de son filleul, tandis que Mlle Bastienne versait du vin. — Maintenant, à table, mon garçon, lui dit-il, c'est moi qui te servirai.

Il n'était que temps. Laurent, qui avait vécu toute la journée du morceau de pain emporté en quittant la boulangerie, commençait à défaillir dans son fauteuil. Aussi son appétit de dix-sept ans eut vite raison de la tranche de pâté. De chaque côté du guéridon, M. de Rosières et Mlle Bastienne regardaient en souriant les bouchées disparaître en un clin d'œil, et ces deux vieux célibataires se sentaient tout aises d'avoir cet adolescent à choyer et à servir.

— Ainsi, reprit le marquis en remplissant à son tour le verre de Laurent, tu es parti de Juvigny sans dire gare?.. Le boulanger a dû faire une drôle de mine en voyant son oiseau envolé... Pourquoi te maltraitait-il, ce mitron à face de carême?

— Parce qu'on m'avait renvoyé du collége.

— Peste! renvoyé!.. Tu avais donc fait quelque belle frasque, hué un professeur ou rossé un pion, hein, mon gaillard?

— Non, répondit Laurent en rougissant, ce n'était pas cela...

— Diantre! fit M. de Rosières en fronçant le sourcil, quoi donc alors?.. Confesse-toi sans barguigner. Puisque tu viens chez moi, il faut que je sache à quoi m'en tenir sur ta conduite et ton honorabilité.

— Oh! s'écria Laurent avec un accent de fierté blessée, je n'ai rien fait de déshonorant... Seulement, c'est difficile à dire... — Et il rougit de plus belle.

— Allons, poursuivit le marquis, point de fausse honte! Tiens, prends une aile de volaille, cela te donnera des forces.

— Un instant! s'exclama Mlle Bastienne, voilà que tu le bourres maintenant, après l'avoir fait jeûner... Voyons, mon garçon, souffle et remets-toi. C'est donc un secret d'état que ton aventure?

— Ce n'est pas un secret, repartit Laurent auquel le vin de Bordeaux commençait à rendre de l'aplomb, mais... — Il se redressa d'un air digne, et avec un grand sérieux il ajouta : — Je ne voudrais pas compromettre par une indiscrétion une personne qui se trouve mêlée sans le savoir à cette affaire,... une jeune fille que...

— Ha! ha! interrompit Mlle Bastienne en levant vers lui un doigt menaçant, regarde-moi dans le blanc des yeux... je parie qu'il y a de l'amour dans ton histoire!

— Eh bien, oui, murmura Laurent rouge comme un coquelicot, — et, les yeux baissés, tout d'une haleine, il conta brièvement l'aventure de la lettre adressée à la pensionnaire des demoiselles Papillon.

Le marquis se frottait les mains et se tenait les côtes.

— Ah! le gaillard! s'écria-t-il en se levant, et ces cuistres t'ont renvoyé pour cela?.. Moi, je t'aurais donné un prix d'excellence...

— Veux-tu bien te taire, vaurien! dit Mlle Bastienne en lui pinçant le bras; voilà de beaux principes. — Elle emmena M. de Rosières à l'écart et ajouta : — Dis donc, il est précoce, ton filleul, il marche sur tes traces, garnement!

— C'est justement ce qui me plaît en lui, riposta M. de Rosières en s'accoudant à la fenêtre; si seulement mon pleurard de neveu lui avait ressemblé! Mais non, au lieu de sang, c'est de l'eau bénite que ce Sainte-Marie a dans les veines...

— Assez, voltairien! interrompit Mlle Bastienne scandalisée.

Pendant ce temps, la moite chaleur du bordeaux et l'extrême fatigue avaient doucement assoupi Laurent, et sa tête alourdie s'était renversée sur le dossier du fauteuil. Ses longs cils baissés projetaient leur ombre sur ses joues rosées, et ses lèvres entr'ouvertes laissaient voir ses fines dents blanches.

— Tiens, il s'est endormi! murmura le marquis en tournant la tête vers le guéridon.

— Il est joli comme un cœur, ce gamin-là, reprit Mlle Bastienne avec un accent de naïve admiration.

— Qu'allons-nous en faire? demanda le marquis, devenu rêveur.

— Pour le quart d'heure, il n'y a qu'une chose à faire, c'est de le fourrer au lit, répondit Mlle de Fierbois.

— Vous avez raison, marraine, je vais dire à Ambroisine de mettre des draps dans la chambre bleue...

M. de Rosières s'éloigna sur la pointe des pieds. Quand il revint, la chambre était prête, et, sans déranger Laurent, le marquis et Mlle Bastienne se mirent en devoir de le transporter à bras dans son fauteuil. A la première secousse, le jouvenceau rouvrit les yeux à demi, entrevit dans la lumière les deux têtes souriantes de son parrain et de la vieille fille, murmura un ou deux mots inarticulés et laissa retomber de côté sa tête ensommeillée. Une fois qu'il fut casé dans la chambre bleue, Mlle de Fierbois laissa M. de Rosières déshabiller son filleul; elle coiffa son capuchon, alluma sa lanterne, empoigna dans l'antichambre un bâton de houx qui lui servait de canne, et regagna solitairement la verrerie des Petites-Islettes.

VII.

Le lendemain matin, tandis que Laurent dormait à poings fermés dans le grand lit à quenouilles de la chambre bleue, M. de Rosières, le nez au vent et les mains sous les pans de sa veste, arpentait sa tonnelle en réfléchissant à l'incident de la veille. Ce filleul qui lui tombait des nues allait notablement déranger la quiétude de sa vie de célibataire. D'abord il était certain que la sœur du marquis, Mme de Brieulles, uniquement préoccupée des intérêts de son fils Sainte-Marie, verrait d'un très mauvais œil l'introduction de ce jeune hôte dans la maison du Bois-des-Penses; ensuite il fallait compter avec les Husson. Bien que Laurent n'eût pas à se louer du boulanger, il était encore mineur; on ne pouvait l'enlever à sa famille naturelle sans obtenir le consentement de Memmie Husson et sans entamer avec ce dernier une correspondance désagréable. Ce n'était pas tout : en supposant que le boulanger donnât carte blanche au marquis, que ferait-on de Laurent? Il était impossible de le laisser vivre dans l'oisiveté aux Islettes, il faudrait lui créer une position et l'aider à faire son chemin dans le monde. Le marquis regimbait un peu à l'idée d'assumer sur lui toutes ces responsabilités qui effrayaient son égoïsme de vieux garçon. D'un autre côté, renvoyer Laurent à Juvigny, il n'y voulait pas songer. Outre que le jeune homme ne paraissait pas d'humeur à s'y prêter, M. de Rosières s'indignait à la seule pensée d'une pareille cruauté. Dans le fond de sa conscience, le marquis se sentait tenu de donner aide et protection à cet enfant, qui était venu se réfugier sous son toit. D'ailleurs Laurent lui plaisait, et tout un ordre de causes mystérieuses l'attachait à cet adolescent, dont le regard et le son de voix l'avaient dès le premier moment remué jusqu'aux entrailles.

— Morbleu! dit-il, il ferait beau voir que je laissasse échapper la meilleure occasion que j'aie jamais eue de me montrer homme de cœur et homme de parole... Cet enfant a cru à mes promesses; il ne faut pas qu'il soit pipé comme une alouette à la frouée. Je le garde, ma sœur en pensera ce qu'elle voudra!

Là-dessus, le marquis remonta dans sa chambre et se mit en devoir d'écrire à Mlle Sophie Husson. Cette lettre dut embarrasser M. de Rosières, car il la recommença plusieurs fois, et il la terminait à peine lorsqu'Ambroisine vint annoncer que le déjeuner était servi. Le marquis trouva dans la salle à manger son filleul en train d'examiner les portraits des Rosières pendus au mur. — Eh bien! mon garçon, s'écria-t-il en lui tapant amicalement sur l'épaule, as-tu fait un bon somme? As-tu l'appétit ouvert? Nous allons déjeuner d'abord, et puis nous causerons sérieusement.

Quand ils eurent mangé, M. de Rosières emmena son hôte dans le jardin, dont les terrasses fleuries dominaient la vallée. Laurent n'avait pas assez d'yeux pour tout admirer : les plates-bandes où les iris, les pivoines et les tulipes étalaient leurs couleurs tapageuses, les toits fumans du village et les horizons boisés de l'Argonne qui moutonnaient à perte de vue. Il respirait à pleins poumons l'air forestier et demeurait en extase en écoutant la musique des oiseaux. — Quel beau pays! murmura-t-il enthousiasmé.

— Tu trouves? Je te le ferai connaître en détail un de ces jours; mais, pour le moment, nous avons à nous occuper de choses plus urgentes. J'ai écrit à ta tante Sophie que je te gardais avec moi.

— Merci, mon parrain!

— Te voilà grand garçon, tu dois avoir dix-sept ans passés, et il faut songer à ton avenir... Où en étais-tu de tes études?

Laurent répondit qu'il achevait sa rhétorique et comptait se présenter au baccalauréat l'année d'après.

— Bien! il faut d'abord devenir bachelier, ensuite tu me diras quelle profession tu veux choisir. Dès que j'aurai reçu la réponse de ta tante, je te conduirai à Paris dans un bon collége, et tu ne reviendras ici que quand tu seras tout à fait un homme.

Laurent sauta au cou du marquis; celui-ci l'embrassa avec effusion, puis ils allèrent ensemble faire visite à Mlle Bastienne de Fierbois.

Deux jours après, on reçut la réponse de Mlle Sophie. M. de Rosières ne la lut point à Laurent, mais il lui dit brièvement que Memmie Husson consentirait à tout, et il lui remit un petit billet dont l'encre lavée et blanchie par places indiquait qu'on avait pleuré en l'écrivant. Mlle Sophie recommandait à Laurent d'être plus sage, de toujours se bien conduire, et elle terminait en lui envoyant ses meil-

leures tendresses. Mlle de Fierbois s'était chargée de préparer et de faire confectionner le trousseau du filleul; dès que tout fut prêt, le marquis et Laurent montèrent dans la diligence de Châlons, et le lendemain matin ils arrivaient à Paris.

A partir de ce moment, une nouvelle vie commença pour Laurent. Ce furent d'abord les ébahissemens de Paris, le tumulte des grandes rues populeuses, le brouhaha des boulevards flamboyans à la tombée de la nuit, les fièvres du théâtre, le sentiment de la solitude au milieu de la foule. Puis vinrent les journées studieuses du lycée. L'intelligence du jeune provincial prit une allure et un essor tout autres au frottement des intelligences parisiennes si éveillées, si remuantes, si finement aiguisées. Il se trouva prêt pour l'épreuve du baccalauréat bien plus vite qu'il ne le pensait. M. de Rosières, averti, accourut à Paris et s'occupa des formalités préalables à l'examen. Il avait apporté l'acte de naissance de son filleul, et il mit à le déposer lui-même au secrétariat de la Sorbonne une insistance qui intrigua Laurent en lui rappelant les conférences mystérieuses de la tante Sophie avec le curé de Juvigny, lorsqu'il s'était agi de sa première communion. — Ce fut une date mémorable que ce jour de l'examen. Laurent se souvint longtemps de l'heure d'angoisse qu'il avait passée entre l'épreuve de la version et l'examen oral, dans cette grande cour de la Sorbonne, dont il arpentait d'un pied fiévreux les pavés verdoyans. Enfin il fut reçu, et son parrain triomphant l'emmena dans le Luxembourg plein de soleil. Ils dînèrent en tête-à-tête au café Caron, puis au dessert M. de Rosières, tout en dégustant un verre de pomard, dit à son filleul :

— Te voilà bachelier, c'est bel et bon, mais quel métier vas-tu choisir? Veux-tu être avocat? On prétend que, par le temps qui court, c'est une profession qui mène à tout. Moi, je n'aime pas beaucoup les bavards, mais je ne veux pas t'influencer.

Et comme Laurent déclarait qu'il n'avait pas grand goût pour les subtilités du code, le marquis poursuivit : — Sais-tu ce que je ferais à ta place? J'étudierais la médecine. Le vieil officier de santé des Islettes ira bientôt rejoindre ses malades, la place est bonne à prendre, et je ne serais pas fâché d'être soigné par toi dans mes vieux jours.

— Va pour la médecine, répondit gaîment Laurent; j'aime mieux cela.

Quelques jours après, le marquis alla au secrétariat de l'École de médecine accomplir les formalités requises, puis il installa son filleul dans une petite chambre, rue Madame, lui remit le premier trimestre de sa pension, et s'en retourna aux Islettes.

Cinq années se passèrent, cinq riches années de jeunesse aux

journées bien remplies, aux soirées studieuses. Laurent était devenu un beau garçon à la physionomie virile et franche, à l'esprit vif et sain, au corps élégant, souple et robuste; ses yeux noirs étaient épanouis et rians, ses lèvres pleines d'un sang jeune et frais rougissaient comme deux guignes à travers sa barbe frisée. Bien qu'il ne vécût pas en chartreux et qu'on le rencontrât parfois en joyeuse compagnie à Robinson ou au bal Bullier, il avait assez de volonté pour réduire à la portion congrue ses appétits de plaisir; il savait rester sur sa faim, et ne souffrait jamais que la flânerie empiétât sur ses heures de travail. A la suite d'un concours, il fut admis comme interne à la Charité, et à partir de ce moment, on le classa parmi les étudians piocheurs qui donnaient de belles espérances. Dans le cours de ces années d'étude, il ne retourna qu'une fois à Juvigny pour la conscription. Il descendit à l'hôtel. Memmie Husson, prévenu de son arrivée, lui fit savoir qu'il n'était nullement désireux de le revoir, mais la tante Sophie accourut dès le matin pour l'embrasser, et ils ne se quittèrent plus de la journée. Le baiser matinal de la tante porta bonheur à Laurent : il tira un bon numéro et put retourner, libre de toute préoccupation, à ses études de médecine.

Pendant ce temps, aux Islettes, les semaines coulaient régulières, lentes et monotones comme les gouttes d'eau qui tombent d'un toit. Le marquis chassait, faisait ses quatre repas, prenait du ventre, rudoyait Ambroisine, et le soir jouait au tric-trac avec Mlle Bastienne. Pour que sa sœur le laissât en paix, il avait consenti à chapitrer son neveu Sainte-Marie, et ses sermons joints aux supplications de Mme de Brieulles avaient décidé le jeune homme à renoncer à ses idées de célibat ecclésiastique. Il était revenu mélancoliquement au Neufour, près de sa mère, et le marquis s'évertuait à lui chercher une femme parmi les héritières des environs. Besogne peu agréable, et qui exerçait violemment la patience de M. de Rosières, car le jeune Sainte-Marie se montrait peu sociable, et son humeur morose ne faisait pas de lui un prétendu facile à caser.

Le marquis puisait ses seules consolations dans les lettres de son filleul. Quand il en recevait une, c'était jour de soleil au Bois-des-Penses, et Ambroisine, qui s'en ressentait, bénissait les heures où le piéton apportait le courrier. Le soir, avant de commencer le tric-trac, M. de Rosières lisait tout haut à Mlle de Fierbois l'épître du filleul, et la lecture se terminait invariablement par cette réflexion :
— A la bonne heure, c'est un homme celui-là !.. Ce n'est pas lui qui répondrait par des mines d'âne aux agaceries d'une aussi jolie enfant que Berthe Fontenille ! La peste soit des poules mouillées !..

Vers la fin de l'été de 1855, un beau soir, Mlle de Fierbois fut

accueillie à son entrée dans le salon par une exclamation de M. de Rosières, qui battait des entrechats en agitant une lettre dans ses mains : — Marraine, lui cria-t-il, Laurent est reçu docteur! J'espère que vous lui donnerez votre clientèle; il nous arrivera dans trois ou quatre jours, vive la joie!.. Je me sens des envies de danser; — il prit les mains de sa vieille voisine, en fredonnant les premières mesures du menuet d'Exaudet : —Tra la la!.. Tra la la!.. Tra la la! — et fit si bien qu'elle finit par danser gravement avec lui, au grand ébahissement d'Ambroisine.

Deux jours après, au coucher du soleil, la diligence de Châlons à Verdun s'arrêta brusquement avant de descendre la côte de Biesme, et un voyageur, qui n'était autre que Laurent, dégringola de l'impériale. On était au commencement d'août, à la veille même de la Saint-Laurent, et le jeune homme, qui voulait surprendre son parrain, avait avancé son voyage afin d'arriver à temps pour la fête du marquis.

Il ne s'arrêta pas à contempler le magnifique spectacle que présentait à cette heure la forêt d'Argonne à demi noyée dans les chaudes brumes du couchant; il prit vers la gauche un sentier qui dévalait vers la maison du Bois-des-Penses, et pénétra chez M. de Rosières par la porte du verger. Comptant trouver son parrain encore à table, et se confectionnant un bouquet de fête au détriment des rosiers qu'il rencontrait sur son chemin, il s'était glissé en tapinois jusqu'à l'une des ailes du vieux logis, lorsqu'il entendit un bruit de voix dans la salle de billard. Il se trouvait précisément derrière un rideau de framboisiers qui masquait l'une des croisées; il s'arrêta, prêta l'oreille, et sa curiosité fut bientôt si vivement excitée par ce qui se passait à l'intérieur de la pièce qu'il ne songea plus à s'éloigner. Il s'avança avec précaution tout près des framboisiers, et dans les interstices des feuilles ses regards plongèrent jusqu'au fond de la salle.

Non loin de la fenêtre, une jeune fille était assise sur un étroit canapé de coutil, et conversait avec un personnage occupé à pousser distraitement des billes sur le tapis vert du billard. Autant que Laurent en pouvait juger à travers la feuillée, la jeune personne était charmante; à l'assurance de ses intonations, à la grâce aisée de ses mouvemens, on devinait qu'elle n'était déjà plus à l'âge des pensionnaires timides et des ingénues. Elle paraissait avoir vingt-trois ou vingt-quatre ans. Assez grande, potelée sans être trop grasse, elle avait le teint blanc, d'épais cheveux noirs, des yeux bleus allongés et comme couchés sous des paupières câlines. Ses lèvres rouges, un peu minces, souriaient volontiers; mais ce sourire mystérieux et sardonique, accentué encore par deux légères fossettes

au coin des joues, avait quelque chose de perfide. Sa robe claire tombait à longs plis autour d'elle ; le corsage décolleté laissait voir, sous une guimpe de gaze, de fort belles épaules et une poitrine bien modelée, dont une rose rouge piquée au bon endroit faisait ressortir l'appétissante blancheur. Le joueur de billard contrastait par sa tournure, aussi bien que par sa toilette, avec cette jolie personne. Petit, maigre, vêtu de noir de la tête aux pieds, malgré la saison, il avait les épaules voûtées, l'allure gauche et les gestes hésitans. Son teint olivâtre, ses yeux renfoncés, ses traits fatigués le faisaient paraître plus vieux que son âge. Son visage rasé, souffreteux et chagrin, manquait de charme, mais non de distinction ; son front intelligent, son regard à la fois perçant et voilé, attiraient l'attention et indiquaient que sous cette frêle enveloppe il y avait une personnalité intéressante.

Entre les deux interlocuteurs, la conversation était coupée de fréquens silences. La jeune fille adressait à son compagnon des questions malicieuses auxquelles celui-ci répondait d'une façon brève et embarrassée. Au moment où Laurent arriva derrière les framboisiers, elle disait en agitant impatiemment son éventail :

— Quel charmant convive que votre oncle ! Il est encore gai comme un jeune homme, malgré ses cinquante ans passés... Pourquoi ne s'est-il pas marié ?

— Je l'ignore, mademoiselle.

— Ce ne sont pas les occasions qui lui ont manqué, car on prétend qu'il était un homme à bonnes fortunes.

Les billes s'entre-choquèrent violemment. Le joueur rougit et lança un regard morose dans la direction du canapé.

— Au fait, reprit la jeune fille en plissant sa lèvre moqueuse, vous ne devez pas savoir ces histoires-là, vous qui n'êtes occupé que de choses saintes et sérieuses.

— Vous me trouvez très arriéré, n'est-ce pas, mademoiselle Fontenille ? répondit-il, — et il y avait dans l'intonation de sa voix âpre un mélange de dépit et de pitié.

— Non pas, c'est vous au contraire qui devez me trouver trop avancée pour mon âge... La main sur la conscience, monsieur Sainte-Marie, avouez que je vous scandalise !

— Puisque vous faites appel à ma conscience, permettez-moi de vous répondre qu'en certaines matières une jeune fille, à mon avis, doit sinon être absolument ignorante, du moins observer une sage réserve.

— C'est-à-dire que l'hypocrisie nous sied mieux que la franchise... Est-ce dans vos livres de théologie que vous prenez ces belles choses ?

Sainte-Marie se mordit les lèvres. — Permettez, répliqua-t-il,

vous donnez à mes paroles une intention qu'elles n'ont pas... On peut être réservé sans être hypocrite.

Mlle Fontenille étouffa un bâillement derrière son éventail. — C'est trop subtil pour moi, et j'interrogerai là-dessus mon confesseur. — Puis elle ajouta avec un petit rire clair, mêlé de notes aigrelettes : — Tout ce que je vous accorde, c'est que nous avons une conversation qui n'est pas de notre âge, et nous aurions mieux fait d'aller rejoindre nos parens au jardin.

Sainte-Marie comprit sans doute combien il était peu aimable, car il repoussa vivement les billes sur le tapis, et, se rapprochant de Mlle Fontenille : — Pardonnez-moi, murmura-t-il.

Elle souleva les longs cils de ses paupières, et ses yeux coulèrent vers le jeune homme un regard à la fois étonné et ironique. — Pourquoi? demanda-t-elle.

— Parce que je sens que je vous ennuie... J'ai peu vécu dans le monde, et j'en sais mal parler le langage.

— On ne parle bien que des choses que l'on aime, répondit-elle avec un léger froncement de sourcils, et non-seulement vous haïssez le monde, mais vous le méprisez.

— Vous vous trompez, dit-il d'une voix attristée, je cherche au contraire à le comprendre, puisque je dois y vivre... Je voudrais me pénétrer de ses usages et de ses goûts, et je vois combien c'est une étude difficile pour ceux qui la commencent trop tard. Je m'irrite de me sentir étranger à toutes les curiosités, à toutes les émotions des autres, et j'en souffre... Oui, j'en souffre, et j'en deviens plus maladroit encore!

A l'éclat de ses yeux, à l'accent de sa voix, on devinait qu'il disait vrai. L'énergie amère avec laquelle il s'exprimait donnait à ses traits irréguliers une animation qui n'était pas sans beauté. Mlle Fontenille sourit de nouveau, et de nouveau lui lança un regard étonné. — Monsieur Sainte-Marie, reprit-elle, savez-vous ce qui vous nuit? C'est votre défaut de confiance en vous-même... — Et, ajouta-t-elle avec une intention maligne, si on pouvait se permettre de vous donner un conseil sans encourir le reproche d'être trop avancée pour son âge...

— De grâce, s'écria-t-il d'un air mortifié, ne me faites pas rougir de ma sortie pédante de tout à l'heure, soyez indulgente et conseillez-moi.

— Volontiers, répondit-elle, venez vous asseoir.

En un tour de main, elle ramena ses jupes, qui couvraient une bonne partie du canapé, et les aplatit contre ses hanches avec de petits coups d'éventail, de façon à laisser une place libre à côté d'elle.

Sainte-Marie, indécis et gêné, la regardait sans répondre; il sem-

blait mesurer d'un œil inquiet l'étroit espace compris entre le bras du canapé et les jupes frissonnantes de Mlle Fontenille; il rougissait et ne bougeait pas.

— Le sot! pensait Laurent, blotti derrière ses framboisiers, et très amusé par les péripéties de cette comédie intime, le sauvage! voyez s'il comprendra!

Mlle Fontenille, continuant à resserrer les plis de sa robe, regardait de côté le jeune homme d'un air qui voulait dire : — Eh bien! décidez-vous! — Sainte-Marie finit par sentir qu'une plus longue indécision serait ridicule; il alla chercher une chaise et s'assit respectueusement à deux pas de la jeune fille.

— Quel ours! murmurait Laurent en haussant les épaules.

Mlle Fontenille en pensait peut-être bien autant; elle se contenta néanmoins de retrousser d'un air moqueur les coins de ses lèvres, et elle dit en fermant brusquement son éventail : — D'abord pourquoi vous habillez-vous de noir comme un professeur ou un magistrat?

Il contempla un moment ses noirs vêtemens aux plis disgracieux et balbutia : — C'est une habitude... Quel inconvénient y voyez-vous?

— Cela vous vieillit, et, quand vous vous trouvez au milieu de gens aux toilettes jeunes et gaies, votre habit détonne comme une fausse note; vous le sentez vous-même sans vous en rendre compte. De là votre gêne et cette gaucherie dont vous êtes le premier à souffrir.

— Sans doute vous avez raison, dit-il; mais entre autres infirmités, j'ai celle de ne pas savoir distinguer les couleurs, et, si je me mêlais de les assortir, peut-être arriverais-je à un bariolage plus ridicule encore que mon parti-pris de noir.

Mlle Fontenille éclata de rire. — Il faut apprendre, répliqua-t-elle; — comme pour joindre l'exemple au précepte, elle détacha la rose fixée à son corsage et la posa un moment sur son bras nu, dont la blancheur satinée ressortit encore mieux, grâce à l'opposition des tons.

Sainte-Marie baissa les yeux et redevint morose. Il se sentait de plus en plus gêné. A mesure que le jour tombait, la bonne volonté qu'il avait mise à écouter la jeune fille semblait s'évanouir pour faire place à une inquiétude nerveuse. Au contraire, les ombres du crépuscule paraissaient avoir donné à son interlocutrice plus de hardiesse et un redoublement de verve moqueuse.

— Tenez, poursuivit-elle, en lui tendant tout à coup la rose, puisque vous ignorez l'harmonie des couleurs, vous allez prendre votre première leçon...

Il accepta la fleur d'un air contraint et méfiant; on eût dit que sa main avait peur de toucher les doigts de Mlle Fontenille.

— Maintenant, ajouta-t-elle, mettez-la à votre boutonnière et vous verrez comme le rouge et le noir vont bien ensemble. L'un réveille l'autre...

Il obéit, mais d'une façon très gauche et avec un tremblement d'impatience nerveuse, si bien que la tige se brisa et que la rose tomba à terre.

— Vous n'êtes pas adroit! dit la jeune fille en se levant avec un mouvement de mauvaise humeur.

Sainte-Marie s'était baissé pour ramasser la rose; il la roula un moment entre ses doigts, tandis que ses regards à la fois ennuyés et embarrassés interrogeaient timidement Mlle Fontenille, comme pour deviner ce qu'il devait faire maintenant de cette malencontreuse fleur.

— Donnez-la-moi! murmura-t-elle sèchement. — Et la lui arrachant presque des mains, elle la lança par la fenêtre, puis elle sortit majestueusement sans regarder le triste Sainte-Marie, qui était resté immobile et interloqué devant le canapé désert.

— Diable! se dit Laurent, il n'est que temps de quitter ma cachette si je ne veux être pris en flagrant délit d'espionnage.

Il s'élança dans une allée et se mit à la recherche de son parrain. Il n'avait pas fait vingt pas qu'il entendit le bruit d'une robe frôlant les bordures des plates-bandes, et au tournant du sentier il se trouva face à face avec Mlle Fontenille. La jeune fille leva d'un air surpris ses grands yeux vers ce beau garçon en costume de voyage, qui tenait d'une main son bouquet et de l'autre ôtait son chapeau pour la saluer. Il lui demanda où il pourrait rencontrer M. de Rosières. — Je vais le rejoindre, monsieur, répondit-elle avec une légère révérence, veuillez me suivre.

Laurent emboîta gaîment le pas à la suite de cette jolie conductrice dont la robe de mousseline claire ondulait comme un fin brouillard dans le crépuscule, et ils arrivèrent à une tonnelle où le marquis prenait le frais avec ses hôtes. Mlle Fontenille se jeta lestement de côté et démasqua tout à coup le nouveau venu aux yeux de la compagnie étonnée.

— Laurent! s'écria le marquis en reconnaissant son filleul, c'est toi, mon garçon?.. Je ne t'attendais pas sitôt!

— J'ai voulu arriver pour votre fête, mon parrain, s'écria Laurent en montrant son bouquet et en embrassant M. de Rosières.

— Tu t'en es souvenu? dit le marquis, d'autant plus charmé qu'en sa qualité d'égoïste il ne se rappelait jamais ces choses-là, tu es un brave garçon... Mais il faut que je te présente à mes hôtes.

Il se tourna vers les deux dames qui examinaient curieusement le nouveau venu, tout en chuchotant avec un grand monsieur en veste de toile et en chapeau de paille. L'une d'elles, mince, élancée, avec des yeux saillans, un profil aigu et de gros tire-bouchons de cheveux gris de chaque côté des joues, regarda le jeune homme d'un air à la fois hautain et méfiant, et lui fit une raide inclination de tête. — M[me] de Brieulles, ma sœur, murmura le marquis; quant à cette autre dame, tu la reconnais, je pense, continua-t-il en le poussant vite vers M[lle] de Fierbois. — Hein ! marraine, comme il a grandi et embelli !

Laurent serra affectueusement la main que lui tendait M[lle] Bastienne, tandis que le marquis poursuivait ses présentations : — M. Fontenille, M[lle] Berthe, sa fille... Du reste, vous avez déjà fait connaissance, puisque c'est mademoiselle qui t'a conduit ici... — Ah çà! où est donc mon neveu?

— Me voici, mon oncle, murmura dans l'ombre une voix hésitante.

— Mais avance donc qu'on te voie ! cria le marquis.

La maigre silhouette de Sainte-Marie se dessina dans la baie lumineuse, formée par l'ouverture de la tonnelle. M. de Rosières lui prit la main et l'amena en face de son filleul : — Le docteur Laurent, répéta-t-il, Sainte-Marie de Brieulles, mon neveu... Vous êtes jeunes tous deux et tous deux garçons, j'espère que vous vous verrez souvent et que vous deviendrez de bons amis.

VIII.

Sainte-Marie de Brieulles n'était point communicatif; il pratiquait volontiers le précepte de l'*Imitation :* « N'ouvre pas ton cœur au premier venu... Fréquente peu les jeunes hommes et les étrangers. » Son enfance avait été solitaire et maladive. Après avoir commencé ses études à la campagne sous la direction d'un prêtre, il les avait achevées dans une institution religieuse, où les élèves peu nombreux avaient chacun leur cellule. Cette éducation casanière et taciturne, jointe à une santé délicate et à une grande timidité, lui avait donné peu de goût pour le commerce de ses semblables. Ami du silence et de la méditation, il préférait à tout ce recueillement de la retraite, dont la continuité devient de plus en plus douce et chère. Néanmoins pour obéir à son oncle il accueillit Laurent avec affabilité, et, faisant violence à sa sauvagerie, il consentit à le piloter dans les environs. Le caractère ardent, tout en dehors du jeune Husson, après l'avoir d'abord effarouché, agit peu à peu sympathiquement sur lui, en vertu de la loi d'attraction des contraires. Cette

nature énergique et tendre, emportée et fière, ouverte et loyale le gagna insensiblement, et, au bout de quelques semaines, une certaine intimité s'établit entre les deux jeunes gens.

Sainte-Marie faisait à Laurent l'effet d'une énigme étrange dont le jeune docteur s'amusait à chercher le mot avec la curiosité d'un observateur et d'un physiologiste. Ce maigre garçon aux yeux creux et perçans, au profil d'ascète, avec ses cheveux taillés à l'ecclésiastique, lui semblait un homme d'un autre monde. En l'écoutant parler, Laurent s'imaginait entendre un contemporain de Pascal se réveillant après un sommeil de deux cents ans, et apportant en plein XIXe siècle les croyances exaltées, absolues et austères d'un autre âge. Ses opinions religieuses, son ignorance des plaisirs mondains, son indifférence méprisante pour les raffinemens du luxe, pour la grâce et la beauté extérieure des choses, étonnaient violemment Laurent qui, par son tempérament et sa culture d'esprit, était un païen épris des joies terrestres, un amoureux de tout ce qui chante harmonieusement dans la nature. Il considérait Sainte-Marie avec la douce pitié qu'on ressent pour un être infirme. Les façons de vivre du neveu de M. de Rosières lui étaient médiocrement sympathiques, et cependant la sincérité des convictions de son compagnon, certains côtés chevaleresques de son caractère, le courage avec lequel il dédaignait le respect humain, lui inspiraient une estime respectueuse.

Une chose surtout ébahissait Laurent, c'était la froideur de Sainte-Marie dans ses relations avec Mlle Berthe Fontenille. Il avait vite deviné qu'on cherchait à marier la jeune fille au neveu du marquis. Cette union convenait aux deux familles; elle flattait la vanité de M. Fontenille, qui avait fait sa fortune dans le commerce des bois, et elle était ardemment souhaitée par Mme de Brieulles, qui depuis longtemps rêvait de mettre la main sur une bru riche et fille unique. Sainte-Marie se laissait diriger avec résignation par son oncle et sa mère, mais il ne montrait ni entrain, ni empressement. Son indifférence n'avait pas échappé à la perspicacité de Mlle Fontenille, et, bien qu'elle n'éprouvât point pour Sainte-Marie un sentiment très vif, elle ne laissait pas d'être froissée de cette irrévérencieuse froideur. L'arrivée de Laurent sur la scène où se jouait cette comédie intime fit prendre aux choses une allure plus mouvementée, et amena bientôt ce que, dans la langue du théâtre, les critiques appellent une péripétie. La beauté et les grâces câlines de Mlle Berthe eurent beaucoup de succès près du jeune docteur, et comme il était naturellement très expansif, la jeune fille n'eut pas grand peine à deviner l'effet qu'elle avait produit. Elle fut flattée de l'admiration du nouveau venu, et, soit par un goût inné de co-

quetterie, soit dans l'espoir de fondre la glace de Sainte-Marie en le rendant jaloux, elle mit adroitement en jeu toutes ses séductions. Peu à peu elle enjôla Laurent avec ces sourires caressans, ces regards fondans, ces mots demi-tendres et demi-moqueurs qui sont le prélude de la symphonie de l'amour, et qui grisent comme le vin doux.

Un soir où les deux jeunes gens avaient dîné chez M. Fontenille, à La Noue-Saint-Vanne, et où Berthe avait redoublé de coquetterie avec Laurent, celui-ci voulut accompagner Sainte-Marie jusqu'au Neufour. La nuit était belle, ils descendirent à la clarté des étoiles à travers les vergers, et gagnèrent lentement la route solitaire. Entre les deux pentes assombries de la forêt, pas un bruit ne montait, sauf le murmure des grillons ou parfois la note flûtée et cristalline des crapauds épars sur les talus. Laurent, qui ne pouvait garder pour lui les choses qui le préoccupaient, rompit le silence le premier :

— Mlle Fontenille était charmante ce soir, dit-il, il n'y a que les brunes pour porter avec cette crânerie les couleurs voyantes... Avez-vous remarqué comme le rouge vif lui va bien?

— Je n'ai rien remarqué, répondit brièvement Sainte-Marie, et je m'étonne, mon cher docteur, qu'un garçon sérieux comme vous prête attention à de pareilles futilités.

— Futilités! se récria Laurent, rien n'est futile de ce qui sert à rehausser la beauté d'une femme.

— La beauté des choses extérieures n'est elle-même qu'une vaine apparence.

— Vous me la baillez belle, eh bien! et l'amour?.. N'est-ce aussi qu'une illusion et une futilité?

— L'amour selon la chair? murmura Sainte-Marie, c'est pis... C'est une réalité grossière qui nous ravale au niveau de la bête... Tenez, reprit-il, tandis que son regard brillait au fond de ses yeux creux, le Saint-Esprit nous l'a dit, il y a longtemps, dans le livre de l'*Ecclésiastique :* « Détournez vos yeux d'une femme parée... Plusieurs se sont perdus par la beauté de la femme, et rien qu'à son aspect la concupiscence s'allume comme un incendie. »

— Sapristi! s'écria son compagnon, et pourtant vous en épouserez une, car il me semble qu'il est question de vous marier?

— C'est possible, soupira Sainte-Marie, du moment où je me suis résigné à la vie du monde, je dois aussi me résigner à l'idée du mariage; mais la femme avec ses ruses, sa frivolité et son besoin d'affection absorbante, la femme m'effraie, et je redoute son approche.

Laurent s'arrêta, et le regarda d'un air stupéfait.

— Mon langage vous étonne, poursuivit Sainte-Marie avec un

accent amer, je vous fais l'effet d'une espèce de monstre?.. Que serait-ce si vous pouviez lire au dedans de moi?

Ces derniers mots jaillirent de ses lèvres comme un cri douloureux. Le jeune docteur en fut touché. — J'avoue, dit-il, que vous me surprenez, je ne comprends pas qu'on ait peur d'aimer une jolie femme dont on a la chance de devenir le mari.

— En effet, c'est étrange et cela est... Il y a entre la femme et moi un abîme, et je ne sais si j'oserai le franchir...

— Je ne comprends pas, répéta Laurent.

— Vous ne pouvez pas comprendre; il y a en moi un si triste mélange de contradictions!.. Le mariage me répugne, et pourtant je sens qu'une fois que je serai pris par l'amour, j'aimerai avec une passion qui emplira mon âme et la détournera de sa voie véritable... Je serai mordu par le désir de la chair plus qu'aucun de vous autres mondains, et voilà ce qui m'épouvante... Comprenez-vous, enfin?

Sa voix vibrait étrangement dans la nuit. On était arrivé au Neufour, il s'arrêta, et, tendant la main à Laurent, il ajouta du ton d'un homme fatigué : — Me voici chez moi... Bonsoir!

Ils se séparèrent. — Singulier garçon! se dit Laurent en allumant un cigare et en reprenant le chemin des Islettes; ma foi, s'il n'est pas plus féru d'amour et plus décidé à se marier, tant mieux!.. Cela m'enlève un scrupule, et je puis être amoureux de Berthe Fontenille sans crainte de marcher sur les brisées du neveu de mon parrain... Parbleu, ce serait grand dommage que cette charmante fille devînt la femme d'un pareil abstracteur de quintessence!

Ce beau raisonnement mit Laurent plus à l'aise. Jusque-là, il s'était borné au rôle d'admirateur discret de la beauté de Mlle Fontenille. A partir de ce moment, il laissa voir plus ouvertement à quel point il était séduit; il s'abandonna sans arrière-pensée au plaisir d'aimer, d'autant plus que son amour ne paraissait pas trop déplaire à celle à qui il s'adressait. Il chercha plus souvent les occasions de voir Berthe sans avoir l'embarras de la société de Sainte-Marie, et le hasard le servit à souhait. Depuis son arrivée aux Islettes, il avait été appelé déjà auprès de quelques malades, et il avait eu la chance de guérir ses cliens, qui portèrent immédiatement aux nues l'habileté du nouveau médecin. Il advint que, vers cette même époque, M. Fontenille fut repris de rhumatismes aigus, et bien que le bonhomme, lorsqu'il était en santé, se moquât de la médecine et des médecins, il supportait peu stoïquement la douleur. Il fit mander en toute hâte le jeune docteur du Bois-des-Penses; Laurent accourut et prescrivit un remède qui soulagea le patient. Il ne ménagea pas ses visites. Jamais rhumatisme ne fut mieux soi-

gné, et le filleul du marquis vint deux fois par jour à La Noue-Saint-Vanne. Un matin qu'il descendait de la chambre de M. Fontenille, il s'entendit appeler dans le jardin par une voix bien connue, dont le jeune timbre argentin le fit tressaillir d'aise. La voix partait d'une charmille voisine de la chambre à four. Il se dirigea de ce côté, et dès qu'il fut sous le portail formé par les brins noueux des branches capricieusement entortillées, il s'arrêta, émerveillé du spectacle qui réjouissait son regard.

Dans l'ombre verdoyante de la charmille, sur une table rustique, était posé un plateau rond et tout blanc de fleur de farine ; à côté, une bouilloire de cuivre, un saladier de faïence plein de crème et d'œufs fraîchement battus, un pain de beurre à demi enveloppé de feuilles de vigne, accompagnaient de leurs tons gais l'amoncellement neigeux de la farine. Devant le plateau, Berthe Fontenille, vêtue d'un peignoir à raies roses, un tablier à bavette noué autour de la taille, les cheveux relevés au sommet de la tête, le cou nu, les manches retroussées jusqu'au coude, pétrissait la pâte. Un discret rayon de soleil, filtré par la feuillée, tombait obliquement sur la table et dorait d'une légère caresse les joues et les bras nus de la jolie pâtissière.

— Bonjour, docteur! dit-elle à Laurent en le saluant de son sourire toujours un peu sardonique, comment va mon père?

— Beaucoup mieux, répondit le jeune homme dont les regards charmés faisaient en même temps une délicieuse promenade le long des bras potelés et du corsage doucement accusé par la bavette du tablier.

Les yeux bleus de Berthe Fontenille interrompirent cette excursion en se fixant sévèrement sur ceux du visiteur. — Voyez, reprit-elle, je lui confectionne son mets favori, une galette lorraine... Restez à déjeuner avec nous, vous en goûterez et vous me direz si je suis une bonne ménagère.

Elle prit la bouilloire et versa un filet d'eau sur la pâte. La farine, s'élevant en petits nuages blancs que le soleil argentait, alla se déposer en fine poudre sur les cheveux noirs et jusqu'au bout des longs cils de Berthe. Elle se remit à pétrir lentement, tout en écoutant les excuses de Laurent : — Le marquis n'aimait pas à déjeuner seul, et le jeune homme lui avait promis de rentrer de bonne heure.

— Pourquoi faites-vous des façons? répliqua-t-elle en lui lançant à travers ses cils un regard ironique où on lisait clairement : « Vous en mourez d'envie! » — Le marquis se consolera en bavardant avec Ambroisine... Restez! mon père en sera enchanté, et nous pourrons rire à notre aise, sans que notre gaîté soit coupée par les mines rabat-joie de M. de Brieulles.

Tout en parlant, elle avait retiré brusquement ses doigts de la pâte. — J'ai oublié d'ôter ma bague, s'écria-t-elle, il n'est que temps d'y songer!.. Docteur, si vous ne craignez pas de vous enfariner, ayez la bonté de me la tirer délicatement du doigt.

Elle tendit vers lui sa petite main légèrement enduite de pâte, Laurent se pencha, lui saisit le poignet et se mit en devoir d'enlever la bague où scintillait une émeraude. Elle le regardait faire et poussait de brefs éclats de rire, tandis que l'amoureux docteur, fort ému, était quasi tenté d'appliquer un baiser sur ce bras blanc, si appétissant et si à portée des lèvres. Berthe parut deviner la pensée qui le troublait, car elle retira vivement sa main, baissa les yeux et se remit à l'œuvre en disant : — Merci!.. Posez-la loin du plateau; il ne s'agit pas d'imiter Peau-d'Ane et de laisser rouler ma bague dans la pâte... Le fils du roi ne déjeunera pas avec nous.

— Non, reprit Laurent moitié plaisant et moitié sérieux, car il est parti ce matin pour La Chalade.

Elle releva la tête vers son interlocuteur, et ses yeux s'assombrirent.

— De qui parlez-vous? demanda-t-elle.

— De Sainte-Marie de Brieulles, repartit audacieusement le jeune homme.

Elle haussa les épaules en continuant de pétrir son morceau de pâte. — Lui!.. s'il trouvait ma bague dans sa part de galette, il s'étranglerait plutôt que d'oser la montrer.

— Pourtant, hasarda Laurent, je m'imaginais,... puis il s'arrêta devant un nouveau regard sévère de Mlle Fontenille.

— Que vous imaginiez-vous?

— Peut-être suis-je indiscret en parlant de ce qui ne me regarde pas, mais je me suis laissé dire qu'il désirait vous épouser.

Elle prit un rouleau de bois, et, sans répondre, elle aplatit lentement la pâte. On n'entendait plus que le son mat du rouleau, et, de l'autre côté de la charmille, le pétillement du four que l'on chauffait.

— Dans tous les cas, reprit tout à coup Berthe en relevant son rouleau, M. de Brieulles a enfermé son désir à triple serrure dans sa poitrine, car je ne me suis jamais aperçue de rien.

— Il y a peut-être un mot cabalistique à prononcer pour ouvrir les trois serrures! répliqua Laurent en riant.

Elle se retourna pour prendre une tourtière de tôle et murmura entre ses dents : — Certes, ce n'est pas moi qui le dirai.

— Vous ne l'aimez pas? demanda-t-il d'une voix un peu sourde.

Elle sourit, saupoudra de farine la tourtière, y étendit adroitement la pâte dont elle releva les bords, puis, plongeant son regard dans celui du jeune docteur : — Il m'est indifférent, répondit-elle.

— Bien vrai?

— Oh! bien vrai... me croyez-vous donc si pressée de prendre un mari?

Laurent secoua la tête. — Lui ou un autre, vous êtes destinée à en avoir un... Vous n'êtes pas de celles qui coiffent Sainte-Catherine, et tôt ou tard vous vous déciderez à vous marier.

Elle haussa de nouveau les épaules, tout en coupant de petits dés de beurre que sa main disposait en damier sur la pâte. — Peut-être bien! dit-elle avec son sourire mystérieux au coin des lèvres, pour nous autres, le mariage est une nécessité mondaine; on se marie comme on suit une mode nouvelle, et il est probable que je ferai comme le commun des martyrs.

Elle se pencha, versa avec précaution le contenu du saladier sur la tourtière, et se retournant vers Laurent avec une voluptueuse torsion du buste et du cou, elle lui lança un regard velouté. — Voilà qui est fini! s'écria-t-elle, reste à savoir si j'ai réussi. Je vais dire qu'on peut enfourner... C'est décidé, n'est-ce pas? Vous nous restez?..

Et il resta. — Ces tête-à-tête familiers, ces entretiens demi-enjoués et demi-sérieux, où les deux jeunes gens s'amusaient à longer les escarpemens de la passion, comme ces chevaux montagnards qui semblent prendre plaisir à côtoyer les bords d'un précipice, tous ces préliminaires de l'amour que les Anglais ont baptisés du joli nom de *flirtation*, se renouvelèrent fréquemment. Peu à peu, Berthe Fontenille se trouva enveloppée à son tour dans les filets qu'elle avait elle-même tendus. On ne coquette pas impunément pendant des semaines avec un aimable garçon, spirituel et entreprenant comme l'était le filleul du marquis. Chaque jour, Berthe perdait de son sang-froid et de sa présence d'esprit. Son cœur, qui jusqu'à vingt-trois ans était resté dans sa poitrine calme et endormi comme une hermine sous la neige, commençait à battre d'une façon plus irrégulière et presque inquiétante. La fière et expansive jeunesse de Laurent avait éveillé la sienne; la chaleur communicative et l'effervescence du jeune docteur l'avaient gagnée, et elle ne se sentait plus maîtresse d'elle-même : elle devenait nerveuse et fantasque. Mme de Brieulles, qui était observatrice et dont les préoccupations maternelles affinaient encore la perspicacité, étudiait avec inquiétude cette transformation du caractère de Berthe. Le marquis, avec son étourderie habituelle, ne voyait rien et trouvait tout simple que son filleul se montrât galant avec une jolie fille. Quant à Mlle de Fierbois, qui avait une cordiale affection pour Laurent, et à laquelle rien n'échappait du petit drame qui se jouait dans son voisinage, elle avait trop de bon sens pour ne point s'a-

larmer de la tournure que prenaient les choses. — Mon garçon, dit-elle un jour à Laurent en le rencontrant sur le chemin de La Noue-Saint-Vanne, tu papillonnes beaucoup trop autour de la maison de Mlle Fontenille; prends-y garde, tu auras le sort des papillons et tu te brûleras les ailes à la chandelle!..

Le jeune homme se contenta de sourire sans avoir l'air de comprendre. Il se précipitait vers l'amour avec toute la fougue de ses vingt-cinq ans, sans se demander où le mènerait la pente qu'il suivait ni ce qu'il trouverait au bout. Dans cette saison d'été de la jeunesse, on marche comme sur une route où on a continuellement le soleil dans les yeux; le rayonnement de la passion vous éblouit et vous jette à la figure une poussière d'or qui empêche de distinguer les accidens du chemin. Parfois, pendant de courts intervalles de réflexion, Laurent se disait : — Après tout, j'ai une position, Berthe est libre et majeure, et si nous nous aimons, rien ne nous empêchera de nous marier. — Ce raisonnement suffisait à rassurer sa conscience, et il s'en allait à La Noue-Saint-Vanne plus épris, plus déterminé que jamais à suivre les yeux fermés la pente où l'entraînaient son tempérament amoureux et les grâces ensorcelantes de Mlle Fontenille.

La liberté de la vie de campagne et la familiarité plus grande qu'elle autorise aidaient encore au développement de cette passion éclose en plein soleil d'août. Pendant la saison des vacances, dans ce pays forestier de l'Argonne, toute la population se répand dans les bois où tant de motifs de distractions attirent les gens qui ont des loisirs. Parties de chasse, *tendues* aux petits oiseaux, récoltes de noisettes ou de champignons, autant de prétextes de promenades pour les oisifs. On part en bande dès le matin, les servantes portant le dîner dans des paniers; on choisit non loin d'une source une place bien abritée par les hêtres, bien tapissée de mousse sèche; les dames s'y installent avec leur ouvrage, tandis que les enfans font la chasse aux insectes, et que les hommes vont tirer un lièvre ou ramasser des panerées de ces gros *ceps* couleur de fumée qu'on appelle en Argonne des *moricauds*.

Un matin de la fin de septembre, M. Fontenille, devant visiter dans la forêt de Beaulieu une coupe sur laquelle il se proposait de miser aux prochaines ventes de bois, fit atteler son char à bancs, dont les coffres avaient été prudemment bourrés de provisions de bouche, et emmena Mme de Brieulles et Mlle Bastienne déjeuner avec sa fille aux étangs de Saint-Rouin. Le marquis, accompagné de son neveu et de Laurent, devait rejoindre les dames en traversant la forêt à pied. Il faisait une journée à souhait : point de vent, un ciel bleu ouaté de petits nuages blancs, à travers lesquels passait juste

assez de soleil pour mettre en valeur les riches teintes d'or et de grenat des massifs. La terre humide et chaude avait une bonne odeur d'automne; dans les clairières, les hautes fougères roussies exhalaient un parfum pénétrant et capiteux. Chacun fut exact au rendez-vous, et à midi tous attaquèrent les provisions avec le robuste appétit de gens qui ont humé pendant trois heures l'air forestier. Le déjeuner terminé, M. Fontenille emmena le marquis pour lui montrer la coupe qu'il convoitait, les dames s'assirent sous les arbres et déballèrent le contenu de leur panier à ouvrage. Sainte-Marie avait tiré de sa poche un numéro de l'*Univers* et s'était plongé jusqu'au nez dans cette dévote lecture. Laurent fumait. Étendu sur la bruyère, à distance respectueuse des dames, la tête dans la main, le coude dans la mousse, il paraissait absorbé par son cigare, mais en réalité, à travers les spirales de la fumée bleue, il ne perdait pas un des mouvemens de Berthe Fontenille.

Celle-ci, adossée à un hêtre, une jambe repliée sous ses jupes, et l'ourlet de sa robe de toile laissant voir l'un de ses pieds bien cambrés, travaillait à une bande de tapisserie. Elle était nu-tête, avec un ruban écarlate dans les cheveux, et au corsage un nœud de même couleur, dans lequel elle avait fixé un bouquet de feuilles vertes et de graines mûres de sorbier. Dans l'ombre veloutée des arbres, ces notes rouges, se détachant sur le noir des cheveux et la nuance claire de la robe, donnaient encore plus d'éclat à la blancheur de son teint et à l'azur sombre de ses yeux. Tout en tirant son aiguille, elle écoutait ou feignait d'écouter la conversation médiocrement intéressante de Mme de Brieulles et de Mlle Bastienne, mais son esprit était ailleurs; ses regards distraits suivaient machinalement le vol des papillons sur les tiges des scabieuses, et s'arrêtaient à la dérobée sur les deux jeunes gens à demi enfouis dans la bruyère. Un moment ses yeux rencontrèrent ceux de Laurent, et pendant quelques secondes, à travers le léger voile de la fumée bleue du cigare, il s'établit entre eux un magnétique courant d'amoureux fluide. Berthe abaissa tout à coup ses paupières, un sourire malicieux retroussa les coins de ses lèvres, et, empochant sa bande de tapisserie, elle se leva brusquement.

— Je ne suppose pas, dit-elle de sa voix mordante, que nous soyons venus en forêt pour rester assis posément comme dans un salon. Quant à moi, j'ai des fourmis dans les pieds et je veux marcher... — Elle ramassa son chapeau de paille, en noua les brides autour de son bras, puis jetant un coup d'œil circulaire sur son entourage : — Je vais à la chasse aux champignons, continua-t-elle, qui m'aime me suive!

Laurent était déjà debout. — Je suis à vos ordres, mademoiselle, murmura-t-il en jetant son cigare. — Mme de Brieulles fronça

le sourcil. — Sainte-Marie! fit-elle en lançant un regard à son fils. — Le jeune homme leva le nez de dessus son journal et interrogea sa mère d'un œil inquiet : — Laisse là ta lecture, reprit-elle, et accompagne Mlle Fontenille.

Il obéit silencieusement, fourra l'*Univers* dans la poche de sa longue redingote, et d'un air résigné suivit Berthe, qui s'éloignait avec Laurent.

La jeune fille ouvrait la marche d'un air décidé, échangeant par dessus l'épaule de brèves paroles avec le docteur, et ne daignant même pas tourner la tête pour remarquer Sainte-Marie qui emboîtait le pas derrière eux. De temps à autre elle se baissait pour cueillir un cep rebondi et le jetait dans le fond de son chapeau de paille transformé en panier. Parfois elle découvrait une place où les bolets foisonnaient, alors elle poussait un petit cri joyeux et appelait Laurent à son aide; tous deux agenouillés dans la mousse furetaient à qui mieux mieux, et dans cette quête à travers la bruyère leurs mains se rencontraient fréquemment. La tiédeur de l'air, l'odeur anisée et pénétrante des champignons, la familiarité plus étroite que cette besogne établissait forcément, les grisaient peu à peu et les enhardissaient. Les yeux de Berthe avaient un éclat presque phosphorescent; Laurent riait et parlait avec un entrain communicatif. Sainte-Marie, seul, rêveur et taciturne, les regardait faire sans se départir de son attitude raide et chagrine.

— Voyez la belle girolle! lui cria le docteur en se retournant pour lui montrer sa trouvaille; vous n'aimez donc pas les champignons, mon cher Sainte-Marie?

— Je ne les connais pas et je m'en défie, répondit-il.

— M. de Brieulles se défie de la nature entière, remarqua ironiquement Mlle Fontenille; il regarde les fleurs, les fruits, les arbres comme autant de poisons diaboliques répandus sur terre pour induire les créatures à la tentation.

Sainte-Marie ne répliqua pas. Ils étaient arrivés sur la berge d'un étang alimenté par la Biesme et d'où la petite rivière s'échappe pour reprendre sous bois son cours vers les Islettes. Avec sa ceinture de taillis aux teintes mordorées, ses eaux calmes où s'éparpillaient les feuilles tombantes, l'étang avait une couleur charmante au coucher du soleil.

— Quel joli endroit! dit Berthe en trempant dans l'eau ses doigts barbouillés de sable.

— Le soleil baisse, il serait temps de rebrousser chemin, insinua prudemment Sainte-Marie.

Il n'en fallut pas davantage pour éveiller l'esprit de contradiction de Mlle Fontenille.

— Ne soyez donc pas toujours un trouble-fête, répondit-elle avec

impatience. — En même temps, comme son regard errait sur les bords de l'étang, elle aperçut à l'embouchure de la Biesme une barque étroite qui se balançait entre les joncs. — Soit! continua-t-elle, revenons, mais non pas par le même chemin.

Elle sauta dans la barque et s'y installa. — Pensez-vous que nous puissions descendre la rivière, docteur?

— Parfaitement! répondit au hasard celui-ci. — Il arracha quelques brassées de bruyères qu'il jeta au fond de la frêle embarcation, s'empara d'une perche et se mit en devoir de détacher la barque, après y être monté.

Sainte-Marie restait immobile sur le talus. — Eh bien? fit Laurent, ne venez-vous pas?

— La barque est trop étroite, repartit M. de Brieulles, et il serait dangereux de s'y installer à trois; c'est déjà fort imprudent de votre part de vous risquer sur ces planches vermoulues dans une rivière pleine de souches et de racines à fleur d'eau...

— Pas un mot de plus, homme prudent! interrompit Berthe, nous courrons la chance et vous suivrez le sentier... Bon voyage!

Laurent donna un coup de perche, la barque démarra et s'engagea dans la petite rivière au-dessus de laquelle s'entremêlaient confusément les branches des arbres. Berthe s'était assise à l'avant sur les planches jonchées de bruyères. La tête renversée, les yeux demi-fermés, elle se laissait aller au doux bercement de l'eau, ne quittant son attitude paresseuse que pour étendre la main lorsqu'une touffe de reine des prés ou un brin de chèvrefeuille était à portée. Alors, au risque de faire chavirer la barque, elle cueillait les tiges fleuries et les jetait à ses pieds. Laurent, debout, maniait de temps à autre sa perche, sans cesser de regarder la jeune fille et d'admirer la grâce de ses poses onduleuses et nonchalantes. Par instans, entre les bouquets d'arbres, on apercevait la noire redingote et le profil austère de Sainte-Marie cheminant solitairement dans le sentier qui côtoyait la Biesme. Ils le virent tout à coup s'arrêter et agiter son chapeau d'un air inquiet.

— Halte! s'exclama-t-il, le sentier tourne à gauche et la rivière s'encaisse dans les broussailles, il faut que vous abordiez!

— C'est plus facile à dire qu'à faire, murmura Laurent en examinant la rive broussailleuse et en consultant des yeux Mlle Fontenille.

Celle-ci répondit par un de ses sourires moqueurs, puis soudain se levant toute droite au milieu de la barque : — On ne peut pas aborder, cria-t-elle à Sainte-Marie, d'ailleurs il fait bon ici et nous y restons... Prévenez ces dames que nous reviendrons par eau jusqu'aux Senades.

Laurent, enchanté, et craignant que Berthe ne vînt à changer d'avis, donna un vigoureux coup de perche. La barque fila comme une truite au milieu des nénufars. On entendit vaguement les protestations et les objurgations de Sainte-Marie se perdre dans le clapotement de l'eau, et bientôt on fut loin du sentier. Berthe s'était de nouveau assise nonchalamment sur sa jonchée de bruyères, Laurent déposa sa perche, s'agenouilla à l'arrière, et la barque s'en alla lentement à la dérive. Le crépuscule s'étendait sur la rivière aux berges profondément encaissées, et de fines gouttelettes de rosée, perlant du haut de la voûte feuillue, tombaient avec une musique cristalline dans l'eau somnolente. Les reines des prés et les chèvrefeuilles cueillis par Mlle Fontenille et amoncelés autour d'elle répandaient une odeur de vanille et d'amande amère. La jeune fille souleva la tête à demi, respira longuement le parfum des fleurs forestières et soupira : — Qu'on est bien !.. On se croirait dans son lit, bercé par une chanson de nourrice, et on voudrait aller ainsi longtemps... toujours!

— Oui, murmura Laurent d'une voix un peu altérée, rester là, près de vous, pendant une éternité, ce serait le vrai paradis.

Elle leva l'une de ses mains, et, la posant sur le bras de son compagnon : — Chut! dit-elle, ne parlez pas, cela détruit le charme...

Silencieusement, Laurent saisit cette main tentatrice et l'enferma dans la sienne. Après un essai de résistance, la mignonne main de Mlle Fontenille s'abandonna, et ils restèrent sans bouger, sans ouvrir les lèvres, plongés dans un engourdissement délicieux, tandis que la barque glissait le long des berges. Le visage de Berthe était à peine distinct, mais on voyait encore le scintillement de ses prunelles lumineuses. Les regards de Laurent étaient fixés sur elles et ne les quittaient plus. Tous deux, cédant au bercement endormeur de l'eau et à l'enchantement de cette intimité silencieuse, se laissaient emporter par le courant, sans se demander où ils aborderaient, ni si la barque ne chavirerait pas tout à coup contre une racine. Leurs yeux se regardaient, leurs mains se serraient, et c'était tout.

Les arbres de l'une des rives s'étaient peu à peu éclaircis. A travers les roseaux on distinguait les ondulations des prés, les lignes sombres des bois se découpant sur le ciel vaporeux. On vit au loin scintiller successivement les lumières éparses de Bellefontaine, et les vitres de Futeau se colorer à la lueur des fagots allumés pour le souper, puis les rubans de feu et la chaude réverbération de la verrerie des Senades jetèrent leur éclat dans la nuit... Insensiblement la tête de Laurent s'était rapprochée de la main de Mlle Fontenille,

et ses lèvres tentées étaient sur le point de s'y poser, quand soudain un choc violent lança les jeunes gens l'un contre l'autre. La barque venait de heurter un tronc d'arbre. Berthe poussa un cri, Laurent se dressa sur ses pieds, saisit la perche et accrocha lestement un des saules de la rive. En moins d'une seconde, l'embarcation, qui déjà faisait eau, toucha le bord, et M[lle] Fontenille put sauter sur la berge. D'un bond Laurent, laissant la barque s'en aller à la grâce de Dieu, s'élança près de la jeune fille, dont les pieds glissaient sur la glaise du talus. Il la prit par la taille et l'emporta d'un seul élan jusque dans la prairie; mais, une fois là, sur le terrain solide, ses mains ne purent plus se décider à quitter ce corsage, dont il sentait les contours s'appuyer doucement sur son bras. La tête lui tournait; ses lèvres se posèrent brusquement sur l'épaule de Berthe : — Je vous aime! murmura-t-il.

Pendant un moment, la jeune fille resta comme étourdie, puis tout d'un coup s'arrachant des bras de l'audacieux : — Partons! s'écria-t-elle d'une voix que l'émotion étranglait légèrement. — Elle redevenait maîtresse d'elle-même, et à mesure qu'elle reprenait son sang-froid, elle réfléchissait qu'elle s'était laissé entraîner un peu bien loin. — Regagnons la route! continua-t-elle en se mettant à courir.

— Pourquoi? demanda Laurent encore entrepris par les capiteuses fumées d'amour qui l'avaient grisé dans la barque.

— Parce que Sainte-Marie a dû prévenir mon père que nous l'attendrions aux Senades; le char à bancs va passer et nous y monterons.

Laurent la suivit à travers les prés humides. Quand ils furent près de la route, ils s'arrêtèrent pour écouter. Du côté de Futeau, dans la nuit tranquille, on distinguait le trot d'un cheval et un rapide roulement de voiture. Comme en cet endroit la route tournait et montait insensiblement jusqu'aux Senades, ils entendirent bientôt le cheval se mettre au pas pour gravir la rampe, et les voix des voyageurs arrivèrent jusqu'à leurs oreilles.

— Ce sont eux! reprit Berthe, je reconnais la façon de rire du marquis, — et de sa voix mordante elle lança un appel auquel répondirent les houp! bruyans des gens de la voiture.

Laurent ne se sentait pas en humeur de causer. — Je vous laisse! murmura-t-il en serrant rapidement la main de Berthe, vous leur direz que je suis occupé à repêcher la barque et que je rentrerai plus tard...

Il lui tourna le dos, redescendit vers la rivière et s'assit auprès des saules. — La voiture était arrivée au sommet de la montée, elle s'arrêta, des exclamations se croisèrent, puis le cheval repartit au trot et la route redevint solitaire.

Laurent était encore tout enfiévré : ses artères et ses tempes battaient; il lui semblait qu'au dedans de son cerveau on donnait une fête et que toutes ses idées dansaient une sorte de ronde joyeuse. Il renversa sa tête brûlante dans l'herbe mouillée et regarda le ciel étoilé. Au-dessus de lui, le Chariot montrait ses sept pointes d'or; à l'ouest, Orion faisait chatoyer les joyaux de son baudrier; plus loin, la Poussinière tourbillonnait au-dessus des bois comme un essaim d'abeilles célestes, et d'un bout de l'horizon à l'autre, la voie lactée répandait sa nébuleuse poussière argentée au milieu de toutes ces lumières palpitantes. On eût dit que dans le ciel, comme dans le cerveau de Laurent, il se donnait une fête pour célébrer ce premier épanouissement de l'amour heureux.

IX.

— Monsieur Husson, bonjour! Êtes-vous si affairé que vous ne reconnaissiez plus les gens?

Laurent cheminait en effet, mollement enfoncé dans le voluptueux souvenir de sa soirée de la veille. Il releva la tête et parut médiocrement satisfait en apercevant le front étroit, les gros yeux saillans et les tire-bouchons grisonnans de Mme de Brieulles. La dame venait d'entendre la messe du matin aux Islettes, et elle portait comme une châsse, entre ses doigts gantés de filoselle, son paroissien à tranches fleurdelisées. Elle ajouta avec un sourire pincé : — Je suis bien aise de vous rencontrer, cher monsieur.

— Je n'en pourrais pas dire autant! songea le jeune homme, qui détestait la mère de Sainte-Marie. — Il ralentit le pas néanmoins, et se mit à marcher près de Mme de Brieulles.

— N'êtes-vous point fatigué de votre soirée? poursuivit celle-ci; Berthe Fontenille nous a conté comment vous aviez failli chavirer dans cette barque où vous étiez montés... Quelle étourderie!.. Qui de vous deux a donc eu cette malheureuse idée?

— Mlle Fontenille, répliqua Laurent d'un ton bref, a désiré faire cette promenade, et je l'ai accompagnée.

— Ah! tant mieux! soupira Mme de Brieulles, je craignais que vous n'eussiez pris l'initiative de cette équipée, et je voyais là un manque de tact et de délicatesse qui m'étonnait.

— En quoi aurais-je manqué de délicatesse, repartit Laurent agacé, si j'avais proposé moi-même cette promenade?

— Vous me le demandez?.. Hélas! la réputation d'une jeune fille est chose si fragile, ne le savez-vous pas? Et ignorez-vous qu'un homme bien élevé doit avoir à cœur de ne pas la compromettre?.. Quand, surtout...

Elle s'arrêta. — De grâce, madame, s'écria Laurent, qui commençait à s'échauffer, point de réticences, expliquez-vous!

— Vraiment, fit-elle d'un air contrit, vous me forcez à insister sur des choses qui d'ordinaire se comprennent à demi-mot... Je dis que, dans ses rapports avec une jeune fille, un jeune homme doit veiller sur ses moindres actions, surtout quand sa situation personnelle ne lui permet pas de réparer le tort qu'il causerait...

— Et pourquoi, s'exclama Laurent avec emportement, ma situation ne me permettrait-elle pas de réparer mon imprudence, si tant est que j'aie été imprudent?.. Ne suis-je pas un honnête homme et n'ai-je pas une position honorable? Ne puis-je pas comme un autre épouser Mlle Fontenille, si elle y consent?

— Vous raisonnez comme un enfant, repartit Mme de Brieulles avec un mielleux accent de commisération, votre ignorance de la vie me fait de la peine, vraiment! car j'ai pour vous une estime sincère. Certes votre profession de médecin est très honorable, bien qu'elle ne vous assure qu'un revenu problématique, mais en laissant de côté la question d'argent, il y a une question de convenances sur laquelle le père de Berthe n'est pas homme à sauter à pieds joints.

— Les convenances? riposta Laurent, qui, dans le feu de la discussion, arrivait à montrer naïvement tout son jeu; je ne vois pas en quoi elles pourraient faire obstacle à mon amour pour Mlle Fontenille?

— Mon Dieu, je sais bien qu'à Paris on ferme les yeux sur ces choses-là... Mais nous autres provinciaux, nous avons des préjugés; nous attachons une importance sérieuse aux conditions de naissance et de famille...

— Je comprendrais, dit Laurent, une objection pareille venant d'une famille noble comme la vôtre, madame; mais M. Fontenille est un roturier tout comme moi, et bien que je sois le fils d'un boulanger...

Un sourire étrange courut sur les lèvres de Mme de Brieulles. — Je vous en prie, interrompit-elle, ne me répétez pas cela, à moi!.. Je sais trop à quoi m'en tenir sur cette fable.

— Quelle fable? demanda Laurent suffoqué.

— Vous êtes étonné de me voir si bien au courant de vos secrets de famille... Que voulez-vous? ces secrets sont malheureusement aussi un peu les nôtres. Je sais depuis longtemps pourquoi votre oncle, Memmie Husson, a pris pour son compte une paternité inavouable... Il s'est dévoué pour sauver la réputation de sa sœur Sophie, — votre mère, — compromise, elle aussi, par un homme qui ne pouvait l'épouser.

Laurent était devenu pâle, la tête lui tournait... Il balbutiait comme dans un cauchemar : — Memmie Husson... mon oncle? Sophie... ma mère?

Mme de Brieulles comprit rapidement que le trouble du jeune homme n'était nullement joué et qu'elle venait, la première, de lui révéler le mystère de sa naissance : — Quoi! reprit-elle d'un ton doucereux, vous ne saviez rien?.. Pauvre enfant! combien je suis au regret d'avoir parlé!..

Le jeune homme interrompit violemment ces hypocrites condoléances : — Non, s'écria-t-il, ce n'est pas possible, c'est une calomnie!

— Vous ne me croyez pas? répliqua sèchement Mme de Brieulles; en ce cas, allez interroger celui que vous appelez votre *parrain*, et vous serez édifié.

Laurent ne l'écoutait déjà plus. Il avait brusquement tourné les talons et courait comme un fou dans la direction des Islettes. Il arriva essoufflé à la maison du Bois-des-Penses, et Ambroisine poussa un cri en voyant sa figure bouleversée. Le marquis était encore dans sa chambre; Laurent bondit dans l'escalier et se précipita vers l'appartement de son parrain.

— Holà! qu'y a-t-il? s'exclama M. de Rosières, tu entres ici comme un coup de vent.

— Monsieur, commença le jeune homme haletant, veuillez répondre franchement à une question...

— Monsieur? fit le marquis choqué de ce ton cérémonieux, sur quelle herbe as-tu marché et à qui en as-tu avec tes mines de juge d'instruction?

— Répondez! répéta Laurent avec une irritation croissante, est-il vrai que Memmie Husson ne soit pas mon père, et que celle que j'appelais ma tante?..

Il ne put achever; l'émotion étranglait ses paroles. En entendant cette question, le marquis tressauta sur son fauteuil, une légère grimace contracta sa bouche et ses sourcils dessinèrent deux accens circonflexes : — Ta ta ta! bredouilla-t-il d'un air vexé, qui t'a conté ces commérages?

— Votre sœur, Mme de Brieulles.

Le nez du marquis s'allongea. — La peste soit des langues de femmes! gronda-t-il entre ses dents. — Sa figure avait pris une expression penaude et embarrassée, et il n'osait plus trop regarder Laurent qui, debout, à deux pas du fauteuil, attendait une réponse. Il tourna un moment ses pouces, croisa et décroisa ses jambes, puis redressant la tête : — Eh bien! oui, mon garçon, soupira-t-il, Sophie est ta mère, et ton vrai père, c'est moi!

Il s'était levé et avait ouvert les bras pour y recevoir son fils, mais celui-ci se recula violemment et alla s'asseoir près du secrétaire, où il resta un moment la tête dans ses mains. — Ainsi, murmura-t-il enfin d'une voix amère, c'était vrai, je suis un bâtard... Memmie Husson ne mentait pas lorsqu'il me reprochait d'être la honte de la famille... Je suis un bâtard!

Le marquis allait et venait dans la chambre, faisant sa lippe, soufflant comme un phoque et fort ennuyé de cette explication, qui était devenue inévitable. — Hum! commença-t-il, voyons, ne prenons pas les choses au tragique... Que veux-tu? Sophie et moi, nous étions jeunes quand la faute a été commise. J'avais bonne intention de tout réparer par un mariage, mais ma famille criait à l'abomination dès que j'ouvrais la bouche à ce sujet... Et puis ta mère y a mis de l'amour-propre, et son frère le boulanger l'a pris de fort haut avec moi... Ils sont tous orgueilleux comme des ducs dans cette maison... Bref, ta mère s'est éloignée après avoir refusé ce que je lui offrais pour toi...

— Elle a eu raison, s'écria Laurent, puisque vous ne pouviez lui donner la seule réparation possible : un nom pour son fils! — Et tout à coup, au souvenir de son enfance, des sanglots lui montèrent à la gorge, ses yeux se mouillèrent : — Pauvre tante Sophie! murmura-t-il, pauvre chère abandonnée; ah! si j'avais su, comme je t'aurais aimée, comme je t'aurais adorée pour te consoler de tout ce qu'on t'a fait souffrir!

En entendant les sanglots de ce grand garçon de vingt-cinq ans, le marquis fut fortement touché au cœur. Il avait beau secouer étourdiment le souvenir de cette époque de sa vie, sa conscience lui reprochait de temps en temps de n'avoir pas fait tous ses efforts pour empêcher le mal. Depuis qu'il vivait plus intimement avec Laurent, ses remords s'étaient accrus en raison directe de la vive sympathie que lui inspirait le jeune docteur. Il était fier de sa bonne mine et de ses succès; à de certains momens, un geste, une intonation, un regard de Laurent lui gonflaient la poitrine d'un sentiment paternel. Dans les traits du jeune homme il revoyait sa jeunesse comme dans un miroir, et cette ressemblance lui tenait chaud au cœur. Aussi la douleur de son fils l'émut singulièrement, il sentit à son tour sa gorge se serrer, et, s'approchant de la chaise où ce dernier s'était appuyé, il lui tapa affectueusement sur l'épaule :

— Voyons, dit-il, ne te désole pas!... Oui, j'ai eu tort, je n'aurais pas dû t'abandonner aux mauvais traitemens du boulanger; j'aurais dû te prendre plus tôt avec moi et te faire une enfance plus douce... Je m'en repens, je t'en demande pardon... Là, es-tu content?

— Laissez-moi ! reprit Laurent en secouant de dessus son épaule la main du marquis, je ne vous pardonnerai jamais... Je ne vous en veux pas des coups que j'ai reçus ni des affronts que j'ai subis; je vous en veux parce que vous avez été la cause de tous les chagrins de ma mère; parce que, grâce à vous, je suis resté dix-sept ans près d'elle sans me douter de rien, près d'elle, la chère femme, qui n'osait même pas me montrer sa tendresse de peur de la voir rejaillir en honte sur moi et les siens!.. Et je sens que je l'aurais tant aimée, tant embrassée, si bien consolée, et que nous aurions vécu si heureux ensemble!.. Et rien, rien!.. Tout est resté comprimé, glacé... Elle a souffert, elle souffre encore, et elle ne m'a pas! Tout cela à cause de vous... Tout à l'heure, quand votre sœur m'a appris la vérité, mon premier mouvement a été un mouvement de honte stupide : j'ai rougi de ma mère. Cela n'a duré qu'une seconde, mais c'était déjà trop, et ce mauvais sentiment, c'est encore à vous que je le dois... Voilà pourquoi je vous en veux et pourquoi je ne vous pardonnerai jamais!

Il s'était levé et regardait M. de Rosières avec des yeux irrités.

— Tu es dur pour moi! balbutia le marquis, ahuri par cette grêle de reproches; j'ai été coupable, c'est possible, mais ta colère t'emporte trop loin et tu me juges trop sévèrement... Quand tu es venu à moi, ne t'ai-je pas traité comme mon fils? N'es-tu pas ici l'enfant de la maison?

— Je suis votre bâtard, répliqua rudement Laurent, et rien que cela... Votre sœur me l'a assez fait sentir tantôt!.. Pendant ce temps, celle qui s'est sacrifiée pour moi, et qui a dévoré ses larmes sans se plaindre jamais, sans vous accuser jamais, celle-là se morfondait toute seule dans la boulangerie de Juvigny... Et je la négligeais, et je m'amusais ici, tandis qu'elle pleurait là-bas! Vous saviez cela, vous, et vous me laissiez faire. Vous n'en perdiez ni un éclat de rire, ni une heure de plaisir ou de sommeil. Vous croyiez acquitter votre dette en m'élevant par charité, en me donnant le lit et la table... Ah! vos bienfaits, comme ils me pèsent, comme je voudrais gagner assez d'argent pour pouvoir vous les rejeter là, en face!.. Mais patience! cela viendra, je travaillerai comme un nègre pour vous rembourser tout, capital et intérêts... Je ne veux rien de vous!

— Assez! s'écria le marquis d'une voix furibonde, tu es fou et tu abuses...

— Oui, je suis fou... on le deviendrait à moins... Mais rassurez-vous, j'ai fini et je ne ferai pas d'esclandre. Personne ici ne saura ce qui se passe en moi; je m'arrangerai de façon à ne pas causer de scandale en partant.

— En partant!.. Tu veux me quitter?

— Oui... Supposez-vous que je puisse rester un instant de plus dans votre maison? repartit Laurent en posant la main sur le bouton de la porte, adieu! je m'en vais.

Le marquis était devenu pâle. — Et où iras-tu, malheureux enfant?

— J'irai retrouver ma mère.

Il ouvrit la porte, et, sans se retourner, s'élança sur le palier. Le marquis voulut courir après lui, mais il eut une sorte d'étourdissement; ses jambes fléchirent, et il fut obligé de s'asseoir. — Laurent! cria-t-il d'une voix suppliante.

Laurent dégringolait déjà dans l'escalier. M. de Rosières entendit ses pas résonner sur les marches, puis les portes claquer l'une après l'autre, et la maison retomba dans un profond silence qu'interrompirent seuls les gloussemens des poules et le chant des coqs dans la basse-cour.

Une fois dehors, le jeune homme traversa rapidement le village dans la direction de la route qui mène à Juvigny; mais quand il vit fuir devant lui ce long ruban de route blanche entre deux files d'ormes jaunis, il hésita et s'engagea soudain dans un sentier qui serpentait à travers les champs de La Noue-Saint-Vanne. En dépit de la tempête qui depuis le matin faisait tourbillonner ses idées, il avait conservé une illusion. Elle surnageait comme une épave au milieu des débris du naufrage. C'était l'amour de Berthe Fontenille. Il y croyait, et cette pensée suffisait à adoucir l'amertume de tous ses déboires. Quand on est jeune, on a beau recevoir en plein sur les épaules l'averse de la mauvaise fortune, il suffit d'un rayon d'espérance pour tout réchauffer; on est vite séché, comme la terre au printemps. Les jeunes gens ont les larmes faciles, mais elles coulent sur eux sans les pénétrer; seuls les hommes mûrs ont le triste privilége de garder longtemps les traces de la pluie, comme les sentiers sous les hautes futaies des bois.

Laurent s'assit au revers d'un fossé d'où on apercevait le village aux vitres scintillantes, les prés semés de *veilleuses*, les terres labourées et la forêt nuancée d'or et de violet. Un vent léger chassait les nuages en flocons dans le ciel, et les feuilles sèches en petits tourbillons dans le chemin. Les semailles étaient commencées; on entendait les claquemens de fouet et les cris des cultivateurs qui poussaient la charrue, et parfois, entre les aubépines effeuillées, on apercevait dans les sillons bruns le geste lent et rhythmé du semeur lançant autour de lui des poignées de grain. En haut, dans le bleu, les alouettes gazouillaient, et Laurent songeait à Berthe Fontenille. — Si elle l'aimait, rien n'était perdu; il se sentait la

force de tout surmonter et de gagner haut la main la bataille de la vie. Il se créerait par son travail une position solide, il prendrait sa mère avec lui, et viendrait chercher Berthe pour l'épouser. Alors, entre ces deux créatures bien-aimées, il vivrait heureux et se moquerait du reste de la terre. — Mais Mlle Fontenille l'aimait-elle assez solidement pour se résigner à attendre l'époque encore incertaine où il pourrait songer au mariage?..

Il se leva, résolu à avoir avec la jeune fille un entretien décisif, et se dirigea vers La Noue-Saint-Vanne. Il savait qu'à cette heure matinale M. Fontenille était en forêt, et son cœur lui disait que Berthe, après la promenade de la veille, devait compter sur sa visite. En moins d'un quart d'heure, il atteignit la haie vive qui séparait les champs du verger Fontenille, et, poussant la barrière à claire-voie, il gravit la pente qui menait au jardin.

Ses pressentimens ne l'avaient pas trompé : entre les touffes de chrysanthèmes jaunes on voyait flotter la jupe claire de Mlle Fontenille. — De son côté, Berthe avait aperçu le jeune docteur; toutefois elle semblait peu empressée de le rejoindre, et son premier mouvement avait été de se dissimuler derrière les massifs et de rentrer au logis; mais Laurent débouchait déjà dans l'allée des chrysanthèmes et elle sentit que la retraite devenait impossible. Ses yeux bleus s'assombrirent, sa physionomie prit une expression inquiète et ennuyée. Peut-être se repentait-elle du tête-à-tête trop intime de la veille; peut-être aussi Mme de Brieulles, qui ne perdait pas de temps, lui avait-elle touché quelques mots de la naissance irrégulière de Laurent?.. Cette dernière supposition était la plus vraisemblable, car à mesure que le jeune homme s'avançait, les lignes de la figure de Berthe devenaient plus sévères, et jamais jusque-là elle n'avait pris pour accueillir le docteur cet air glacé et hautain.

Ambitieuse et mondaine par-dessus tout, dédaignant la vie bourgeoise et effacée qu'elle menait à la campagne, Mlle Fontenille avait toujours rêvé de vivre dans un milieu plus en rapport avec ses appétits de luxe et de plaisir. Le mariage seul, et un mariage brillant, pouvait lui permettre de réaliser son rêve. Or Laurent, malgré son entrain, sa beauté et son esprit, n'était pas le mari qu'il fallait. Berthe savait trop bien réfléchir et calculer pour ne pas résister à la tentation d'épouser le fils naturel d'une couturière de Juvigny. Si encore il eût été orphelin, s'il fût venu d'un pays assez lointain pour que l'histoire de sa naissance et de sa parenté eût pu rester ignorée, peut-être Mlle Fontenille eût-elle trouvé le courage de se lancer dans cette aventure. Elle ne se dissimulait pas que ce bel amoureux de vingt-cinq ans possédait d'attirantes séductions.

Tout ce qui fermentait en elle de séve sensuelle, tendre et printanière avait doucement frémi au contact de ce jeune homme richement doué et si différent de ceux qu'elle avait rencontrés jusqu'alors. — Mais épouser Laurent, sacrifier à une pure satisfaction sentimentale et à un avenir douteux ses goûts mondains, sa vanité, ses rêves de vie aristocratique, braver le qu'en dira-t-on de la province, s'exposer à entendre murmurer autour d'elle : « Mlle Fontenille a fait un sot mariage, » — cela était au-dessus de ses forces. Mieux valait se résigner à accepter Sainte-Marie, et acheter à ce prix le prestige et l'autorité que donnent un titre et une famille bien apparentée. Voilà ce que lui insinuait sa raison, et chez elle la raison parlait plus haut que le cœur. Il fallait résolûment fermer ce joli roman dès les premières pages, oublier ce rapide songe d'une nuit d'été. Elle s'était dit tout cela tandis que Laurent gravissait les pelouses du verger, et quand il arriva près d'elle, son parti était pris.

Elle feignit de ne pas voir la main qu'il lui tendait et se borna à lui faire un léger salut, tandis qu'un sourire énigmatique effleurait ses lèvres. — Mon père est absent, lui dit-elle, comme si elle se fût trompée sur l'objet de sa visite, peut-être ne rentrera-t-il pas avant midi.

— Ce n'est pas M. Fontenille que je viens voir, c'est vous, répliqua-t-il, tout d'abord choqué de ce singulier accueil; j'ai à vous parler de choses très sérieuses.

Les paupières de Berthe s'abaissèrent avec dignité sur ses yeux. — Vraiment? fit-elle d'un ton froidement étonné, que pouvons-nous donc avoir de si sérieux et de si pressé à nous dire?

Laurent se recula comme s'il eût reçu un choc en pleine poitrine. — Pardon, balbutia-t-il décontenancé, il me semblait naturel après la soirée d'hier...

Elle releva les yeux en l'air; on eût dit qu'elle cherchait dans les branches ce qui avait bien pu se passer la veille, puis ses longs cils s'abaissèrent de nouveau comme un masque sur son regard, et elle murmura négligemment : — Hier?.. Ah! oui, vous voulez parler de notre promenade sur l'eau. Je crois que nous avons été tous deux un peu étourdis... Si j'étais prude, cher monsieur, j'ajouterais même que vous avez été peu respectueux; mais je dois me montrer indulgente, ayant la première encouragé cette plaisanterie.

— Une plaisanterie? répéta Laurent stupéfait.

— Un enfantillage, tout au moins.

— Mais j'y ai cru, moi, à cet enfantillage! s'écria-t-il d'une voix courroucée, j'ai cru à vos paroles, à vos regards, à votre main qui serrait la mienne... Tout cela n'était donc qu'un mensonge!

Elle détourna la tête, et ses doigts se mirent à mutiler distraitement les tiges des chrysanthèmes. — Mettons que c'était un rêve, répondit-elle sèchement, et n'en parlons plus.

Il regarda d'un air navré les arbres qui secouaient leurs feuilles jaunies, les fleurs qui se mouraient, les parterres qui exhalaient une mélancolique odeur d'automne, toute cette nature qui parlait de défaillance et de renoncement. — Je vous aime, reprit-il d'une voix sourde, et j'avais mis toutes mes espérances, toute mon énergie, dans cet amour que vous repoussez aujourd'hui!

Elle secoua la tête, et de nouveau son mystérieux sourire effleura ses lèvres.

— En vérité, murmura-t-elle, je ne comprends pas... Je cherche quelles paroles j'ai pu prononcer pour vous encourager à concevoir de pareilles idées. J'ai été aimable avec vous, comme je le suis avec tout le monde... Je vous le répète, je ne suis pas prude, et, malgré ce... malentendu, vous me trouverez toujours disposée à vous traiter en ami de la maison... Oui, ajouta-t-elle en étendant la main dans la direction de la sienne, soyez persuadé que j'aurai toujours pour vous une très affectueuse estime...

— Assez! s'écria-t-il impatiemment, — et, sans prendre la main qu'elle lui tendait, il lui tourna le dos et redescendit rapidement le verger.

Elle resta immobile, les lèvres serrées, et le regarda fuir entre les arbres. Tandis qu'il disparaissait derrière les branches emmêlées, elle ne pouvait s'empêcher de songer que c'étaient la jeunesse et l'amour sincère qui s'éloignaient d'elle avec lui; en même temps la figure austère et malingre de Sainte-Marie se levait comme un maussade fantôme dans son imagination. Elle fut prise d'un léger frisson et secoua les épaules. — Enfin! soupira-t-elle... — Puis, relevant du bout des doigts ses jupes que mouillait l'herbe de l'allée, elle revint lentement, la tête basse et les sourcils froncés, vers la maison de son père.

Pendant ce temps Laurent fuyait droit devant lui à travers les labours, les broussailles et le taillis. Il ne sentait plus rien : ni le soleil devenu plus ardent, ni les ronces qui lui piquaient les jambes, ni les brindilles qui lui fouettaient la figure. Il était poussé par un impérieux besoin de fatiguer son corps, d'assourdir ses oreilles avec le bruissement monotone des feuilles sèches et le murmure des branches froissées. Les yeux fermés, le cœur engourdi, le cerveau bourdonnant, il s'enfonçait toujours plus avant dans la forêt. A la fin ses jambes et ses poumons le trahirent; il était haletant et se laissa tomber comme un plomb dans les fougères roussies où il enfouit sa tête.

— C'était un rêve,... un rêve,... un rêve! — Voilà les seuls mots qui battaient dans son cerveau un tic-tac douloureux et infatigable. Un rêve! c'était tout ce que Berthe avait trouvé à lui dire, et elle l'avait congédié en lui faisant l'aumône d'une promesse d'amitié banale, comme on jette un morceau de pain à un mendiant. Après les amertumes de la matinée, c'était le dernier affront et le plus sanglant. Lui, dont l'amour-propre était si irritable, lui qui, depuis son enfance, s'était bercé de tant de songes orgueilleux, on lui avait fait boire coup sur coup, jusqu'à la lie, des calices d'humiliation. C'était bien la peine d'échafauder des rêves de gloire et de fortune, pour tomber en fin de compte au rang d'un déclassé n'ayant pas même une naissance régulière et ne pouvant porter le nom de son père! Tout lui manquait du même coup : ses illusions de jeunesse, son admiration pour le marquis, son amour pour Berthe et sa confiance en lui-même. Abandonné des autres et ne se sentant plus aucun courage, qu'allait-il devenir? Que faire dans une société où la loi même ne le tolérait que par grâce et ne lui accordait qu'en rechignant sa place au soleil? Si encore, comme Sainte-Marie, il avait eu pour se soutenir une foi religieuse; mais non, il était jusqu'aux moelles un enfant du siècle, et il bornait son désir à la possession des joies de la terre. Il ne voyait rien audelà, et, sentant qu'en un jour toutes les choses dont il avait fait ses points d'appui croulaient en même temps, il restait étendu à terre comme un oiseau tombé du nid et qui n'a pas d'ailes pour s'envoler.

L'endroit où il se trouvait était une de ces gorges sablonneuses qu'on rencontre si fréquemment dans l'Argonne. A droite et à gauche, les talus se relevaient presque à pic; au-dessus, des bouleaux et des sorbiers entre-croisaient leurs branches; de tous côtés, les vieilles futaies enserraient de leurs masses profondes le ravin dont un sentier de chèvres occupait le fond. Le soleil était déjà haut et tombait d'aplomb sur les fougères, où ses rayons encore chauds faisaient bourdonner des insectes. Des claquemens de fouet résonnèrent tout à coup dans la gorge étroite, puis des *sonnailles* tintèrent, et un convoi de mulets lourdement chargés de rondins descendit lentement le sentier. Laurent, la tête enfouie dans les fougères, les entendit à peine passer et ne bougea point. Le dernier mulet venait de le frôler au passage, et le bruit des *sonnailles* allait déjà s'amoindrissant, quand le bout ferré d'un bâton effleura les jambes du jeune homme, et en même temps une voix féminine, presque aussi âpre et virile que celle d'un muletier, s'écria : — Jarnidieu, mais c'est Laurent!.. Hop! mon garçon, que diantre fais-tu là, le nez dans le sable?..

Il releva lentement la tête et aperçut au beau milieu du sentier

Mlle Bastienne de Fierbois troussée jusqu'au jarret, chaussée de bottes de chasseur, coiffée d'un feutre d'homme assujetti par un fichu en mentonnière, et brandissant son fameux bâton de houx. Elle avait été surveiller le chargement de son bois dans la coupe, et elle revenait avec le convoi des *brioleurs*. Laurent la regardait d'un air effaré, et de son côté Mlle Bastienne, roulant ses gros yeux noirs sous ses épais sourcils, examinait curieusement les traits bouleversés du jeune docteur.

— Ah çà, reprit-elle, d'où vient que tu as la figure à l'envers? Que se passe-t-il donc?

— Rien! répliqua brusquement Laurent, et il replongea sa figure dans les fougères.

— Rien! c'est bientôt dit! riposta Mlle Bastienne, se campant devant lui et s'appuyant sur sa gaule, on n'a pas pour rien une mine de déterré comme la tienne... Aie au moins la politesse de relever le nez et de me répondre.

— Laissez-moi! murmura-t-il sans bouger.

— Tu es entêté! cria la vieille fille, mais tu ne le seras jamais autant que Bastienne de Fierbois... Je ne te lâcherai pas avant que tu ne m'aies expliqué pourquoi, en plein midi, tu es là étendu comme un veau dans l'herbe, au lieu de déjeuner avec ton parrain.

A ce dernier mot, le jeune homme fit un soubresaut, se mit sur ses jambes, et, regardant fixement Mlle de Fierbois : — Mon parrain! s'exclama-t-il; celui que vous appelez ainsi, bien que vous sachiez sans doute, comme les autres, à quoi vous en tenir, celui-là ne me reverra plus à sa table ni sous son toit.

— Enfin, voilà qui est répondre! grommela Mlle Bastienne en hochant la tête. Si je comprends bien, on t'a dit des choses qu'on aurait mieux fait de te taire et qui t'ont brouillé avec le marquis?

— Oui, je sais tout! reprit Laurent avec animation, et vous qui prétendez me porter un peu d'amitié, vous auriez dû m'instruire de ma situation, au lieu de m'exposer à être humilié par Mme de Brieulles et méprisé par Mlle Fontenille?

— Ah! Mlle Fontenille est mêlée à l'affaire? Je t'avais bien prévenu qu'il n'y avait rien de bon à gagner de ce côté-là... Enfin le mal est fait, et puisque tu en pâtis, mon pauvre garçon, ce n'est pas le moment de te sermonner... Viens-t'en chez moi, nous causerons en route et nous chercherons un remède à tes chagrins.

Elle lui mit doucement la main sur le bras et voulut l'emmener, mais Laurent lui opposa une résistance inattendue. — Non, dit-il, il n'y a pas de remède, je suis profondément dégoûté de tout, je suis à charge aux autres et à moi-même, je suis un être inutile au monde et je ne cherche plus qu'un moyen d'en sortir!

— Tu veux mourir, n'est-ce pas? repartit Mlle Bastienne en haussant les épaules; c'est toujours la même chanson... Eh bien! et ta mère?

Il tressaillit. — Ah! fit-il, ma mère!.. — Et ses yeux s'emplirent de larmes à la pensée de la pauvre tante Sophie, que ses égoïstes préoccupations amoureuses lui avaient fait un moment oublier.

— Oui, ta mère! poursuivit affectueusement Mlle de Fierbois, crois-tu que tu lui sois inutile ou à charge, à celle-là?.. Je connais un bon bout de ton histoire et j'ai deviné le reste... Dans toute cette aventure, c'est ta mère qui a souffert et qui souffre encore le plus cruellement. Veux-tu augmenter ses peines en faisant quelque sottise?.. Je comprends que tu tiennes à partir d'ici, mais tu serais un mauvais cœur et un fou, si tu ne sacrifiais pas maintenant tes billevesées d'amour à celle qui s'est tant sacrifiée pour toi.

Laurent saisit la main de Mlle Bastienne et la serra violemment. — Vous avez raison, mademoiselle, murmura-t-il, merci et adieu, je vais trouver ma mère.

Elle le retint par le bras. — Un instant, poudre à canon! s'écria-t-elle, comptes-tu faire tes huit lieues à pied et arriver minable et crotté chez le boulanger, après l'avoir quitté sans tambour ni trompette? Tu serais bien reçu, et voilà un joli moyen de consoler ta mère!.. Réfléchis donc un peu, et ne t'enlève pas toujours comme une soupe au lait... Comment vivras-tu là-bas sans argent, car je soupçonne que tu es sans le sou, et ce n'est pas en débarquant à Juvigny, fait comme un voleur, que tu inspireras confiance aux malades? Tu n'as pas envie de puiser dans la bourse de ta mère ni d'être aux crochets du père Husson, je suppose?

Laurent fit un geste de dénégation et regarda Mlle Bastienne d'un air piteusement désespéré. — Mon pauvre garçon, continua-t-elle, tu peux être un savant médecin, mais tu n'es guère pratique... Il faut imaginer autre chose, et c'est pourquoi nous allons y réfléchir tous deux en descendant chez moi. Rassure-toi, tu n'y verras personne, personne ne t'y verra, et ce soir, à la brune, je te ferai conduire en voiture jusqu'à Clermont.

Elle le prit par le bras, et cette fois il se laissa emmener aux Petites-Islettes. Le trajet se fit silencieusement. Quand ils furent arrivés, Mlle Bastienne enferma Laurent dans son cabinet rempli de paperasses et d'échantillons de bouteilles. Elle lui cuisina et lui servit elle-même un bon déjeuner qu'elle le força de manger, puis, quand il se fut restauré, elle le laissa en tête-à-tête avec une tasse de café noir et monta dans sa chambre, d'où elle ne redescendit

qu'au bout d'une grande heure. — Mon garçon, dit-elle, j'ai ruminé ton affaire, et voici ce que j'ai trouvé. J'ai un neveu, un Noirel de Fierbois, qui s'est établi à Sermaize... Tu connais cela, c'est un gros bourg à mi-chemin de Juvigny et de Vitry-le-François... Il a installé là une grande verrerie à la houille, qui est en pleine activité et où il y a un monde d'ouvriers. Dans une usine montée sur ce pied-là, on doit avoir besoin d'un bon médecin pour soigner tout le personnel. J'ai entendu mon neveu Noirel se plaindre de ce qu'il n'y avait aux environs que de méchans carabins... Je t'adresse à lui, et je te recommande chaudement. Tout à l'heure, Nicolas va atteler ma jument à la carriole, il te conduira à Clermont. Demain tu seras à Sermaize et tu remettras ceci, avec mes complimens, à mon neveu.

Elle tira de sa poche une grande lettre pliée à l'antique, cachetée à la cire et dont la suscription était mise en grosse écriture bâtarde. — Quand tu seras casé, continua-t-elle en la donnant à Laurent, je t'enverrai les hardes et les livres que tu as laissés ici, et dès que ta position sera nette, tu iras trouver ta mère... Tu pourras au moins lui offrir un gîte chez toi... Comprends-tu?

— Vous êtes un brave cœur! s'écria Laurent en sautant au cou de Mlle Bastienne, qui lui appliqua de bons baisers sur les joues.

Lorsque le jour commença de brunir, on annonça que la carriole était attelée. Mlle de Fierbois accompagna le jeune homme dans la cour, l'embrassa une seconde fois et, lui glissant un paquet dans la poche : — Ne fais pas attention, murmura-t-elle, ce sont tes provisions de route... Maintenant, mon garçon, travaille!.. C'est encore le meilleur remède quand on a du chagrin. Écris-moi de temps en temps, et que Dieu te garde!.. Bonsoir.

Laurent grimpa dans la carriole, Nicolas fouetta la jument, et on partit au petit trot. Quand on fut au détour de la route, le jeune homme se retourna pour saluer une dernière fois Mlle Bastienne. Elle était montée sur la crête du talus, et sa robuste silhouette se dessinait vigoureusement en noir sur le ciel clair; on distinguait encore les bottes de chasse, les jupes troussées à la diable, le chapeau d'homme, et on voyait deux grands bras s'agiter comme un télégraphe aérien dans la direction de la voiture, qui fuyait parmi les brouillards de la Biesme.

ANDRÉ THEURIET.

(La troisième partie au prochain n°.)

LA

GRÈVE DES CHEMINS DE FER

AUX ÉTATS-UNIS

II[1].

LA LUTTE.

I.

Tout étant bien arrêté, les chauffeurs, gardes-freins et aiguilleurs de la compagnie Baltimore et Ohio, attachés à la gare de Martinsburg, signifièrent à leurs chefs, le 16 juillet, que, si la compagnie ne consentait pas sous vingt-quatre heures à rétablir les salaires sur l'ancien pied, et à rembourser à tous les agens la réduction opérée depuis le 1er juin, ils cesseraient tout service. Là, comme partout, le secret le plus profond avait été gardé sur la conspiration qui s'ourdissait depuis plus de trois mois, et nul parmi les employés supérieurs du chemin de fer n'en soupçonnait l'existence et l'étendue. La compagnie Baltimore et Ohio, qui avait dans ses cartons près de dix mille demandes d'emploi, répondit à la sommation qui lui était faite par le renvoi immédiat de tous les agens réfractaires, et envoya à Martinsburg des agens nouveaux pour prendre leur place et assurer le service. L'arrivée de ces remplaçans exaspéra les grévistes, qui se précipitèrent sur eux, les arrachèrent des locomotives et des wagons, en maltraitèrent quelques-uns, et les expulsèrent

(1) Voyez la *Revue* du 1er octobre.

tous de la gare en les menaçant de mort s'ils essayaient d'y rentrer. Des émissaires furent dépêchés dans toutes les directions pour prescrire de cesser partout le service, des sentinelles furent placées aux deux extrémités de la gare pour arrêter tous les trains au passage, et le reste des grévistes se répandit dans les tavernes pour célébrer ce premier succès.

Impuissans à lutter contre cette révolte et à faire partir aucun train, les agens de la compagnie s'adressèrent par le télégraphe à M. Matthews, gouverneur de la Virginie occidentale, dans laquelle Martinsburg est situé, et réclamèrent assistance. Le gouverneur n'avait aucune force à sa disposition, la législature de l'état ayant refusé en 1875 de voter des fonds pour l'organisation de la milice : il n'existait dans tout l'état qu'une compagnie de volontaires qui ne comptait pas cent hommes. Le gouverneur la fit réunir, et l'envoya à Martinsburg avec un de ses aides-de-camp. Celui-ci reconnut aussitôt qu'il n'y avait rien à faire avec une troupe aussi faible, qui paraissait d'ailleurs plus disposée à sympathiser avec les grévistes qu'à agir contre eux. Il l'établit dans le bâtiment qui contient les bureaux de la compagnie et où elle demeura comme assiégée, et il fit connaître au gouverneur quelle était la situation. Cette situation empirait d'heure en heure : la compagnie apprenait que la grève qu'elle avait crue locale se généralisait, et que le service était interrompu dans toutes les gares situées au-delà de Martinsburg, soit dans la direction de l'Ohio à Cumberland, Kayser, Newark, soit sur la ligne de Chicago. La circulation étant complétement arrêtée, 70 trains montans ou descendans étaient en détresse à Martinsburg et dans les environs : les marchandises dont ils étaient chargés étaient sans protection. Une députation des bateliers du canal de la Chesapeake à l'Ohio, qui étaient en grève depuis deux mois, était venue à Martinsburg et avait promis aux grévistes de leur prêter main-forte. Les grévistes avaient contraint les ouvriers des ateliers de réparation à quitter leur travail; une multitude d'ouvriers sans ouvrage étaient accourus à Martinsburg et parcouraient les rues en vociférant. Les grévistes qui avaient été arrêtés par la police avaient été délivrés par leurs camarades, et le maire avait été menacé de voir mettre le feu à l'hôtel de la gare, dont il était propriétaire, s'il prêtait à la compagnie l'assistance de la police municipale. La ville tout entière était à la merci d'une multitude désordonnée au sein de laquelle les femmes se faisaient remarquer par leur exaltation et la violence de leur langage. La situation n'était pas meilleure dans les villes voisines. Le gouverneur, qui s'était rendu de sa personne à Grafton pour essayer de pacifier les esprits, faillit y être lapidé : il fut poursuivi à coups de pierres jusque dans l'hôtel où il était descendu, et un moellon

énorme fit voler en éclats la fenêtre de sa chambre. En présence de pareils faits et privé de tout moyen d'action, M. Matthews ne put que s'adresser au président des États-Unis et réclamer l'assistance fédérale, en se déclarant, conformément aux termes de la constitution, dans l'impuissance de maintenir l'ordre à l'intérieur de la Virginie occidentale.

Le président ne se trouva guère moins embarrassé que le gouverneur. L'armée fédérale, disséminée sur un territoire immense, ne compte pas actuellement plus de 18,000 à 20,000 hommes. Plusieurs régimens étaient engagés dans les Montagnes-Noires à la poursuite des Sioux; les autres étaient répartis sur les frontières et dans les forteresses qui protégent les côtes. Le président n'avait sous la main, à Washington, que 250 hommes, et il pouvait n'être pas sans inquiétude pour la tranquillité de la capitale, car des émissaires y étaient arrivés pour pousser à une grève générale non-seulement les agens de la ligne du Potomac, mais divers corps de métiers. Le conseil général de l'association ouvrière qui s'intitule la Ligue du travail se réunissait, ce jour même, à Washington et publiait une circulaire aux membres de l'association pour les inviter et inviter tous les ouvriers à fermer l'oreille aux excitations des agens de désordre qui parcouraient le pays en prêchant les grèves et la violence. Cet avis seul suffisait à dénoncer l'existence du danger. Néanmoins le président n'hésita pas : il plaça les 250 hommes de la garnison sous les ordres du général French, les renforça de 150 hommes empruntés à la garnison du fort Mac-Henry, à l'embouchure de la baie de Chesapeake, et fit partir ces 400 hommes pour Martinsburg avec une proclamation invitant les émeutiers à rentrer dans l'ordre.

Le général French arriva à Martinsburg dans la matinée du 19 juillet : depuis quarante-huit heures, la ville était au pouvoir des grévistes et de leurs alliés. D'accord avec les autorités municipales et avec les administrateurs de la compagnie, il s'arrêta à l'entrée de la ville, fit imprimer la proclamation du président, la fit afficher, distribuer, et attendit jusqu'au soir l'effet qu'elle produirait. Les émeutiers tenaient bon : aussi dès la pointe du jour le général marcha sur la gare, l'occupa sans résistance, malgré les barricades qu'on avait élevées, et la fit évacuer. Les émeutiers huèrent les troupes fédérales et leur lancèrent quelques pierres; mais ils n'osèrent pas engager le combat. Ils n'avaient d'autres armes à feu que des pistolets et des revolvers, et le bruit s'était répandu que le général French attendait des renforts et de l'artillerie. La lutte était matériellement impossible; c'était d'ailleurs chose trop grave que de se mettre en révolte contre l'autorité fédérale. Des trains furent préparés : les grévistes se bornèrent à huer et à

menacer de leur vengeance les agens qui en prenaient la conduite; mais ils ne mirent pas obstacle au départ. Un de ces trains emmenait à Cumberland une compagnie de soldats qui prit possession de cette gare; il continua ensuite, avec un faible détachement, jusqu'à Kayser, où il fut arrêté par les grévistes, qui mirent la locomotive hors de service : il fallut aller dégager la trop faible escorte qu'on lui avait donnée. Le général French reconnut qu'avec le petit nombre d'hommes dont il disposait, il devait se contenter de tenir la voie libre d'un côté jusqu'à Cumberland, et de l'autre jusqu'à Baltimore.

Ainsi les autorités locales et l'autorité fédérale elle-même n'hésitaient pas à intervenir pour assurer la circulation sur les lignes de la compagnie Baltimore et Ohio. Cette intervention paraîtrait toute naturelle en France, où l'état a la nue propriété des chemins de fer, où l'exploitation est soumise à des règlemens généraux émanant de lui, et où elle est surveillée comme un service public par des agens officiels; les raisons sur lesquelles elle se fondait étaient moins apparentes aux États-Unis. Là, la confédération n'est jamais intervenue que depuis la guerre civile, lorsqu'elle a accordé à titre gracieux, à certaines compagnies, des subventions en argent ou en terres publiques. Ce sont les états qui concèdent les chemins de fer ou plutôt qui en permettent l'établissement par la concession du droit d'expropriation : les compagnies se considèrent comme propriétaires de leurs lignes, elles en règlent à leur gré l'exploitation, et jusqu'à une récente décision de la cour suprême, elles étaient réputées maîtresses absolues de la fixation des tarifs. L'opinion générale envisageait donc les compagnies de chemins de fer comme des entreprises privées, et les assimilait absolument aux charbonnages, aux usines et à toutes les exploitations industrielles, dont les gouvernemens locaux, et encore moins le gouvernement fédéral, n'avaient jamais pris en main les intérêts.

Ce ne fut pas du premier coup que l'on put faire comprendre aux grévistes et même à une portion du public la gravité et le caractère délictueux des actes qui se commettaient dans les gares des chemins de fer. Il est incontestable que tout homme est seul juge du prix qu'il veut mettre à son travail, et qu'aucun pouvoir au monde n'a le droit de lui imposer de travailler à d'autres conditions que celles qui lui conviennent. Le droit d'un agent ou d'un ouvrier à quitter le travail, à se mettre en grève, est donc absolu, et ce droit n'est pas affaibli parce que dix, ou cent ou mille ouvriers en useront simultanément; mais, par une conséquence inéluctable, l'exercice même de ce droit impose à tout ouvrier le devoir de respecter chez autrui la liberté dont il use lui-même. Empêcher un ouvrier de travailler aux conditions qu'il lui convient d'accepter

est donc un attentat au droit individuel et à la liberté du travail. C'est ce que le maire de Grafton était obligé de rappeler aux ouvriers du Baltimore et Ohio dans une proclamation du 18 juillet : « Il est venu à ma connaissance, disait-il, que certaines personnes de cette ville, par des menaces, par l'intimidation, et, en plusieurs cas, par des voies de fait, empêchent certains autres citoyens d'exercer leur profession ordinaire, et interviennent ainsi dans les affaires privées des citoyens bien disposés; je somme toutes ces personnes de renoncer à leurs menaces, sous peine d'encourir toutes les rigueurs de la loi. » Il n'était pas permis davantage aux agens des chemins de fer de mettre obstacle à la circulation des trains, de se saisir du matériel des compagnies, de retirer les boulons, les clavettes et les barres de transmission des locomotives pour en rendre le fonctionnement impossible : c'étaient là autant d'attentats contre la propriété. Enfin, les grévistes, en considérant leur grève comme un duel entre eux et la compagnie à laquelle ils appartenaient, perdaient complétement de vue les droits et les intérêts des tiers que nul n'est autorisé à léser dans la poursuite de sa satisfaction personnelle. Il leur échappait qu'une différence profonde sépare le chômage d'un établissement ou même d'une profession, qui se traduit par une gêne locale, et l'interruption de la circulation des chemins de fer et des services publics dont ils sont l'instrument, et dont la suspension affecte les intérêts de la communauté tout entière. Ce sont les considérations que le juge Drummond, président du tribunal fédéral du district d'Indiana, a fait valoir en condamnant à trois mois d'emprisonnement quinze des grévistes arrêtés à Indianapolis.

« Tout homme, disait-il, a le droit de laisser là sa besogne, s'il n'est pas satisfait du salaire qu'il reçoit, mais on n'a pas le droit de se coaliser et de produire une grève parmi les employés de chemins de fer, de façon à empêcher la circulation des trains, parce qu'il y a là quelque chose qui affecte la communauté tout entière, il y a un tort porté à cette communauté, et une interruption des affaires du pays. Cela est surtout vrai des employés de chemins de fer, parce qu'ici le préjudice causé est un préjudice public qui atteint le pays tout entier et non pas seulement une commune en particulier ou un certain rayon... Peut-être un de ces trains dont vous avez empêché le départ portait-il de l'argent ou des valeurs destinés à préserver d'un sacrifice la ferme ou la maison d'un citoyen; peut-être un des voyageurs était-il appelé au chevet d'une femme, d'un fils ou d'une fille expirante. Mille autres cas qui pouvaient se produire suffisent à montrer quelle atteinte vous avez portée à tout ce que les citoyens de ce pays tiennent pour précieux et sacré, sans

parler de la correspondance entière du pays, que vous avez suspendue en arrêtant les trains qui transportent les malles.

« Il est à peu près impossible à l'esprit de mesurer le préjudice presque infini qui peut résulter de l'interruption de la marche des trains, fût-ce pour un jour ou deux seulement, et quand il s'agit d'une semaine, les conséquences en sont impossibles à calculer. Cela étant ainsi, quel que puisse être le sentiment public, — et peut-être est-il que les employés de chemins de fer devraient recevoir un salaire plus élevé, — la voie que l'on a suivie n'est pas celle qui devait être prise, parce que vous vous êtes mis en guerre contre la société, et la société se lèvera toujours contre ceux qui se mettront en guerre avec elle. Il n'est pas possible qu'une classe quelconque de citoyens se soulève contre la communauté tout entière, sans que la société ressente l'atteinte portée à ses droits, et se fasse justice. Il en sera ainsi tant que la société existera. »

Ces idées étaient loin d'être partagées par un grand nombre d'Américains, surtout dans les classes inférieures. La législation ne met aucun obstacle à l'organisation des grèves, et ce silence de la loi est conforme aux traditions et aux mœurs du pays, qui ne voit jamais qu'avec une extrême défiance l'intervention d'un pouvoir quelconque dans les transactions particulières. Pourquoi s'occuper des querelles entre les ouvriers et leurs patrons? c'est affaire à eux, et le public n'a rien à y voir, — tel était le sentiment universel. Quant à l'intimidation, quant aux voies de fait employées par les grévistes, elles ne causaient aucune émotion dans un pays où la liberté et la sécurité des personnes sont aussi mal assurées qu'aux États-Unis; on estimait qu'il fallait laisser les ouvriers vider entre eux ces questions, soit à coups de poing, soit à coups de revolver. La police n'arrivait jamais que pour relever les morts et les éclopés, et quand elle faisait par hasard quelques arrestations, comme il était impossible d'obtenir aucun témoignage contre les coupables, il fallait les relâcher presque immédiatement. Cette impuissance de la justice ne choquait personne parce qu'elle est un fait de tous les jours. Les ouvriers des chemins de fer s'étaient imaginé qu'on les laisserait seuls en face des compagnies, que les pouvoirs publics demeureraient des spectateurs passifs du conflit, et que les procédés irréguliers et les actes illégaux à l'aide desquels ils comptaient assurer leur victoire jouiraient de la même impunité que les violences qui accompagnaient la plupart des grèves. Ils devaient être fortifiés dans cette opinion par le langage de certains journaux qui prenaient fait et cause pour eux, et par les sympathies que leur témoignaient ouvertement les logeurs, les taverniers, tous les commerçans qui vivaient de leur clientèle et certains négocians que le relèvement

des tarifs avait mécontentés. Aussi les premières paroles que les grévistes adressèrent au capitaine des miliciens que le gouverneur de la Virginie occidentale avait envoyés à Martinsburg furent-elles celles-ci : « Que venez-vous faire ici? Pourquoi vous mêlez-vous de nos affaires? »

L'intervention des pouvoirs publics dans une grève, et surtout le recours aux milices et aux troupes fédérales, étaient donc des faits inattendus et sans exemple : c'était aux yeux des classes inférieures une nouveauté et presqu'une monstruosité. Lorsque la nouvelle se répandit dans Baltimore, le 20 juillet, que deux compagnies d'infanterie fédérale, venant du fort Mac-Henry, avaient traversé le port, en route pour Martinsburg, elle fut l'objet de mille commentaires. Bientôt après fut affichée une proclamation du gouverneur du Maryland, sommant les grévistes de rentrer dans l'ordre sous peine d'encourir les rigueurs de la loi, et les feuilles locales annoncèrent que le soir même deux régimens de milice, le 5e et le 6e, partiraient pour Cumberland afin d'assurer la circulation des trains. Aussitôt une agitation extrême se manifesta au sein des associations ouvrières; pendant que les comités se réunissaient dans des conciliabules secrets, des rassemblemens se formaient au coin des rues et sur les places publiques, et l'on y critiquait avec véhémence la conduite des autorités. « Depuis quand, disaient les orateurs populaires, les autorités s'inquiétaient-elles d'une grève? C'était sans doute parce que les administrateurs des chemins de fer étaient des gens riches et influens que les pouvoirs publics intervenaient pour tirer les compagnies de l'embarras où elles s'étaient mises par leur dureté et leur rapacité? L'équité ne commandait-elle pas de tenir la balance égale entre tous au lieu de la faire pencher par la force en faveur des compagnies? Était-ce là l'emploi qu'on devait faire des milices, et devait-on permettre que celles-ci servissent à accabler de malheureux ouvriers qui ne demandaient qu'un salaire suffisant pour nourrir leurs familles? » Lorsque la cloche du beffroi, qu'on n'avait pas entendue depuis la guerre civile, retentit, appelant les miliciens aux armes, tous les ateliers se vidèrent en un instant. Le 5e régiment, dont le quartier-général était situé dans un quartier riche, se réunit sans obstacle, et lorsqu'il se mit en marche pour la gare de Camden-Place, il fut accueilli pendant la première partie du parcours par des applaudissemens. Bientôt après il rencontra un rassemblement qui l'accompagna de ses huées et lui jeta des pierres, mais il parvint à la gare en bon ordre et sans avoir eu à faire usage de ses armes. Il n'en fut pas ainsi du 6e, dont le quartier-général était situé dans un faubourg presque exclusivement habité par les ouvriers du port et les em-

ployés du chemin de fer : des rassemblemens tumultueux se formèrent devant le quartier-général, où bientôt il ne resta plus une seule vitre intacte; des miliciens en uniforme qui essayèrent de fendre la foule pour se rendre à leur devoir furent roués de coups ou intimidés et renvoyés chez eux. Lorsque les hommes se furent équipés et eurent formé leurs rangs, le colonel fit ouvrir la grande porte, et les miliciens sortirent, la baïonnette en avant. La foule les accueillit par une explosion de huées et de hurlemens et une volée de pierres; elle reculait devant eux, mais à chaque coin de rue on rencontrait de nouvelles masses; attaqués en tête et en queue, les miliciens n'avançaient que sous une grêle continuelle de cailloux et de briques, entremêlée de nombreux coups de pistolet. Enfin, un milicien étant tombé grièvement blessé, ses camarades firent feu. La foule se dispersa, laissant sur le terrain un mort et un certain nombre de blessés; mais elle revint bientôt, et ce ne fut que par plusieurs décharges successives que les miliciens s'ouvrirent un passage jusqu'à la gare, où ils ne tardèrent pas à se trouver bloqués.

Le maire télégraphia au gouverneur qu'il était obligé de contremander le départ des miliciens, parce qu'il ne pouvait plus répondre du maintien de l'ordre. En effet, le feu éclatait sur plusieurs points de l'immense gare de Camden-Place, et il ne put être éteint que fort tard dans la nuit. Les premières pompes qui furent amenées furent arrêtées au passage et renversées par la foule, qui maltraita les pompiers. La police, qui avait reçu des armes, dut charger plusieurs fois les émeutiers pour ouvrir le passage à quelques pompes. Le feu se déclarait au même moment à la gare de Riverside, établie à proximité du port, et sur trois ou quatre points de la ville. Le lendemain, le siége de la gare de Camden-Place recommença, et l'émeute réussit à mettre de nouveau le feu aux bâtimens, qui ne purent être dégagés que par une fusillade bien nourrie. Les boutiques des armuriers furent pillées, et il en aurait été de même des dépôts d'armes de la milice, si on n'y avait mis garnison. Les émeutiers annonçaient hautement l'intention de démolir ou d'incendier tous les établissemens en relation avec la compagnie Baltimore et Ohio. La police, épuisée de fatigue et à bout de forces, était débordée, et le maire, malgré toute son énergie, désespérait de sauver la ville du pillage, parce que le nombre et l'audace des émeutiers allaient en croissant. Le collecteur des douanes télégraphiait à Washington qu'il ne croyait pas ses caisses en sûreté. Le trésor public avait fait partir pour Baltimore, par la ligne du Potomac, 10 millions de dollars en espèces et en valeurs, destinés à être expédiés en Europe pour le paiement des arrérages de la dette et le remboursement des obligations amorties, et ce précieux envoi pouvait tomber aux mains de l'émeute; une dépêche télégraphique lui

fit changer de direction à temps, et il fut mis en lieu de sûreté. Enfin, dans la soirée, plusieurs détachemens de troupes fédérales, envoyées par le commandant du fort Mac-Henry, arrivèrent avec de l'artillerie, qui fut mise immédiatement en position. A la pointe du jour, deux bâtimens de guerre entrèrent dans le port et mirent à terre leurs équipages et quelques compagnies d'infanterie de marine. A midi, le général Hancock, appelé de New-York par un télégramme du président, débarqua avec de nouvelles troupes et prit immédiatement le commandement. Le déploiement de forces qu'il ordonna intimida les émeutiers, qui se dispersèrent, et le calme se rétablit dans la rue. Une vingtaine de personnes avaient été tuées raides ou blessées mortellement, plus d'une centaine avaient reçu des blessures graves; on supposait qu'un nombre plus considérable encore de grévistes qui avaient été légèrement atteints et qui avaient pu regagner leur domicile, se cachaient d'avoir été blessés, de peur de laisser connaître leur participation à l'émeute.

Pendant que le sang coulait dans les rues de Baltimore, la grève se généralisait dans l'Ohio, et y défiait les efforts de l'autorité civile. Saisi des plaintes de la compagnie, dont le service était partout interrompu par la force et dont les agens étaient maltraités et menacés de mort, le gouverneur Young appela à Columbus quatre compagnies de milice et présida lui-même à leur embarquement pour Newark, point de rencontre de plusieurs embranchemens. Les employés du chemin de fer accueillirent les miliciens par des sifflets et des huées : le train qui avait amené les miliciens de Springfield avait failli dérailler, et le train expédié à Newark fit partir plusieurs torpilles disposées le long de la voie, mais dont l'explosion ne causa que des dégâts matériels sans déterminer d'accident. Arrivés à Newark, les miliciens y trouvèrent toutes les voies occupées par un rassemblement de près de 3,000 hommes, formé d'ouvriers de toutes les professions qui étaient accourus des localités voisines pour prêter main-forte aux grévistes. Ils durent se borner à protéger les bâtimens de la gare et la halle aux marchandises contre le pillage et l'incendie. Il n'y avait point à essayer de rétablir le service : à l'arrivée de chaque train, mécaniciens et chauffeurs avaient été violemment arrachés des locomotives; avis avait été donné que quiconque prêterait son concours à la préparation d'un train serait immédiatement fusillé; pour surcroît de précautions, on avait enlevé des machines et des wagons les clavettes, les barres de transmission et les chaînes d'attache, et l'on avait encloué toutes les aiguilles.

Les émeutiers déclarèrent à la milice qu'ils ne l'attaqueraient point tant qu'elle n'essaierait pas de sortir des bâtimens où elle s'était établie et de reprendre possession des voies. « Pourquoi, ajoutaient-

ils, tireriez-vous sur nous? nous n'avons fait de mal à personne! » En réalité, la milice était prisonnière. Désireux de la dégager et d'assurer force à la loi, le gouverneur appela sous les armes de nouvelles compagnies de miliciens; mais, avant même qu'elles eussent pu se réunir, le mouvement avait pris une extension redoutable. Partout les sections de l'Internationale et les comités des associations ouvrières poussaient les ouvriers à se mettre en grève, à se joindre aux grévistes et à les seconder dans leur lutte contre l'autorité civile. A Columbus, un rassemblement armé se présenta successivement dans les divers laminoirs et devant les autres usines de la ville, enjoignant aux ouvriers de quitter immédiatement les ateliers, sous peine d'y voir mettre le feu, et de se rendre à la gare centrale. Plus de 2,000 hommes se trouvèrent bientôt réunis à la gare, prirent possession des bâtimens et des voies, et rendirent impossible toute tentative de faire passer un train. Les diverses compagnies de chemins de fer dont les lignes aboutissent à Columbus crurent devoir par mesure de prudence faire rentrer le matériel dans les remises et faire fermer leurs dépôts et leurs ateliers. La singulière dépêche suivante fut expédiée de la capitale de l'Ohio aux journaux de New-York : « Aucun acte de violence n'est à redouter, les grévistes étant absolument maîtres de la ville. » A Zanesville, toutes les manufactures furent également fermées de gré ou de force : on fit suspendre jusqu'au service des tramways. Là encore le triomphe de l'émeute était complet, et les dépêches exprimaient l'espérance que, malgré l'interruption de tout travail, on n'aurait pas de désordres trop graves à déplorer. A Cincinnati, les employés de la compagnie Ohio et Mississipi s'étaient rendus maîtres de la gare située dans un faubourg : ils ne laissaient entrer ou sortir aucun train ; mais le service continuait sur les lignes de la compagnie de Lake Shore et de la compagnie du Michigan méridional, dont les ouvriers ne voulaient pas faire grève. Les grévistes leur intimèrent l'ordre de rentrer les locomotives dans la rotonde, de décomposer les trains et de remiser les voitures. Défense fut faite dans les dépôts de toutes les compagnies de recevoir aucune marchandise d'aucune sorte pour n'importe quelle destination. Une ville de plus de 200,000 âmes laissait ainsi mettre son commerce en interdit et interrompre ses communications avec le reste de la confédération. Réduit à une complète impuissance, le gouverneur de l'Ohio se vit obligé, comme les gouverneurs de la Virginie occidentale et du Maryland, de s'adresser au président des États-Unis et de requérir l'assistance fédérale. Dans une situation plus difficile encore, et en présence de faits plus graves, le gouverneur de la Pensylvanie subissait la même nécessité.

II.

Pittsburg, ville de 90,000 âmes, située sur l'Ohio, au point où cette rivière reçoit les eaux de la Monongahela et devient navigable pour des bateaux d'un fort tonnage, est placée au cœur de la région où s'extrait le pétrole. C'est un des centres industriels et commerciaux les plus actifs des États-Unis. D'immenses entrepôts y reçoivent les céréales de la vallée de l'Ohio, amenées par la batellerie à destination des états atlantiques. Les villes d'East-Liberty et d'Alleghany, qui ne sont que ses faubourgs, renferment en grand nombre des laminoirs, des fonderies, des clouteries, et des usines de toute nature. Plusieurs lignes importantes de chemins de fer s'y croisent; les gares, les dépôts de matériel, les halles à marchandises y couvrent des espaces considérables, et le mouvement des trains y est continuel. Les raisons qui avaient fait désigner Martinsburg pour donner le signal de la grève sur le Baltimore et Ohio avaient fait choisir Pittsburg comme point de départ de la grève sur le Central-Pensylvanien.

Le 19 juillet, à midi, les chauffeurs et les gardes-freins attachés à cette compagnie refusèrent de faire leur service, alléguant pour motif que la direction, en portant de 18 à 36 le nombre des wagons de chaque train de marchandises, et en allongeant les parcours à effectuer par les agens, se ménageait les moyens de supprimer la moitié du personnel de la petite vitesse. Quinze trains étaient formés, et devaient quitter la gare de Pittsburg dans la journée : les mécaniciens et les agens qui se présentèrent pour les mettre en marche furent arrachés de dessus les machines ou chassés à coups de pierres : un employé supérieur de la compagnie fut grièvement blessé. Les mêmes faits se produisaient à la gare d'East-Liberty, où les employés de la compagnie étaient contraints à cesser tout travail. Les grévistes obéissaient aux commandemens de Robert Ammon, l'un des fondateurs de la *Train men Union*, venu à Pittsburg pour prendre la direction du mouvement. La police municipale opéra quelques arrestations, mais tous les hommes qu'elle essaya de conduire en prison furent arrachés de ses mains et emmenés en triomphe. Comme les trains qui arrivaient de toutes les directions étaient arrêtés et retenus, 900 wagons, avant la fin de la journée, encombraient les voies : les arrivages de la nuit en portèrent le nombre à 1,500. Chaque fois qu'un train était désemparé et conduit sur une voie de garage, ce nouveau succès était salué par des acclamations auxquelles il était répondu de toutes les tavernes du voisinage. Sur la demande des administrateurs de la compagnie, le shérif du comté se rendit, à minuit, au milieu des grévistes, et

jusqu'à trois heures du matin, il s'épuisa en vains efforts pour leur démontrer l'illégalité de leur conduite. On lui déclara que l'on continuerait à ne laisser circuler aucun train, on le mit au défi d'opérer aucune arrestation, et comme il annonça qu'il allait être obligé de requérir l'intervention de la milice : « Demain nous serons vingt mille, » lui répondit un des assistans.

En effet, les débardeurs du port et les ouvriers des usines, abandonnant leur travail, s'étaient déjà joints aux grévistes. Le lendemain, leur nombre s'accrut encore : d'heure en heure, on voyait arriver en ville des bandes d'ouvriers mineurs, accourus des charbonnages et des puits de pétrole des environs. A midi, une réunion générale fut convoquée, et le président donna lecture, au milieu d'applaudissemens frénétiques, d'une dépêche datée d'Hornelsville et signée de Barney Donahue, annonçant que le matin même les agens du réseau Érié avaient cessé leur service. A cette nouvelle, les agens de toutes les compagnies qui ont des gares à Pittsburg ou dans ses faubourgs se mirent immédiatement en grève, et vinrent se joindre aux agens du Central-Pensylvanien. Pittsburg se trouva sans communication avec Philadelphie, avec Chicago, avec le Fort-Wayne, avec Cleveland et avec Cincinnati. Le blocus était complet. La ville était à la merci des bandes tumultueuses qui la parcouraient; le maire ne prenait aucune mesure, et la police demeurait spectatrice impassible des désordres qui se commettaient.

Cependant le shérif, au sortir de sa conférence infructueuse avec les grévistes, avait adressé une dépêche au gouverneur pour l'informer de son impuissance à rétablir l'ordre, et requérir l'assistance de la force armée. Le gouverneur appela sous les armes, par dépêche télégraphique, les deux régimens de milice et la batterie d'artillerie du comté, sous les ordres du général Browne, et donna ordre d'expédier de Philadelphie deux régimens d'infanterie, deux détachemens de cavalerie et trois mitrailleuses, sous les ordres du général Brinton. Il chargea le général de division Pearson de prendre le commandement de toutes ces forces. Le général accourut à Pittsburg avec un premier détachement, et par son ordre, la locomotive, dépassant la gare, avança jusqu'au milieu de la foule qui couvrait les voies dans la traversée de la ville. Le shérif, montant sur le tender, donna lecture d'une proclamation du gouverneur, qui provoqua une explosion de sifflets et de huées. Les exhortations du shériff lui-même furent accueillies par des quolibets. Le général Pearson, montant à son tour sur le tender, prit la parole pour engager les émeutiers à réfléchir à la gravité de leur conduite. Il avertit qu'il avait reçu des ordres précis du gouverneur et qu'il était résolu à les exécuter. Il était donc inutile d'essayer d'arrêter les trains; les trains devaient partir et ils partiraient : lui-même

monterait sur le premier qu'on mettrait en route. Le général était sans cesse interrompu : « Que venez-vous faire ici avec vos soldats? Emmenez-les! — Aucun train ne partira! — Nous vous descendrons à coups de fusil! » — Tels étaient les cris qui s'élevaient du sein de la foule.

On fit évacuer la gare non sans peine, et pendant qu'on affichait et qu'on distribuait la proclamation du gouverneur, le général Pearson tint conseil avec les autorités locales. Un très petit nombre de miliciens de Pittsburg avaient répondu à l'appel de leurs chefs; on ne pouvait rien tenter avant l'arrivée des troupes annoncées de Philadelphie et qui ne furent rendues à Pittsburg que dans la soirée. Le lendemain 21, la milice locale était enfin sur pied : elle fut employée à garder la gare d'East-Liberty, et les voies qui la réunissent à la gare centrale; mais une partie des miliciens, appartenant à la population ouvrière, ne dissimulaient point leurs sympathies pour les grévistes : les autres étaient intimidés par l'attitude de leurs camarades, par les masses sans cesse croissantes qui affluaient à Pittsburg et par les menaces dont ils étaient l'objet. Il fut impossible de les déterminer à agir contre les grévistes. « Que voulez-vous que je fasse? répondit le général Browne au shérif qui aurait voulu essayer de faire partir un train; mes hommes ne m'obéiront pas, et je n'ai aucun moyen de les y contraindre. C'est le règne de la terreur. »

Les miliciens venus de Philadelphie avec le général Brinton, et campés à l'intérieur de la gare, étaient animés d'un meilleur esprit. En attendant l'arrivée des renforts qu'on avait dû demander au gouverneur, en présence de l'attitude de la milice locale, on résolut de renouveler la tentative de faire partir un train, et d'opérer quelques arrestations. Le juge fédéral du district remit au shérif des mandats d'amener contre les principaux meneurs. Vers cinq heures du soir, ordre fut donné aux miliciens de Philadelphie de dégager la voie principale dans la traversée de la ville. Deux détachemens par lesquels on fit successivement charger la foule furent impuissans à la disperser, et furent ramenés en arrière. On fit alors avancer une colonne d'infanterie la baïonnette en avant. Les émeutiers essayaient de désarmer les miliciens : ils saisissaient leurs baïonnettes en disant : « Est-ce que vous voudriez tirer sur des ouvriers? » Quand la foule eut reculé quelque peu, les soldats s'arrêtèrent : le shérif, s'avançant dans l'espace demeuré libre, donna lecture de la loi sur les attroupemens, et annonça qu'il était chargé d'arrêter quinze personnes dont il lut les noms. A l'appel de son nom, un des individus désignés s'avança vers le shérif comme pour le braver, et, se retournant vers la foule, il agita son chapeau en l'air en criant : « Donnez-leur l'enfer. » C'était sans doute un signal, car

immédiatement les émeutiers, massés sur les voies ou étagés sur une éminence qui domine la sortie de la gare, firent pleuvoir sur la troupe une grêle d'énormes pierres, accompagnée de coups de fusil et de coups de revolver. Le shérif et le général Pearson tombèrent; le second était grièvement blessé : plusieurs miliciens étaient également atteints. Pour se dégager, la milice, formée en carré, fit feu, et la foule s'enfuit dans toutes les directions, laissant sur place un certain nombre de morts et de blessés. Pendant qu'on relevait les corps, les miliciens de Pittsburg, demeurés jusque-là spectateurs passifs, rompirent les rangs et se débandèrent, les artilleurs abandonnèrent leurs pièces. Laissés seuls aux prises avec l'émeute, les Philadelphiens n'étaient pas en force pour agir : leurs chefs les firent rentrer dans la gare et les établirent dans la rotonde aux machines pour y attendre les renforts qu'on avait demandés au gouverneur.

La désertion de la milice locale et la retraite des Philadelphiens à l'intérieur de la gare des voyageurs enflammèrent l'ardeur des émeutiers, qui, après avoir parcouru la ville en criant vengeance et pillé une manufacture d'armes et toutes les boutiques d'armuriers, redescendirent vers le chemin de fer, précédés de tambours qui battaient la charge. Le siége de la rotonde commença aussitôt : les miliciens répondaient par les fenêtres à la fusillade incessante dirigée contre eux. Les émeutiers essayèrent de mettre le feu à la rotonde soit directement, soit en incendiant les bâtimens voisins : on se battit toute la nuit à la lueur des flammes : trois cents wagons et des bâtimens considérables furent ainsi consumés, et le feu éclata sur divers points de la ville. Au lever du jour, des cris de triomphe saluèrent l'arrivée d'un des canons abandonnés la veille par les artilleurs de Pittsburg; on le braqua sur la rotonde, mais les miliciens, par un feu bien dirigé, abattirent successivement tous ceux qui essayèrent de charger la pièce. Exaspérés par leur échec, les émeutiers amenèrent sur les diverses voies qui conduisaient à la rotonde des wagons de charbon et des wagons chargés de pétrole et les lancèrent contre ce bâtiment, après y avoir mis le feu. Les barils de pétrole éclataient en projetant des flammes de tous côtés, et lorsqu'une trentaine de wagons eurent été ainsi groupés, quelques minutes suffirent à les changer en une fournaise tellement ardente qu'il était impossible d'en approcher. Les boiseries de la rotonde prirent feu : une clameur féroce s'éleva du sein de la foule qui savourait déjà sa vengeance. Le toit commençait à s'abîmer; une pluie de feu tombait à l'intérieur de la rotonde; il fallait quitter ce bâtiment sous peine d'être brûlés vifs. Les miliciens sortirent en colonne serrée, emmenant avec eux leurs mitrailleuses, et, après s'être frayé un passage par deux décharges meurtrières, ils prirent la direction de l'arsenal fédéral, situé à l'extrémité d'un des fau-

bourgs. Pendant qu'une partie des émeutiers s'élançaient à leur poursuite, d'autres bandes se précipitaient pour aller leur barrer le chemin : il fallait de temps en temps s'ouvrir passage par le feu des mitrailleuses.

Parvenus à l'arsenal fédéral, les miliciens en trouvèrent les portes fermées. Le commandant refusa de les laisser entrer, alléguant qu'il n'avait qu'une vingtaine d'hommes avec lui et craignait de ne pouvoir protéger contre l'émeute l'arsenal, qui était rempli d'armes et de projectiles : il consentit seulement à recevoir les blessés, qu'il fit soigner à l'infirmerie. Les malheureux miliciens prirent alors le chemin du cimetière, toujours poursuivis par les émeutiers et faisant tête lorsqu'ils étaient serrés de trop près : le chemin qu'ils avaient suivi était marqué par les cadavres. Ils essayèrent de tenir dans le cimetière, mais, craignant d'y être cernés, ils continuèrent leur retraite jusqu'au pont établi sur la rivière Alleghany, et qui mène à Sharpsburg : là, les émeutiers, perdant l'espoir de les envelopper, abandonnèrent la poursuite. Franchissant alors la rivière, les miliciens gagnèrent les hauteurs de Claremont, à huit milles de Pittsburg, et bivouaquèrent dans un bois où les cultivateurs du voisinage leur apportèrent quelques alimens. Après une nuit passée dans des transes continuelles, épuisés de fatigue, glacés de froid et dénués de tout, ils se dispersèrent, cherchant les uns un port sur la rivière, les autres une station de chemin de fer pour regagner leurs foyers.

Les émeutiers, après leur victoire, étaient redescendus vers la gare. La rotonde et les ateliers adjacens brûlaient toujours; quarante-cinq locomotives y furent détruites; mais ce n'était là qu'un faible prélude des scènes de dévastation qui devaient marquer cette journée. Des multitudes d'hommes, de femmes et d'enfans avaient envahi la gare des marchandises, où toutes les voies étaient occupées par de longues files de wagons chargés. On forçait, on faisait voler en éclats les portières des wagons, on se distribuait ce qu'ils contenaient, et, quand ils étaient vides, on les amenait alimenter l'incendie. Au milieu de cette foule, ivre de whiskey et enflammée par la cupidité, l'évêque catholique, monté sur une locomotive et le visage noirci par la fumée, la barbe et les vêtemens couverts de cendres, ruisselant de sueur, s'épuisait en efforts pour arrêter le pillage, adjurant les catholiques qui pouvaient se trouver dans la foule d'écouter sa voix et de ne pas profaner le jour du Seigneur par des actes criminels. On l'enleva de vive force, et on l'emmena loin de cette scène de désordre, de peur qu'il ne lui fût fait un mauvais parti. Le pillage dura tout le reste du jour. Les halles aux marchandises furent incendiées après avoir été vidées : le feu fut mis ensuite aux remises du matériel, aux bureaux de la compagnie,

aux salles d'attente et jusqu'au buffet. Si le vent avait changé de direction, la ville entière pouvait devenir la proie des flammes. Les pompiers accourus n'eurent permission que de protéger contre le feu les propriétés voisines de la gare : tout ce qui appartenait au Central-Pensylvanien dut être abandonné aux flammes. Le dernier bâtiment incendié fut le grand grenier à blé, immense construction de sept étages qui renfermait 45,000 boisseaux de blé. Une colonne de flammes de plus de 100 mètres de haut s'élança au-dessus du toit. Toute la nuit, Pittsburg fut éclairé par ce phare sinistre, tandis qu'une ceinture de feu de près d'un kilomètre entourait un des faubourgs : c'étaient les centaines de wagons accumulés sur la voie qui achevaient de se consumer.

De Pittsburg, la grève s'était étendue sur tout le réseau du Central-Pensylvanien et se rapprochait de plus en plus de Philadelphie. A Altoona, les autorités, intimidées et sans force aucune à leur disposition, avaient dû laisser le champ libre aux grévistes, qui avaient fait cesser tout service et interdit tout travail dans les ateliers de la ville. En enlevant une partie des voies, ils arrêtèrent au passage deux régimens de milice envoyés à Pittsburg par le gouverneur, et qui prirent le parti de retourner sur leurs pas. A Harrisburg, capitale de la Pensylvanie, on avait voulu réunir des forces assez considérables; mais les miliciens, appelés de Scranton et de la région houillère, refusèrent tout service, déclarant qu'ouvriers ils ne voulaient pas tirer sur des ouvriers; ils abandonnèrent leurs officiers et s'en retournèrent chez eux. Un détachement avait été envoyé de Philadelphie par le chemin de fer; le mécanicien fit dérailler le train à Rockville, à quelque distance d'Harrisburg; les chefs du détachement crurent devoir le faire camper, mais, à la nouvelle de ce qui se passait, la plupart des hommes désertèrent pendant la nuit. Le lendemain, ce qui restait du détachement se trouva entouré par les émeutiers d'Harrisburg, et se rendit à eux. Les émeutiers ramenèrent triomphalement leurs prisonniers, leur firent parcourir la ville et les congédièrent en gardant leurs armes et leurs munitions. Le gouverneur fut réduit à faire venir de nuit et à pied quelques compagnies de milice sur lesquelles il croyait pouvoir compter, et leur fit occuper l'arsenal de l'état; quant à la ville, elle demeura au pouvoir de l'émeute. A Reading, autre centre industriel important, les grévistes, aidés de nombreux ouvriers accourus du voisinage, avaient commencé par brûler le pont magnifique établi sur le Schuylkill à Lebanon. Après avoir ainsi coupé les communications dans la direction d'Harrisburg, ils entreprirent d'enlever les voies du côté de Philadelphie. Ils furent arrêtés dans cette œuvre de destruction par un corps de miliciens, appelé d'Allenton pour protéger contre leurs menaces d'incendie la gare et les

immenses ateliers dans lesquels le Central-Pensylvanien construit son matériel d'exploitation. Une collision eut lieu et coûta la vie à plusieurs émeutiers. Le lendemain, de nouvelles compagnies de milice arrivèrent; mais celles-ci prirent parti pour les grévistes, leur distribuèrent leurs munitions et se laissèrent emmener par eux dans les tavernes, où l'on s'enivra de compagnie. Les autorités, fort alarmées, eurent hâte de congédier ces dangereux auxiliaires et, par surcroît de précaution, crurent devoir renvoyer aussi les miliciens venus d'Allenton. Heureusement l'arrivée fort opportune d'un détachement de troupes fédérales vint préserver de tout danger les ateliers de construction, qui faisaient vivre une partie de la population.

L'agitation était extrême à Philadelphie : les associations ouvrières y prenaient parti pour les grévistes, comme cela était arrivé à Baltimore; des rassemblemens parcouraient la ville et des bandes nombreuses rôdaient continuellement autour de la gare, où le service avait cessé et que la police gardait. Des tentatives furent faites pour y pénétrer et pour l'incendier; une attaque faillit réussir, et le feu fut mis à un train chargé de pétrole, mais en sacrifiant quelques wagons on parvint à l'empêcher de se propager. En dehors de la gare, l'émeute enleva les voies pour être assurée qu'on ne pourrait plus faire partir aucun corps de milice. Averti par l'exemple de ce qui s'était passé à Baltimore, le maire avait commencé par concentrer à la gare toutes les forces dont il disposait; il enrôla ensuite 2,000 hommes de police, auxquels il fit délivrer des fusils; il fit également armer les pompiers en cas d'incendie. Les employés du gouvernement fédéral reçurent tous des armes pour protéger la douane, les entrepôts et les caisses publiques; mais c'étaient là de bien faibles moyens pour assurer le maintien de l'ordre dans une ville de 650,000 âmes, où l'ouvrage manquait à la plupart des ouvriers. Aussi, tout en appelant sous les armes la totalité des milices de l'état, le gouverneur Hartranft réclama l'assistance des forces fédérales.

On a vu que les grévistes de Pittsburg avaient été avisés par le télégraphe que les agens de l'Érié venaient de cesser leur service. Là, la grève était l'œuvre d'un des fondateurs de la *Train men Union*, de Barney Donahue, qui avait employé les deux dernières semaines de juin à organiser le mouvement. Dès qu'il fut informé que la grève avait commencé sur le Baltimore et Ohio et sur le Central-Pensylvanien, il s'occupa de donner le signal de l'action. Dans la soirée du 19 juillet, il réunit, à Hornelsville, les chauffeurs et les gardes-freins de l'Érié pour leur communiquer les nouvelles qu'il avait reçues; la suspension immédiate du service fut décidée. La direction de la grève fut abandonnée à Donahue comme prési-

dent du comité d'organisation, et il lui fut alloué sur la caisse sociale un traitement de 2 dollars par jour, plus le remboursement de ses déplacemens et de ses frais. Au sortir de cette séance, Donahue télégraphia, comme encouragement, au comité de Pittsburg et à tous les comités des grands réseaux, la décision prise par les agens de l'Érié. Il adressa ensuite à tout le personnel de l'Érié des instructions ou collectives ou particulières. Quelques-unes des lettres signées ou écrites par lui ont été produites dans le procès qui vient de lui être fait. Le style en est bref, et le sens en est clair.

Aux aiguilleurs des sections de la Susquehanna, de Buffalo et de l'Ouest. — Réseau Erié. — Il vous est notifié par la présente de ne manœuvrer aucune aiguille dans la gare d'Hornelsville. Si vous le faites, ce sera à vos risques et périls. — Par ordre du comité.

Aux mécaniciens des sections de Buffalo, de la Susquehanna et de l'Ouest. — Réseau Erié. — Il vous est notifié par la présente de ne faire sortir aucune locomotive de la gare d'Hornelsville, sauf les locomotives qui conduiraient la malle des États-Unis. Nous ne répondons pas de votre sûreté personnelle en cas de désobéissance à cet ordre. — Par ordre du comité.

Hornelsville, ainsi qu'il a été expliqué, est le point central du réseau Érié. De cette gare se détachent trois grandes lignes qui ont elles-mêmes plusieurs embranchemens. En y suspendant le service, on arrêtait la circulation sur le réseau entier. Après avoir vainement parlementé avec les grévistes, la compagnie recourut aux autorités de l'état de New-York. Le gouverneur Robinson envoya à Hornelsville un régiment de milice; mais les employés seuls de la gare étaient au nombre de 3,500, et plusieurs milliers d'agens étaient accourus de divers points pour les soutenir. Après une vaine démonstration, les miliciens se bornèrent prudemment à occuper une partie des bâtimens de la gare et à s'y tenir en observation; 200 hommes avaient été envoyés à Buffalo, mais, à son arrivée, ce faible détachement se trouva entouré par une foule menaçante : il dut se renfermer dans la rotonde aux machines et s'y défendre à coups de fusil. Les émeutiers exigèrent que cette milice fût envoyée hors de la ville, sinon la gare serait incendiée tout entière : déjà l'atelier de peinture pour les voitures était en feu; le maire céda.

Ainsi partout l'autorité civile était bravée et réduite à l'impuissance. Le service des malles et sur quelques points le service du télégraphe étaient interrompus; tout arrivage de l'ouest avait cessé. Baltimore et Philadelphie manquaient de viande et appréhendaient de manquer de pain, tandis que six mille têtes de bétail périssaient de faim et de soif dans les trains abandonnés sur les chemins de fer : 14,000 boisseaux de blé avaient été brûlés sur un

seul train dans la gare de Pittsburg, avec des trains chargés de farines et de maïs. New-York commençait à être inquiet pour ses approvisionnemens, qui ne lui arrivaient plus que par des voies détournées : toutes les affaires commerciales étaient arrêtées, et une baisse effrayante se déclarait sur toutes les valeurs.

III.

La grève s'étendait d'heure en heure. Le 20 juillet au soir, elle embrassait le réseau Baltimore et Ohio dans trois états, une partie du réseau pensylvanien et le réseau Érié; le lendemain, elle avait gagné la Pensylvanie entière et atteint l'Indiana; le jour suivant, elle était générale dans l'ouest, depuis Louisville, dans le Kentucky, jusqu'aux lacs, et l'on appréhendait de graves désordres à Chicago, à l'extrémité du Michigan. A Cincinnati, le pont sur la rivière Mill était brûlé, et les wagons de provision, dont la gare aux marchandises était remplie, étaient mis au pillage; ailleurs des trains de voyageurs étaient arrêtés et dévalisés. L'autorité fédérale, avec les faibles ressources dont elle disposait, serait-elle en mesure de lutter contre ce qu'on ne devait plus appeler une grève, mais une insurrection? C'est ainsi en effet que le président Hayes envisageait les événemens dont douze ou treize états étaient le théâtre. Le ministre des finances, M. Sherman, qui avait été témoin des émeutes de Baltimore, insistait pour qu'on prît les mesures les plus promptes et les plus énergiques. Le conseil des ministres se réunissait tous les jours dans le cabinet du président. On tomba d'accord qu'il était impossible de considérer les troubles qui éclataient simultanément sur un aussi grand nombre de points comme des faits locaux à l'égard desquels il fallût attendre l'appréciation et l'initiative des administrations d'état. Il fut décidé qu'on réprimerait les désordres partout où ils se produiraient, sans attendre aucune réquisition des autorités locales. En conséquence, toutes les milices locales et tous les corps de volontaires devaient être mis sous les ordres des commandans des forces fédérales. Le général Hancock fut chargé de prendre le commandement supérieur dans les états atlantiques, et d'appeler à lui les garnisons de toutes les forteresses de la côte de l'Océan : les équipages de la flotte et l'infanterie de marine furent mis à sa disposition. Le commandant supérieur de la région de l'ouest, le général Pope, qui était au fort Leavenworth, eut ordre de transférer son quartier-général à Louisville, et d'y amener avec lui toutes les troupes qu'il commandait; il serait renforcé par les régimens que le président avait décidé de retirer de la Louisiane et des autres états du sud. Toutes les garnisons de la frontière du Canada devaient se concentrer à Chicago, sous

les ordres du général Drum. Le général Sheridan, qui était allé prendre la direction des opérations militaires contre les Sioux, reçut ordre de revenir en ramenant la plus grande partie de ses troupes, et de se diriger sur Cincinnati et Pittsburg. Des armes et des munitions furent mises à la disposition des maires de Baltimore, de Philadelphie et de New-York. La Pensylvanie fut déclarée en état de siége et placée sous la loi martiale; il en devait être de même de la Virginie-Occidentale, de l'Ohio, du Maryland et de New-York, si l'ordre ne s'y rétablissait promptement. Enfin, tout fut préparé pour opérer une levée de 75,000 hommes; mais, comme une pareille mesure aurait entraîné la convocation immédiate du congrès, l'exécution en fut différée jusqu'à une nécessité urgente.

Il était temps que le gouvernement fédéral prît des résolutions énergiques et fît connaître sa ferme détermination de mettre fin au désordre; les administrations locales étaient hors d'état de faire face à la crise. Il devenait évident qu'une influence plus active, plus puissante et surtout plus générale que la *Train men Union* était à l'œuvre dans les grandes villes et dirigeait ces rassemblemens tumultueux qui faisaient fermer tous les ateliers et violentaient parfois les agens des chemins de fer eux-mêmes pour les faire mettre en grève contre leur gré. Il semblait qu'une puissance occulte et partout présente voulût contraindre tous les corps de métiers à une grève simultanée et provoquer une cessation générale du travail. Les grévistes eux-mêmes se sentaient débordés et dépassés : ils étaient réduits à se défendre contre des auxiliaires qu'ils n'avaient point appelés. Un journal de Cincinnati publia une lettre d'employés de chemins de fer qui protestaient contre la fermeture violente des usines, comme n'étant pas de leur fait et comme de nature à compromettre leur cause. Malgré cette réclamation, deux *meetings* furent convoqués à Cincinnati par le comité local de l'Internationale, le premier pour une déclaration de sympathie en faveur des grévistes, le second pour protester contre l'intervention du gouvernement fédéral et inviter les travailleurs à prendre part à la lutte; chaque fois l'estrade du haut de laquelle les orateurs parlèrent à la foule fut décorée de drapeaux rouges, et les discours eurent le caractère le plus révolutionnaire. Un *meeting* fut également convoqué à Saint-Louis du Missouri par le comité de l'Internationale : des délégués des trois sections y prirent la parole, chacun en sa langue, pour déclarer qu'il était du devoir des travailleurs de faire cause commune avec les grévistes. Les résolutions suivantes furent votées avec enthousiasme :

« Attendu que les ouvriers des divers chemins de fer de ce pays se lèvent en masse pour réclamer leurs justes droits;

« Attendu que le gouvernement des États-Unis s'est rangé du côté du capital contre le travail ;

« Il est résolu que le parti des travailleurs sympathise de tout cœur avec les employés de tous les chemins de fer du pays qui s'efforcent d'obtenir une juste et équitable rémunération pour leur travail ;

« Il est résolu que nous les soutiendrons dans cette lutte légitime du travail contre le vol et l'oppression, quelles qu'en soient les chances bonnes ou mauvaises et jusqu'au bout. »

Enfin le conseil suprême de l'Internationale, dont le siége est à Chicago, entra en scène. Il avait adressé à tous les comités et sous-comités locaux une circulaire ainsi conçue :

« A toutes les sections du parti des travailleurs aux États-Unis :

« Camarades! — d'un bout à l'autre du pays, les ouvriers des grands chemins de fer soutiennent en ce moment, pour leur existence, une lutte désespérée; nous comptons que, dans cette lutte, chacun de nos membres donnera à nos frères toute l'assistance morale et matérielle possible, et secondera toutes les mesures raisonnables qu'ils jugeraient nécessaires.

« Par le comité exécutif,

« Philip VAN PATTEN, secrétaire-général. »

Le 22 juillet, lorsque la perturbation lui parut assez générale pour alarmer tous les intérêts, le comité proposa indirectement sa médiation, en faisant imprimer et distribuer et en communiquant aux journaux l'adresse suivante :

« A toutes les organisations de travailleurs, à tous les ouvriers en général :

« Camarades! — Nous appelons votre attention sur les questions suivantes, convaincus que les mesures que nous suggérons résoudront, si elles sont adoptées, le différend qui existe en ce moment sur toutes les grandes lignes de chemins de fer de ce pays.

« *Premièrement.* — Le gouvernement national fera le nécessaire pour se rendre propriétaire et conduire l'exploitation de tous les chemins de fer et de toutes les lignes télégraphiques de ce pays, ainsi que cela a lieu actuellement chez les nations les plus avancées de l'Europe, et mettra ainsi fin au monopole actuel, le plus puissant des temps modernes.

« *Deuxièmement.* — Les états et le gouvernement national limiteront la journée de travail à huit heures, afin d'assurer l'emploi de tous les travailleurs aujourd'hui inoccupés, dont le nombre, s'accroissant constamment et partout par l'introduction rigoureuse des machines-outils, devient une menace perpétuelle pour ceux qui sont assez heureux pour

avoir de l'ouvrage, et ne peut manquer de réduire les salaires à un taux incompatible avec les nécessités de l'existence. Le travail des ouvriers les plus ignorans et les plus inexpérimentés pourrait ainsi être utilisé.

« Par le comité exécutif du parti des travailleurs des États-Unis,

« VAN PATTEN, secrétaire-général. »

C'était sous prétexte de répandre ces idées par une propagande pacifique que les sous-comités de l'Internationale convoquaient des réunions publiques dans toutes les villes où le nombre des ouvriers leur faisait espérer de recruter des adhérens et de trouver des instrumens dociles. Chacune de ces réunions avait pour conséquence immédiate ou l'explosion ou la recrudescence de la grève. Il suffisait d'entraîner un corps de métier pour organiser une procession, c'est-à-dire la promenade dans les rues d'un rassemblement tumultueux qui se portait successivement dans toutes les usines, et, de gré ou de force, y faisait cesser tout travail, en menaçant de l'incendie. Si la police essayait d'intervenir, ses agens étaient roués de coups de bâton ou assommés à coups de pierres, et, comme pour célébrer cet exploit, les rassemblemens allaient briser les vitres et souvent dévaster et piller les maisons du maire, des principaux manufacturiers et de quiconque était désigné à l'animadversion de la foule. A Saint-Louis du Missouri, le journal *le Républicain* s'étant prononcé contre la conduite des grévistes, on eut peine à préserver son imprimerie de l'incendie; les employés durent se barricader, s'armer et faire bonne garde nuit et jour. Une députation d'ouvriers se présenta chez le maire et lui signifia d'avoir à écrire au président Hayes que l'envoi de troupes fédérales à Saint-Louis ne ferait qu'aggraver et compliquer la situation. Toutes les grandes villes de l'ouest et du centre passèrent par cette épreuve, et demeurèrent pendant plusieurs jours à la discrétion de multitudes désordonnées qui, sans but précis et sans autre programme apparent que de marquer leurs sympathies pour les employés des chemins de fer, semblaient obéir uniquement à une pensée de destruction. L'état qui se trouva dans la position la plus critique fut l'Indiana. Jaloux de conserver sa popularité parmi la classe ouvrière, aux suffrages de laquelle il avait dû son élection, le gouverneur, M. Williams, refusa d'intervenir entre les compagnies de chemins de fer et leurs agens, déclarant que cette querelle de ménage ne regardait pas l'autorité civile. Requis par le juge fédéral du district de procéder à certaines arrestations, le shérif du comté d'Indianapolis, qui faisait lui-même partie de la Fraternité des mécaniciens, consulta le comité de l'association sur la conduite qu'il avait à tenir : il lui fut répondu qu'il pouvait prêter son ministère vis-à-vis des individus coupables d'attentats contre les personnes ou les propriétés, mais qu'il eût à s'abstenir pour le reste.

Devant cette défaillance de toutes les autorités, les grévistes crurent qu'ils n'avaient plus qu'à prendre eux-mêmes le pouvoir pour réaliser leurs aspirations. Dans une réunion générale des employés de chemins de fer, tenue à Terre-Haute, le 24 juillet, les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité :

« Attendu que la situation présente du pays demande la plus sérieuse attention et appelle une prompte et vigoureuse action de la part des classes laborieuses de la population ;

« Attendu que des efforts sont faits par une partie, et peut-être par la *totalité* des agens soudoyés du capital pour produire l'impression que l'état troublé du pays est dû uniquement aux employés de chemins de fer, tandis qu'en réalité et en fait il n'y a que l'exercice, par le travail opprimé, du droit imprescriptible de révolution contre les procédés tyranniques du capital,

« Il est résolu que nous faisons appel à nos concitoyens de toutes les classes pour qu'ils nous donnent leur sympathie et leur aide dans la résistance que nous opposons à l'oppression que le capital exerce sur le travail sans défense.

« Nous repoussons l'esprit de vandalisme, sous quelque forme qu'il se présente, et, pour mettre à l'abri de la violence toute personne et toute propriété aussi bien que pour nous assurer à nous-mêmes protection et sûreté, nous recommandons la nomination d'un comité de salut public, composé d'un membre pris dans chacune des branches de travail qui se sont jointes ou pourront se joindre au mouvement actuel : le comité aura pouvoir d'appeler à présider ses délibérations une personne distinguée à la fois par ses services civils et militaires.

« Le comité ainsi constitué sera autorisé à rédiger et à présenter à l'ensemble de ceux qui participeront au mouvement les règlemens qu'il jugera utiles, et à faire toute proposition pour qu'il soit statué par tous.

« Nous déclarons en toute sincérité et en toute assurance, et une fois pour toutes, que notre unique objet est de revendiquer les droits qui nous sont arrachés par la coalition du capital, et qu'aussitôt que notre but sera atteint, le mouvement que nous avons organisé prendra fin, mais pas auparavant. »

L'exécution de ce programme n'était rien moins que la substitution d'une dictature ouvrière au gouvernement établi. Devant le cri de l'opinion publique, le gouverneur Williams consentit à appeler les milices ; mais il était trop tard : partout la circulation était interrompue et les communications coupées. M. Williams, malgré les opinions qu'il se vantait de professer sur l'immixtion des autorités fédérales dans les affaires intérieures des États, se vit contraint à son tour de recourir à leur appui.

Une des preuves les plus significatives de la pression exercée par une influence occulte sur les déterminations des ouvriers est la grève du New-York-Central. Les agens de cette compagnie n'avaient aucun grief contre leurs chefs, ils n'avaient subi aucune réduction, et ils déclaraient hautement ne pas vouloir se mettre en grève. Le comité de la section à laquelle ils appartenaient en avait décidé autrement. Il adressa à la compagnie la demande d'une augmentation de 25 pour 100 sur tous les salaires, et cette demande monstrueuse, qui n'avait d'autre objet que de provoquer un refus, étant demeurée sans réponse dans les vingt-quatre heures, il ordonna une grève immédiate. Les agens se soumirent à contre-cœur; ceux qui auraient volontiers résisté furent contraints à l'obéissance par les employés du réseau Érié et les ouvriers qui s'étaient joints à ceux-ci. Cette grève était indispensable aux yeux des organisateurs du mouvement, parce que les lignes du New-York-Central touchent sur plusieurs points celles de l'Érié, et que cette dernière compagnie faisait passer les voyageurs et les valeurs par le réseau voisin. Il fallait rendre le blocus de New-York aussi complet que celui des autres grandes villes du centre, en coupant ses communications avec la région des lacs et avec la Nouvelle-Angleterre.

Un autre résultat de l'intervention de l'Internationale fut le réveil de la grève dans les districts houillers de la Pensylvanie. La sympathie des mineurs était naturellement acquise aux employés des chemins de fer; mais, épuisés par une grève qui avait duré six mois et encore sous le coup de la répression sanglante qui avait mis fin aux désordres du mois de mars, les mineurs ne songeaient point à recommencer une lutte qui leur avait si mal réussi. Ils y furent amenés cependant, malgré les conseils et les exhortations du clergé des diverses confessions, qui attribua l'insuccès de ses efforts à la prédication incessante d'une nuée d'agens venus du dehors et dont l'arrivée était marquée par la tenue de conciliabules nocturnes. Le Central-Pensylvanien est propriétaire de plusieurs charbonnages, produisant ainsi le charbon dont il a besoin pour son exploitation; par contre, les principaux charbonnages ont établi des chemins de fer d'embranchement pour se relier aux grandes lignes, aux canaux et aux ports d'embarquement. Lorsque les meneurs eurent entraîné les ouvriers de quelques charbonnages, ils se virent à la tête d'un corps d'opération, à l'aide duquel ils firent cesser tout travail dans les mines, sur les chemins de fer et dans les usines métallurgiques de la région, privant ainsi d'occupation 60,000 ou 80,000 ouvriers. Ils se trouvèrent alors en mesure d'attaquer le New-Jersey, où leurs efforts étaient jusque-là demeurés impuissans. La législature de cet état a voté en 1875 une loi dra-

conienne qui assimile à un délit et punit de peines très sévères le fait de préparer ou de seconder par une participation ou une assistance quelconque une grève dans le service des chemins de fer. Le gouverneur, M. Beddle, avait annoncé dès le début des troubles la ferme résolution de faire exécuter la loi; il avait appelé sous les armes toutes les milices de ce petit état et fait occuper militairement les gares les plus importantes afin d'assurer à tout prix les communications avec New-York et avec Philadelphie. Il réussit à empêcher tout désordre et tout acte de violence; mais, le 23 juillet, un des coryphées de l'Internationale, Léander Thompson, accourut de New-York à Newark et y harangua un *meeting* général des associations ouvrières. Il s'éleva contre la conduite du gouvernement, qui n'offrait aux ouvriers d'autre remède contre la faim que la corde du bourreau ou les balles des soldats. C'était la faute des ouvriers si la tyrannie du capital durait encore; ils n'avaient qu'à vouloir, ils n'avaient qu'à généraliser la grève pour créer une famine et avoir immédiatement raison de leurs oppresseurs. L'assemblée vota une série de résolutions tout aussi violentes que ce discours, flétrissant le congrès, la législature locale et les conseils municipaux comme les instrumens serviles des compagnies de chemins de fer et des ennemis du travail, protestant contre l'intervention des milices et déclarant que la cause des grévistes était celle de tous les ouvriers. La dernière résolution se terminait par cette déclaration : « La résistance à l'oppression est un devoir, l'abolition de la puissance de l'argent est une nécessité; notre situation l'exige, nous la devons à nos enfans, et l'avenir approuvera notre conduite. » Le New-Jersey ne put résister davantage à la contagion qui avait gagné la région des mines. Le service fut interrompu sur la ligne de Trenton et Newark, et les communications entre New-York et Philadelphie se trouvèrent coupées.

Au même moment, on apprenait que, cédant à l'exemple et aux exhortations des grévistes américains, les agens du Canadien-Méridional, dont la ligne longe la rive supérieure du lac Érié, venaient de se mettre en grève et que la dernière voie de communication entre l'ouest et l'Océan-Atlantique était désormais fermée. Qu'allait devenir Chicago, centre du commerce des bois et des grains, s'il ne pouvait plus communiquer ni avec l'Europe ni avec New-York? C'est à New-York que Chicago escompte son papier; c'est de New-York qu'il reçoit les valeurs et les espèces avec lesquelles se soldent tous les produits agricoles de l'Illinois, du Michigan, de l'Iowa, du Wisconsin, et même d'une partie du Canada. Que de catastrophes commerciales pouvait entraîner le blocus financier de Chicago! Le gouvernement fédéral recevait des autorités de cette ville et du général Drum, qu'il y avait appelé, les dépêches les

plus alarmantes. La Reine des lacs, comme on appelle Chicago, ne compte pas quarante années d'existence, et elle a déjà 350,000 habitans : dix ou douze chemins de fer aboutissent à ses quais, et son port est toujours plein de navires. Sa population renferme un élément dangereux : ce sont les ouvriers employés au commerce des bois, les débardeurs, les déchargeurs, les portefaix, qui n'ont besoin ni d'instruction, ni d'apprentissage, ni d'expérience technique, auxquels il suffit d'avoir des bras vigoureux, qui sont mal payés et dont les professions servent de refuge à tous les mauvais ouvriers, à tous les déclassés, à tous les criminels qui ont passé à travers les filets trop lâches de la justice américaine, et aux réfugiés qui ont dû quitter l'Europe ou le Canada pour échapper aux conséquences de leurs fautes. L'agitation qui se manifestait parmi ces hommes dangereux, depuis le commencement des troubles, était un sujet d'appréhension pour les autorités de Chicago. Les ouvriers des chemins de fer ne pouvaient s'entendre, les agens de plusieurs compagnies se refusaient à faire grève, et les comités s'efforçaient de vaincre leur résistance. Les conciliabules nocturnes et les conférences se multipliaient sans résultat apparent. Des rassemblemens stationnaient en permanence devant les gares dans l'attente d'une décision qui n'arrivait pas. Le 23 juillet, après la distribution de la circulaire et du manifeste de l'Internationale, une réunion générale et publique des associations ouvrières fut convoquée pour obtenir l'adhésion des ouvriers au programme contenu dans ces deux documens. On a évalué à 15,000 ou 20,000 le nombre des personnes qui assistèrent à ce *meeting*. Les résolutions adoptées ne firent guère que reproduire le manifeste de l'Internationale, en l'assaisonnant de déclarations passionnées contre les compagnies de chemins de fer et la tyrannie du capital, et en l'accompagnant d'un vœu pour la réforme du gouvernement et l'organisation immédiate d'une fédération universelle du travail, sur une base nationale et internationale, afin d'arriver à une législation conforme aux intérêts des travailleurs. Quant aux discours prononcés, on jugera de leur violence par le langage d'un des orateurs, qui se déclara prêt pour toute action énergique qui serait jugée utile, et qui engagea les travailleurs à prendre immédiatement en main leur propre cause et à régler eux-mêmes leur différend avec le capital, même par le mousquet, si cela était nécessaire.

Déjà les aiguilleurs du Michigan-Central s'étaient mis en grève; les hésitations des autres ouvriers cessèrent. Les ouvriers du Michigan-Méridional sortirent de la gare de la compagnie en procession. La foule les accueillit par des acclamations, et les accompagna ou les entraîna successivement aux diverses gares, où elle fit cesser tout service. Ce fut ensuite le tour des quatre grands lami-

noirs et des nombreuses fabriques d'instrumens agricoles que Chicago renferme, puis des scieries. Partout le travail fut arrêté, et 30 ou 35,000 ouvriers sans ouvrage parcoururent la ville en bandes nombreuses : le quartier sud de la ville occupé par les scieries et les dépôts de bois, se trouva immédiatement en leur pouvoir, et ils y interdirent la circulation. Le lendemain, ils recommencèrent leurs promenades, maltraitant la police et comme cherchant à provoquer une collision. L'alarme était grande : c'est une opinion accréditée à Chicago que, si l'incendie qui a dévoré les trois quarts de la ville, il y a six ans, n'a pas été allumé par les agens de l'Internationale, il a été propagé et entretenu par eux comme un moyen de créer du travail : ce qui est certain, c'est qu'un grand nombre d'ouvriers, au lieu d'aider à arrêter les flammes, ne parurent occupés que de piller les quartiers envahis par l'incendie. Ces souvenirs éveillaient mille craintes : à quels excès de mauvais conseils ou l'ivresse ou un incident fortuit ne pourraient-ils pas pousser ces multitudes où tant de gens sans aveu étaient mêlés aux oisifs, aux désœuvrés et aux curieux! Ne suffisait-il pas d'une seule mèche enflammée pour amener la destruction des soixante-dix *elevators*, ou greniers à blé, établis le long des quais, et qui reçoivent et expédient tous les ans 80 millions de boisseaux de blé? Tous les chefs des grands établissemens consignèrent leurs employés et leur distribuèrent des armes. L'autorité municipale armait la police, et enrôlait des constables spéciaux; les vétérans de la guerre civile s'organisaient en compagnies pour coopérer au maintien de l'ordre. Les deux régimens de milice, recrutés dans la ville, étaient consignés dans leurs quartiers depuis quarante-huit heures; mais ces forces n'étaient pas jugées suffisantes : on attendait des régimens de milice du dehors, et surtout des troupes régulières. Le commandant des forces fédérales pressait l'arrivée des renforts qui lui étaient annoncés. Ces renforts, composés de cavalerie et d'artillerie, arrivèrent dans la nuit du 24 juillet. Le lendemain, on se crut en mesure d'agir : les points principaux de la ville furent occupés militairement, l'artillerie fut mise en batterie dans les voies les plus larges, et l'on entreprit de délivrer les quartiers où des assassinats et des vols commençaient à se commettre. Des collisions sanglantes eurent lieu sur plusieurs points; vingt et une personnes furent tuées, quatre-vingt-douze reçurent des blessures graves : tous les rassemblemens furent dispersés, et la liberté de la circulation fut rétablie. Les troubles recommencèrent le lendemain, mais avec moins de gravité. Néanmoins il fallut pendant plusieurs jours encore faire garder militairement les établissemens publics et multiplier les patrouilles : les troupes fédérales continuèrent de bivouaquer sur les places publiques. Les ouvriers qu'on avait violentés ou intimidés retournaient à

leur travail; mais des attroupemens continuaient à se former, et semblaient n'attendre que l'abandon des mesures de précaution et l'éloignement des troupes pour recommencer le désordre.

Tous les regards étaient tournés vers New-York : on se souvenait des émeutes qui avaient ensanglanté cette ville pendant la guerre civile et en 1874. Que d'élémens dangereux au sein des deux millions d'âmes qui peuplent New-York et Brooklyn! Où trouverait-on les forces nécessaires pour rétablir l'ordre dans cette grande cité s'il s'y produisait un soulèvement comme à Baltimore ou à Pittsburg? Le gouvernement fédéral n'avait plus un seul homme dont il pût disposer : on n'avait laissé dans la plupart des forteresses que cinq hommes et un sergent pour fermer les portes. Il faudrait donc lever des troupes, et, en attendant qu'elles fussent prêtes à agir, commerce, industrie, relations sociales, tout serait suspendu : la confédération entière demeurerait comme frappée de paralysie. Les journaux de New-York adressaient aux ouvriers les exhortations les plus pressantes. Ils démontraient l'injustice et la folie de la grève, ils recommandaient le calme et le respect du repos public. Le dimanche 22 juillet, dans tous les temples et dans toutes les églises, les prédicateurs prirent le même sujet pour texte de leurs allocutions et prêchèrent l'obéissance aux lois. Deux courans se manifestaient parmi les ouvriers. Les plus intelligens et les plus laborieux comprenaient que force finirait toujours par rester à la loi, que tout désordre, se traduisant par la destruction de propriétés, aboutirait uniquement à une augmentation des taxes locales; les villes et les comtés sont responsables de tous les dommages qui résultent d'une perturbation de la paix publique, et New-York payait encore chèrement les frais de ses dernières émeutes. De plus, ces ouvriers étaient sensibles à la réprobation dont l'opinion publique avait frappé les incendiaires et les pillards de Pittsburg, et ne voulaient point paraître les excuser : ils se rendaient compte du trouble apporté dans les affaires et des conséquences que la prolongation d'un pareil état de choses pouvait avoir pour eux-mêmes. D'autres au contraire, et parmi ceux-ci les ouvriers du port, qui formeraient à eux seuls une armée, se montraient les plus violens, témoignaient hautement de leurs sympathies pour les grévistes, traitaient d'inique la conduite des autorités locales et du gouvernement, et parlaient d'y répondre par une grève universelle. Ils s'attroupaient autour des lieux de rassemblement de la milice, sifflant et huant les miliciens, et ne laissant aucun doute sur leurs dispositions hostiles. Certaines réunions ouvrières, tout en votant de vagues déclarations de sympathie pour les ouvriers de chemins de fer, recommandaient l'emploi exclusif des moyens moraux et des voies légales pour améliorer leur situa-

tion. Dans d'autres au contraire, on faisait audacieusement l'apologie des incendiaires de Pittsburg, qui avaient fait usage des seules armes laissées au désespoir : ils avaient donné une leçon au capital, et, si leur exemple était courageusement suivi, cette leçon finirait peut-être par profiter.

Qui l'emporterait de ces deux courans dont l'un assurerait le maintien de la tranquillité publique, dont l'autre déchaînerait sur la ville toutes les horreurs de la guerre civile? L'Internationale voulut frapper un grand coup : elle convoqua pour le 25 juillet, dans l'immense place de Tompkins-Square, un *meeting* monstre de toutes les associations ouvrières : elle couvrit la ville de ses affiches. Deux estrades furent élevées aux deux bouts de la place, l'une pour les orateurs anglais, l'autre pour les orateurs allemands. Le comité poussa l'audace jusqu'à envoyer le président de la section allemande, Justus Schwab, demander aux autorités municipales d'épargner au peuple la présence irritante des agens de la police, 200 commissaires, choisis par les organisateurs du *meeting*, devant assurer le maintien de l'ordre. Cette singulière requête fut accueillie comme elle le méritait. Le maire était résolu à ne négliger aucune précaution. Il avait obtenu du gouverneur de conserver à New-York 10,000 miliciens; il les consigna immédiatement dans leurs quartiers jusqu'à nouvel ordre.

Le jour du *meeting*, la garnison des gares, occupées déjà par des détachemens d'artillerie, fut doublée; les pièces furent chargées. Des armes furent distribuées à tout le personnel de la police, dont trois forts détachemens furent disposés à proximité immédiate de Tompkins-Square : le reste fut concentré à l'hôtel de ville, avec une légion de constables spéciaux, formée de citoyens qui avaient offert leur concours aux autorités, et auxquels on distribua des gourdins et des revolvers. Des fils télégraphiques relièrent tous les dépôts des milices à l'hôtel de ville, de façon à pouvoir mettre en mouvement en quelques minutes 10,000 hommes équipés, armés et tout prêts à marcher. Grâce à ces précautions intelligentes, le *meeting* se passa dans le plus grand calme : au lieu de 40,000 assistans que les organisateurs s'étaient vantés de réunir, il n'en vint guère plus de 10,000 ou 12,000. Les discours furent relativement modérés, même celui du citoyen Desmarets, ancien membre de la commune de Paris, qui avait brigué l'honneur de se faire entendre, afin que la France fût représentée dans cette manifestation. Tout se termina par l'adoption d'une déclaration de principes, conforme aux doctrines de l'Internationale, et d'une adresse au président des États-Unis. Lorsque les discours furent terminés, la police empêcha l'auditoire de se former en procession pour parcourir la ville : elle le contraignit à se diviser en groupes qu'elle dispersa succes-

sivement; une heure après le *meeting*, tous les miliciens étaient renvoyés chez eux, et le calme le plus parfait régnait dans les rues.

Ainsi s'évanouit le péril qui préoccupait toute la confédération. L'échec de l'Internationale à New-York, dont le télégraphe porta partout la nouvelle, fut considéré avec raison comme un pas important vers le rétablissement de l'ordre. Le gouverneur de l'état avait appelé sous les armes tous les miliciens : rassurés sur la tranquillité publique, les maires de New-York et de Brooklyn ne firent plus d'objections au départ des régimens locaux : il fut facile de concentrer plusieurs régimens à Hornelsville, à Buffalo, à Albany. Intimidés par ce déploiement de forces, et par l'arrestation de Donahue et de quelques autres de leurs chefs, les grévistes n'osèrent plus mettre obstacle à la réorganisation du service, et la plupart préférèrent reprendre leurs fonctions que de se laisser remplacer. Le rétablissement de la circulation sur l'Érié rendait inutile le maintien de la grève sur le New-York-Central, dont les agens revinrent avec joie à leur poste. Quarante-huit heures après le *meeting* de Tompkins-Square, les communications de New-York avec l'ouest étaient rétablies, et la poste distribuait dans cette ville, en un seul jour, 300,000 lettres arriérées.

Dans plusieurs états, le remède, comme il arrive souvent, sortit de l'excès du mal : les habitans des grandes villes ne se résignèrent pas longtemps au blocus commercial et au régime de terreur auxquels ils étaient condamnés par une poignée d'émeutiers. La défaillance de l'autorité leur donnait le droit de se protéger eux-mêmes. A Saint-Louis du Missouri, sur l'initiative de quelques personnes notables, les commerçans se réunirent, s'armèrent et s'organisèrent en compagnies. Ils se saisirent des principaux chefs de l'émeute, parmi lesquels se trouvèrent quatre membres de l'Internationale, l'Allemand Vischer, le Danois Loffgreen, Allen, le secrétaire du comité local, et Cuhrinn, délégué de l'Internationale européenne, qui avait télégraphié à Leipzig, le 26 juillet : « Saint-Louis, ville de 500,000 âmes, est à nous. » A la suite de ces arrestations, les rassemblemens furent dispersés de vive force, et des patrouilles de jour et de nuit furent organisées pour les empêcher de se reformer. Le gouverneur de l'Ohio, ayant obtenu du président de disposer des armes contenues dans l'arsenal fédéral de Columbus, fit distribuer des fusils aux principaux habitans de Columbus, de Cincinnati et de quelques autres localités où l'ordre fut rétabli par cette milice improvisée. A Pittsburg même, le calme fut ramené dans la rue par l'intervention des citoyens, alarmés des dangers qu'ils couraient, et exaspérés par les responsabilités financières que les incendies faisaient peser sur la ville. Ils s'armèrent et se réunirent pour protéger les propriétés menacées, organisèrent des patrouilles

et entreprirent de désarmer les émeutiers; la tâche ne fut pas malaisée. Après trois jours d'agitation et de pillage, épuisés par les orgies auxquelles ils s'étaient livrés, sans but et sans direction, la plupart des émeutiers ne songeaient qu'à mettre en sûreté leur butin et à se soustraire aux conséquences de leurs actes : on ramassa dans les rues nombre de fusils et d'armes abandonnées. Le comité de salut public, établi sous la direction du maire, écrivit au président qu'il croyait pouvoir répondre de l'ordre matériel, mais qu'il n'avait aucun moyen de faire recommencer le service sur les chemins de fer, et que, sans le rétablissement des communications, la ville était condamnée à la famine. Telle était du reste la situation d'un certain nombre de villes, dont l'approvisionnement avait été complétement interrompu par le blocus auquel elles se trouvaient soumises.

L'autorité fédérale déployait autant d'activité et d'énergie que l'exiguïté de ses moyens d'action le lui permettait. Quand le maintien de l'ordre parut assuré à Baltimore par la mise en état de défense des gares et des établissemens publics, les troupes fédérales, avec la coopération des milices du Maryland, entreprirent de reconquérir, section par section, le réseau du Baltimore et Ohio. Toutes les gares furent occupées par des détachemens; des patrouilles furent organisées le long des voies; des piquets accompagnèrent les premiers trains. Le général Hancock, qui avait transporté son quartier-général à Philadelphie lorsque la tranquillité de cette ville avait paru sérieusement compromise, organisa de la même façon la délivrance du Central-Pensylvanien. Des détachemens de troupes accompagnaient les ouvriers chargés de rétablir les voies détruites ou arrachées; un train suivait rempli de soldats et ayant en tête une mitrailleuse installée sur une plate-forme. Quelques trains furent déraillés, des coups de fusil isolés furent tirés sur les soldats, et des pierres leur furent lancées au passage, mais nulle part une résistance sérieuse ne fut opposée aux troupes fédérales. Le comité de Pittsburg, reconnaissant sa défaite, fut le premier à envoyer dans toutes les directions l'avis de cesser la grève. Hormis dans l'Indiana, la circulation était rétablie, dès le 31 juillet, sur la plupart des voies ferrées.

Pittsburg, Harrisburg et Reading continuaient d'être occupés par de forts détachemens de troupes fédérales, dont la présence avait pour objet d'assurer la recherche et l'arrestation des coupables et de contenir la population ouvrière encore frémissante. Le bassin houiller de la Pensylvanie était encore le théâtre de graves désordres; sur plusieurs points, les mineurs avaient incendié les bâtimens d'exploitation des compagnies charbonnières; ailleurs ils avaient arrêté ou même détruit les appareils d'épuisement pour faire inon-

der les fosses et rendre la continuation du travail impossible. Des bandes de mineurs envahirent la ville de Scranton et y firent fermer les ateliers et les boutiques. Le maire, de peur de compromettre sa popularité, refusa de recourir au gouverneur et de demander l'envoi de quelques compagnies de milice; il voulut haranguer les émeutiers, il fut battu, renversé, foulé aux pieds, et serait resté sur la place, si un prêtre catholique ne l'avait couvert de son corps et ne l'avait fait enlever par quelques ouvriers irlandais. La ville ne fut délivrée de ses envahisseurs que par l'initiative des principaux commerçans, qui se réunirent en armes à l'hôtel de ville, au nombre d'une centaine, marchèrent aux émeutiers et les dispersèrent par une couple de décharges. Il fallut occuper militairement toute cette région, où l'on ne pouvait évaluer à moins de 45,000 le nombre des ouvriers en grève. L'agitation fut lente à s'apaiser parmi cette population ignorante et grossière, habituée à la violence et animée de ressentimens aveugles. La grève ne se termina pas avant les premiers jours de septembre, et il n'a pas encore paru possible de retirer les troupes fédérales qui restent campées dans le voisinage des exploitations les plus considérables.

IV.

Au sortir de cette crise, heureusement aussi courte qu'elle avait été intense, la nation américaine s'éveilla comme d'un cauchemar; elle mesura avec stupeur et les dangers qu'elle avait courus et les pertes qui avaient été en quelques jours infligées à la fortune publique. Nombre d'esprits établirent un rapprochement entre les événemens de Baltimore et de Pittsburg et les scènes de la commune de Paris. Un journal de New-York traduisit même les récits de M. Maxime Du Camp comme un avertissement et une prédiction de l'avenir que la propagande socialiste prépare à la nation américaine. « Plusieurs millions de citoyens, disait-il, qui ne savaient pas, il y a un mois, ce que c'était que les *trades-unions,* ne l'ignorent plus aujourd'hui. Des milliers de membres de ces associations, qui ne comprenaient pas la portée des sermens qu'on leur imposait, en mesurent aujourd'hui toute l'étendue. » Une cruelle leçon venait en effet de démontrer aux Américains que leur pays n'était pas exempt, comme ils se plaisaient à le croire, des périls qui assiègent les vieilles sociétés européennes, et qu'il y avait peut-être lieu de surveiller avec plus d'attention certaines prédications et certains actes à l'égard desquels ils croyaient jusqu'ici pouvoir conserver impunément une indifférence absolue. Cette sécurité était trompeuse, et la presse américaine est unanime à reconnaître que l'existence, au sein de la société, d'un gouvernement occulte qui

peut soulever contre les lois des milliers d'hommes, instrumens aveugles d'une volonté irresponsable, est un danger permanent et redoutable pour un pays qui veut s'administrer lui-même par le libre consentement de tous les citoyens. Seulement les journaux qui ont stigmatisé le plus sévèrement l'influence pernicieuse des *trades-unions*, qui ont écrit que la mitraille était la seule réponse à faire aux demandes de l'émeute, n'ont pas recherché les moyens de prévenir le retour d'un conflit. Comment désarmer les *trades-unions*, comment briser leur pouvoir sans toucher à la liberté d'association, si profondément enracinée dans les mœurs américaines? Ou il faut régler et limiter l'usage de cette liberté, ou il faut en subir l'abus.

Ce qui a frappé plus encore les esprits réfléchis et les a profondément émus, c'est l'effondrement immédiat de toute autorité en présence de l'émeute. Affranchie des mille difficultés contre lesquelles luttent les sociétés européennes, la jeune société américaine marchait toute seule, et elle se figurait avoir des institutions protectrices de l'ordre public : au premier choc, tout s'est évanoui; l'autorité s'est trouvée sans force et la loi sans défenseurs. L'assistance des citoyens a manqué aux shérifs pour arrêter les coupables, et les témoignages aux juges pour les condamner. Ici point de milices pour prêter main-forte aux magistrats, parce que la législature a rejeté les crédits nécessaires à leur organisation; là des milices qui refusent obéissance, qui pactisent avec l'émeute ou lui rendent leurs armes : partout les gouvernemens locaux sont réduits à confesser leur impuissance. Contraint de suppléer à cette défaillance universelle, le gouvernement fédéral se trouve en face d'une poignée d'hommes. Si étendue qu'ait été la grève, elle n'a embrassé qu'un tiers de la confédération; rien n'a bougé ni dans la Nouvelle-Angleterre ni dans les états du sud : comment aurait-on fait si la répression avait dû s'étendre à tout le territoire? Aussi le premier mot du général Sherman, appelé à Washington par le président, fut-il celui-ci : « Il nous faut une armée permanente de 50,000 hommes, ou la vie de ce peuple-ci ne sera plus qu'une émeute continuelle. » Parole significative pour qui se souvient que les Américains tiraient vanité du faible chiffre de leur armée permanente, comme de la preuve la plus irréfutable de la supériorité de leurs institutions! Le ministre de la guerre, M. Mac-Crary, en se déclarant confondu du secret profond dont les grévistes avaient su couvrir l'organisation et les préparatifs de leur campagne, a reconnu la sagacité et l'intelligence qui avaient présidé au choix des points de départ de la grève et en avaient réglé les développemens successifs, avouant qu'avec un peu plus de décision au début et en enlevant quelques rails les grévistes auraient pu créer des obstacles

presque insurmontables aux mouvemens de troupes et rendre la répression aussi lente que difficile. Le ministre ajoutait : « Tout ceci doit donner à réfléchir et rendra sans doute le congrès plus raisonnable sur le chapitre de l'armée. » On sait en effet que le dernier congrès a voté une réduction de l'effectif. Le ministre pourra mettre sous les yeux du congrès la pétition qu'il a reçue du comité de salut public de Pittsburg, demandant qu'on laisse dans cette ville, à titre de garnison permanente, les troupes qui y ont été envoyées.

« Nous croyons à peine nécessaire, dit cette pétition, de vous rappeler l'importance de Pittsburg comme point stratégique : permettez-nous cependant de vous faire respectueusement observer que c'est ici que le réseau pensylvanien atteint les eaux de l'Ohio, qui coulent sans interruption jusqu'au golfe de Mexique. Ce n'est pas seulement notre population, ce sont les milliers et centaines de milliers de familles entre cette ville et la Nouvelle-Orléans qui dépendent du bassin houiller de Pittsburg pour leur combustible, et qui reçoivent par les voies ferrées et les voies navigables dont notre ville est le centre la plupart des nécessités de la vie. En présence de ces faits et instruits par la cruelle expérience des dix derniers jours, nous vous demandons avec instance de laisser dans l'arsenal une garnison aussi forte que les exigences du service vous le permettront. Si, dans votre opinion et dans celle des officiers ici présens et au courant de notre situation, l'effectif au service des États-Unis n'est pas assez nombreux pour que vous puissiez détacher ici les forces nécessaires pour constituer une garnison suffisante, nous vous supplions respectueusement de faire enregistrer notre pétition, afin que dans la session qui va s'ouvrir l'attention du congrès puisse être appelée sur elle. »

Le désir des habitans de Pittsburg est partagé par bien d'autres localités. « Il est tout simple, disait le *World* de New-York, que tout New-Yorkais sensé, en lisant dans son journal, le lendemain du *meeting* de Tompkins-Square, les divagations de Conroy, de Swinton et de Schwab, n'en ait fait que rire et se soit félicité d'habiter une ville trop intelligente pour se laisser bouleverser par de tels songe-creux; mais, si l'intelligence de New-York n'avait pas été représentée la veille par une légion de solides gourdins maniés par des gaillards aussi solides et par une réserve de fusils aux mains résolues de soldats-citoyens, la lumière du jour aurait pu éclairer un spectacle bien différent. La population de Pittsburg et celle de Baltimore ne sont pas moins intelligentes que celle de New-York : que n'ont-elles pas souffert des mains d'une poignée de sauvages! »

La nécessité d'augmenter l'armée permanente, afin que le gouvernement ait toujours à sa disposition une force régulière, disciplinée, étrangère aux influences et aux passions locales et inspirant

une confiance absolue, a été reconnue par la plupart des organes de la presse. Ceux-là pouvaient le moins en contester l'utilité qui ont reproché aux miliciens d'avoir manqué de patience devant les provocations de l'émeute et d'avoir fait un usage inconsidéré de leurs armes.

Toutefois le parti démocratique a trop souvent et trop longtemps reproché au gouvernement fédéral d'avoir fait servir l'armée à étouffer dans le sud les manifestations de la volonté populaire pour qu'il n'appréhende pas de se montrer inconséquent en votant une augmentation des forces fédérales. Ses journaux demandent que l'on commence par fortifier l'autorité et les moyens d'action des administrations locales, avant d'accroître les dépenses publiques et de faire un pas de plus dans la voie d'une centralisation dangereuse. Ils oublient de dire où ce surcroît de force et d'autorité pourrait être puisé avec l'application universelle du système électif. Quelques journaux font valoir ce qu'ils appellent « les ressources cachées et les dispositions non écrites de la constitution, » c'est-à-dire le droit de se protéger eux-mêmes qui résulte pour les citoyens de la défaillance des autorités légales : ils constatent qu'en maint endroit l'intervention spontanée des citoyens s'armant et s'organisant en comités de salut public et en corps de volontaires a suffi pour rétablir l'ordre. On peut faire observer que cette intervention sera nécessairement tardive, et si, en attendant qu'elle se produise, des propriétés sont détruites pour des millions, si surtout le sang humain vient à couler, l'économie qu'on aura pu faire sur le budget sera chèrement achetée. Qu'est-ce au fond que cette substitution de l'action privée à l'action publique dans le maintien ou le rétablissement de l'ordre, sinon la mise en mouvement d'une force irresponsable et arbitraire, qui n'est astreinte à aucune règle, retenue par aucune limite, et qui peut manquer impunément de modération, de sagesse et de justice? C'est une application et une extension de la loi de Lynch, c'est-à-dire de pratiques violentes qu'une société civilisée ne saurait tolérer sans honte.

Qu'arriverait-il d'ailleurs si une lutte sérieuse s'engageait, si les fusils répondaient aux fusils? Ces rassemblemens tumultueux, si facilement dispersés à Saint-Louis et à Cincinnati, n'avaient que des pierres et des bâtons, à peine quelques pistolets. Ce n'est pas en France ou en Allemagne qu'on aurait raison d'une émeute à coups de bâton. Les grévistes américains n'avaient aucune habitude des armes, aucune instruction militaire : il ne leur est pas même venu à la pensée de s'abriter derrière des barricades; mais cette inexpérience peut cesser. « Que nous manque-t-il pour tenir tête aux soldats? disait un mineur pensylvanien. D'avoir des armes et de savoir nous en servir. Nous pouvons l'apprendre. » Dans une réunion

tenue par l'Internationale à New-York depuis la fin de la grève, Conroy a proposé d'acheter des armes et d'organiser dans chaque district électoral une compagnie de cent hommes « pour refréner les excès de la police. » Quelques jours plus tard, à Baltimore, un orateur populaire disait à un auditoire d'ouvriers en faisant allusion à la milice : « Est-ce que nous souffrirons longtemps que ces bourgeois couverts de passementeries nous fusillent quand nous demandons du pain? » Que la société américaine ne s'y méprenne pas, ces grèves des chemins de fer, ces émeutes de Baltimore et de Pittsburg, qui ont été pour elle une douloureuse surprise, ont déposé plus d'un germe de guerre civile.

Les grévistes ne se montrent pas découragés par leur défaite, plusieurs des principaux ont annoncé que « l'affaire recommencerait au mois d'octobre, mais que les mesures seraient mieux prises. » Il ne paraît pas que cette menace soit sérieuse, car les mécaniciens, dont l'*Union des chemins de fer* se vante d'avoir le concours, se défendent d'avoir promis leur assistance pour le renouvellement de la grève. Bon nombre des chefs du dernier mouvement ont des comptes à rendre à la justice, et la présence du congrès, qui doit être convoqué dans le courant d'octobre, assurerait au gouvernement fédéral les moyens d'action nécessaires à une prompte répression. Ce qui n'est que trop réel, ce sont les progrès que ces tristes événemens ont fait faire aux menées de l'Internationale. Celle-ci, pour étendre son action sur des villes qui y avaient échappé jusqu'ici, met à profit les ressentimens que la répression des troubles et surtout l'intervention des milices ont laissés au sein de la population ouvrière. A Baltimore, ces ressentimens sont si vifs et se sont manifestés si ouvertement que le gouverneur a cru faire acte de prudence en gardant la milice sous les armes pendant plusieurs semaines, et en la faisant camper à proximité de la ville. Le 5 août, plus de 6,000 ouvriers remplissaient la grande salle et les galeries de l'Institut du Maryland, afin d'entendre un des orateurs de l'Internationale, Mac-Donnel, rédacteur de *l'Étendard du Travail*, venu à Baltimore pour y organiser le parti des travailleurs. Chaque fois qu'il arriva à l'orateur de prononcer le nom des administrateurs de quelques chemins de fer ou d'y faire allusion, cet immense auditoire se levait frémissant et éclatait en cris sauvages : « A la potence! Il faut qu'ils soient pendus! » Une tempête d'applaudissemens frénétiques accueillit les paroles suivantes : « C'est l'intolérable tyrannie du capital qui a réduit les grévistes à brûler les gares et à détruire les chemins de fer, et peut-être leur sort serait-il meilleur aujourd'hui, s'ils avaient donné plus tôt cette marque de leur énergie. Leur excuse est la nécessité, qui n'a pas de loi. Ce qu'ils ont fait, ils l'ont fait sous les étreintes de la faim et du déses-

poir, pour faire voir leur haine de la tyrannie et donner la mesure de leur force. » La conclusion de l'orateur ne fut pas moins applaudie : « Il faut, dit-il, que les travailleurs comprennent la nécessité d'une action commune en politique; il faut qu'ils se séparent des républicains et des démocrates, qui sont d'accord pour les opprimer; il faut qu'ils désignent et qu'ils élisent aux fonctions publiques des hommes pris dans leurs rangs. S'ils savent le faire, ils auront raison de leurs oppresseurs; ils feront prévaloir un régime nouveau. Quant aux soldats, si cela devient nécessaire, les travailleurs sauront organiser des régimens pour balayer de l'existence les hommes qui oseraient faire feu sur eux. » A la suite de ce discours, l'assemblée vota par acclamation le programme de l'Internationale, à savoir la reprise par l'état des chemins de fer, des canaux, des télégraphes et des métiers à vapeur, et leur exploitation par des associations ouvrières sous la protection du gouvernement fédéral, l'établissement par le gouvernement fédéral et les gouvernemens locaux de bureaux d'organisation du travail, l'abolition du salariat, et le partage égal des profits entre le travail et le capital. Des délégués furent nommés sur place pour recevoir les adhésions et choisir les candidats qui devraient être appuyés aux élections de l'automne.

La même propagande se poursuivait avec le même succès à Philadelphie et dans les autres villes de la Pensylvanie. A Scranton, des avocats ont accepté le programme socialiste dans l'espoir de se faire élire aux fonctions judiciaires par le suffrage des mineurs. Les élections municipales et législatives ont eu lieu dans le Kentucky au commencement d'août. Les murs de Louisville se couvrirent d'affiches qui prêchaient la revanche du travail sur le capital, et les citoyens les plus considérables de la ville échouèrent devant des candidats ouvriers, par suite de l'entente qui s'établit entre le comité du parti des travailleurs et le comité républicain. Des candidatures socialistes se sont également produites dans l'Ohio et dans l'Illinois, en vue des prochaines élections.

Un des défauts des institutions américaines, qui est la conséquence fatale de l'application du système électif à toutes les fonctions publiques, c'est qu'il ne peut naître, sous l'influence des événemens ou d'un mouvement d'opinion, une force électorale sans que les partis cherchent à se l'attacher par des compromis ou des sacrifices de principes. Ceux qui s'alliaient aux *free-soilers* pouvaient alléguer qu'ils se rattachaient à une idée généreuse, mais n'a-t-on pas vu les partis américains sacrifier le droit de propriété avec les *anti-renters*, l'égalité religieuse avec les *know-nothing*, l'égalité politique avec les *natifs Américains*, la liberté des transactions avec les *grangers*. Les rancunes du commerce contre les compagnies de

chemins de fer, les griefs des employés, les accusations portées par ceux-ci contre leurs administrateurs de chercher à recouvrer par des réductions de salaires les sommes dilapidées dans des vues d'ambition personnelle, ou gaspillées dans des guerres de tarifs, les souffrances de la population ouvrière, tout cela constituait, pour employer l'expression américaine, un capital politique dont les partis devaient chercher à s'emparer. La convention électorale républicaine de l'Ohio était réunie, le 3 août, afin de désigner les candidats du parti aux élections d'octobre. Elle a adopté un manifeste rédigé par M. Stanley Matthews, sénateur au congrès, dans lequel se trouve la déclaration suivante :

« Nous sympathisons cordialement avec la situation des travailleurs honnêtes et industrieux qui sont disposés à travailler et demeurent sans occupation, ou qui sont employés à des salaires insuffisans pour assurer leur bien-être (*comfort*) et leur indépendance, et comme marque de notre désir de trouver un remède à cette situation, nous recommandons :

« 1° Que le congrès établisse une administration nationale de l'industrie ;

« 2° Que le congrès exerce son autorité sur toutes les voies nationales de transport par la prescription et la mise en vigueur de règlemens raisonnables de nature à accroître la sécurité des voyageurs, à assurer un bon revenu au capital engagé et de bons salaires aux employés, en mettant fin à la mauvaise administration, aux traitemens de faveur, et à l'agrandissement permanent des administrateurs, qui ont lieu aux dépens des actionnaires, des expéditeurs et des employés.

« 3° Qu'il soit institué un arbitrage obligatoire entre les patrons et leurs employés pour régler leurs différends, concilier leurs intérêts et faire prévaloir dans leurs rapports la justice et l'équité. »

Le candidat désigné pour les fonctions de gouverneur, le juge West, n'a point fait difficulté d'accepter ce programme, et voici comment il s'est exprimé sur cette question dans son discours d'acceptation :

« Si j'en avais le pouvoir, je voudrais tout au moins tenter l'expérience que voici : j'interdirais aux grandes compagnies de chemins de fer, ces grandes voies du commerce et de l'industrie, de réduire leurs tarifs par une concurrence ruineuse jusqu'au point de se mettre hors d'état de rémunérer équitablement leurs agens. J'irais plus loin : je fixerais un minimum de salaires pour tous ceux qui travaillent dans les mines ou sur les chemins de fer, et j'exigerais un compte des recettes nettes et de tous les produits du capital engagé ; à la fin de l'année, l'ouvrier recevrait, en sus de la rémunération fixe de son travail, un

tant pour cent des bénéfices. Si les bénéfices étaient insuffisans pour rémunérer les ouvriers aussi largement qu'ils le désireraient, je dirais à ceux-ci : Supportez comme ceux qui vous emploient votre part de la perte; mais, si les recettes sont suffisantes pour donner un dividende, alors, au nom du ciel, que l'ouvrier qui en est digne ait aussi sa part du bénéfice. »

Il n'est pas sans intérêt de faire observer qu'un des membres du cabinet, le ministre des finances, M. Sherman, qui est citoyen de l'Ohio comme le président, se trouvait à Cleveland pendant que la convention républicaine y délibérait, et qu'il est le coreligionnaire politique et l'ami personnel de M. Stanley Matthews et du juge West. Lui-même s'est prononcé pour que le congrès intervienne législativement dans l'administration des chemins de fer; il estime que cette intervention serait justifiée par l'article de la constitution qui confère au congrès le droit de régler le commerce avec les nations étrangères, avec les tribus indiennes et entre les états membres de la confédération. M. Sherman s'est montré moins favorable à l'idée d'établir un bureau, c'est-à-dire une administration de l'industrie, dont la création aurait pour conséquence de faire intervenir le gouvernement fédéral dans les questions industrielles et serait contraire à l'esprit des institutions américaines. L'opinion s'est du reste accréditée aux États-Unis que le conseil des ministres s'est plusieurs fois occupé des questions soulevées par la grève des chemins de fer et par la stagnation de l'industrie, et que le président consacrera à ces questions une partie de son prochain message.

La perspective de voir l'autorité fédérale, plus éloignée, mais par cela même plus affranchie des passions et des influences locales, plus impartiale, plus capable aussi d'assurer une protection efficace aux intérêts dont elle a charge, se substituer aux gouvernemens locaux dans le contrôle à exercer sur les chemins de fer ne paraît pas accueillie défavorablement par les compagnies. Le colonel Thomas Scott, président du Central-Pensylvanien, dans une lettre adressée à la *North American Review*, fait ressortir avec quelque amertume que les lignes mises sous séquestre ont été protégées plus promptement et plus efficacement que celles des compagnies qui font honneur à leurs affaires, parce que les administrateurs des séquestres, nommés par l'autorité fédérale, ont pu s'adresser directement aux juges fédéraux et requérir l'assistance des troupes fédérales, tandis que les compagnies, contraintes de s'adresser d'abord aux autorités municipales, puis aux gouverneurs des états, qui recouraient à leur tour au président, ont vu leurs propriétés détruites avant qu'il pût leur arriver aucun secours. N'est-ce pas dire

implicitement qu'il attend ou qu'il acceptera volontiers du gouvernement fédéral la protection qu'il réclame et dont les événemens lui paraissent avoir démontré la nécessité?

L'un des organisateurs de la grève, Donahue, dans une lettre aux journaux, s'est rallié avec empressement à l'idée d'un arbitrage pour régler les questions de salaires; mais il n'a point abordé les difficultés d'exécution : comment s'opérera la désignation des arbitres? où puiseront-ils les règles de leurs décisions, et quels moyens auront-ils de faire accepter et de faire exécuter ces décisions? Soustraira-t-on le travail à la loi universelle de l'offre et de la demande? Si des ouvriers se proposent pour faire un travail au prix que d'autres ouvriers auront refusé, sera-t-il interdit de les employer, et les exclura-t-on de la préférence qui leur serait due? Imposera-t-on ainsi au consommateur, par l'enchérissement artificiel de la main-d'œuvre, une élévation dans le prix de tous les objets? Les journaux démocratiques traitent avec une extrême sévérité la conduite des républicains de l'Ohio et leur programme, qu'ils qualifient d'amorce grossière pour capter les suffrages des socialistes. La participation obligatoire des ouvriers aux pertes et aux bénéfices des entreprises leur paraît une idée chimérique, et ils considèrent l'intervention de la loi ou d'une administration publique dans la gestion et dans les comptes des opérations industrielles ou commerciales comme la destruction de toute initiative et de toute liberté, comme un empiétement monstrueux sur les droits individuels. Ils demandent comment le congrès pourrait s'emparer de l'exploitation et de l'administration des chemins de fer sans faire table rase des droits des états qui ont concédé et sans méconnaître le droit de propriété des actionnaires. Compte-t-on exproprier ceux-ci pour pouvoir disposer librement de leur bien, mettre aux mains du gouvernement l'exploitation de 100,000 kilomètres, la nomination de l'immense personnel employé sur les lignes, et, par la tarification de tous les transports, subordonner aux caprices législatifs toutes les combinaisons du commerce et de l'industrie? Quel despotisme surgirait tout à coup au préjudice de tous les droits, au mépris de tous les intérêts! Serait-il possible de faire un pas plus grand et plus irrévocable vers la centralisation la plus oppressive? En faisant connaître ces appréciations de la presse démocratique, nous ne nous proposons pas d'entrer dans l'examen des questions relatives à ce que l'on appelle l'organisation du travail, nous voulons établir que ces questions ne sont plus particulières aux sociétés européennes, qu'aux États-Unis elles vont prendre place dans les discussions des partis et jouer un rôle dans la politique intérieure. Le réveil de l'activité industrielle et commerciale pourra les rejeter sur le second plan, la moindre crise les ramènera au premier.

L'apparition de ces questions constitue-t-elle un danger pour la société américaine? Le *New-York Herald*, en répondant aux appréciations de la presse anglaise et aux conclusions que celle-ci prétendait tirer des émeutes de Baltimore et de Pittsburg, a surtout insisté sur ce fait, qu'à la différence de ce qui se passe en Europe il n'existe aux États-Unis aucun parti qui poursuive un changement de gouvernement et qui ait intérêt à porter atteinte aux institutions existantes. Il fait valoir les perspectives d'avenir que la colonisation de l'ouest ouvre devant les hommes mécontens de leur sort, et désireux d'arriver à l'indépendance. Que le *Herald* ne soit point trop prompt à se rassurer, il suffit de voir avec quelle prodigieuse rapidité s'accroît la population des villes américaines, pour se convaincre que l'ouest ne joue point à leur égard ce rôle d'exutoire bienfaisant destiné à absorber et à transformer tous les élémens dangereux. Les ouvriers assez économes et assez laborieux pour amasser le capital nécessaire à un petit établissement et assez courageux pour aller défricher les prairies ne sauraient être un danger pour aucune société; mais les irréguliers, les paresseux, les débauchés n'émigrent jamais, redoutant moins les souffrances du chômage que les privations et le rude labeur qui attendent le colon. La proportion des mauvais élémens va donc en croissant dans les villes industrielles et dans les grands centres. Il est incontestable qu'à raison de l'accord des opinions sur cette question, la forme républicaine du gouvernement ne saurait courir aucun péril : ce qui est menacé aux États-Unis, c'est la tranquillité de la rue, c'est la liberté des transactions, c'est, comme l'a prédit Macaulay, la sécurité de la propriété.

Il est facile de faire comprendre comment le danger se produira. Un groupe de citoyens résolus a sauvé la ville de Scranton de l'incendie et du pillage en tirant sur un rassemblement qui avait roué de coups les agens de la police et presque assommé le maire. L'enquête ordonnée par la loi a été ouverte sur le corps des émeutiers qui avaient été tués; l'alderman qui présidait le jury vise à la mairie, et, dans l'espoir d'assurer le succès de sa candidature, il a fait rendre un verdict de meurtre avec préméditation contre les citoyens qui avaient prêté main-forte au shérif. Sans la présence des troupes fédérales, il les faisait arrêter par des volontaires qui s'offraient pour cet office, c'est-à-dire qu'il les aurait livrés aux émeutiers qu'ils avaient dispersés deux jours auparavant. Les citoyens atteints par ce verdict ont dû se rendre sous escorte devant le juge du comté, qui les a admis immédiatement à fournir caution; mais ils devront comparaître aux assises. Il est probable que ce procès n'aura pour eux aucune suite fâcheuse; mais que serait-il arrivé, si le juge avait été, comme le shérif d'Indianapolis, un membre ou une créa-

ture de l'Internationale? *La Fraternité des mécaniciens* se flatte que dans le New-Jersey, à l'aide des voix de tous les agens et ouvriers des chemins de fer, elle empêchera la réélection de tous les membres de la législature qui ont voté la loi contre les coalitions et les grèves. Que le programme de l'Internationale s'exécute de point en point, que les mineurs de Scranton réussissent à élire, comme ils se le proposent, les fonctionnaires municipaux, les fonctionnaires et le juge du comté, quelle protection pourront attendre, en cas de grève ou d'émeute, un chemin de fer, un charbonnage, un établissement industriel, lorsqu'un officier de milice pour avoir répondu à la réquisition du gouverneur, un milicien pour avoir obéi au commandement de son chef, un citoyen pour avoir prêté main-forte à la loi, seront exposés à être poursuivis et condamnés comme assassins? Les journaux américains se plaignent de la pusillanimité que les autorités ont montrée devant l'émeute, de la faiblesse des juges et de la mollesse de la répression ; que serait-ce donc si les instigateurs ou les complices de l'émeute étaient assis sur les siéges de justice? L'histoire de la république romaine ne nous montre-t-elle pas que, dans les états où toutes les fonctions sont électives, c'est en s'emparant des magistratures par l'élection qu'on renverse l'empire des lois? Se leurrera-t-on de l'espoir de prévenir ou de corriger les écarts du suffrage universel? Quelques esprits, effrayés des résultats qu'il commence à produire aux États-Unis, rêvent de le réformer et même de le supprimer. Le ministre actuel des affaires étrangères, M. Evarts, est un adversaire déterminé du droit de vote illimité. La commission nommée par la législature de New-York pour refondre le code communal propose le rétablissement du cens dans les élections municipales.

Vaines et impuissantes tentatives! le suffrage universel ne votera pas sa propre déchéance, et le remède n'est pas là. Quand la foi s'éteint dans les âmes, quand aucune voix ne rappelle à l'homme la grande loi du travail, quand aucune récompense ne lui apparaît plus comme la compensation de ses privations et de sa misère, quand la seule prédication qu'il entende est l'apologie de ses haines et la justification de ses appétits, quelle autre barrière que la force l'arrêtera dans la satisfaction de ses convoitises? L'antiquité a eu ses guerres serviles, les États-Unis auront aussi les leurs, qui commencent sous la forme de coalitions et de grèves, et il est à craindre que le général Sherman n'ait vu juste en indiquant l'armée comme la seule protection efficace sur laquelle la société américaine puisse compter.

CUCHEVAL CLARIGNY.

LES
GRANDS TRAVAUX PUBLICS
EN ITALIE

LE DESSÉCHEMENT DU LAC FUCIN.

I. *Desséchement du lac Fucino exécuté par S. E. le prince Alexandre Torlonia. Précis historique et technique*, par MM. Alexandre Brisse, ingénieur en chef du desséchement, et Léon de Rotrou, ex-chef résident de l'administration, Rome 1876. — II. Léon de Rotrou, *Prosciugamento del lago Fucino*... Firenze 1871. — III. Léon de Rotrou et Brisse. *Desséchement du lac Fucin*... Florence 1872. — IV. Afan de Rivera, *Considerazioni sul progetto di prosciugare il lago Fucino*, Napoli 1823. — V. Afan de Rivera, *Progetto di ristaurazione dell' Emissario di Claudio*, Napoli 1836. — VI. Kramer, *Der Fuciner See*, Berlin 1839, etc.

La grande œuvre commencée il y a vingt-cinq ans par le prince Torlonia, et qui lui a coûté tant de millions, s'achève, ou n'attend plus pour se compléter que quelques travaux de second ou de troisième ordre. Par le généreux emploi d'une immense fortune, le prince Torlonia a transformé toute une région de l'Italie. Une population nombreuse lui doit dès maintenant la moralité du travail et la prospérité. Là où régnaient les brigands et la fièvre, il a semé le commerce, l'industrie, le bien-être ; on peut dire qu'il a purifié le climat et corrigé la nature. Ce que l'empire romain n'avait pu qu'imparfaitement accomplir, il l'a consommé, avec le secours de la science moderne. A la tête de son œuvre, il n'a voulu que des ingénieurs français, et ces ingénieurs ont admirablement répondu à sa confiance. M. Brisse, qui depuis longtemps, après M. de Montricher

et M. Bermont morts à la peine, dirige cette immense entreprise, en a rédigé de concert avec M. de Rotrou la relation raisonnée. Leur *Précis historique*, imprimé aux frais du prince, est accompagné d'un atlas dont les planches servent de commentaire au livre.

La grande opération qui a si bien réussi a été honorée, lors de l'exposition universelle de Paris, bien qu'elle ne fût pas encore achevée, et récemment à l'exposition de Philadelphie, des plus hautes distinctions, décernées au prince. Il est temps de faire connaître en France cette œuvre française accomplie sur le sol italien; il est temps d'en féliciter le prince et de rendre justice aux ingénieurs éminens qui l'ont conduite, à celui qui y met en ce moment la dernière main. Les empereurs Claude, Trajan, Adrien, avaient tenté à peu près le même effort et n'y avaient pas réussi : il est instructif de comparer les deux époques. Le *Précis*, dans lequel M. de Rotrou en particulier s'est efforcé de commenter les textes antiques en même temps qu'il rapportait les faits nouveaux, nous rendra la tâche un peu moins difficile. Nous y ajouterons ce que donnent d'informations la vue des lieux et des travaux, l'examen des témoignages écrits et les explications orales.

I.

La région du Fucin occupe, dans le massif central et le plus élevé de la chaîne apennine, la partie septentrionale de l'ancien royaume de Naples. Située précisément au milieu de la péninsule italienne, elle en est, comme disait l'antiquité, le vrai ombilic, à plus juste titre que le lac Cutilien, à l'est de Rieti, auquel Varron et Pline attribuaient ce privilége. Si le moyen âge avait su entretenir, si les Italiens des temps modernes avaient su restituer les communications que Rome avait jadis ouvertes, on irait aujourd'hui vers cette contrée directement par Tivoli et Subiaco, à l'est de Rome, en suivant à peu près l'antique voie Valérienne. Commencée en 307 avant Jésus-Christ par le censeur Valerius Maximus, au même temps où la célèbre voie Appienne était construite par le censeur Appius Claudius, la Valérienne conduisait de Tibur à Varia ou Valeria, chantée par Horace, à Carseoli, puis à Albe et à Corfinium, après avoir franchi l'Apennin par des défilés qu'on ne peut plus traverser en voiture et sans guide. Il faut maintenant, pour se rendre à Avezzano, la ville principale du district, parcourir les deux côtés d'un triangle allongé dont la voie Valérienne est la base; il faut aller à Ceprano ou bien à Roccasecca, sur la ligne ferrée entre Rome et Naples, puis remonter vers le nord. C'est d'ailleurs une route des plus intéressantes, à travers la fertile et industrieuse

vallée du fleuve Liri ou Garigliano, qu'animent des usines fondées par une colonie française (1), par Arpino, la patrie de Marius et de Cicéron, par les cascades d'Isola, par l'île du Fibrène, où il est bien difficile de reconnaître l'emplacement de la maison du grand orateur. On a pour traverser les défilés de l'Apennin de belles routes, d'abord au milieu d'une série de vallées ouvertes, ensuite, à partir de Sora, le long de la vallée plus étroite du Liri, puis aux flancs des montagnes qui, non loin et à l'est des sources du fleuve, forment le mur occidental de l'ancien lac Fucin. Peu à peu l'altitude et le climat ont changé : on s'est élevé à 700 mètres environ au-dessus du niveau de la mer; aux vastes et majestueux horizons de la campagne romaine, à la rigide âpreté des monts volsques, ont succédé les fertiles campagnes de la Terre de Labour, les ravins et les torrens vers le haut Liri, les villages fortifiés sur la pointe des rochers nus, et enfin, dans le bassin même du lac, les sommets de toutes parts sillonnés par les traces persistantes des neiges. Les chaleurs étouffantes et dangereuses de la plaine ont fait place à l'air pur et vif des hautes vallées. On reconnaît les scènes tourmentées et lumineuses, ardentes et sévères, qu'a reproduites Salvator Rosa; on est au cœur de ce pays d'Abruzze que les guerres privées du moyen âge, les querelles entre les Orsini et les Colonna, puis le brigandage, jusqu'à une époque toute voisine de la nôtre, ont cruellement ravagé. C'était aussi, dans les temps anciens, le séjour d'un de ces petits peuples qui se sont fait redouter de Rome elle-même, et qui ont été, comme dit Florus, la pierre à aiguiser de son courage et de ses vertus militaires.

Les Marses n'avaient-ils pas été précédés ici par des colonies pélasgiques, dont plusieurs constructions cyclopéennes encore visibles et certains objets de bronze d'un travail primitif trouvés dans le sol attesteraient le passage (2)? Ce qui paraît assuré, c'est que, comme le reste de la race sabellique, à laquelle ils appartenaient, comme les Péligniens, les Marrucins et les Vestins, les Marses étaient établis au centre de la presqu'île italienne dès avant la naissance de l'état romain. Si nous ne retrouvons plus aujourd'hui que de bien faibles vestiges de leur civilisation propre et de leur langue, nous recueillons du moins les nombreux témoignages des craintes qu'ils inspiraient. C'est de leurs rangs que Virgile fait partir un puissant chef, Umbro, pour s'opposer avec Turnus à l'invasion d'Énée et des Troyens. Leur intrépidité et leur audace sont partout vantées. Chez eux, la mère n'accorde aux enfans le repas de chaque

(1) Les papeteries de M. le comte Lefèvre, de M. Rœssinger, etc.

(2) Voyez à ce sujet le mémoire du regretté comte Conestabile, de Pérouse, que la science vient de perdre, *Sovra due dischi in bronzo antico-italici... Mémoires de l'Académie de Turin*, série 2, t. XXVIII.

jour qu'après qu'ils l'ont conquis par leur adresse, en triomphant des obstacles. Ils vivent en des lieux infestés de serpens; mais Circé et Médée, les deux filles d'Aétès, leur ont transmis le secret d'une science magique. Ils composent des philtres qui guérissent les morsures empoisonnées. Ils savent, par leurs incantations, forcer le reptile à sortir malgré lui de sa retraite obscure; en vain, pressentant sa défaite, il se défend contre les accens du charmeur, en vain il bouche une de ses oreilles en la collant au sol, et ferme l'autre en y appliquant sa queue: une force surnaturelle l'asservit, et il se traîne aux pieds du vainqueur, dont la seule voix peut lui briser le crâne et lui ouvrir les entrailles. Les poètes romains et les écrivains sacrés sont pleins de ces légendes (1). Ils sont habiles à détacher la lune de la voûte céleste, à suspendre le cours des fleuves, à faire descendre les forêts des flancs des montagnes. Au temps de l'empire, des prêtres marses président à certaines divinations au cirque et dans les temples; la nénie marse, les enchantemens sabins, *marsa nænia, sabella carmina,* sont redoutés non pas seulement des reptiles, mais des hommes; les bourreaux des premiers chrétiens emploient ces sortiléges à tourmenter leurs victimes, et la tradition se perd si peu dans les temps modernes qu'on voyait se célébrer encore il y a dix ans, à Cocullo, à l'est du lac, une fête où les charmeurs, après avoir rempli de cire la dent creuse des vipères pour les rendre inoffensives, les maniaient familièrement.

Rome eut ces peuples pour ennemis, puisqu'ils prétendaient garder leur indépendance après qu'elle eut vaincu et, peu s'en faut, anéanti, malgré leurs nombreuses forteresses, les Équicoles et les Èques établis au nord-ouest du lac, dans la célèbre plaine de Tagliacozzo. La défaite des Marses, malgré leur alliance avec tout le Samnium, devint inévitable à partir du jour où la petite ville d'Albe du Fucin, au nord, fut enlevée aux Èques et devint colonie romaine, en l'année 302. Nous n'avons pas à reprendre les traits connus de l'histoire générale, la défaite des Marses, ce qu'ils rendirent à Rome, une fois soumis, d'énergiques services, leur révolte ensuite, si menaçante pour l'unité romaine lors de la terrible guerre sociale. Il faut toutefois, quand on visite la Marsique, avoir présens à l'esprit ces souvenirs que sollicite et ranime l'aspect des vestiges de l'antiquité encore subsistans.

Tout autour de l'ancien lac, des villes et des bourgs, dont quelques-uns maintenant bien misérables, attestent par leurs noms et par leurs ruines une ancienne prospérité. Albe par exemple, construite sur trois collines entre le mont Velino, un des plus élevés de la péninsule, et la rive septentrionale du lac, offre un curieux

(1) Voyez le psaume 57; Horace, *Epodes,* 17; Ovide, Silius Italicus, saint Augustin.

spécimen de la fortification antique, italiote ou romaine. C'est ce lieu qu'il faut visiter, le livre de Carlo Promis à la main (1), pour voir comment étaient pratiqués les préceptes d'Énée le tacticien, de Philon de Byzance et de Vitruve. C'est là qu'on peut s'instruire par de clairs exemples, encore aujourd'hui, de ce que c'étaient que les portes *scées*, fortifiées extérieurement d'une tour oblique placée au côté gauche (*skaios* en grec) : l'ennemi, gravissant la hauteur, laissait son côté droit, non muni du bouclier, à découvert. Aux énormes murs sinueux garnis de tours, aux galeries souterraines, œuvres des anciens habitans, les Romains ont ajouté, sur les flancs de la colline, une admirable triple enceinte; un vaste *agger*, avec son fossé, défendait la campagne; des églises chrétiennes ont remplacé, dans chacune des citadelles élevées sur les trois sommets, les temples de Jupiter, de Junon et de Minerve, qu'avaient peut-être précédés des autels consacrés aux dieux inconnus des populations primitives. Par sa situation sur la voie Valérienne, à l'issue de la vaste plaine des Champs Palentins, la seule qui offre une entrée facile vers le bassin lacustre, Albe était évidemment, surtout quand les eaux s'étendaient presque à ses pieds, la clé du pays et un excellent poste d'observation en même temps qu'une forteresse redoutable. Les Romains s'en servaient comme de prison d'état; c'est là qu'ils enfermèrent Persée, le roi de Macédoine, et Bituit, le roi des Arvernes. On voit bien par ses ruines qu'elle a été pendant un temps riche et florissante : c'est d'Albe que sont venues au palais Colonna, dans Rome, où elles se voient encore aujourd'hui, les statues de Scipion et d'Annibal; mais Charles d'Anjou dévasta un de ses plus beaux temples pour construire une église près du lieu de sa victoire sur Conradin de Souabe.

Si nous faisons le tour de l'ancien lac vers l'est et le sud, en plein pays marse, nous errons parmi des villes mortes qui paraissent avoir rempli un rôle historique dont nous retrouvons à grand'peine dans les textes quelques faibles vestiges. Telle est Marruvium, une ancienne capitale, dont les débris intéressans se retrouvent au village de San Benedetto. Fondée, disait-on, par un chef venu de Lydie, elle aurait été plus d'une fois engloutie par les eaux du Fucin. Une baisse considérable du lac a permis, en 1752, d'y faire des fouilles, qui ont donné, entre autres objets de valeur, les statues de Claude, d'Agrippine et de Néron, transportées alors au château de Caserte, et depuis au musée de Naples. Deux tours ou pyramides mutilées, ayant servi sans doute à des tombeaux, des restes de murs très étendus, un théâtre, des chapiteaux, des bas-reliefs, des sarcophages épars dans la campagne, et des inscriptions, à peu près

(1) *Le antichità di Alba fucense negli Equi*, in-8°; Rome 1836.

toutes recueillies, témoignent encore de sa grandeur passée. Les légendes du moyen âge plaçaient dans toute cette contrée des palais magnifiques, souvenirs à demi effacés, et transformés par l'imagination populaire, des monumens que la domination romaine avait jadis élevés sur ces rives.

Sans nous arrêter au village de Venere, nom qui conserve assurément la mémoire d'un ancien culte, ni à celui d'Ortucchio, peut-être identique à l'île d'Issa, mentionnée par Denys d'Halicarnasse parmi les primitifs *oppida* des aborigènes, nous devons conjecturer que la puissance des Marses avait gagné du sud vers la côte occidentale du lac, puisque nous trouvons mentionnée de ce côté dans les textes anciens, comme faisant partie de la Marsique, une ville aujourd'hui, ce semble, complétement disparue, Angitia ou Nemus ou Lucus Angitiæ, dont le village actuel de Luco marque sans doute l'ancienne place. Quelle était au juste la déesse Angitia? Son nom paraît signifier : celle qui étrangle. Lui venait-il de ce qu'elle avait enseigné aux anciens Marses comment triompher des serpens et guérir les blessures? Était-elle identique à la déesse Angerona, qui avait un temple près d'une ancienne porte voisine du forum romain, et qu'on représentait avec un doigt appliqué sur ses lèvres, comme pour ordonner ou s'imposer à elle-même le silence? Était-ce la divinité personnifiant l'angoisse intérieure, et en même temps la résignation, vertu stoïcienne et romaine, qui ne permet pas les cris de la douleur? Était-ce enfin la déesse de l'angine? Un vieil historien, cité par Macrobe, assure que les Romains atteints de cette maladie cruelle obtenaient par son intervention d'en être guéris. Toutes ces interprétations, dont il est possible que pas une ne soit la bonne, ont été données dans l'antiquité même. Quant à savoir s'il y avait réellement à côté du bois sacré et du temple d'Angitia une ville, c'est un autre problème qui n'a jamais été résolu, mais sur lequel cependant de curieux débris paraissent jeter quelque lumière. On a trouvé enfouis tout près de là des fragmens de bas-reliefs qui représentent peut-être la cité disparue.

Le lac Fucin, autour duquel étaient établis les Marses, a été pour beaucoup dans la destruction de tous ces souvenirs. En même temps qu'il isolait et fortifiait cette région, trop souvent il la désolait, il la stérilisait et la couvrait de ruines. Le Fucin était le plus grand lac de l'Italie centrale et méridionale. D'une forme elliptique, il avait la vaste superficie de 15,000 hectares. Son grand axe, ce qu'on peut appeler sa longueur, du nord-ouest au sud-est, était de 20 kilomètres, son petit axe de 11, sa profondeur de 18 mètres environ. Ces chiffres s'appliquent à la condition normale du lac, dans l'antiquité comme dans les temps modernes; mais, par des causes sur lesquelles nous reviendrons, il avait eu de tout temps des va-

riations considérables. On a des preuves que, dans les temps historiques, il a couvert de ses eaux la vaste plaine située au nord de son bassin. Julius Obsequens, qui a compilé dans les annales étrusques son livre sur les prodiges, note à la date de 138 avant l'ère chrétienne une crue qui a dû être terrible. Strabon dit qu'aussi vaste qu'une mer, tantôt il s'élève jusqu'au sommet des montagnes, tantôt il s'abaisse, restituant à l'agriculture les champs qu'il lui ravira de nouveau peu de temps après. Avec Marruvium, suivant les anciens auteurs, d'autres villes encore, Archippe, Penna, avaient été englouties. Chacune de ces inondations laissait après elle des marécages, de sorte qu'au culte de la déesse Angitia les Marses avaient ajouté ceux de Mephitis et de la Fièvre. Au lac Fucin lui-même ils élevaient des autels et offraient des sacrifices. Cette religion de la peur était commune à toute la primitive antiquité. Endiguer ou diriger les eaux eût semblé faire violence, comme on disait, à la déesse Nature, aussi bien que couper les isthmes et dessécher les marais. De telles œuvres étaient réservées à des héros, placés au-dessus de l'humanité par l'admiration des autres hommes.

César, grâce à la hauteur de son génie et au progrès des temps, n'avait plus de ces scrupules. Le lac Fucin ne retenait pas seulement improductive une grande étendue de terre au milieu même de l'Italie; ses crues continuelles contribuaient de plus à la décadence de l'agriculture et aux difficultés toujours croissantes de l'approvisionnement de Rome. Il projeta d'y mettre un terme par de grands travaux hydrauliques, en même temps qu'il construirait une route offrant une précieuse communication entre l'Adriatique et la capitale. Il y voulait joindre le desséchement des Marais-Pontins, l'établissement d'un vaste port à Ostie, et même l'ouverture d'un canal à travers l'isthme de Corinthe; il assainirait ainsi trois importantes régions de l'Italie centrale, il contribuerait à écarter les obstacles qui alarmaient sans cesse le marché de Rome, et abrégerait les distances qui la séparaient des marchés de l'Orient.

On sait comment de si vastes projets furent interrompus. L'œuvre politique entreprise par Auguste absorba tout son règne et celui de Tibère. Cependant le fléau de la disette occupait une place toujours plus grande dans les préoccupations, dans les anxiétés des maîtres de l'empire. Ce fléau ne cessa d'agiter Rome et l'Italie pendant les années de Caligula; de sorte que la pensée du gouvernement impérial se reporta inévitablement vers les grands projets conçus par César. Ce fut à l'empereur Claude que fut dévolue la tâche de les exécuter, à Claude dont l'histoire ne doit pas taire certains actes éclairés, et de qui la science curieuse, impartiale, de nos jours a retrouvé tant d'œuvres intelligentes et utiles. Son célèbre discours de Lyon a été le programme d'une politique juste et libérale. Son

attitude fut équitable envers les populations vaincues : on connaît ses égards pour les traditions du peuple étrusque; il mit fin décidément aux sacrifices humains en Gaule; il protégea les esclaves. Les épigraphistes ont retrouvé, il n'y a pas dix ans, son édit de l'an 46 sur le droit de cité des Anaunes, et les découvertes ou les vérifications nouvelles de l'archéologie ont, d'autre part, beaucoup étendu la liste des grands travaux publics auxquels son nom doit rester attaché. C'est lui qui, pour achever de constituer l'administration des eaux, si importante aux yeux des Romains, fit ajouter à l'office consulaire des *curatores aquarum* celui des *procuratores aquarum*, choisis entre les affranchis de la maison impériale. C'est lui qui, après avoir déblayé et aménagé les embouchures du Tibre, construisit le port d'Ostie, avec deux jetées, une digue et un phare. Le plus grand et le plus beau des aqueducs romains qui subsistent aujourd'hui, celui qui, de la montagne, vient s'attacher à la Porte Majeure, doit lui être attribué. On a retrouvé d'autres aqueducs encore, élevés par Claude dans les autres parties de l'Italie ou de l'empire : un à Lyon, un en Étrurie, près de Vulci, sur la Fiora.

La région du lac Fucin devait attirer spécialement ses regards; lui seul y exécuta le projet de César de mettre en communication les deux mers par une route transversale : continuant vers l'est la voie Valérienne, il lui fit franchir les défilés de l'Apennin oriental et construisit la voie Claudienne-Valérienne, des hauteurs voisines du lac aux embouchures de l'Aterno, sur l'Adriatique. Il y ajouta surtout ce grand travail de l'émissaire du Fucin vers le Liri, une des œuvres les plus remarquables de l'antiquité, que nous pouvons espérer de pouvoir connaître et décrire désormais, grâce aux explorations récentes, mieux qu'on n'avait pu le faire jusqu'à ce jour. Les derniers ingénieurs de Fucin ont étudié pierre par pierre, ce n'est pas trop dire, l'ancienne galerie romaine; ils ont repris toute l'œuvre pour la refaire et l'agrandir, et, comme ils ont noté avec soin ce qu'ils ont vu, nous devons, avant de raconter leurs propres travaux, considérer leurs informations sur ceux des anciens, dont ils se sont si utilement aidés, et sans la connaissance desquels les leurs ne se comprendraient pas : occasion peut-être unique de comparer de si près pour de telles œuvres le degré qu'avait atteint la Rome impériale, et le progrès que les modernes ont accompli.

Le plan général adopté par les ingénieurs romains est parfaitement simple. Le fleuve Liri, devenu célèbre par tant d'épisodes historiques et qui va se jeter à Gaëte, passe au nord-ouest de la région du lac, à une distance de 5 kilomètres 1/2, avec une altitude de bassin notablement inférieure. Il est vrai que la haute montagne du Salviano, continuée dans la direction de l'ouest par les Champs Palentins, se dresse entre le lac et le fleuve; mais cette difficulté

n'arrêta pas les ingénieurs de Claude, qui résolurent de percer à travers la montagne, à 300 mètres au-dessous du sommet, un canal intérieur, facile à poursuivre sous la plaine voisine. Les points extrêmes de la ligne sur laquelle on devait opérer furent bien choisis et les nivellemens généraux faits avec soin. La tête de l'émissaire, placée sur la côte nord-ouest du lac, se trouvait à $21^m,8$ au-dessus du fond du Liri; l'embouchure étant d'autre part à $12^m,64$ au-dessus du même lit, la pente totale était de $8^m,44$ sur les 5,595 mètres qu'on avait à parcourir. On avait donc une inclinaison de $1^m,50$ par kilomètre, rien de plus simple. Comme le fond du lac, d'après les calculs approximatifs, les seuls qu'on puisse faire aujourd'hui, paraît être resté au temps de Claude inférieur de 1 mètre au moins à la tête de l'émissaire, on en doit conclure que l'entreprise visait non pas à un desséchement complet, mais à un simple règlement des eaux, en même temps qu'au profit qu'on retirerait de la reprise d'une bonne quantité de terres à affermer ou à vendre. Tacite nous apprend que le célèbre affranchi Narcisse fut chargé de surveiller et de diriger les travaux, *Narcissum ministrum operis.* Probablement ce favori de l'empereur touchait du trésor les sommes jugées nécessaires, à la charge de payer à son tour les divers entrepreneurs (*redemptores*) et de faire entrer l'empereur en possession de la plus grande quantité possible de terres conquises sur les eaux. L'idée d'une spéculation avantageuse s'ajoutait certainement aux vues d'utilité publique, Suétone l'affirme : *non minus compendii spe quam gloriæ;* des spéculateurs empressés étaient venus solliciter l'empereur, offrant de se charger d'une partie des dépenses moyennant des droits sur les terres nouvelles.

Il y a deux parties à distinguer dans l'ensemble du travail romain : d'une part l'émissaire proprement dit, d'autre part l'*incile,* c'est-à-dire tout un système de constructions en avant de l'émissaire destinées à diriger et à maîtriser l'introduction des eaux. Le mot italien ou latin *incile,* qu'on veut dériver de *incidere,* désigne proprement le terrain réservé pendant les travaux préparatoires entre un bassin plein d'eau et la tête de l'émissaire qui doit lui donner écoulement, terrain que l'on coupe ensuite afin de permettre cet écoulement.

Pour ce qui est de l'émissaire même, probablement on commença de le creuser du côté de l'embouchure, un peu au-dessous du village actuel de Capistrello, sur le Liri. La première difficulté venait de la nature des terrains qu'il fallait traverser. On avait à creuser les trois quarts du tunnel, sans d'autres instrumens sans doute que le pic et le ciseau, dans une roche calcaire, quelquefois très compacte et très dure, le reste au milieu de blocs détachés ou bien parmi les argiles et les sables. Puis, comment amener ce qu'il

fallait d'air respirable, par exemple dans la portion du tunnel à ouvrir sous le mont Salviano, à 300 mètres de profondeur, et comment extraire les déblais? — C'est ici que se montre le déploiement inouï de moyens imparfaits, mais cependant énergiques, par où l'antiquité suppléait à l'infériorité de son industrie, dépourvue de nos puissantes et ingénieuses machines. L'air respirable était introduit, assurément en abondance, par les puits verticaux et par les *cunicoli*, galeries obliques traversant quelquefois plusieurs puits verticaux et correspondant par le tunnel avec d'autres galeries remontant en sens contraire, comme les branches d'un siphon. Sur toute la ligne du lac au Liri, les hardis mineurs romains n'ont pas creusé moins de quarante puits et de six *cunicoli*.

Ces mêmes galeries servaient à l'extraction des matériaux, grâce à un système dont on a l'image fidèle sur un bas-relief antique enfoui dans l'émissaire comme ceux d'Angitia. Ce fragment représente l'intérieur d'un des puits que nous venons de désigner, muni de boisages tels qu'on en a retrouvé un grand nombre dans les diverses galeries. Les croisées horizontales formées par ces boisages divisent le puits en quatre sections verticales, parcourues par quatre bennes ou seaux cylindro-coniques en cuivre, renforcés de larges bandes de fer. Ces bennes montent et descendent pour enlever les déblais à l'aide de cordages enroulés sur un tambour vertical, que des esclaves placés à l'ouverture supérieure du puits font tourner par une longue barre à l'extrémité de laquelle ils se tiennent, travail grossier, lent et pénible que des animaux eussent mieux accompli que des hommes. Une de ces bennes a été retrouvée intacte avec son entière armature.

Le contraste de l'insuffisance des moyens compensée par la prodigalité des efforts se montre en particulier dans un curieux épisode de la construction primitive que les explorations récentes ont seules révélé dans le détail. A l'endroit où le tunnel quittait la roche compacte qui forme la base du mont Salviano pour entrer dans les argiles des Champs Palentins (1), il déviait tout à coup vers la gauche, et ne revenait que 132 mètres en aval vers la ligne normale. Un mur fermait la section de la galerie au lieu même où elle était abandonnée. De précédens explorateurs croyaient que les Romains avaient rencontré là une effroyable caverne et des eaux souterraines; mais les derniers ingénieurs, en pénétrant dans ces lieux, y ont reconnu, à la nature des matériaux épars, un éboulement survenu au moment où les ouvriers romains maçonnaient cette partie. Les eaux du lac auront fait irruption, par suite d'une crue peut-être, alors que, la

(1) Entre les puits 19 et 20. Le numérotage conventionnel des puits commence du côté de l'embouchure; le mont Salviano se trouve entre le 22e et le 23e.

galerie étant ouverte tout entière, on achevait les travaux. L'éboulement causé par ces eaux aura coupé le tunnel en deux sections, celle d'amont restant inondée. Pour la dégager, les mineurs romains, se plaçant en aval de la partie obstruée, auront creusé vers leur droite et un peu au hasard un nouveau tronçon de galerie ramené bientôt en amont de l'éboulement, vers la roche du mont Salviano. Une fois en présence de ce mur de rocher et tout près de l'endroit où l'écoulement était interrompu, ils auront percé ce mur avec précaution, de manière à procurer à l'eau une issue qu'ils pourraient modérer. Quant à l'éboulement, ils l'enfermaient entre des murs et ne s'en occupaient plus. Voilà bien d'une part l'impuissance des anciens mineurs dépourvus de machines d'épuisement (la pompe de Ctésibius ne leur suffisait pas), et d'autre part leur intrépidité à se creuser à une profondeur de 90 mètres une voie nouvelle et irrégulière. Cette opération, disent MM. Brisse et de Rotrou, dut être une des plus pénibles et des plus dangereuses de toute l'entreprise. Les constructeurs modernes, obligés de continuer le déblai à travers l'éboulement pour rectifier la courbe, durent avoir recours ici à l'air comprimé; comment les Romains, qui n'avaient pas cette ressource, ont-ils fait pénétrer l'air nécessaire dans ce nouveau tronçon de galerie jusqu'à ce qu'une communication avec le tunnel en amont fût ouverte? Les mille difficultés qu'ils ont dû subir et leurs expédiens imprévus ont excité l'étonnement de ceux qui étaient appelés, dix-huit siècles plus tard, à leur succéder devant les mêmes obstacles.

D'autres imperfections, qui eussent pu être évitées, déparaient l'émissaire de Claude. D'abord on avait substitué à la ligne droite une direction se composant de trois lignes qui se rencontraient sous des angles très ouverts. Secondement, ces trois grandes lignes elles-mêmes n'avaient pas été exactement suivies, et de fréquentes déviations attestaient une grande inexpérience ou plutôt peut-être une grande négligence dans l'exécution. En troisième lieu, la pente de l'émissaire, au lieu d'être uniforme, était interrompue par quelques contre-pentes dont les sommets étaient plus élevés que l'entrée même de la galerie souterraine, et qui devaient donc nécessairement faire obstacle au passage des eaux. Enfin, tandis que l'ingénieur, à n'en pas douter, avait assigné à la galerie souterraine une ouverture ou une surface de section transversale mesurant $8^m,50$, on constatait, dans un grand nombre de tronçons intérieurs, que cette ouverture était réduite de la moitié ou des deux tiers, ou même ne présentait plus qu'une sorte de trou informe placé en dehors de l'axe normal, et par où l'eau s'introduisait difficilement. Ce vaste émissaire souterrain de 6 kilomètres, auquel il faut ajouter les immenses appendices des *cunicoli* et des puits, qui ont doublé le travail, semble donc avoir été bien conçu et mal

exécuté, soit par la faute des ouvriers, soit par celle des entrepreneurs parcellaires, soit par celle du directeur de l'entreprise, ce qui ne l'empêche pas, à cause de la grandeur des difficultés vaincues, de devoir compter parmi les œuvres les plus considérables qu'ait accomplies l'antiquité.

Nous avons dit qu'en avant du tunnel l'ingénieur romain avait placé un système de constructions ayant pour objet de diriger et de maîtriser la transmission des eaux. C'est l'ensemble de ces ouvrages qu'on désigne sous le nom d'*incile* : les débris de maçonnerie qu'on en a retrouvés, et dont MM. Brisse et de Rotrou, dans les planches de leur volume, ont reproduit à peu près complétement le détail, ont été assez considérables pour que la forme primitive et surtout le but en fussent restitués avec quelque certitude. Il y avait trois ouvrages différens. Sur la rive même, un petit canal aux bords évasés et fortifiés contre les affouillemens du lac servait de prise d'eau. Puis venait, après une vanne de sûreté, un premier bassin qu'on a supposé, d'après les débris subsistans, avoir dû être de forme hexagonale; il était suivi d'un second bassin en forme de trapèze et inférieur de $5^{m},48$, qui aboutissait précisément à l'entrée du tunnel. Une vanne se trouvait entre les deux bassins, et une troisième à la tête de l'émissaire.

C'est avec le souvenir de ces dispositions qu'il faut essayer d'expliquer certains textes de Tacite, restés jusqu'à présent très obscurs. On était arrivé à la fin du règne de Claude; les onze années pendant lesquelles on avait employé au travail de l'émissaire, selon Suétone, 30,000 ouvriers étaient terminées. Narcisse venait de déclarer à l'empereur que tout était prêt pour l'inauguration. Claude, fier de l'œuvre accomplie en son nom, voulut qu'on célébrât à cette occasion une brillante naumachie, pour laquelle on construisit deux flottes composées de trirèmes et de quadrirèmes, les plus forts bâtimens de cette époque. Elles avaient pour équipage 19,000 condamnés; des radeaux dressés le long des rives étaient montés par les soldats de la garde prétorienne et ceux de la marine, et portaient des machines de guerre prêtes à imposer le courage à ceux qui devaient combattre pour le plaisir de César. Celui-ci, vêtu du manteau impérial, était entouré de sa cour; il avait à ses côtés Agrippine, qui portait la chlamyde d'or, et le jeune Néron. Le signal de la bataille fut donné par un Triton d'argent qu'un mécanisme hydraulique faisait résonner et mouvoir, et, après le combat, on procéda à l'ouverture de l'émissaire. C'est à décrire ce dernier épisode que Tacite emploie des expressions que l'examen raisonné des travaux primitifs peut sans doute aider à mieux comprendre : « Le spectacle achevé, — nous empruntons la traduction de M. Burnouf, — on ouvrit passage aux eaux, et alors parut à découvert l'imperfection de l'ouvrage :

le canal destiné à la décharge du lac ne descendait pas à la moitié de sa profondeur. On prit du temps pour creuser davantage, et, afin d'attirer de nouveau la multitude, on donna un combat de gladiateurs sur des ponts construits à ce dessein. Un repas fut même servi près du lieu où le lac devait se verser dans le canal, et devint l'occasion d'une terrible épouvante. Cette masse d'eau violemment élancée entraîna tout sur son passage, et ce qu'elle n'atteignit pas fut ébranlé par la secousse ou effrayé par le fracas et le bruit. Agrippine, profitant de la terreur du prince pour l'animer contre Narcisse, directeur de ces travaux, l'accusa de cupidité et de vol. Narcisse ne manqua pas d'accuser à son tour le caractère impérieux de cette femme et son ambition démesurée (1). »

Voilà un très curieux récit, auquel par malheur manque une suffisante clarté. Que signifient ces expressions de l'historien romain : *Incuria operis manifesta fuit... Eoque tempore interjecto altius effossi specus ?* Il semblerait, à lire le traducteur, que l'émissaire tout entier, placé trop haut, dut être creusé davantage ; plusieurs l'ont décidément entendu de la sorte : interprétation inadmissible, car c'eût été un travail énorme d'abaisser le radier ou plancher du tunnel, et Tacite indique évidemment qu'un temps peu considérable dut suffire pour pratiquer entre les deux inaugurations le changement ordonné par Narcisse. La tradition, d'accord avec le texte, prétend que l'empereur resta pendant cet intervalle sur les bords du lac, habitant une villa située dans les environs du bourg actuel de Trasacco. De plus, l'inspection du tunnel faite avec tant de soin par M. Brisse atteste qu'il n'y a pas eu de retouches. Les expressions dont s'est servi Tacite sont assurément peu précises, mais les traducteurs n'ont pas cherché ou n'ont pas réussi à les comprendre, ce qui était à la vérité difficile sans l'aspect des lieux. Voici comment pourraient s'expliquer, ce semble, les circonstances auxquelles le récit de l'historien fait allusion.

Il va de soi qu'une masse d'eau telle que celle du lac Fucin ne pouvait s'écouler que progressivement, grâce à l'approfondissement successif du canal d'écoulement conduisant les eaux à la galerie souterraine. Lors de la première inauguration que Tacite vient de nous décrire d'une manière insuffisante, Narcisse put montrer à l'empereur le lac s'écoulant d'abord par le petit canal, puis dans le bassin hexagonal, puis, avec une chute de $5^{m},48$, par le bassin trapézoïde jusque dans l'émissaire. Ses ennemis firent remarquer à l'empereur, bien à tort sans doute, que sa prise d'eau était établie à une faible profondeur, qu'une petite partie seulement des terres serait dessé-

(1) *Annales*, XII, 57-8.

chée, et que, par suite, la spéculation présenterait, après d'énormes dépenses, bien peu d'avantages. Narcisse avait sa réponse toute prête : on devait attendre, put-il dire, que le premier abaissement du lac fût terminé; alors il établirait plus bas une autre prise d'eau et tout un nouvel appareil. Bien mieux, il avait préparé à l'avance cette seconde opération. Pour répondre aux médisances, il n'avait eu qu'à chercher un moyen de montrer dès maintenant aux yeux de tous que les eaux, une première fois abaissées, trouveraient une autre ouverture plus bas encore. Les débris de ses constructions ont fait voir, disions-nous, que le bassin hexagonal, où le petit canal riverain amenait les eaux, était de $5^m,48$ plus élevé que le bassin trapézoïde, placé immédiatement en aval, et destiné à les introduire dans l'émissaire même. On a trouvé en outre une galerie sous ce bassin, galerie communiquant en amont, c'est-à-dire vers le lac, avec un puits qui remontait vers le petit canal d'ouverture. Rien de plus naturel que de penser que ces travaux faits après coup sont précisément ceux auxquels fait allusion Tacite. Narcisse aura supprimé la différence de niveau, aux yeux de ceux que la chute de l'hexagonal dans le trapézoïde aurait déjà dû convaincre, en faisant construire sous le premier de ces deux bassins une galerie couverte, où il aura amené les eaux par le puits qu'on a pu voir muni encore des rainures destinées à ses vannes. Il n'y a pas besoin d'être bien expérimenté dans la science hydraulique pour comprendre que, pendant toute la durée d'une opération telle que l'écoulement d'un grand lac, l'ingénieur est toujours en présence d'un cône formé d'un côté par la ligne de la rive, qui se découvre lentement, et de l'autre côté par la ligne inclinée des conduits provisoires entraînant les eaux vers la galerie définitive. Ces conduits ou canaux sont naturellement destinés à être détruits dès que le niveau du lac s'est abaissé jusqu'à leur orifice et à être remplacés par d'autres conduits posés plus bas; en même temps le cône, tranche par tranche, se trouve diminué, jusqu'à ce que soit atteinte la pente *minima* à donner aux ouvrages précédant l'émissaire. Narcisse avait placé au niveau définitif le radier du bassin trapézoïde; et les $5^m,48$ qu'avait de plus en hauteur le bassin hexagonal représentaient, sauf la pente définitive à conserver, l'élévation du cône dont il comptait se défaire pour abaisser le lac de 5 mètres environ. C'est ce qu'il rendit visible à l'avance en amenant les eaux dans le nouveau canal creusé au-dessous du bassin hexagonal; ce travail pouvait bien s'accomplir en quelques semaines, puisqu'il se faisait à ciel ouvert sur une longueur de 28 mètres seulement. La preuve était donnée qu'en peu de temps une quantité notable de terres reconquises à l'agriculture s'ajouterait à celle qu'on avait trouvée insuffisante. La hauteur que l'ingénieur avait assignée à la tête de l'é-

missaire répondait d'ailleurs par elle seule à toutes les critiques.

Si cette explication est juste, nous savons maintenant ce qu'il faut entendre dans le récit de Tacite par les mots *opus* et *specus*. L'historien a d'abord voulu dire qu'on reprochait à Narcisse d'avoir placé trop haut, par une prétendue négligence, le radier du bassin hexagonal. Il a voulu rappeler ensuite que, dans le bref délai qui sépara les deux inaugurations, Narcisse fit creuser par-dessous ce même bassin. On peut être d'avis qu'écrivant près d'un demi-siècle après, et sans avoir été témoin oculaire, il ne s'est pas exprimé d'une manière précise; voilà du moins les circonstances, mal connues de lui-même, auxquelles il a fait allusion.

Nous avons encore à expliquer ce qu'il mentionne à propos de la seconde inauguration. Le commentaire paraît ici plus facile, car, tandis que les constructions antiques auxquelles nous venons de nous référer ont disparu dans les constructions modernes et ne se retrouvent plus que dans les dessins de nos ingénieurs, on n'a au contraire qu'à visiter aujourd'hui encore les travaux du Fucin pour retrouver la trace subsistante de l'accident survenu il y a dix-huit cent vingt-cinq ans. Voici très probablement ce qui eut lieu. Le bassin hexagonal était devenu inutile, puisque l'eau ne devait plus couler que dans un canal pratiqué en dessous de ce bassin. Narcisse, sur qui pesait la nécessité d'amuser un maître afin de mater une cour hostile, s'avisa de faire dresser par-dessus, avec des charpentes, un échafaudage du haut duquel on verrait l'eau du canal s'engouffrant dans le puits en amont. Il y plaça les spectateurs; mais une faute avait été commise : la vanne de sûreté placée à l'entrée du puits était mal située pour régler l'écoulement et soutenir le premier choc. Les eaux la rompirent, ne suivirent pas la route qu'on leur avait ouverte, allèrent renverser la partie supérieure du mur qui séparait le bassin trapézoïde du bassin hexagonal, et refluèrent avec impétuosité dans celui-ci, qui était tout encombré par les étais du pavillon impérial. MM. Brisse et de Rotrou ont donné dans leur atlas le dessin de ce mur, avec la réparation antique très nettement marquée, et il est facile au visiteur actuel de l'apercevoir, de la plaine même du Fucin, par une ouverture qui laisse à découvert une portion de l'ancien bassin hexagonal.

Il est toujours intéressant de pouvoir proposer un commentaire de plus aux récits d'un écrivain tel que Tacite; d'autant plus s'il s'agit d'une page historique, importante à plusieurs égards, sur laquelle on n'avait jusqu'à présent aucune vraie lumière, et que viennent éclairer les témoignages des monumens. MM. Brisse et de Rotrou ont donc rendu un double service en faisant connaître ces monumens, et en donnant leurs conjectures sur la comparaison avec les textes.

Ils ont beaucoup chargé Narcisse; ils pensent trouver la preuve des pillages qui lui ont été reprochés dans la manière dont l'émissaire a été exécuté. Les conceptions de l'ingénieur étaient excellentes, disent-ils, mais Narcisse a voulu gagner sur les matériaux et sur la main-d'œuvre; il a été coupable de deux façons : il a fait avec les entrepreneurs parcellaires des marchés au rabais, et il les leur a laissé exécuter bien ou mal; nous aurions ici un exemple des moyens qu'avait un puissant affranchi pour acquérir ou pour augmenter une immense fortune.

Il est certain que ces favoris des empereurs étonnaient Rome par leurs énormes richesses : on a évalué celles de Pallas à 60 millions de notre monnaie, et celles de Narcisse à 80. Polybe et Callistos n'étaient sans doute pas moins favorisés. Il est très vrai, Tacite en témoigne sans cesse, que les plus graves accusations circulaient dans Rome sur les intrigues auxquelles ces hommes avaient, disait-on, recours. Ne faut-il pas toutefois tenir compte des jalousies et des haines que suscitait dans les rangs de l'aristocratie romaine, alors bien déchue, le succès des affranchis? On sait combien, depuis Auguste, le gouvernement impérial, peu sûr du concours de la noblesse, avait apprécié les services très effectifs de cette sorte de classe moyenne récemment parvenue à la vie politique. Il n'est pas impossible qu'un certain nombre d'entre eux se soient enrichis légitimement par le commerce et l'industrie, qui prenaient alors un si grand essor dans le monde romain, grâce en partie à leur active intelligence. Narcisse paraît bien avoir commis d'accord avec Messaline des extorsions et des cruautés; Agrippine, dont il était l'ennemi déclaré, l'a publiquement accusé, comme nous le dit Tacite, de s'être approprié une partie des fonds destinés au desséchement du Fucin. La conjecture de MM Brisse et de Rotrou est donc ingénieuse et vraisemblable; elle a le grand avantage d'être en accord avec les bruits rapportés par Tacite et Dion Cassius. Cependant cet accord même est peut-être une cause de suspicion; il n'est pas absolument décidé si les imperfections du tunnel doivent être imputées de préférence aux entrepreneurs ou au directeur, et s'il y a eu de la part de ce dernier dilapidation ou simple négligence. Nous avons vu que les accusations formulées lors de la première inauguration ne s'étaient pas vérifiées : l'accident survenu plus tard était peut-être la meilleure justification des premiers travaux. Il semble donc que les charges contre Narcisse, quelque probables qu'elles soient, ne sont pas accompagnées ici des preuves les plus concluantes.

Suivant les calculs de M. Brisse, le premier écoulement du Fucin a nécessairement duré un an, pour faire baisser le lac de 2 mètres au plus. On peut en conclure que Narcisse n'a pas achevé l'œuvre

qu'il avait préparée; il n'a pas, comme ce devait être son dessein, pratiqué une nouvelle prise d'eau et procédé à un second écoulement. Il en aura été empêché par les intrigues de ses adversaires et par la diminution de son crédit pendant la dernière année du règne de Claude. Dion Cassius nous dit qu'il fut accusé, à propos de l'accident de la seconde inauguration, d'avoir préparé lui-même la mort de l'empereur et d'Agrippine, afin d'effacer dans un grand désastre les vestiges de ses fraudes. Les deux épisodes que Tacite nous a racontés sont de l'année 52; Claude mourut en octobre 54, après quoi Narcisse, d'abord emprisonné, reçut l'ordre de se donner la mort. L'émissaire de Claude ne fonctionna donc comme galerie de desséchement que pendant un temps limité, jusqu'au terme d'un premier écoulement que la seule circonstance d'une crue aurait pu prolonger. Il put fonctionner quelque temps aussi comme trop-plein du lac; mais au bout de quelques années il s'obstrua. Pline le naturaliste, présent lors de la première inauguration et admirateur de l'émissaire, n'hésite pas à en accuser Néron, qui, par haine ou dédain pour le souvenir et les œuvres de son prédécesseur, négligea volontairement, dit-il, un entretien très nécessaire.

Fut-ce l'empereur Trajan, toujours si attentif aux intérêts matériels de l'Italie, qui reprit les travaux du Fucin? On peut s'appuyer pour l'admettre sur une inscription (1) exprimant un hommage du sénat et du peuple romain à cet empereur « pour avoir reconquis et restitué à leurs propriétaires les champs que la violence du lac Fucin avait inondés. » Cette inscription, après avoir été remarquée pour la première fois, disait-on, vers 1636 dans la petite ville d'Avezzano, n'avait été publiée qu'une vingtaine d'années plus tard, et déjà on ne retrouvait plus ce marbre, bien qu'il dût orner la base d'une statue de Trajan. La rédaction en a paru fautive à plusieurs érudits; rejetée par Orelli, elle est finalement acceptée par son savant continuateur, M. Henzen. En tout cas, Trajan ne dut rien faire ici de bien considérable. A en croire l'inscription même, ce serait peu avant sa mort qu'il aurait commencé ces travaux : il dut se borner à déblayer les parties de l'émissaire et de l'*incile* qui se trouvaient obstruées; cela pouvait suffire pour rendre aux propriétaires les terres conquises au temps de Claude.

Spartien nous atteste qu'Adrien à son tour fit au Fucin des travaux importans : *lacum Fucinum emisit.* Ces trois mots paraissent indiquer à eux seuls de nouveaux résultats. On cite en outre deux médailles, et une inscription, trouvée aussi dans Avezzano, qui con-

(1) Orelli, 796.

serve le souvenir d'un certain M. Marcius Justus, vétéran de la septième cohorte prétorienne de cavalerie dans l'armée d'Adrien, devenu magistrat d'Albe et curateur de l'émissaire; cela ferait croire à l'établissement sous le règne de cet empereur de toute une administration relative au Fucin. Enfin M. Brisse a retrouvé des tronçons de galerie inférieure construite évidemment sous l'empire, et d'après lesquels il lui paraît certain qu'Adrien ouvrit la muraille servant de base au puits pratiqué par Narcisse pour la seconde inauguration, et mit de la sorte sa prise d'eau nouvelle en communication immédiate et directe soit avec le canal creusé jadis au-dessous du bassin hexagonal, soit avec le radier du bassin trapézoïde et l'entrée de l'émissaire. Adrien aurait donc achevé ce que Narcisse avait préparé; il aurait ajouté réellement à l'étendue des terres déjà desséchées toutes celles que découvrit un second écoulement des eaux.

Il est très probable en effet qu'à partir d'Adrien le niveau du lac fut très notablement abaissé, puisque d'une part nous ne rencontrons plus après lui aucune mention d'opérations nouvelles autres que des déblaiemens, et que d'autre part on a retrouvé, paraît-il, à une certaine profondeur dans le bassin du lac, des restes d'habitations et de plantations antiques, des souches d'arbres assez grosses et encore à leur place, peut-être même des traces de briqueteries devant dater de l'époque impériale. Du IIe au XIIIe siècle, on n'a plus de témoignage sérieux d'aucune sorte concernant l'émissaire du Fucin. De très vagues indices conduisent à croire qu'il fut entretenu jusqu'à l'époque des invasions barbares, avec un procurateur et tout le personnel ordinaire de l'administration romaine. Probablement ces fonctionnaires habitaient près de l'*incile*, où l'on a découvert en 1855 les restes d'habitations assez considérables, d'une salle de bains, d'un cimetière, et d'un petit temple ou d'une chapelle dont l'inscription (1) indiquait qu'elle était consacrée au culte de la famille des Césars, à celui des dieux Lares, et même au génie du Fucin, honoré en divers endroits sur les bords du lac. Ces détails sont d'autant plus curieux qu'ils concordent avec plusieurs autres; on voit quelquefois par exemple dans les livres le mot *incile* interprété comme étant le nom d'un bourg ou d'une petite ville : est-ce une simple erreur ou bien un souvenir à demi effacé? En outre des constructions romaines que nous avons énumérées comme précédant l'émissaire, on voit sur le flanc du mont Salviano l'admirable ouverture du *cunicolo maggiore*, c'est-à-dire de la galerie inclinée qui descend du pied de la montagne jusque dans l'émissaire, ga-

(1) *Onesimus Aug. lib. proc. fecit imaginibus et Laribus cultoribus Fucini.*

lerie primitivement destinée au service des travaux et à l'aérage des chantiers. Sur ce point encore, les Romains n'ont pas plaint le travail; ces énergiques ouvriers ont pratiqué sur le flanc de la montagne et en s'enfonçant dans la roche trois ouvertures superposées en forme de voûte, qui s'inclinent doucement l'une vers l'autre, et atteignent finalement, mais à une assez grande profondeur, la galerie inclinée. Au moment où nous descendions par cette route oblique vers l'intérieur du tunnel, une femme descendait aussi, un vase à la main, pour aller puiser l'eau d'une source précieuse qui se trouve à mi-chemin vers la gauche dans le *cunicolo*, et qui a la réputation de faire venir le lait aux accouchées qui en manquent. Non-seulement elles boivent cette eau, mais elles portent sur elles quelque petite pierre enlevée du fond de la source, ou bien elles y déposent quelque caillou et souvent des pièces de monnaie en manière d'ex-voto. Cet usage et cette croyance séculaires paraissent se relier à un souvenir de vénération pour les chrétiens persécutés qui auraient été enfermés dans ces souterrains et nourris par cette eau miraculeuse. Febonio, l'historien des Marses, qui écrit dans le dernier tiers du XVIIe siècle, mentionne comme visibles de son temps un autel à Dieu le père et des peintures représentant la Trinité, autel et peintures consacrés vers l'entrée, ce semble, du *cunicolo maggiore*, par ces premiers chrétiens. On n'en a rien retrouvé aujourd'hui; tout cela prouve cependant que la fréquentation de ces lieux avait été pendant un certain temps populaire, alors sans doute qu'une partie des rives du lac Fucin, rendue naguère à l'agriculture, appelait les riverains à une activité nouvelle.

Jusqu'au temps de Frédéric II de Souabe, devenu roi de Naples, nous ne trouvons aucun renseignement sur le lac Fucin. Vers 1240, ce souverain puissant, qui a rempli l'Italie méridionale de ses monumens et de son souvenir, entreprit une restauration de l'émissaire de Claude, mais si inexpérimentée et si peu intelligente, au témoignage de ceux qui en ont retrouvé les traces, qu'à leur avis elle dut rester tout à fait inutile. A ses ouvriers on impute la barbarie d'avoir employé en guise de matériaux, après les avoir brisés, les bas-reliefs romains retrouvés pendant les travaux modernes. Peut-être, dans la première moitié du XVe siècle, le roi Alphonse Ier d'Aragon fit-il une tentative, qui en tout cas demeura sans résultats. Le célèbre architecte de Sixte-Quint, Fontana, y fut vainement employé en 1600; une crue du lac empêcha ou ruina ses travaux. Des dispositions qui paraissaient sérieuses, et qu'avaient suscitées, à la fin du XVIIIe siècle, de nouveaux dangers, furent arrêtées par les événemens politiques. Cependant la terrible crue qui eut son maximum en 1816 remplit la contrée de misère et de deuil. Ce

n'étaient plus seulement les terres riveraines qui étaient submergées, les bourgs et villages étaient envahis, les maisons s'effondraient, la famine menaçait. Ce fut une crise salutaire qui hâta l'issue tant désirée; il y fallut toutefois bien des années encore, pendant lesquelles parurent les publications d'un habile ingénieur napolitain, Afan de Rivera. En homme de science pratique et de bon sens, il rompait avec toute une école de prétendus érudits qui n'étudiaient guère la question du Fucin que dans les textes peu nombreux et peu clairs de Pline l'ancien, de Suétone, de Tacite et de Dion Cassius. Après avoir inspiré confiance par ses travaux préparatoires au gouvernement napolitain et à l'opinion publique, il obtint les fonds nécessaires pour déblayer, de 1826 à 1835, le tunnel construit par Claude. Ce n'était à ses yeux que la moitié de la tâche : il comptait faire adopter un projet suivant lequel, en remaniant les constructions de l'*incile,* on obtiendrait de dessécher la moitié du lac. Pendant qu'on hésitait, Rivera mourut, vers 1845; le lac, sorti encore une fois de ses limites, pénétra dans l'émissaire, dans lequel l'ingénieur, s'attendant à être chargé d'un travail d'ensemble et définitif, n'avait établi çà et là que des boisages sans maçonnerie. Ces ouvrages provisoires furent ruinés par les eaux, et l'émissaire se trouva dans un état pire que celui qu'avait créé le long abandon du moyen âge. La contrée se voyait menacée en 1851 des mêmes périls qu'en 1816. Enfin une société se forma pour entreprendre à ses risques et périls l'entier desséchement du lac, à la condition de devenir propriétaire d'une grande partie du sol reconquis. Cette société avait-elle bien calculé quelles seraient les dépenses d'un si grand travail? Rien de moins probable; il devint bientôt évident qu'elle ne suffirait pas à la tâche. Heureusement le prince Torlonia, qui s'était inscrit pour la moitié du capital social, avait fait de son côté ses calculs. Voyant fort mal engagée une affaire où intervenaient les plus grands intérêts publics et privés, il prit hardiment son parti, racheta les actions qui représentaient la seconde moitié du capital social, et à partir de ce jour conduisit sans interruption vers le succès une entreprise que, pendant une longue série de siècles, les divers gouvernemens avaient vainement tentée.

II.

Un complet examen des conditions dans lesquelles était placé le lac Fucin devait conduire la science moderne à en vouloir accomplir le complet desséchement. Le lac Fucin était ce qu'on appelle un lac fermé, c'est-à-dire qu'il ne perdait par aucune ouverture rien de ses eaux; tout au plus trouvait-on vers la côte nord-ouest, entre des bancs de calcaire disjoints, quelques absorbans, qui n'a-

gissaient que dans les grandes eaux et s'obstruaient aisément. Nulle grande rivière ne s'y déversait; il ne recevait guère que des torrens, tantôt presqu'à sec, tantôt redoutables. Nul lac compris dans son bassin hydrologique ne lui envoyait son tribut. Il n'était alimenté, à vrai dire, que par les pluies et la fonte des neiges: il ne perdait rien que par l'évaporation, cause perpétuellement active et essentiellement variable, car elle dépend de l'état hygrométrique de l'atmosphère, qui change sans cesse. Supposez, dit M. Brisse, une série indéfinie d'années humides, c'est-à-dire pendant lesquelles les pluies l'emportent sur l'évaporation, un tel lac montera jusqu'au moment où il aura acquis une superficie sous l'influence de laquelle l'évaporation lacustre lui enlèvera un volume égal à celui que lui apporteront les pluies, situation dans laquelle il aura atteint son maximum d'étendue, et demeurera stationnaire, au grand danger de toute la contrée. Les sondages démontraient d'ailleurs que la cuvette du lac était peu profonde, la pente générale uniforme et douce, le fond composé d'une énorme couche d'argile surmontée d'une couche épaisse de terre végétale. En effet, à mesure que les hommes avaient déboisé les montagnes environnantes, l'humus caché dans les replis de ces montagnes avait glissé dans le bassin lacustre; outre cela les millions de fascines que, depuis des siècles, les pêcheurs jetaient dans les eaux pour prendre le poisson avaient préparé, en pourrissant, un sol admirable à l'agriculture. En présence de telles données, la tentation était irrésistible de reconquérir, au prix de quelques efforts, de si précieux élémens de richesse.

Le prince Torlonia, en se chargeant seul de toute l'entreprise, en transformait à la fois les conditions et le caractère. Ce n'était plus une œuvre anonyme, car il avait l'ambition et la volonté d'attacher son nom à un de ces grands travaux où l'honneur et l'intérêt national se confondent avec l'honneur et l'intérêt privé. La question financière n'était plus un embarras : les 40, les 50 millions nécessaires, on les aurait à point nommé, sans incertitudes, sans retards. Tout se simplifiait. Il y avait bien un traité de concession, légué par la compagnie napolitaine, qui contenait des clauses rigoureuses; mais on n'avait pas lieu de s'en inquiéter, parce que, dans les conditions nouvelles de l'entreprise, ces clauses ne pourraient être maintenues. Les précautions que le gouvernement napolitain avait cru devoir prendre à l'égard d'une société où devaient figurer surtout des étrangers n'avaient plus de raison d'être; plus de service d'intérêt à des actionnaires pendant la durée des travaux, plus de complaisances à acheter de côté et d'autre; on apportait au gouvernement, au pays, la formelle assurance d'un grand bienfait

tout gratuit, aux populations un avenir indéfini de travail, c'est-à-dire de moralité et de bien-être. L'œuvre allait s'avancer avec unité, sûreté, confiance, pourvu que le prince trouvât des ingénieurs habiles et dévoués.

Il eut la main heureuse lorsque, refusant d'abdiquer entre les mains d'un entrepreneur-général, comme le gouvernement napolitain le conseillait, ou bien entre celles, tout aussi suspectes et dangereuses, d'entrepreneurs parcellaires, il choisit un ingénieur français encore jeune et déjà célèbre, M. de Montricher, qui venait d'exécuter les beaux travaux amenant la Durance à Marseille, et de construire l'aqueduc de Rocamadour. M. de Montricher, homme de cœur et de vive intelligence, devait mourir prématurément en Italie pendant l'année 1858, non sans avoir donné les plans principaux et exécuté même les commencemens de l'œuvre. Sa pensée devait lui survivre : le prince n'y voulut pas d'autres continuateurs et d'autres interprètes que deux ingénieurs français, depuis longtemps ses collaborateurs et amis : M. Bermont, que la maladie força de se retirer en 1869, et M. Alexandre Brisse, qui, depuis lors, n'a pas cessé de diriger les travaux, de remédier à d'immenses difficultés, très imprévues, et d'ajouter aux données primitives les ressources d'un talent éprouvé.

Après les études nécessaires, M. de Montricher présenta au prince Torlonia deux projets. Suivant l'un, économe des deniers de son puissant patron, il se contentait, en abaissant le radier de l'émissaire romain, de donner à toute la galerie souterraine une surface de section transversale de 12 mètres carrés ; mais dans l'autre il exposait que les résultats seraient bien plus sûrement conquis, moyennant une dépense beaucoup plus élevée il est vrai, avec une surface de section de 20 mètres. Le prince n'hésita pas à choisir le second projet, et les travaux s'ouvrirent le 10 juillet 1854, par la construction d'une vaste digue ayant pour objet d'isoler des eaux l'émissaire et l'*incile*. On ne put toutefois commencer d'attaquer l'émissaire qu'à la fin de 1855, car dès le premier jour mille difficultés d'exécution s'étaient produites. On se trouvait en présence d'une crue qui ne cessa, pendant une longue période, d'être gênante. On ne rencontrait pas de bons matériaux à de courtes distances; on avait à vaincre, chez les populations locales, l'inexpérience complète, l'indolence d'abord invincible, l'entière répugnance pour les travaux souterrains : il fallut fabriquer la plupart des instrumens soi-même, et leur apprendre à s'en servir. Heureusement M. de Montricher fit appel à ces laborieux *tâcherons* avec lesquels, pendant les années précédentes, il avait accompli en Provence tant de campagnes souterraines. Ils vinrent, ils apportèrent de France

en Italie l'exemple de la discipline, du courage, du dévoûment. Ces premiers obstacles n'étaient rien d'ailleurs en comparaison de ceux qu'on allait devoir affronter.

Quelques chiffres donneront seuls une exacte idée de ce qu'on voulait accomplir. L'extrême fond du lac se trouvait à la cote 14^m,85, c'est-à-dire qu'il était plus élevé de cette quantité qu'une ligne imaginaire *zéro*, tirée à partir d'un point convenu situé lui-même à 2^m,64 au-dessous du radier romain à l'embouchure vers le Liri. On arrêta que le radier du tunnel reconstruit serait, en tête de la galerie, à 7^m,83. C'était le placer 3^m,25 plus bas que celui de l'émissaire romain, qui était à 11 mètres. La différence de niveau résultant de là entre le fond du lac et la galerie nouvelle était jugée nécessaire pour obtenir l'entier desséchement. Du côté de l'embouchure, le nouveau radier était fixé à 1^m,83, c'est-à-dire à 80 centimètres plus bas que l'ancien radier romain. Entre ces points extrêmes, sur une étendue de près de 6 kilomètres, on voulait, en se servant de l'antique galerie, en abaisser uniformément le radier, en régulariser les pentes, en rendre la section partout égale, la munir d'une forte maçonnerie et de pierres de taille, en un mot la refaire tout entière.

On commença d'opérer par l'embouchure; mais bientôt que de difficultés, que de dangers, que d'obstacles rebutans! Si encore on eût abordé l'émissaire romain tel qu'il était au commencement de ce siècle, lorsque depuis de longues années nul n'y avait tenté aucune sorte de travaux, on eût rencontré des éboulemens sans doute, mais tassés par le temps, et au milieu desquels on se serait peut-être aisément frayé un passage; mais le déblaiement opéré par Rivera de 1824 à 1835, et non suivi d'une reconstruction sur laquelle il comptait, avait tout gâté. Ses imparfaits boisages, trempés par les infiltrations d'une crue, s'étaient promptement pourris et écroulés avec des parties de terre et de vieille maçonnerie qu'ils soutenaient, de sorte que vingt ans après lui on ne trouvait plus dans certains tronçons de l'émissaire que des ruines indicibles, une boue infecte, une argile grasse ne se détachant qu'avec peine, des écartemens de terre ou de bancs rocheux par où l'eau coulait ou même jaillissait en abondance, de grosses pierres prêtes à s'échapper des voûtes, cela dans une galerie telle que nous l'avons décrite, réduite dès la construction primitive à n'avoir pas le tiers de son ouverture normale, à n'être qu'une espèce de trou informe. C'était au milieu d'un tel chaos, à 100 mètres sous terre, qu'il fallait déblayer, mettre en place madriers et pierres de taille, maçonner et même faire agir la poudre, au risque de périr sous la voûte écroulée.

Il y eut des épisodes terribles dont il fallut triompher, non pas seulement par les promptes ressources, par les rapides inventions

d'une science ingénieuse, mais à force de sang-froid, de courage et de dévoûment. On se trouva, par exemple, entre les puits 19 et 20, en présence d'un éboulement qui s'était produit vers 1842, sept ans après les insuffisans travaux de Rivera, dans la galerie déviée, primitivement construite par les Romains pour contourner cet autre éboulement survenu, nous l'avons dit, dès la première ouverture de l'émissaire. L'éboulement de 1842 interrompait toute communication, et accumulait dans la section antérieure du tunnel des eaux soumises à une énorme pression. Comment vaincre cet obstacle? Il n'y avait pas moyen de songer à le percer en marchant tout droit à la rencontre d'un volume d'eau semblable à celui qu'il retenait. Il fallait opérer avec la dernière prudence, obtenir de grands effets par une accumulation de petits moyens, car aucune force humaine n'aurait pu vaincre un jet si puissant, projeté ou s'échappant sous une pression de 23 mètres. Voici ce que M. de Montricher imagina. Selon les plans précédemment adoptés pour l'ensemble de la galerie souterraine, le radier de l'émissaire Torlonia devait être abaissé dans cette partie d'une profondeur de 3 mètres environ; l'ingénieur prit le parti de faire ouvrir dès maintenant par-dessous le tunnel romain une petite galerie dont le radier serait au niveau convenu pour le futur émissaire. Le ciel du plafond de cette petite galerie devait être le bloc de béton qui formait le radier romain; on la continuerait par-dessous l'éboulement jusqu'à ce qu'on fût assuré de l'avoir dépassé. Arrivé en amont, c'est-à-dire là où l'on était certain de ne plus rencontrer les terres de l'éboulement, on percerait le plafond, et les eaux emprisonnées tomberaient dans la petite galerie pour s'écouler par la partie inférieure de l'émissaire reconstruit.

Un pareil dessein était, comme on pense, encore moins facile à exécuter qu'à imaginer. M. de Montricher mourait alors et léguait cette exécution difficile à MM. Bermont et Brisse. Voici comment M. de Rotrou, dans le *Précis historique,* rend compte du commencement de ce travail. « Le percement de la petite galerie passant sous le radier de l'ancienne s'effectua, dit-il, dans des conditions qui semblent appartenir au domaine de la fantaisie plutôt qu'à celui de la réalité. Les ouvriers étaient dans l'eau quelquefois jusqu'à la ceinture, au milieu d'encombremens de bois pour les cadres, parmi des boues horribles, dans une galerie de $2^{m},50$ de hauteur sur $1^{m},70$ de largeur, réduite à $1^{m},20$ et à moins encore par l'épaisseur des boisages, presque dans l'obscurité, puisqu'il fallait employer, à 100 mètres sous terre, un très petit nombre de lampes pour économiser l'air respirable, et sous la perpétuelle menace d'un épouvantable désastre, que pouvait amener la plus petite lésion dans la maçonnerie du radier romain, le moindre mouvement dans ce milieu argileux et sablonneux détrempé par les eaux... Les pres-

sions étaient si considérables qu'il fallut plus d'une fois se hâter de renouveler les boisages : ils se rompaient sous elles. Le percement de cette petite galerie a été un travail des plus audacieux. »

Enfin cependant, après plusieurs mois de fatigue et d'anxiété, à 85 mètres en amont du point de départ, on acquit par un sondage la certitude qu'on avait dépassé l'éboulement et qu'on était arrivé sous la portion du tunnel romain où les eaux se trouvaient accumulées. Mais ici commençait la seconde partie du problème, non moins ardue ni moins périlleuse que la première. Comment inventer des ouvertures dans le plafond romain assez modérées et à la fois assez résistantes pour faire écouler sans être emportées et brisées elles-mêmes une masse d'eau devenue très redoutable? Comment, sans des dangers inouïs, pratiquer ces ouvertures du sein même de l'étroite et fragile galerie par où les eaux devaient tomber? — Il nous faut ici renoncer à expliquer en détail ce que le langage technique de l'ingénieur peut seul exprimer, et nous devons renvoyer le lecteur au *Précis historique;* il y verra comment le problème fut résolu, grâce à un système de dix tubes en fonte, scellés au plafond romain, communiquant avec un gros tube collecteur, et qu'un mécanisme particulier permit d'ouvrir tous à la fois. Ce fut un moment solennel, de ceux qui datent dans la vie d'un ingénieur, que celui où les eaux se précipitèrent avec une série de détonations répercutées dans l'intérieur du tunnel; nul tuyau cependant ne creva, nulle fissure, nul éboulement ne se produisit; les ouvriers d'élite et les ingénieurs qui avaient affronté tant de dangers se retirèrent sains et saufs par le puits le plus voisin avec la joie d'un grand succès obtenu.

Tout n'était pas fini. L'eau accumulée dans la partie antérieure du tunnel romain y diminua rapidement pendant les premiers jours, puis son niveau demeura stationnaire; on pouvait s'en convaincre en descendant jusque dans cette galerie. A quel nouvel obstacle avait-on affaire, et comment le rechercher? Il y avait entre le plafond et la superficie actuelle de l'eau un espace suffisant pour qu'on y pût faire circuler une très petite barque. Cette barque fut construite, et introduite par le puits; M. Bermont et M. Brisse s'y placèrent et, couchés sur le dos, faute d'espace pour se relever, dirigeant la barque à l'aide de leurs mains appuyées au sommet de la voûte, ils allèrent s'assurer par des sondages que les tubes en fonte n'étaient pas obstrués : la cause de l'arrêt n'était autre qu'une de ces contre-pentes que nous avons signalées dans le radier mal construit de la galerie romaine.

Après avoir rectifié l'émissaire dans ce parcours où deux éboulemens, l'un ancien, l'autre moderne, avaient tant contribué à le ruiner, on se trouvait, sans pousser tout de suite les travaux jus-

qu'à la tête de l'ancienne galerie, maître d'un tunnel moderne entièrement refait sur une étendue de 4,065 mètres. Cette étendue était suffisante pour donner au lac un premier écoulement qui débarrasserait l'orifice et les vasques de l'*incile*, et y rendrait les travaux ultérieurs beaucoup plus faciles. Une galerie oblique entre la rive et l'émissaire fut donc construite, et la journée du 9 août 1862 fut choisie pour l'introduction des eaux. Il ne s'agissait encore que d'un premier écoulement, il est vrai; il s'en fallait que fussent achevés les travaux sans lesquels un autre écoulement n'aurait pu avoir lieu; tout le monde comprenait cependant que c'était ici un jour solennel, et que l'opération du desséchement était vraiment commencée. Aussi lorsque, en présence des magistrats et du clergé, les populations réunies sur le bord du lac, au pied du mont Salviano, virent tomber les barrages, et les eaux s'engouffrer avec un long fracas au milieu d'un nuage épais de vapeur, leurs acclamations au prince Torlonia et à la Madone, qu'il avait prise dans toute cette œuvre comme spéciale protectrice, signifièrent qu'une nouvelle période était inaugurée, celle du triomphe irrévocable.

Le premier écoulement, commencé le 9 août 1862, continua, sauf quelques interruptions, causées par les craintes bien vaines d'inondation des riverains du Liri, jusqu'au 30 septembre 1863, et fit baisser le lac de 4^{m},24. A peine les eaux retirées, on avait repris le travail, pour achever la reconstruction de l'émissaire transformé en une nouvelle galerie triple de proportions, quadruple de puissance, et prolongée en avant dans l'ancien bassin lacustre, sans tenir compte de l'*incile*, destiné à disparaître. Cela fait, on pratiqua du 28 août 1865 au 30 avril 1868 un second écoulement, qui toutefois ne fut en activité que 212 jours, et fit baisser le lac de 7^{m},72. Puis l'on abandonna le canal provisoire qui avait servi à cette nouvelle opération, et l'on poursuivit le nouvel émissaire par une galerie allant recueillir les dernières eaux du lac jusqu'au point le plus inférieur du bassin. Le troisième écoulement commença le 22 janvier 1870; ce fut à la fin de juin 1875 que les terres les plus basses furent mises à sec, et que le lac Fucin disparut entièrement. Les travaux, pour cette partie de l'entreprise, avaient duré vingt années.

Ce n'était là cependant que la première moitié de l'œuvre. Il ne suffisait pas d'entraîner hors du lac les eaux qui y étaient amassées; on devait encore s'occuper de celles qui continueraient d'affluer de tous les points du bassin hydrologique. Elles ne se dirigeraient pas sans des inclinaisons factices vers la tête du nouvel émissaire, bien que celle-ci fût placée maintenant au fond même de l'ancien lac; les torrens apportaient des monceaux de brèche contre lesquels il fallait protéger les terres nouvellement conquises; il fallait, en recueillant toutes les eaux tombant des montagnes, toutes celles aussi

des sources intérieures, les emmagasiner, les aménager, s'en servir pour les irrigations nécessaires, trouver les moyens de les distribuer, de les retenir, de les diriger à son gré, et prévoir des éventualités de plusieurs sortes. Que faire d'eaux abondantes en des temps où l'émissaire ne pourrait pas fonctionner, pour cause de réparations ou d'innovations par exemple? Comment combattre des temps de sécheresse dans une plaine cultivée d'une si énorme étendue? A toutes ces questions, à tous ces besoins, correspond une autre partie de l'entreprise du prince Torlonia, qui n'est pas moins intéressante que la première. OEuvre de M. Brisse, à peu près exclusivement, non entièrement achevée encore, elle est assez avancée pour que du premier coup d'œil, et comme à vol d'oiseau, on y voie éclater une belle ordonnance, logique, intelligente et simple.

De l'ancienne rive occidentale qui s'étend au pied du mont Salviano, le nouvel émissaire, prolongé en amont et en même temps abaissé, se dirige en droite ligne vers le fond du bassin lacustre. La galerie romaine avait environ 5,595 mètres de long; la galerie moderne en a 6,301. Une vaste construction en pierre de taille, surmontée d'une immense statue de la Madone, avec une inscription en l'honneur de la Vierge et du prince Torlonia, sert à la fois de barrage et de tête à ce nouveau tunnel. A partir de là, et toujours en ligne droite de l'ouest à l'est, le visiteur peut s'embarquer pour remonter le courant d'un canal collecteur central, chargé d'amener à l'émissaire, à travers le barrage que nous venons d'indiquer, toutes les eaux du bassin lacustre. Le canal a 8 kilomètres de long, et il aboutit au bord occidental du bassin de retenue. Ce dernier nom désigne un vaste espace, d'une superficie de 2,200 hectares, enserré de tous côtés par une digue d'une hauteur de 2^{m},50 et d'un développement de près de 18 kilomètres. Cet espace contient le vrai fond du lac; les eaux tendent donc à y descendre, et il peut emmagasiner un volume de 21,413,000 mètres cubes. On devine quel doit être son rôle, tout à fait indispensable pour assurer aux terres nouvelles une sécurité durable. Dans les occasions, rares sans doute, où le volume des eaux apportées au bassin lacustre serait plus considérable que celui qu'on peut faire écouler par l'émissaire dans le même temps, il doit servir à empêcher ou à limiter les inondations; il doit aussi retenir ces eaux dans les cas de suspension d'écoulement par le Liri. Pour les temps ordinaires, sans qu'on ait besoin d'inonder ce vaste réservoir, il suffit qu'un canal, prolongeant en amont le collecteur central, pénètre jusqu'au centre du bassin de retenue, jusqu'au vrai fond du lac, afin d'y tout recueillir. D'ailleurs un système de canaux secondaires est chargé de diriger les eaux pérennes, celles des torrens et des

sources, soit vers ce bassin de retenue, soit vers le collecteur central. Au nord, à l'est et au sud, les seuls côtés par où le Fucin recevait naguère de notables apports, on a établi à mi-côte, aux limites circulaires de la nouvelle propriété, des canaux devant recueillir ce qui vient des montagnes; un système de pentes correspondantes peut amener ces divers tributs dans le bassin de retenue ou dans son canal, qui les transmet au grand collecteur, puis à l'émissaire. S'il n'est pas utile que ces eaux soient tout de suite emportées, si par exemple on veut les employer aux irrigations que réclame l'agriculture dans les diverses parties de l'immense plaine, une multitude de fossés amorcés de part et d'autre sur les canaux que nous venons de décrire, et munis d'écluses, peuvent emmener les eaux venant du nord et celles venant du sud vers le grand central, non sans avoir, sur leur passage, très utilement imbibé les terres cultivées. Bien plus, toutes les fois que les exigences de l'agriculture le permettront et qu'il n'y aura pas de circonstances exceptionnelles, une quatrième sorte de canal, suivant une ligne perpendiculaire au grand collecteur, lui apportera du nord et du sud, en un point situé à 3 kilomètres vers l'est de la tête de l'émissaire, des eaux qui, par une différence de niveaux habilement ménagée, produiront des chutes de 4 mètres de hauteur, d'un utile emploi pour l'industrie.

Après ces explications techniques, nous pouvons sans doute entreprendre, au double point de vue pittoresque et économique, un examen de l'immense vallée conquise sur les eaux. Quel aspect offrent ces lieux aujourd'hui, quels souvenirs du passé, quelles promesses pour l'avenir? Le lac que l'industrie humaine a osé supprimer était d'une admirable beauté; avec ses enfoncemens entre les montagnes, avec son frais miroir reflétant de toutes parts les sommets neigeux, il était comme une seconde baie de Naples. *Era troppo bello!* me disait au mont Cassin le père Tosti. Il faut bien que cette beauté ait été prestigieuse et perfide pour que, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, les hommes se soient ligués et aient conspiré contre elle. Aujourd'hui le lac est vaincu; nous avons pu mesurer quelques étapes de cette lutte séculaire, et l'on peut voir au nord, à Cesolino, entre Avezzano et Albe, les traces subsistantes de l'époque préhistorique pendant laquelle le Fucin couvrait tout ce qu'on pouvait appeler naguère son bassin hydrologique. Les marques de ses principales crues dans les époques ultérieures ont été conservées; les calculs ont démontré que dans l'hiver de 1873 encore, sans les récens travaux, les propriétés riveraines eussent eu à subir de nouveaux désastres. C'est cependant une entreprise hardie, dans tous les temps, que de faire violence, comme disaient les anciens, à la nature; quand Dieu crée des mon-

tagnes, dit la chanson basque, c'est pour que les hommes ne les franchissent pas. Voyons si la victoire de l'homme a été ici incomplète, et si la nature même ne paraît pas lui avoir pardonné.

Trois jours seront nécessaires aux touristes, qui seront certainement nombreux quand il y aura un chemin de fer se reliant à la ligne de Rome à Naples, pour visiter la vallée du Fucin. Il faut partir d'Avezzano, au nord-ouest du lac; c'est la sous-préfecture et la principale ville de la contrée; c'est là qu'a été dès le commencement établie l'administration des travaux; c'est là que le prince Torlonia a construit ces magasins magnifiques que le langage populaire appelle les greniers de Pharaon. En quelques minutes, on arrive à la limite qui était celle des eaux en juillet 1862. Un piédestal en pierre de taille, surmonté d'une statue de la Madone, marque cette limite. Sur la base est gravée en italien l'inscription suivante: « A la dévotion d'Alexandre Torlonia. Posé sur l'extrême rive du lac Fucin en l'année 1862. » De pareils témoins sont placés, à intervalles égaux, sur tout le périmètre. Cette limite franchie, nous ne sommes pas encore dans la propriété du prince. En effet, devant les prétentions des communes ou des particuliers sur les terres que le lac avait abandonnées d'abord, et qu'ils assuraient leur avoir appartenu jadis, en présence de l'entière confusion des registres cadastraux et des titres authentiques, une première zone, d'une hauteur uniforme, a été abandonnée, au très grand profit des riverains, comme on pense, là surtout où la rive se trouvait d'une pente peu considérable. Pour couper court après cela à toutes contestations, le prince a fait établir, à partir du nouveau périmètre, une route qui fait le tour du domaine; elle a 52 kilomètres et il faut huit heures en voiture pour la parcourir; tous les chemins secondaires viennent s'y embrancher. Prenons cette route circulaire en nous dirigeant à droite, c'est-à-dire vers la rive occidentale, vers ce qui reste des anciens ouvrages romains. Cette partie de la vallée est une de celles qui ont été le plus tôt mises à découvert. On y chemine entre des haies vives de magnifiques rosiers sauvages et de chèvrefeuilles, bordées de clairs ruisseaux et de peupliers en pleine croissance. Des saules y ont poussé d'eux-mêmes : un d'eux compte une douzaine d'années et mesure 55 centimètres de diamètre. Derrière les haies s'étendent des prairies, des vignes et des blés. Les débris romains ont disparu presque entièrement sous les travaux modernes. Cependant la magnifique entrée du *cunicolo maggiore* subsiste, à mi-côte. Par cet antique chemin oblique, ou bien par un escalier moderne situé en aval, on peut descendre dans l'émissaire, en admirer les voûtes, et naviguer même, non sans quelque péril, sur son rapide courant. Un peu plus

bas encore s'ouvrent deux regards, par le second desquels on peut apercevoir, disions-nous, le fond de l'ancien bassin hexagonal, à sec aujourd'hui, et le mur séparant jadis ce bassin du trapézoïde, le même mur que le désordre des eaux, lors de la seconde inauguration, est venu rompre en partie. Le visiteur n'a qu'à continuer vers l'est pour arriver à la tête de l'émissaire Torlonia et au canal central.

Le grand intérêt de cette première journée est dans le spectacle étrange d'un rapprochement immédiat et intime entre des débris qui datent de dix-huit siècles et une œuvre marquée à l'empreinte du génie le plus moderne. Près des deux regards qui dominent les bassins antiques, involontairement on se représente Claude et sa cour, le pavillon ébranlé par le reflux des eaux, l'effroi des courtisans, la colère d'Agrippine, le danger de Narcisse. Rarement il est donné à l'archéologue, à l'historien, de rencontrer de si curieux sujets de comparaison.

Ce n'est pas trop de la seconde journée pour l'examen des travaux modernes aménageant les eaux qui sans cesse alimentent le bassin lacustre, et pour la visite du reste de la côte occidentale. Il faut, avec une barque, remonter le canal central depuis son embouchure dans le nouvel émissaire, là où se trouve la Madone monumentale érigée par le prince Torlonia, jusqu'au barrage qui ouvre ou ferme à volonté le bassin de retenue. C'est une agréable navigation à rames de 8 kilomètres; s'il reste des partisans désolés de l'ancien lac, qui le regrettent et qui le pleurent, ce canal peut seul en conserver pour eux quelque imparfaite image.

La vaste superficie du bassin de retenue est à elle seule comme une région spéciale. La digue de terre qui l'entoure avec un développement de 18 kilomètres présente une large route circulaire, où l'on jouira bientôt de frais ombrages, tant les acacias plantés pour retenir à droite et à gauche les deux pentes croissent avec rapidité. C'est surtout dans l'enceinte même du bassin que la végétation est d'une étonnante puissance; chacun des piquets de saule plantés jadis pour les alignemens y est devenu un arbre; il n'y aurait qu'à laisser faire pour obtenir en quelques années des bois épais, d'une exploitation avantageuse et facile; mais il faut que ce plateau reste en prairie afin d'être inondé quand il paraîtra utile soit de ne rien confier temporairement à l'émissaire, soit de réserver contre la sécheresse d'abondans arrosages à l'agriculture.

Le retour par le sud et l'ouest offre, sur l'ancienne rive, d'intéressans épisodes. Près du bourg actuel de Luco s'élevait Angitia; tout auprès, l'abîme de la Petogna n'a plus de mystères : on appelle de ce nom un ancien absorbant du lac formé par des bancs de rocher tombés depuis des siècles sur la rive, et entre lesquels l'eau

s'introduisait, sans toutefois rencontrer plus loin des fissures ou des conduits par où elle pût s'échapper. Suivant d'antiques traditions, la célèbre eau Marcia, à laquelle les Romains donnent encore aujourd'hui la palme de la fraîcheur et de la salubrité, après avoir pris naissance dans le pays des Péligniens, traversait la Marsique et le lac Fucin sans y mêler ses eaux, venait se perdre dans les cavernes de la Petogna, et reparaissait près de Tibur. Ainsi sans doute faut-il comprendre le texte de Pline (XXXI, 24), dont la première partie s'applique probablement au Giovenco, affluent oriental du lac, mais qui pour le reste n'est qu'imagination pure.

La troisième visite doit avoir pour objet les parties septentrionale et orientale de la nouvelle vallée. Ce sont les plus pittoresques, parce que les eaux y abondent, non pas toutes canalisées, mais quelquefois libres, et se prêtant à des épisodes imprévus. La végétation y est magnifique; les arbres y ont vingt-cinq ans; on est tout surpris d'entendre chanter le rossignol là où naguère une vaste nappe d'eau s'étendait au pied d'arides montagnes. A peine a-t-on fait quelque chemin qu'on arrive aux *peschiere*, aux pêcheries; ce sont de vastes bassins alimentés par les sources, communiquant entre eux, et qui devront servir à tout un établissement de pisciculture. Plus loin, sous d'épais ombrages, on découvre le *laghetto*. Un échappement de gaz hydrogène carburé a commencé par creuser le sol à la profondeur de 1 mètre, puis de 10, puis de 20; l'eau a rempli l'espace resté vide; elle-même était lancée quelquefois en colonnes de 10 mètres de hauteur. Le petit lac naturel a aujourd'hui 50 mètres de profondeur; le travail intérieur et souterrain paraît terminé, puisque le gaz ne se manifeste plus et que l'eau abonde en poissons. Les rives ne sont pas encore très fermement fixées, mais les ingénieurs ne doutent aucunement d'obtenir bientôt ce dernier résultat. Avec sa forme capricieuse, ses îles et ses bosquets, ce petit lac donne cet appoint de charme rustique et pittoresque que le luxe de tous les temps, dans les grands domaines, a envié et recherché à grands frais; une brillante villa serait aisément découpée dans cette partie du bassin lacustre. De ce côté enfin se rencontrent les pacages les plus fréquentés, les cultures les plus variées et les plus avancées, le plus grand nombre de terres louées à des colons; des gardes préposés à la surveillance générale y habitent avec leurs familles, dans de petites maisons construites avec goût sur un modèle uniforme et qui offrent un aspect d'ordre et de bien-être.

Il est possible dès maintenant de se faire une idée des avantages économiques du desséchement du lac Fucin. Le premier de tous et le plus évident, c'est la sécurité rendue à un nombre considérable de propriétaires, petits et grands. Le domaine du prince mesure 14,175 hectares; or le lac a plus d'une fois couvert de ses eaux, en

1816 par exemple, jusqu'à 17,000 hectares : voilà donc près de 3,000 hectares que le desséchement a rendus, sans aucune dépense des particuliers ni des communes, aux habitans de cette région. Le second résultat éclatant est d'avoir, en substituant à une stérile plaine liquide une vaste étendue de terre féconde, invité à la culture une population importante. La période des premiers travaux a inauguré pour ce pays une prospérité qui ne s'arrêtera pas. Au plus fort de cette activité, en 1856 et 1857, la paie des ouvriers était en moyenne de 80,000 francs par mois. Peu de tâcherons ou de petits entrepreneurs, du moins après les hésitations des premiers temps, étaient étrangers à la contrée, de sorte que tout cet argent est resté dans le pays. On en a eu une preuve intéressante. En 1856, le roi Ferdinand II ayant fait une refonte des monnaies, l'administration des travaux du Fucin fut autorisée à retirer chaque mois du trésor en espèces neuves la somme afférente à la solde totale des ouvriers. Or il arriva que jusqu'en 1859 ces monnaies neuves ne reparurent pas, mais on revit les vieilles pièces, ducats et piastres, qui avant cela étaient rares, preuve évidente que, parmi la population du Fucin, l'épargne égalait deux années de capital circulant.

Les grands travaux une fois terminés, on put s'assurer que, sur plusieurs points autrefois malsains, la santé publique s'était visiblement améliorée. Les fièvres, non-seulement celles qui pouvaient résulter des crues, mais celles qui, avec l'état normal du lac, étaient permanentes, sur la rive sud-ouest spécialement, ont disparu. Il n'y a qu'à faire le tour des nouveaux terrains pour remarquer que chacun des anciens villages, avide maintenant d'espace et de bien-être, construit sur ce qui naguère était la rive des maisons vastes et bien aérées, forme un singulier contraste avec les indicibles masures d'autrefois. Au lieu d'un lac où la pêche seule, même assez abondante, occupait sans beaucoup de profit un nombre restreint de familles, voici de vastes terres livrées à l'infini et fécond labeur des diverses industries agricoles.

La propriété se composant de 14,175 hectares, il en faut défalquer, au point de vue de la culture possible, 650 de fossés, routes et canaux (130 dans le bassin de retenue, 520 dans le reste); il en faudra défalquer 2,843 dans les années, sans doute assez rares, où le bassin de retenue devra être occupé par les eaux. Cela donne encore 13,525 hectares cultivables dans les années ordinaires, 11,332 dans les autres. L'étendue qu'on pourrait mettre en blé est d'environ 10,800 hectares; une bonne partie est dès à présent employée de la sorte, le reste du sol est en prairies, en bois, en vignes, et en farineux, pommes de terre, fèves, lentilles, haricots, maïs, qui, facilement transportés par la route de Sora, ouverte dans la vallée du Liri en 1854, puis par le chemin de fer à partir

de Ceprano, ont, pendant ces dernières années, alimenté en quantités considérables les marchés de Rome, bien insuffisamment pourvus jusqu'à ce jour. Nul doute que l'entreprise du prince ne doive lui être un jour largement rémunératrice, mais il est facile de démontrer qu'elle a été singulièrement avantageuse aussi pour le pays. Dans la zone côtière de 3,000 hectares environ immédiatement supérieure au périmètre du nouveau domaine, c'était à peine si les terres voisines du bassin lacustre trouvaient jadis acquéreur à 425 francs l'hectare; aussitôt après le desséchement, on en vit monter le prix moyen à 1,700 francs, et l'on peut croire que dans quelques années, quand la culture les aura profondément labourées, elles reprendront la valeur des terres qui les environnent, c'est-à-dire de 2,500 à 3,000 francs : ce sera une augmentation de la richesse publique de 6 à 8 millions pour cette seule contrée.

Il va de soi qu'un si grand domaine, avec un système d'eaux nécessairement complexe et dont toutes les parties sont intimement solidaires, réclame la puissante unité d'une direction incessante. Toute cette belle ordonnance de canaux aux pentes quelquefois peu sensibles, de niveaux qui se correspondent, de berges et de digues, d'écluses et de vannes, périrait bientôt sans la vigilance d'une administration toujours attentive. Cette unité nécessaire pourra-t-elle subsister longtemps avec les lois sur le régime de la propriété? La division ou le parcellement ne serait-il pas ici la ruine? Les *latifundia* sont-ils conciliables avec la constitution de nos sociétés modernes? D'autre part cependant, quel autre ou du moins quel meilleur moyen que celui-ci pour régénérer presque subitement une contrée, pour créer si promptement une si grande richesse, dont profitera le plus pauvre comme le plus opulent? Quel genre d'exploitation conviendra le mieux? la grande ou la petite culture, l'aliénation parcellaire, ou la location, ou l'affermage? Ces problèmes et bien d'autres viennent à l'esprit devant la création du prince Torlonia; il paraît, lui, les avoir résolus sans peine, puisque cette vaste administration fonctionne aisément et prospère. Laissant à d'autres le soin de discuter ces graves questions, il nous suffira d'avoir remercié et félicité le prince pour cette œuvre à moitié française, d'avoir rendu justice à l'ingénieur qui a mené à bonne fin un travail si considérable, et d'avoir pu signaler du même coup un beau sujet d'étude pour l'antiquaire et l'économiste. Il n'y a que l'Italie pour offrir ces sortes de rencontres saisissantes entre l'avenir et le plus lointain passé.

A. GEFFROY.

LA FOLIE

AU POINT DE VUE PSYCHOLOGIQUE

II.

LA RESPONSABILITÉ MORALE DES FOUS (1).

Hegel a démontré, par dialectique transcendante, que la folie est un des momens nécessaires que traverse l'âme universelle avant d'arriver en chacun de nous à la pleine conscience de son individualité. La plupart, il est vrai, franchissent ce pas sans encombre : ils ne sont fous que virtuellement; une chance heureuse, sur laquelle le philosophe de Berlin ne s'explique qu'imparfaitement, les a dispensés de ce stage que leur imposait la logique du système. — Moins savamment, moins pesamment, le vulgaire est souvent tenté de penser et de dire comme Hegel. C'est un adage que tout homme a son grain de folie; entre la pleine raison et l'aliénation la mieux caractérisée, beaucoup inclinent à croire que les transitions sont insensibles et innombrables, qu'aucune ligne de démarcation n'existe, que mille circonstances, souvent fort insignifiantes, peuvent faire descendre au plus ferme esprit tout ou partie de cette échelle fatale au bas de laquelle est la démence. Ce qui est plus grave, c'est que plusieurs aliénistes, et des plus autorisés, se déclarent impuissans à produire le *criterium* scientifique de la folie; quelques-uns nous parlent même de fous parfaitement bien portans et prétendent faire rentrer dans cette catégorie presque tous les originaux, les caractères bizarres et passionnés, les fanatiques, les vicieux, les criminels! Est-ce donc vraiment la

(1) Voyez la *Revue* du 15 novembre 1876.

science qui parle ainsi? Devons-nous renoncer à toutes les vieilles idées sur le libre arbitre, la culpabilité, le droit de punir, bouleverser nos codes et nos systèmes de répression, détester une fatale ignorance qui, depuis tant de siècles, et de nos jours encore, frappe comme un coupable celui qui n'est qu'un fou, et mesurer désormais notre empressement pour absoudre à la grandeur de l'attentat et à l'insensibilité morale de celui qui l'a commis? Redoutables questions dont les conséquences intéressent l'ordre social tout entier et qu'il ne nous a pas paru sans utilité de soumettre à un sérieux et impartial examen.

Mais avant de suivre ainsi les variations et les décroissances de la responsabilité dans les divers états qui se rapprochent plus ou moins de la folie, nous voudrions dissiper un malentendu. Soutenir, comme on le fait quelquefois, qu'une série de transitions insensibles conduit de la santé mentale à la folie, et qu'il est en conséquence impossible d'établir entre elles une ligne rigoureuse de démarcation, nous paraît un sophisme. Que cette ligne n'ait pas encore été tirée, qu'aucun critérium décisif n'ait été signalé jusqu'à présent, que le diagnostic de l'aliénation soit plutôt une affaire de pratique et d'art que l'application de principes vraiment scientifiques, cela peut être; mais on ne doit en accuser que l'insuffisance de nos connaissances actuelles. En fait, ce critérium existe, et, s'il n'est pas découvert, la science ne peut manquer de le découvrir un jour. Les transitions insensibles ne le sont que pour nous; l'axiome *natura non facit saltus* n'est vrai que d'une vérité approximative. Toute différenciation implique une distinction réelle entre deux états successifs d'un même objet; dans toute série de termes qui ne sont qu'analogues, la nature fait un *saut*, plus ou moins considérable, pour passer de l'un à l'autre. Le nier, c'est se mettre dans l'impossibilité d'expliquer la différence et aboutir en dernière analyse à la théorie de l'identité absolue de toutes choses. Cette remarque, dont la portée est générale, réfute certaines théories qui, de proche en proche, en viendraient jusqu'à supprimer l'existence de toute responsabilité morale, sous le prétexte que, par une série d'innombrables états intermédiaires, la folie et la raison se fondent imperceptiblement l'une dans l'autre. Il y a un point précis, quoique inconnu peut-être, où la folie commence et où toute responsabilité est abolie. Jusque-là la raison peut être égarée ou pervertie par des influences externes ou internes, la liberté étouffée par des passions presque toutes-puissantes, et la responsabilité se rapprocher de cette limite inférieure où pratiquement elle disparaît : les conditions normales n'en subsistent pas moins, tandis qu'avec la folie commence un état pathologique tout différent, provoqué par une cause physiologique spéciale qu'on n'a pu déterminer encore, mais

dont l'existence nous paraît difficilement contestable. Il y a là maladie, lésion fonctionnelle, pour ainsi dire; l'homme moral a été emporté dans la tempête d'un organisme en délire, et l'expression de *folie en santé*, que voudraient introduire certains aliénistes et qui les autorise à nier la responsabilité dans une foule de cas où le sens commun s'obstine à la reconnaître, nous semble, quant à nous, impliquer une véritable contradiction.

I.

La folie, a-t-on dit, est un rêve éveillé. D'incontestables analogies rapprochent ces deux états, et peut-être doit-on expliquer par là, au moins en partie, ce fait que l'aliéné peut passer jusqu'à vingt et même quarante jours sans sommeil, tandis qu'un homme sain d'esprit succomberait bien avant ce terme; les condamnés que les Chinois font périr par la privation de sommeil ne vont pas, paraît-il, au-delà de dix-huit jours, et ce supplice affreux, l'aliéné qui est au début de la maladie le supporte pendant plus longtemps encore sans en être sérieusement incommodé. Le fou, une fois guéri, n'a de l'état qui a précédé sa guérison qu'un souvenir confus, comme l'est celui du rêve chez un homme éveillé. — Mais, quelles que soient les ressemblances, et il serait superflu de les énumérer toutes, elles ne sauraient nous faire méconnaître les différences, qui se ramènent toutes à celle-ci : c'est que le sommeil est un état normal, dont le retour périodique est nécessaire au fonctionnement régulier de l'organisme, qui se produit et cesse en quelque sorte de lui-même; la folie, au contraire, est une maladie accidentelle, difficilement guérissable, qui peut se prolonger pendant de longues années et se terminer par la mort.

Du sommeil au réveil, la transition, souvent brusque, peut cependant se manifester par un accès très court d'aliénation qui abolit momentanément la responsabilité. C'est du moins ce que déclarèrent les experts chargés d'examiner l'état mental d'un paysan silésien, Bernard Schimaidzig, qui, réveillé en sursaut par sa femme qui s'approchait de son lit, crut voir un fantôme, et d'un coup de hache fracassa le crâne de la malheureuse. Il fut admis que « le passage rapide d'un ordre d'idées à un autre peut propager une idée fantastique jusque dans le monde réel, c'est-à-dire la faire arriver, souvent même avec exaltation, de l'état du profond sommeil avec absence de sentiment, jusqu'à la sphère d'action de nos sens éveillés. » (Marc, *de la Folie considérée dans ses rapports avec les questions médico-judiciaires*, t. I, p. 74.) L'idée fantastique du rêve devient alors pendant les premiers instans du réveil une véritable hallucination. Mais ces cas sont fort rares, et le caractère évi-

demment pathologique qu'ils présentent ne permet pas de méconnaître la différence fondamentale qui sépare l'état qui suit immédiatement le sommeil, de la folie.

Les mêmes considérations s'appliquent en partie au somnambulisme. Plus voisin de la folie que le rêve, parce que les sens du somnambule sont plus ouverts aux relations du monde extérieur que ceux du dormeur, il en est plus éloigné, parce que le trouble des facultés intellectuelles y est moindre.

Il semble qu'avec l'hallucination nous soyons en plein dans le domaine de l'aliénation mentale. Et de fait, quand elle présente un caractère effrayant, l'hallucination, sans être précisément la cause de la folie, en est un des symptômes et révèle une excitation pathologique de l'organisme cérébral. Dans ce cas, surtout si l'hallucination est persistante, il est bien difficile de faire peser sur le criminel une responsabilité quelconque. M. Despine cite le double assassinat de deux vieillards par leur fils que poursuivaient depuis plusieurs jours des voix lui répétant : « Il nous faut des cœurs, nous avons absolument besoin de cœurs, procure-nous-en. » — A table, ces voix sortaient de son assiette; au lit, de son oreiller. Ne sachant où prendre ces cœurs, il songe d'abord à tuer son frère et sa belle-sœur; il va chez eux, mais ne les trouve pas. Il rentre à la maison, saisit une casserole, casse la tête de sa mère, tue d'un coup de hache son père, qui s'était élancé sur lui, arrache les deux cœurs, qu'il fait rôtir dans le four du poêle, cherche alors un rasoir pour se couper la gorge, et, ne le trouvant pas, finit par s'endormir profondément. Cet homme avait toujours manifesté un caractère doux et inoffensif; il n'avait contre ses parens aucun motif d'animosité. L'hallucination a été ici la première manifestation de la folie, et aucun jury, croyons-nous, ne pourrait hésiter à absoudre.

Mais l'hallucination n'a pas toujours ce caractère effrayant; elle n'est pas toujours le signe d'une grave perturbation cérébrale et peut laisser intactes les facultés intellectuelles. En conséquence, M. Parchappe a posé le principe généralement admis aujourd'hui que l'hallucination existe souvent sans la folie. Même quand elle est accompagnée de la croyance à la réalité de l'objet qu'elle représente, elle peut être le résultat d'une simple excitation passagère de l'activité cérébrale, provoquée par une méditation intense ou l'exaltation des sentimens les plus nobles : patriotisme, amour de la patrie, amour de Dieu. Si l'hallucination était toujours un signe de folie, il en faudrait conclure que quelques-uns des plus grands personnages de l'humanité furent de véritables aliénés; Socrate, Mahomet, Luther, qui tous prétendaient entendre des voix ou recevoir l'inspiration directe de la Divinité, n'échapperaient pas à cette accusation. On sait que telle fut la thèse soutenue par le regretté

M. Lélut, à propos de Socrate et de Pascal, dans deux monographies qui sont restées célèbres. Évidemment, mieux vaut encore être un fou qu'un imposteur; M. Lélut a eu au moins ce mérite de mettre hors de doute la parfaite bonne foi de quelques illustres hallucinés; mais, Dieu merci, nous n'en sommes plus réduits, pour réhabiliter leur mémoire, à faire peser un doute humiliant sur l'intégrité de leurs facultés mentales. « L'hallucination, dit M. Despine, phénomène où l'anomalie réside totalement dans l'appareil sensoriel et non dans les facultés psychiques, ne compromet pas plus la raison, par lui seul, qu'un tic douloureux, qu'un mouvement spasmodique.»

Néanmoins nous avons peine à croire que, dans le cas où l'objet présenté par l'hallucination est manifestement contraire à l'ordre régulier et invariable des choses, un homme éclairé et instruit puisse y ajouter foi. Il est possible, par exemple, que, sous l'influence d'une hallucination, un savant aperçoive l'image d'une personne morte depuis longtemps; mais le fait de la résurrection d'un mort est tellement contraire à tout ce que nous connaissons des lois de la nature, que dans ce cas l'halluciné, s'il est encore sain d'esprit, révoquera plutôt en doute ce faux témoignage de perception externe. Peut-être même une adhésion trop facile de la croyance à un pareil témoignage devrait-elle être prise en quelques circonstances pour l'indice d'un trouble plus ou moins profond des facultés intellectuelles. Il n'est pas rare du reste que la victime de ce phénomène le juge elle-même avec sang-froid comme une illusion fantastique sans réalité. Tel est le cas rapporté par Charles Bonnet. « Je connais, dit-il, un homme plein de santé, de jugement et de mémoire, qui, indépendamment des impressions du dehors, aperçoit de temps en temps devant lui des figures d'hommes, de femmes, d'oiseaux, de bâtimens. Il voit ces figures s'approcher, s'éloigner, fuir, diminuer et augmenter de grandeur, paraître, disparaître, reparaître. Il est très important de remarquer que ce vieillard ne prend point, comme les visionnaires, ses visions pour des réalités. Ces visions ne sont pour lui que ce qu'elles sont en effet, et sa raison s'en amuse. Il ignore d'un moment à l'autre quelle vision s'offrira à lui; son cerveau est un théâtre dont les machines exécutent autant de scènes qui surprennent d'autant plus le spectateur qu'il les a moins prévues. »

Nous venons de marquer la distinction entre la folie et certains états, dus manifestement à des causes physiologiques et qui présentent avec elle quelques ressemblances. La limite devient plus délicate à déterminer quand on se borne à considérer les manières d'être purement intellectuelles et morales qui s'éloignent plus ou moins de ce qu'on est convenu d'appeler le sens commun.

Pour le vulgaire par exemple, être original ou être un peu fou,

c'est à peu près la même chose. Pourquoi? Parce que l'original ne pense ni n'agit comme tout le monde et se soucie peu de rentrer dans le moule commun. Or le vulgaire est assez porté à prendre ses opinions et ses habitudes pour la règle absolue de la sagesse. Malheur à qui s'en écarte! Les plus grands génies, les plus nobles caractères s'en sont mal trouvés. Si l'accusation de folie a si souvent pesé sur le génie, c'est que le génie, toujours rare dans un siècle, est par là même souverainement original. Je ne veux pas dire qu'il suffise de heurter toutes les idées et tous les usages pour mériter le brevet d'homme de génie : il y a une vraie et une fausse originalité; mais, vraie ou fausse, elle se distingue toujours de la folie, parce qu'elle ne présente jamais le caractère morbide, pathologique de celle-ci. Aussi a-t-on pu protester, non sans quelque raison, contre la sévérité ordinaire de l'opinion publique à l'égard de l'originalité. Stuart-Mill veut qu'on la respecte, qu'on l'encourage, conseil bien digne d'un Anglais, et que lui-même, si j'en crois certains témoignages, a mis largement en pratique. Il y voit un utile correctif de la platitude, de l'effacement des caractères, de l'esprit de routine, une condition précieuse de mouvement, de rénovation, de progrès. L'originalité d'aujourd'hui est souvent le sens commun de demain. L'original est un enfant perdu qui marche un peu au hasard, à la découverte : laissez-le faire, qui sait s'il ne fraie pas la route à l'avenir? Pour le sophiste Calliclès, et sans doute pour la plupart de ses contemporains, Socrate est un original quand, dans le *Gorgias*, il déclare que la parole doit être exclusivement au service du juste, qu'il vaut mieux souffrir l'injustice que la commettre, et qu'il se soucierait peu de défendre sa vie devant les tribunaux humains pourvu que sa cause parût bonne aux juges infaillibles et incorruptibles des enfers.

La bizarrerie se rapproche davantage de la folie. Le bizarre a moins de jugement que l'original, moins de suite dans les idées et la conduite. Le caprice semble sa règle; il est impossible de prévoir ce qu'il fera d'après des inductions tirées du sens commun ou de ses actions antérieures, et par là il présente avec le fou une grande analogie. « Mais, dit avec raison M. Tissot (1), la bizarrerie qui n'est que bizarrerie n'est ni incapable de réfléchir, de se juger, de se rectifier, ni surtout immorale ou injuste matériellement, ou sans le savoir et le vouloir, comme on l'est dans la folie véritable. Le bizarre n'est donc pas fou. »

Une distraction extrême et habituelle touche de bien près à la bizarrerie et n'est pas sans quelque ressemblance avec l'aliénation. Quelquefois en effet on a présenté l'incapacité d'appliquer l'atten-

(1) *La Folie, considérée surtout dans ses rapports avec la psychologie normale.* Paris, Marescq, 1877.

tion comme la caractéristique essentielle de la folie. Nous croyons qu'il y a là une erreur, car certains fous sont capables de poursuivre longtemps et malgré tous les obstacles la combinaison d'un dessein, ce qui suppose une force singulière d'attention. Quoi qu'il en soit, le distrait n'est pas toujours un homme inattentif; bien au contraire, ce qui paraît en lui distraction n'est souvent que l'effet d'une concentration intense de la pensée sur elle-même; mais, dans tous les cas, le distrait se distingue du fou en ce que sa préoccupation n'est jamais invincible.

On a dit quelquefois que le fou est un homme qui se trompe, d'où il résulterait que la fausseté d'esprit et l'erreur ne diffèrent point essentiellement de la folie. A ce compte, tous les hommes, ou peut s'en faut, seraient fous, car, si j'en crois les auteurs de la *Logique de Port-Royal*, « on ne rencontre partout que des esprits faux, qui n'ont presque aucun discernement de la vérité; » et quant à l'erreur, elle est l'universelle condition de l'humaine nature. Mais l'erreur de l'esprit faux, comme celle de l'esprit ordinairement juste, a un tout autre caractère que celle du fou. L'esprit faux ne l'est que relativement; il est faux, non parce qu'il voit ce qui n'existe pas, mais parce qu'il considère hommes et choses par un côté qui, vrai en soi, n'est pas celui où il devrait se placer dans une circonstance donnée; il est faux encore, parce qu'il exagère ou diminue l'importance réelle de tel ou tel point de vue, qu'il méconnaît les proportions exactes des objets et des événemens, et cela par une tendance qui tient à sa constitution même. Mais cette disposition n'est chez lui ni tout à fait constante ni invincible; de plus, elle ne va pas jusqu'à l'égarer sur les principes mêmes d'où découle toute certitude, ni sur les règles fondamentales de l'honnête et du juste : par là l'esprit faux n'est pas un esprit fou.

Encore moins l'erreur de l'esprit naturellement juste peut-elle être confondue avec la folie. L'erreur vient, comme le dit Descartes, de la précipitation et de la prévention, c'est-à-dire d'un jugement qui repose sur une observation hâtive et superficielle des choses, ou d'un acquiescement aveugle soit aux préjugés reçus de l'éducation, de la coutume, soit aux suggestions des passions. Par suite, il est toujours possible d'éviter l'erreur, car toujours on peut réserver son jugement, se mettre en garde contre les opinions toutes faites, apaiser ses passions par une forte discipline morale; de même l'erreur, acceptée d'abord, peut toujours être plus tard découverte et rejetée; il suffit de regarder de plus près, d'appliquer une attention plus persévérante et plus intense, de douter là où l'évidence ne s'impose pas irrésistible. Rien de tout cela n'existe dans la folie; la libre disposition de son assentiment n'appartient plus à l'aliéné; l'idée fausse, absurde, immorale, a sur son esprit tout entier une

puissance en quelque sorte mécanique et fatale : toute force de résistance, toute possibilité de délibérer avec soi-même, de suspendre le jugement ou d'ajourner l'acte, de contrôler les motifs, de donner à l'un d'eux, par un choix réfléchi, une supériorité décisive qu'il n'avait pas d'abord, ont disparu. De là l'irresponsabilité de l'aliéné, tandis que, théoriquement tout au moins et dans une certaine mesure, on est toujours responsable de s'être trompé.

II.

Le mysticisme sous toutes ses formes, l'extase, l'illuminisme, le fanatisme, surtout religieux, ne sont-ce pas là autant de variétés de la folie? On serait d'autant plus tenté de le croire que la monomanie religieuse est une des formes les plus fréquentes et les mieux caractérisées de l'aliénation : il semble en conséquence très naturel de n'y voir que le développement d'une maladie dont ces différens états ne seraient que les premières phases. Ici l'analyse devient de plus en plus difficile et délicate.

Il y a un mysticisme philosophique qui n'est qu'une manière de concevoir systématiquement les rapports de Dieu avec l'homme et le monde. Le *moi* a conscience de son unité et de son identité; d'autre part, il saisit le variable et le multiple dans la nature extérieure et jusque dans sa propre existence qu'il mesure par l'écoulement de ses diverses sensations. La réflexion lui fait connaître que plus il s'affranchit de la sensation, plus il *est* réellement dans son unité et son identité fondamentales; il conçoit ainsi la réalité souveraine comme une unité absolue, sans aucun mélange de pluralité et de diversité, et dans son ardeur pour s'unir au principe de tout être, il aspire à dépouiller toute personnalité, toute conscience au sein de cette unité sans attributs et sans forme. Tentative insensée, car cette personnalité, qui fait effort pour se perdre, se retrouve et s'exalte par cet effort même; elle ne peut se débarrasser d'elle-même, elle ne peut consommer l'union parfaite avec l'un : toujours subsiste avec le sentiment du *moi* quelque différence, toujours la pensée se pense en croyant s'abîmer dans son divin objet. Le mysticisme philosophique n'est autre chose que cette lutte du *moi* contre son indestructible conscience qu'il brûle d'anéantir dans l'unité parfaite.

On comprend qu'une telle entreprise, si elle se prolonge, modifie notablement les conditions de l'exercice normal de l'intelligence. C'est alors le mysticisme proprement religieux qui conduit à l'extase. Les facultés de perception extérieure sont autant que possible laissées inactives, car elles mettent le *moi* en rapport avec cette diversité phénoménale qu'il veut fuir à tout prix; les procé-

dés discursifs, les différentes sortes de raisonnement, deviennent inutiles; la mémoire, la délibération, tout ce qui dans les opérations de l'esprit implique succession, durée et par cela même changement, autant de formes inférieures de l'existence dont il s'agit de s'affranchir; l'âme tend de plus en plus à se ramasser tout entière en un point immobile et lumineux. Dans cette concentration énergique, la sensibilité physique est souvent abolie; l'activité nerveuse se retirant des nerfs qui en sont les instrumens, ceux-ci éprouvent une paralysie au moins temporaire et partielle. On perd quelquefois la sensation de la pesanteur du corps; de là ces *ravissemens* de l'extase : le sentiment même de la douleur disparaît. « Par l'extase, dit Gratiolet, le martyr, rôti sur un gril, brave les bourreaux et meurt dans les transports d'une joie céleste. L'extase est la force des héros. Qu'est-ce que Mucius Scévola brûlant sa main dans la flamme du sacrifice? Que dira-t-on du sauvage américain qui brave ses bourreaux, rit aux tourmens et les dédaigne? Ce serait une chose incroyable que ces supplices joyeux, si l'enthousiaste ou le martyr sentaient la douleur. Ils ne la sentent pas, grâce à un certain degré d'extase. D'ailleurs cette condition exceptionnelle faite au système nerveux peut résulter d'une préparation volontaire qui a ses règles dans tous les pays où l'immolation de l'homme est la conséquence habituelle de religions et de législations maudites. L'extase est, dans ce cas, le plus heureux privilége de l'homme. »

Il est rare que l'extase ne soit pas accompagnée d'hallucinations. — Tantôt elles sont purement psychiques : c'est ce qui arrive chez le philosophe. L'âme se croit enfin directement unie à l'un absolu, sans forme et sans substance. Ainsi Porphyre rapporte que Plotin, son maître, vit Dieu quatre fois dans sa vie; moins privilégié, le disciple confesse modestement qu'il ne l'a vu qu'une seule fois. L'intuition, supérieure à la raison, de Schelling, nous paraît bien être, si elle est quelque chose, une hallucination de même nature. — Tantôt elles présentent un caractère sensible; ce sont des illusions du toucher, des images lumineuses, des voix, des parfums.

L'apparition de tous ces phénomènes est grandement favorisée par les macérations, les mortifications, les pratiques de toute sorte, le régime bizarre ou meurtrier auxquels se sont soumis les mystiques et les extatiques de tous les temps. Les poèmes indiens sont remplis des prodigieuses pénitences des anachorètes ou *righis*. L'un tient ses bras toujours en l'air, l'autre se tient sur un pied, le bout seul de l'orteil appuyé sur le sol, « n'ayant pour aliment que le souffle des vents, sans abri, immobile comme un tronc d'arbre, debout, privé de sommeil et le jour et la nuit. » Le code de Manou recommande « que l'anachorète se roule sur la terre ou qu'il se

tienne sur la pointe des pieds durant toute la journée; que dans les chaleurs de l'été il s'entoure de cinq feux; que dans la saison des pluies il s'expose sans abri aux nuages; que dans la saison froide il porte des vêtemens humides et s'inflige des pénitences de plus en plus terribles, etc. »

Les premiers solitaires chrétiens poussèrent aussi loin la haine du corps et la soif des souffrances volontaires. Les uns se chargeaient de lourdes chaînes, d'autres n'avaient en toute saison pour vêtemens que leurs longs cheveux. En Thessalie, des bandes de moines, au témoignage de saint Éphrem, broutaient l'herbe des champs. On inventait des cellules où l'on pût, dans la situation la plus gênante possible, être exposé à toutes les intempéries. La légende de saint Siméon Stylite est demeurée populaire (1).

Quelque insensées que puissent paraître de telles pratiques, de quelque trouble intellectuel que les phénomènes provoqués par elles semblent être l'indice, nous ne pouvons cependant admettre que ce soit là de la folie. L'extase, le ravissement, sont des états accidentels et qui durent peu : la folie est un état qui se prolonge beaucoup plus longtemps. Les extravagances du mystique sont l'effet d'un sentiment élevé en soi, qui s'exalte jusqu'à l'excès aux dépens de tous les autres; quelques-unes de ses facultés mentales peuvent être suspendues, mais elles ne sont pas altérées, perverties, comme il arrive presque toujours dans l'aliénation. Le mystique, l'extatique, sont essentiellement des contemplatifs; quand ils reviennent malgré eux à la vie active, leurs actions sont rarement absurdes, nuisibles, immorales comme celles que l'idée délirante inspire à l'aliéné. S'il était permis à l'homme de déserter la lutte en renonçant à tous les devoirs que lui imposent ses relations avec ses semblables, et d'atteindre ici-bas à la béatitude, nous reconnaîtrions volontiers que le mystique est dans le vrai, et que son âme réalise une forme d'existence supérieure à celle que comporte l'humaine nature. L'âme du fou a subi au contraire une déchéance profonde; elle est tombée, par une fatalité de son organisme, au-dessous du niveau de l'humanité.

L'illuminé diffère de l'extatique en ce qu'il croit recevoir des révélations surnaturelles pour les communiquer aux autres hommes; l'extatique jouit de Dieu, pour ainsi dire, d'une manière égoïste et solitaire; l'illuminé est prophète, apôtre : il est un intermédiaire par lequel la Divinité entre en rapport avec les mortels; son rôle est agissant. Cette croyance en une mission divine a presque toujours son origine dans une hallucination. Tel fut, par exemple, le cas de l'illustre Swedenborg. — Bien qu'on soit fort tenté de prendre

(1) Pour tous ces faits, voyez Letourneau, *Physiologie des passions*.

un pareil état pour de la folie, l'illuminé n'est pas plus fou que l'extatique; il est seulement, comme lui, sous l'influence exclusive d'un sentiment très noble et très puissant, le sentiment religieux, qui, par son exaltation, peut produire cet état cérébral particulier qui engendre l'hallucination. Or l'hallucination, nous l'avons vu, n'est pas incompatible avec l'intégrité de la raison. On dira, il est vrai, que l'illuminé témoigne d'un dérangement intellectuel en prenant son hallucination pour le signe d'une mission divine; mais croire que Dieu choisit certains hommes pour faire d'eux ses organes auprès du genre humain, c'est là une opinion qui n'a rien d'absurde et qui, surtout aux époques de foi profonde et de ferveur religieuse, fait en quelque sorte partie du sens commun. Un homme d'un esprit éminent, d'une moralité exceptionnelle comme fut Swedenborg, pouvait, sans être fou, se figurer qu'il avait reçu des lumières surnaturelles pour l'interprétation des Écritures, et cela d'autant plus que, selon le protestantisme, où fut élevé l'illustre Suédois, tout homme a qualité pour interpréter la Bible.

Entre l'illuminé et le fanatique, il n'y a guère de différence que dans les moyens employés. L'illuminé n'a ordinairement recours pour faire triompher la parole et la volonté de Dieu qu'à des moyens pacifiques, le livre, la prédication; le fanatisme s'adresse à la contrainte : les voies violentes, cruelles même ne lui répugnent pas; son zèle s'armera au besoin du fer et du feu. Les attentats les plus monstrueux contre l'humanité lui sembleront méritoires; il allumera les bûchers de l'inquisition; il bénira les massacres de Béziers, des Vaudois, il commandera les dragonnades. Ici, par conséquent, se pose un délicat problème de responsabilité. Il semble bien que le fanatique croie faire œuvre pie et soit moralement aveuglé sur l'iniquité de ses actes; il aurait donc avec le fou, entre autres caractères communs, celui d'être irresponsable? Nous ne saurions accepter cette doctrine, qui ferait de Bossuet un fou, puisqu'il applaudit aux dragonnades. Le fanatisme n'est pour nous qu'une passion exaltée, et la passion, même exaltée, n'est pas la folie; elle peut être éclairée, elle peut être combattue. Ce zèle pour la gloire de Dieu, cette ardeur pour faire régner sa loi, sont choses louables en elles-mêmes, mais n'impliquent aucunement les moyens odieux de la persécution. Qu'est-ce donc qui rend le fanatique persécuteur? C'est la croyance que Dieu approuve et commande de tels moyens. Or cette croyance ne découle nullement du sentiment religieux, si vif qu'on le suppose; elle est au contraire injurieuse et sacrilége envers la Divinité. Elle est la conséquence d'une fausse notion de la nature divine. On dira que cette erreur fut invincible : nous ne le pensons pas. Prétendre connaître de science certaine la volonté de Dieu nous paraîtra toujours le fait d'un immense orgueil,

à moins qu'on n'affirme d'une manière générale que Dieu ne veut que ce qu'exigent la justice absolue et l'absolue bonté. Mais prétendre savoir que Dieu veut des tortures et des massacres, fermer ses oreilles à toutes ces paroles d'amour et de pardon qui retentissent à chaque page des Évangiles, ne pas rentrer en soi-même, ne pas s'interroger avec angoisse sur la légitimité de tant de sanglans attentats, voilà certes de tous les orgueils et de tous les aveuglemens le plus criminel. Pour s'en préserver ou s'en guérir, les lumières à aucune époque n'ont fait défaut, aux ministres du Christ moins qu'à personne; ils n'avaient qu'à prendre leur Dieu pour modèle : s'ils ne l'ont pas fait, ils auraient pu le faire. Ils ont peut-être échappé au remords, mais la responsabilité les atteint.

Bien que le mot *fanatisme* désigne ordinairement une certaine exaltation du sentiment religieux, il peut, par extension, s'appliquer à toute passion qui s'empare de l'âme tout entière et la domine sans partage. Ceux qui voient un fou dans le fanatique devraient, pour être conséquens, identifier avec la folie toute passion violente et la déclarer irresponsable.

Il est certain que dans l'extrême passion le libre arbitre est à peu près aboli, s'il ne l'est tout à fait; il semblerait donc que la responsabilité dût s'atténuer et disparaître avec lui. Dans un violent accès de colère, par exemple, l'homme ne s'appartient plus, et nombre d'aliénistes veulent qu'on prenne à la lettre, comme l'expression exacte d'une vérité scientifique, l'adage bien connu : *ira furor brevis est*. Ils voient là un véritable *raptus*, un accès subit et passager d'aliénation; les actes en cet état cessent absolument d'être coupables; de même pour ceux que provoquent l'amour, la jalousie, toutes les passions, en un mot, qui, susceptibles d'une exaspération soudaine, déterminent des folies impulsives de courte durée. La gravité d'une pareille doctrine, au point de vue moral, social, juridique, n'échappera à personne. Nous pensons, quant à nous, que, sur cette question délicate, toute solution trop générale et trop exclusive doit être écartée et qu'on a trop souvent méconnu d'importantes distinctions.

Il est certaines passions qui peuvent être plus spécialement regardées comme acquises, parce que, tout en existant en germe chez l'individu dès sa naissance, elles ne se développent que par suite des circonstances où il s'est trouvé et des habitudes qu'il a volontairement contractées. En conséquence, elles ne seront jamais assez fortes à l'origine, leur explosion ne sera jamais assez soudaine, assez irrésistible, pour qu'on puisse y voir l'expression dans l'ordre moral d'une fatalité physiologique capable d'abolir toute liberté. De ce nombre, par exemple, est l'ambition. Il y a des hommes qui nais-

sent ambitieux; les circonstances peuvent favoriser cette tendance de leur nature et la rendre assez puissante pour les entraîner à des actes blâmables ou criminels : dira-t-on pour cela qu'ils sont irresponsables? Non, car une telle passion n'est pas de celles qui atteignent du premier coup au plus haut degré d'intensité; elle grandit lentement; il est toujours possible d'en surveiller les progrès, de se placer volontairement dans des conditions ou de se faire des habitudes d'esprit qui, au lieu de l'exalter, la laissent peu à peu languir et s'éteindre. De plus, l'ambition suppose d'ordinaire un développement des facultés intellectuelles qui ne permet pas de penser que l'ambitieux puisse être dans un aveuglement invincible relativement à la valeur morale des actes auxquels sa passion l'entraîne. Dès lors sa responsabilité est entière.

Nous en dirons autant de l'avare; la passion qui finit par le dominer ne l'envahit que peu à peu, à mesure que l'âge arrive et que les richesses s'accumulent : elle n'est pas susceptible d'exacerbation soudaine, de *raptus*, toutes conditions qui laissent à l'avare le temps de se reconnaîttre, de s'interroger, de prendre ses précautions contre les progrès du mal. L'avarice, il est vrai, suppose moins d'intelligence que l'ambition; mais en revanche elle provoque la moquerie ou la réprobation générales, et ces sentimens malveillans dont l'avare s'aperçoit qu'il est l'objet de la part d'autrui lui sont un avertissement qui fait ordinairement défaut à l'ambitieux. Nous ne saurions donc admettre qu'il soit dans l'impossibilité de s'éclairer sur le caractère moral de sa passion, de la combattre et d'en triompher.

Il en est tout autrement pour certaines passions dont l'intensité précoce, exceptionnelle, semble être l'effet d'une condition vraiment pathologique de l'organisme. C'est ce qui arrive souvent pour l'amour physique. Quand on le voit se manifester avec une effrayante et soudaine énergie, parfois dès l'âge le plus tendre (Marc en cite un exemple chez une petite fille de cinq ans), on ne peut guère douter qu'il n'y ait là quelque chose de morbide, et que plus tard l'être malheureux, affligé de cette infirmité morale, ne puisse être regardé comme irresponsable. La même immunité pourrait être appliquée à certaines perversions exceptionnelles de l'instinct sexuel, qui paraissent congénitales et dont le professeur Westphal a rapporté deux cas fort curieux. L'érotomanie sous toutes ses formes coexiste, on le sait, avec l'intégrité, au moins apparente, de la raison. Marc parle d'un malheureux dont la folie consistait à poursuivre de ses indécentes propositions les femmes du rang le plus illustre. Ses manières étaient celles du meilleur monde, son esprit était des plus distingués; il avait réussi à convaincre des hommes aussi éminens que MM. Dupin et Tardif de l'injustice de sa déten-

tion dans un asile; ce ne fut qu'après l'examen le plus scrupuleux que Marc, Esquirol et Ferrus parvinrent à constater sa folie.

La colère, la peur surtout, peuvent être rangées parmi les passions dont l'exaltation subite, accompagnée d'une violente émotion de tout l'organisme, prend le libre arbitre à l'improviste et atténue, dans une large mesure, la responsabilité. Néanmoins, tout en tenant grand compte des dispositions innées de certains tempéramens qu'on pourrait appeler irascibles ou peureux, nous ne croyons pas que ces passions, considérées en elles-mêmes, puissent jamais prétendre à l'entière immunité qu'il est de toute justice d'accorder à la folie. Irrésistibles peut-être pendant l'accès, elles peuvent être combattues, soit avant, soit après, de telle sorte que l'accès devienne de moins en moins fréquent et se produise avec une force décroissante. Pour vaincre une passion, il ne s'agit pas d'attendre qu'elle éclate; il faut s'y prendre de longue main, la surveiller, même quand elle semble dormir, l'exténuer peu à peu en fortifiant en soi-même des sentimens, des passions, des idées qui lui soient contraires, la réduire, en quelque sorte, par la famine, en l'éloignant de tous les objets qui l'alimentent. C'est tout un art qui exige une incessante pratique; c'est une discipline à laquelle il faut se plier dès l'âge de raison et qu'on est tenu d'observer pendant toute la vie. Or la responsabilité, qui peut être nulle ou à peu près si l'on ne considère qu'un acte isolé, devient très lourde si cet acte est lui-même la conséquence d'un long abandon de soi-même à des passions dangereuses, à des habitudes perverses.

L'homme, en tant qu'il est raisonnable et que des conditions exceptionnelles ou pathologiques ne l'ont pas privé de son libre arbitre, n'est pas seulement responsable du mal qu'il commet : il l'est encore de n'avoir pas acquis longtemps à l'avance l'énergie nécessaire pour résister à l'impulsion passionnée; il l'est de cette impulsion même, si, tout victorieux qu'il puisse être de la tentation, il a dépendu de lui de se faire une âme telle que la passion y fût plus modérée et que la tentation y trouvât moins d'accès. C'est là une vérité qui n'a d'autre inconvénient que d'être banale à force d'être vraie; pourtant, on la méconnaît à chaque instant; on isole dans la vie d'un homme l'acte particulier auquel la passion l'a entraîné, comme si cet acte ne tenait par aucun lien à tout un long passé. On analyse les circonstances qui l'ont déterminé immédiatement; on y trouve une impulsion qui a tout l'air d'être irrésistible : on conclut que la responsabilité morale a disparu. On paraît croire qu'une passion est une sorte d'agent mécanique, étranger à la personne raisonnable et libre, et dont la force motrice serait une quantité absolue, invariable, indépendante en soi; on ne se demande pas si cette force n'a pas été, depuis nombre d'années, entretenue,

alimentée, grandie par le concours direct ou la lâche inertie de cette volonté même dont enfin elle triomphe avec éclat; on oublie que cette victoire n'est que l'effet extérieur et dernier d'une foule de petites capitulations de l'adversaire, et que la complicité prolongée du libre arbitre a fait seule cette toute-puissance sous laquelle il succombe.

Nous ne pouvons prétendre à passer en revue toutes les passions, ni surtout à mesurer avec quelque précision le degré de responsabilité que laisse subsister chacune d'elles. Tout ici dépend des circonstances individuelles, et d'ailleurs l'homme ne possède pas ces balances délicates et infaillibles où se pèsent le mérite et le démérite. L'éternel ouvrier qui fit les cœurs et qui les sonde connaît seul le compte exact que sa justice est en droit de demander à chacun. Nous voulions uniquement, en face d'aventureuses théories, rappeler les principes et protester contre l'irresponsabilité prétendue de la passion. Non, la passion, à l'état normal, n'est pas en soi irrésistible; non, elle n'est pas déjà la folie. La passion est essentielle à la nature humaine; la folie marque une altération grave et morbide de cette nature; la passion est une condition indispensable de la moralité; sans elle pas de mérite, et la liberté même n'aurait, pour ainsi dire, plus de raison d'être : la folie supprime la moralité et met l'âme tout entière à la merci d'un cerveau malade. Des moyens purement psychiques, l'éducation, le bon exemple, les exhortations, les reproches, les châtimens mêmes, en tant qu'ils ont pour principal objet de forcer le coupable à rentrer en soi-même, suffisent pour corriger la passion et la réduire aux règles du devoir : c'est une médication physique qu'il faut surtout à la folie. Le passionné se sent libre avant comme après l'acte où son penchant l'entraîne; le fou, même quand il a par hasard conscience de l'immoralité de sa conduite, a conscience en même temps qu'il est devenu l'instrument d'une force irrésistible qui n'est pas lui; il y a véritablement lésion de la volonté, selon l'expression d'Esquirol, et ce martyre d'une liberté qui se sent dépossédée par une puissance étrangère contre laquelle elle proteste avec autant de désespoir que d'insuccès, qui donc oserait soutenir que c'est là la condition de la passion normale?

Cela dit, empressons-nous de reconnaître que, dans nombre de cas, la passion présente les caractères d'une affection pathologique et par suite irrésistible. Rien de plus instructif à cet égard que le livre sur *la Folie lucide* du docteur Trélat; le docteur V. Bigot, dans un récent ouvrage intitulé *des Périodes raisonnantes de l'aliénation mentale* (1), en a fortifié les conclusions par ses observations

(1) Paris, 1877. Germer-Baillière.

personnelles. Il n'est pas permis de douter que la jalousie, l'orgueil, l'appétit sexuel, la méchanceté, l'esprit de dissipation et d'aventures, le penchant pour le vol et les liqueurs fortes, ne soient souvent des formes d'aliénation, sans trouble, au moins apparent, des facultés intellectuelles. Les exemples sont abondans, décisifs; ils valent surtout par leur nombre et leur variété; aussi, ne pouvant les rapporter tous, nous n'en citerons aucun.

Mais en lisant les ouvrages que nous signalons ici, on remarquera que ces cas vraiment pathologiques diffèrent toujours par quelques traits de ceux où la responsabilité subsiste. Tantôt c'est une inconscience absolue à l'égard du mal commis, tantôt c'est l'absence de tout motif raisonnable pouvant expliquer la conduite extravagante ou coupable; ici la folie s'est révélée par un brusque changement de caractère en contradiction avec l'éducation, les habitudes, les dispositions antérieures du malade; ailleurs elle se trahit par une telle obstination dans le pervers et dans l'absurde, que les expériences les plus dures, la perte de la fortune, de la santé, de l'honneur, la rupture des liens de famille, toutes conséquences qui, à l'état normal, amortissent d'ordinaire ou corrigent la passion, ne produisent plus le moindre effet. Enfin et surtout ces cas pathologiques attestent à peu près invariablement l'influence de l'hérédité : M. Trélat a pu la constater pour quarante-quatre des soixante-dix-sept observations que contient son livre. En présence de pareils faits et de pareils chiffres, on doit faire peser une lourde responsabilité sur ceux qui ne voient dans le mariage qu'une affaire d'argent, de convenances sociales ou même de sentiment. Que de maux irréparables, que de souffrances, de hontes et de ruines préviendrait un examen plus scrupuleux des singularités de caractère ou de conduite qui, aux yeux d'un aliéniste exercé, sont l'indice d'une de ces passions pathologiques ! Quelle importance ne devrait-on pas attacher aux antécédens héréditaires! Et s'il était scientifiquement établi que l'influence de l'hérédité est aussi puissante et aussi constante qu'elle en a l'air, la loi n'aurait-elle pas jusqu'à un certain point le devoir d'intervenir en interdisant le mariage à ceux qui, dans l'hypothèse, ne pourraient transmettre à leur postérité qu'un organisme voué par avance et fatalement à la folie?

III.

Les grands criminels ne sont-ils que des fous? C'est ici évidemment le point le plus grave de la question qui nous occupe.

L'étude psychologique des criminels constituerait, suivant certains auteurs, une branche importante de ce qu'on pourrait appeler la tératologie morale. Il y a des monstruosités dans l'ordre phy-

siologique; il y en a aussi dans l'ordre psychique. Les grands criminels sont de ce nombre. Ce sont de malheureux infirmes qu'il faut plaindre, non flétrir et punir. Moralement, ils sont irresponsables : est-ce la faute du bossu, s'il est difforme? de l'idiot, si son intelligence est incapable de fonctionner comme la vôtre ou la mienne?

En quoi donc consiste la difformité morale du criminel? En ce que chez lui certains sentimens font naturellement défaut ou sont d'une faiblesse exceptionnelle. Il y a dans le cœur de l'homme un amour inné de ce qui est juste et bien : c'est le sens moral. Par lui, nous éprouvons une certaine satisfaction à vouloir et à faire ce que le devoir commande. Cette satisfaction, toute âme normalement constituée a une tendance à la rechercher, et cette tendance est un véritable instinct, une force antagoniste de celles qui nous portent au mal. Si le sens moral est nul ou peu développé, d'autres instincts peuvent le remplacer. Ce sont les sentimens altruistes : affections de famille, amour de nos semblables, compassion pour les souffrances imméritées, etc. Ces sentimens, quand ils ont une énergie suffisante, maintiennent l'homme dans les limites de la justice et du devoir. Moins purs que le sens moral, ils sont souvent plus puissans; la conduite qu'ils inspirent est d'une moralité moins élevée peut-être; mais, en définitive, le résultat extérieur est le même.

Enfin, l'entraînement au mal trouve un dernier obstacle dans les sentimens égoïstes rationnels : crainte de la honte, du mépris, des punitions pécuniaires ou corporelles, amour instinctif de la vie. Ces sentimens, ordinairement très forts, servent de contre-poids aux mauvaises passions; ils peuvent encore arrêter sur la pente du crime ceux que les mobiles précédens ne retiendraient pas.

Imaginez maintenant une âme à qui la nature aurait refusé ces trois ordres de sentimens, ou qui ne les posséderait qu'à un très faible degré. Il ne sera pas même nécessaire que les impulsions perverses soient chez elle d'une puissance exceptionnelle; pourvu qu'elles l'emportent sur les autres, l'occasion donnée, le crime suivra, fatal, inévitable. En l'absence de l'idée pure du devoir, qui seule rend possible l'exercice du libre arbitre et permet à l'homme de faire ce qu'il ne désire pas et de ne pas faire ce qu'il désire, la volonté ne peut être que l'instrument des instincts dominans, au service desquels se mettent également toutes les facultés intellectuelles. Ce n'est plus qu'une question de mécanique morale.

Un grand criminel, un criminel de sang-froid, est un homme chez qui manquent précisément, par une infirmité congénitale, ces sentimens capables de combattre et de neutraliser les passions mauvaises. Il n'a pas le sens moral, et la preuve c'est qu'il n'éprouve aucune répulsion contre l'acte odieux avant de le commettre, et

qu'il est inaccessible au remords après l'avoir commis. Il pourra témoigner une apparence de repentir; mais, qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas là le véritable remords, le remords moral; c'est la crainte du châtiment, c'est l'instinct de conservation qui se réveille; c'est aussi l'espérance d'obtenir, en ayant l'air de détester son crime, un adoucissement de peine. Le vrai remords est une douleur qu'on pourrait appeler désintéressée; il est une protestation du sens moral dans l'âme du coupable. Loin de redouter la punition, il l'appelle, il l'invoque, il court au-devant d'elle. Les grands criminels, dénués de sens moral, ne le connaissent pas et ne peuvent le connaître. C'est ce que paraissent établir les témoignages considérables de M. Hill, inspecteur des prisons en Écosse pendant de longues années, et du professeur Laycock, d'Édimbourg, qui tous deux ont apporté la plus grande attention à l'étude des criminels; ils affirment que tous ou à peu près sont *moralement imbéciles*. Sur 390 meurtriers non aliénés que renferma la prison de Perth pendant une période de douze ans, aucun d'eux, si ce n'est un seul peut-être, n'a manifesté le plus léger remords. De même, « les 150 femmes non aliénées, convaincues d'infanticides, ont montré la plus grande insensibilité pendant les nombreuses années de leur détention. Et cependant toutes ces femmes n'appartiennent pas, par leur naissance et leur éducation, aux dernières classes de la société. Deux seulement ont témoigné du chagrin et du repentir. »

Une autre preuve de l'absence de véritable remords chez les grands criminels, c'est la fréquence des récidives. Celui qui, ayant cédé à l'entraînement momentané et accidentel d'une passion mauvaise, n'est pourtant pas dénué de sens moral, éprouve une telle douleur après le crime, qu'on peut affirmer, avec une certitude absolue, qu'il ne recommencera pas. Les grands criminels ne peuvent être arrêtés davantage par les sentimens altruistes : la nature les leur a également refusés. Rien de plus caractéristique que leur insensibilité devant les souffrances qu'ils infligent. M. Despine cite des raffinemens de tortures appliquées pendant des années entières, sans remords jusqu'au bout, par des maris à leurs femmes, par des parens à leurs enfans; on n'en peut lire le récit sans stupeur. Nul motif de haine chez ces monstres contre leurs innocentes victimes qui, parfois, joignaient à la résignation et à la douceur l'attrait touchant de la beauté. Il n'est pas rare que l'assassin s'endorme d'un profond et tranquille sommeil à côté du cadavre qu'il vient de faire, donnant ainsi un démenti au mot célèbre de Chateaubriand : « Le tigre déchire sa proie et dort; l'homme devient homicide et veille. »

Enfin les grands criminels sont également dépourvus de certains sentimens égoïstes qui pourraient lutter contre leurs mauvais instincts. Les précautions les plus vulgaires pour échapper aux con-

séquences de leurs forfaits, ils négligent de les prendre; tout entiers à leurs passions perverses, ils semblent peu soucieux de leur propre sûreté. Il n'est pas rare que les grands coupables annoncent leurs crimes par des menaces réitérées et significatives, adressées directement à la victime elle-même. « Tu refuses de me donner ces deux francs, dit l'un d'eux; mais je t'arracherai le foie avant que tu sortes d'ici; il faut que je tienne tes entrailles dans ma main, et cela ne tardera pas. » Quelques minutes après ces sinistres paroles, il revient avec un fusil qu'il décharge presqu'à bout portant sur l'objet de sa haine. Si les menaces de mort sont presque toujours suivies d'exécution, c'est qu'elles sont l'indice d'un caractère où les instincts de prudence sont trop faibles pour résister à l'impulsion d'une perversité congénitale.

Les criminels à qui manquent ces trois sortes de sentimens sont donc des fous d'une espèce particulière, car la folie n'est elle-même dans son essence que l'effet d'une tendance absurde ou immorale, devenue toute-puissante dans l'âme parce que rien ne la combat plus. Mais l'analogie, ou plutôt l'identité entre le crime et la folie devient, semble-t-il, plus évidente encore, si l'on considère que l'aliénation pathologique se manifeste chez les criminels dans une proportion beaucoup plus considérable que chez les autres individus. D'après le docteur Bruce Thomson, de Perth, le nombre des fous en Angleterre était évalué, en 1868, à 1 pour 411 habitans, et cette proportion monte, pour les détenus de la maison de Perth, à 1 sur 140; elle serait même, selon le docteur Lockart Robertson, qui, il est vrai, fait entrer dans son calcul les faibles d'esprit, les imbéciles, les épileptiques, que son confrère ne range pas parmi les aliénés, de 1 sur 47 pour les hommes, et de 1 sur 36 pour les femmes. Lélut, Ferrus, inclinent à croire que nombre de criminels seraient devenus, s'ils eussent vécu, de véritables aliénés. On sait que la Théroigne, l'une des plus effroyables tricoteuses de la révolution, est morte à la Salpêtrière.

Ainsi des criminels sortent souvent des aliénés; inversement, des aliénés sortent souvent des criminels. Le docteur Morel en a cité de nombreux exemples. « Les individus nés de parens aliénés, dit-il, montrent dès leur enfance une grande irritabilité de caractère et une grande apathie, la tendance au vol, tantôt pour satisfaire l'ivrognerie, tantôt la débauche. Ceux qui avaient montré de l'intelligence au début se sont arrêtés, ils évitent la compagnie des gens comme il faut, ils recherchent celle des compagnons de débauche. Rien n'a pu agir sur ces natures, que nous sommes obligés à plaindre plutôt qu'à blâmer, car ils recèlent dans les fibres les plus cachées de l'organisme les germes de leurs fatales prédispositions héréditaires, dont ils sont victimes. Toutes les tentatives pour les

modifier ont été infructueuses. S'ils ont paru s'amender un moment sous l'influence d'un traitement, ils retombent aussitôt qu'ils sont livrés à eux-mêmes. » Il y a plus ; suivant le docteur Thomson et M. Maudsley, certaines maladies du système nerveux qui produisent l'imbécillité, la dipsomanie, la chorée, l'épilepsie, peuvent se transmettre et donner naissance, en se transformant, à ces états cérébraux qui engendrent les anomalies psychiques, causes du crime. Enfin, l'observation des faits semble établir que le crime est héréditaire. Il y a des familles où le vol, l'assassinat, s'infusent, pour ainsi dire, avec le sang. M. Bruce Thomson, dans un travail, *On hereditary nature of crime*, rapporte qu'il a vu huit prisonniers de la même famille; dans une autre, l'un des chefs avait été condamné aux travaux forcés pour assassinat, trois frères, une sœur et un mari étaient voleurs, leurs oncles et leurs tantes avaient été au bagne, un neveu et des cousins s'étaient livrés aussi à des actes coupables. M. Ribot, dans son remarquable livre sur l'*Hérédité*, a cité, de son côté, des cas où la spontanéité et la précocité du penchant au crime permettent difficilement d'invoquer l'influence de l'éducation ou de l'exemple. On trouve même des faits d'atavisme : le crime passe du grand-père au petit-fils en sautant une génération.

Cette fatalité héréditaire finit par s'imprimer sur l'organisme en traits reconnaissables : la dégénérescence physique accompagne et dénonce la dégénérescence morale. La population criminelle des grandes villes, selon MM. Maudsley et Bruce Thomson, forme une véritable caste; « la physionomie de ses membres se décèle si bien, que les employés de la police pourraient aller les recueillir au milieu d'une nombreuse réunion, soit à l'église, soit dans les marchés. Ce type dégradé se distingue au centre même de la prison. Les traits ne sont pas ceux d'un ouvrier exerçant une industrie honorable, d'un fermier, d'un employé de chemin de fer, etc. Le visage de ce type est grossier, anguleux, stupide, le teint est sale. Les femmes sont laides de forme, de facies et de mouvemens; toutes ont une expression de la physionomie et un maintien aussi sinistres que répulsifs. Comme dans toutes les familles ou les races où il y a dégénérescence physique, on trouve fréquemment des déformations parmi les classes criminelles : déviations spinales, bégaiement, vice des organes du langage, pied bot, division de la voûte palatine, bec-de-lièvre, surdité, paralysie, épilepsie, scrofule, etc. »

Telles sont les considérations principales sur lesquelles on se fonde pour identifier le crime et la folie. On ne prétend pas, il est vrai, qu'un criminel soit nécessairement, et par cela seul, pathologiquement fou, qu'il soit proprement un *aliéné;* non, l'aliénation implique toujours un désordre organique, un trouble fonctionnel du cerveau, qui peut parfaitement ne pas se rencontrer chez le cri-

minel. Celui-ci peut être en pleine santé et jouir de l'intégrité de son intelligence; seulement, par une véritable infirmité congénitale, certaines facultés morales lui font défaut; de là la prédominance inévitable des passions perverses dont rien ne combat plus dans l'âme la fatale impression : de là aussi l'irresponsabilité morale.

Nous avons voulu exposer brièvement cette théorie, dont l'importance et la gravité frapperont les esprits les moins attentifs. Les notions du libre arbitre, de la responsabilité sont aujourd'hui fort combattues et quelque peu obscurcies; le matérialisme en est la négation directe; d'autre part un humanitarisme faux et énervant incline à ne voir dans les grands coupables que des victimes malheureuses des conditions sociales et de leur propre organisation. Nombre d'esprits honnêtes, abusés par des illusions généreuses, en viennent à se demander si la loi, en frappant les criminels, n'atteint pas des malades, des déshérités, des irresponsables, auxquels, au lieu de châtimens, elle devrait prodiguer une maternelle sollicitude. Il importe de savoir si la science justifie ces doutes, confirme ces négations.

Les aliénistes sont maîtres chez eux, et nous n'aurions pas l'indiscrétion d'aller les combattre sur leur propre terrain. Des magistrats se sont trouvés pour récuser leur compétence et soutenir qu'un homme de bon sens est meilleur juge de la folie qu'un aliéniste, toujours disposé, dit-on, à voir des fous partout. — Nous sommes d'un autre avis : le bon sens ne peut tenir lieu de connaissances spéciales; si honnête juré que l'on soit, on est incapable, à moins d'être médecin, de poser sûrement le diagnostic de la fièvre typhoïde ou de la pleurésie; de même pour l'aliénation, en tant qu'elle est une maladie. — Mais il ne s'agit ici que d'une espèce de folie qu'on déclare compatible avec la santé, ou plutôt on veut faire rentrer dans la folie un état mental qui ne dépend d'aucune condition vraiment pathologique. Je dis que la question cesse d'être du ressort exclusif de la médecine; elle rentre de plein droit dans le domaine de la psychologie et de la morale.

Et d'abord les grands criminels sont-ils réellement privés, par une infirmité naturelle, de ce qu'on appelle le sens moral? Cette expression, *sens moral,* malgré son apparente clarté, est fort vague. Faut-il entendre par là, comme le veut M. Despine, un amour inné de ce qui est juste et bon, inspirant une répugnance presque invincible pour tout acte criminel ou simplement coupable? Il est évident qu'un tel amour fait défaut aux malheureux dont nous parlons; la preuve, c'est que le crime en général ne leur coûte guère. Mais cette insensibilité morale, naturelle ou acquise, ne suffit pas à elle seule pour détruire ni même pour atténuer la responsabilité,

Les théologiens distinguent, avec raison, l'*amour de délectation* (*amor*) et l'*amour de libre préférence* (*dilectio*). « La délectation, dit M. Th. Henri Martin, interprète de cette doctrine, est un phénomène de sensibilité : c'est l'attrait du plaisir possédé ou prévu. Cet attrait, passé à l'état d'habitude, c'est le penchant, qui entraîne quand la volonté ne résiste pas. Aimer en ce sens, c'est être attiré, charmé, ravi. » L'amour de délectation, comme tout phénomène de sensibilité passive, ne tombe que très indirectement sous l'empire du libre arbitre ; il ne dépend pas entièrement de nous d'éprouver ou de n'éprouver pas pour un objet déterminé de l'attrait ou de la répugnance. — Je suis tout disposé à reconnaître que nulle tendance naturelle ne porte les grands criminels à la vertu, que nulle aversion innée ne les détourne du crime ; si donc le sens moral n'était que sensibilité passive, si l'on ne pouvait éviter le mal qu'à la condition d'éprouver pour lui une instinctive et irrésistible répulsion, je n'hésiterais pas à les déclarer irresponsables. Mais, outre l'amour de délectation, il y a l'amour de libre préférence, qui n'est au fond qu'un acte de la volonté. Celui-là nous attache à l'objet d'un choix réfléchi lors même que la sensibilité passive n'y serait pas naturellement inclinée. Il est l'effet plus ou moins tardif du jugement prononcé par la raison sur la valeur d'une chose ou d'un acte ; il suit la délibération volontaire, loin de la précéder ou de la dicter. Or nous sommes toujours responsables de ressentir ou de ne ressentir pas un tel amour, parce que toujours il dépend de nous de vouloir ou de ne vouloir pas le bien moral qui l'inspire ; ce n'est plus là une impulsion aveugle de l'instinct, c'est une lumière qui vient de la raison et qui peu à peu échauffe le cœur, car il serait contradictoire que la sensibilité, malgré les résistances des passions égoïstes et inférieures, n'aimât pas à la longue ce que la raison a déclaré préférable, ce que la volonté s'est résolue à poursuivre et à réaliser.

C'est donc une erreur grave de ne voir dans le sens moral qu'une manifestation de la sensibilité. Il est avant tout un jugement de la raison ; il peut exister indépendamment de tout amour et de toute aversion, au moins de l'amour de délectation et de la répugnance qui lui est corrélative. Dira-t-on que ce jugement même sur le bien et le mal, le criminel en est incapable par une infirmité de sa nature ? J'avoue que le défaut d'éducation, les mauvais exemples peuvent singulièrement l'obscurcir ; j'avoue surtout que l'on chercherait vainement chez certains grands coupables cette rectitude de conscience qui discerne infailliblement le juste de l'injuste, ce qui est permis de ce qui ne l'est pas. Mais la responsabilité n'implique pas une réflexion philosophique sur les caractères généraux et abstraits du bien et du mal, elle existe, pourvu qu'il n'y ait pas erreur

invincible sur la moralité de telle ou telle action particulière et déterminée. Tuer un innocent pour le voler, voilà peut-être ce qu'un assassin fera sans répugnance; mais soutiendra-t-on qu'en le faisant il ignore qu'il commette un crime? Ce crime ne révolte en lui aucun sentiment, d'accord; sa raison le déclare-t-elle indifférent ou licite? Toute la question est là; pourvu qu'il sache qu'il fait le mal, sa sensibilité n'y mît-elle d'ailleurs aucun obstacle, pourvu que, le sachant, il conserve une liberté suffisante pour résister à l'impulsion perverse, sa responsabilité subsiste tout entière.

L'absence de remords ne prouve rien. Le remords est un phénomène de sensibilité. En admettant (ce que j'ai peine à croire) que la plupart des grands criminels ne l'éprouvent jamais au plus intime de leur conscience, il faudrait seulement conclure à une oblitération exceptionnelle de certains élémens sensitifs de leur nature : il ne s'ensuivrait nullement que le jugement moral, émané de la raison, leur fît tout à fait défaut. Je puis à la rigueur concevoir qu'un homme se rende sciemment coupable d'une mauvaise action, sans que pour cela il éprouve cette douleur particulière que les moralistes et les poëtes ont souvent dépeinte en traits si saisissans. Il est responsable, à la condition seule que le caractère moral de son acte ne lui ait pas échappé. J'irais même jusqu'à dire qu'il est d'autant plus responsable qu'il sent moins vivement le reproche intérieur : ne sait-on pas en effet que l'habitude du crime émousse la pointe du remords et qu'à force de pratiquer l'iniquité on finit par la boire comme de l'eau? Et cette habitude, quelle en est l'origine, sinon une volonté obstinée et persévérante à préférer ce que la raison condamne? Ainsi le criminel n'a pas seulement à rendre compte du mal qu'il fait, mais encore de l'impuissance où il s'est mis volontairement de ne pas le faire et du charme horrible dont peu à peu il a revêtu pour lui-même sa propre perversité.

Les mêmes considérations sont évidemment applicables aux deux autres ordres de sentimens qui, selon la théorie que nous avons exposée, sont nécessaires pour combattre dans le cœur de l'homme l'impulsion des passions mauvaises. Que les grands criminels éprouvent à un faible degré les sentimens altruistes, je ne le conteste pas; la vue des souffrances de leurs victimes, les affections domestiques, la pitié, les touchent peu; ce n'est pas la sensibilité, naturellement ou volontairement atrophiée, qui proteste en eux contre le mal qu'ils font. Encore une fois, c'est la raison morale, et par là j'entends cette connaissance du caractère moral de certains actes, que possède tout homme par cela seul qu'il a grandi au milieu d'un état social qui n'est pas absolument sauvage. Voici des parens qui torturent pendant de longues années, avec des raffinemens de férocité

inouïs, leur pauvre fille résignée et innocente; ces monstres trouvent sans doute une épouvantable volupté dans leur rôle de bourreaux : j'accorde qu'il y ait là une sorte de perversion congénitale de certains sentimens, mais je nie que la raison se taise entièrement en eux et qu'ils ne jugent pas criminelle une telle conduite. Je nie surtout que, mis en présence d'actes semblables, il leur fût impossible de décider s'ils sont bons ou mauvais. Or, on ne saurait trop le répéter, c'est la faculté du jugement moral, et non les sentimens qui en sont l'ordinaire conséquence, qui est la condition essentielle de la responsabilité.

Quant à l'absence de certains sentimens égoïstes qui pourraient lutter contre l'impulsion criminelle, nous ne voyons pas trop ce qu'il est permis d'en conclure. Que la plupart des grands criminels négligent les plus élémentaires précautions de prudence, annonçant à l'avance leurs forfaits par des menaces publiques, qu'ils semblent peu craindre les châtimens qui les attendent, en quoi leur responsabilité est-elle par là supprimée? Cela prouve simplement qu'ils manquent de prévoyance ou d'adresse et qu'ils tiennent peu à la vie. On comprend que des natures ignorantes et brutales s'entendent mal à tout combiner pour égarer les investigations de la justice; mais les criminels qui appartiennent aux classes éclairées de la société ne sont généralement pas si naïfs et ils déploient souvent des ressources merveilleuses de dissimulation prolongée. On comprend aussi que la mort semble parfois préférable à une vie de misère et d'abjection. « Je suis *feignant*, disait aux jurés le parricide Lemaire; j'ai horreur du travail. Si je ne veux pas travailler en liberté, ce n'est pas pour aller travailler au bagne; je me laisserai mourir de faim. » D'ailleurs, au moment où le crime est commis, le coupable a toujours l'espoir d'échapper à l'expiation, et quand elle est proche, il met une sorte de point d'honneur à ne point trembler devant elle.

On fait grand bruit dans une certaine école de l'hérédité du crime. Il est difficile de nier d'une manière absolue l'hérédité des dispositions morales, bien que les faits jusqu'ici constatés soient loin d'autoriser toutes les inductions qu'on a prétendu en tirer. Mais un crime n'est pas proprement une disposition; c'est un acte, et l'on ne va pas encore jusqu'à soutenir l'hérédité des actes. Qu'un homme reçoive de ses parens le germe de passions violentes qui, plus tard, pourront l'entraîner au crime, je n'y contredis pas, et j'accorderais volontiers que sa responsabilité est par là diminuée; est-il rigoureux d'en conclure que ces passions aboutiront fatalement à des crimes, et à des crimes d'une espèce déterminée? S'ensuit-il qu'aucun effort de la volonté ne pourra les réduire et que le malheureux qu'ellespossèdent sera comme un aveugle instrument

à la merci d'une force étrangère? Telle est pourtant la conséquence à laquelle on voudrait arriver quand on parle de l'hérédité du crime. Non, le crime pris en soi n'est pas et ne peut être héréditaire, et quant aux tendances perverses qui l'inspirent, quelle que soit leur puissance, elles ne sont jamais irrésistibles, au moins à l'état de santé : nous croyons l'avoir montré plus haut.

Ce qui explique l'apparente hérédité du crime, c'est l'identité de milieux, d'influences de toute sorte, qui peuvent agir sur les générations successives d'une même famille. Si les annales des bagnes présentent des dynasties de criminels, c'est que la misère, la haine de la société, la fainéantise, les mauvais exemples, l'impossibilité de réhabiliter un nom flétri, peut-être aussi je ne sais quelle épouvantable gloriole à conserver intact, en l'augmentant encore, le patrimoine de honte et de réprobation légué par le père ou l'aïeul, ont maintenu dans la voie du mal les tristes héritiers de tels ancêtres. Quant aux signes physiques qui, dit-on, signalent aux yeux d'un observateur exercé ceux qui sont voués par naissance à la fatalité du crime, il serait téméraire d'y voir autre chose que l'effet de conditions hygiéniques détestables agissant d'une manière continue pendant plusieurs générations, et nous attendrons des preuves plus décisives pour admettre qu'ils sont l'expression infaillible et scientifiquement constatée d'une perversité congénitale.

En résumé, nous n'apercevons aucune raison décisive de modifier les vieilles et saines notions sur la responsabilité. Il reste vrai que l'homme est responsable devant la société toutes les fois qu'il a accompli librement et en connaissance de cause un acte portant atteinte à l'honneur, à la propriété, à la vie de son semblable. Il n'y a pas ici à discuter si l'homme est vraiment libre, ou s'il n'est que l'instrument d'une fatalité psychologique ou organique dont il n'aurait pas conscience. Le problème de la liberté peut se poser en métaphysique, mais non en morale, parce que nier la liberté, c'est nier la morale elle-même. Moralement, légalement, l'homme est libre par cela seul qu'il se sent tel.

La liberté s'atteste au sens intime par la possibilité d'un choix entre deux ou plusieurs motifs, et plus précisément par la possibilité de prendre une détermination ou de s'abstenir. Et c'est cette possibilité dont on nie l'existence chez les grands criminels. Mais la seule preuve qu'on donne à l'appui de cette thèse est une pure et simple négation que rien ne justifie. On dit : pour commettre un tel crime, il faut que l'homme ait été dans l'impuissance de ne pas le commettre. Cela s'appelle résoudre la question par la question. Il est bien vrai que nous ne pouvons nous installer dans la conscience des grands coupables et lire ce qui s'y passe; mais nous pouvons lire dans la nôtre et raisonner ensuite par analogie. Or nous con-

naissons par expérience quels sont les motifs qui peuvent entraîner l'homme au mal, et toutes les fois qu'un de ces motifs nous paraît avoir été la cause déterminante, la raison suffisante d'un acte, nous sommes en droit de l'imputer à son auteur et de déclarer celui-ci moralement responsable devant la société et devant la loi. Ces motifs peuvent se ramener à deux chefs généraux : l'intérêt personnel et la passion, ou mieux encore à un seul, la passion, car l'intérêt, c'est la passion encore, tempérant par la réflexion ses ardeurs soudaines et appelant à son aide le temps et le calcul pour se satisfaire plus sûrement.

Si donc nous sommes en présence d'un acte que nous jugeons avoir été suggéré par une des passions ordinaires de l'humanité, nous affirmons que l'agent est moralement semblable à nous, passionné, mais libre aussi, par suite responsable. La responsabilité ne disparaît que là où aucune des passions ordinaires de l'humanité ne donne de l'acte une raison suffisante : si, par exemple, un assassinat est commis par un homme d'un caractère jusqu'alors doux et inoffensif, sans qu'on puisse découvrir de la part du meurtrier aucun motif de haine ou de jalousie contre la victime, nous croyons qu'il est permis de conclure à l'irresponsabilité.

Ce n'est pas tout. La passion peut être surexcitée par les hallucinations d'un cerveau en délire ou par les jugemens évidemment absurdes d'une intelligence malade. Sans être la folie, l'hallucination en est souvent le signe, et certains jugemens sont si manifestement absurdes qu'ils laissent peu de doutes sur l'état morbide de l'esprit qui les conçoit. Dans ces deux cas, nous n'hésiterions pas à reconnaître l'aliénation. Un homme devient assassin parce qu'il croit entendre dans la bouche de chacun le reproche d'une action flétrissante, dont il a été vingt-six ans auparavant la victime involontaire (1) : l'hallucination est ici la preuve de la folie et l'excuse du crime. Un libraire tue huit personnes pour rentrer en possession d'un exemplaire qu'il croit unique : il y a quelque chose de tellement anormal dans ce jugement, que l'existence d'un livre, sans autre valeur que sa rareté, est préférable à celle de huit innocens, qu'il est bien difficile d'en admettre l'empire sur une intelligence vraiment saine.

On objectera que même chez des individus qui ne sont nullement aliénés, une passion particulière peut devenir tellement puissante, tellement exclusive, qu'elle supprime pratiquement la possibilité d'une résistance et détruise le libre arbitre. Nous avons déjà répondu que dans ce cas la responsabilité remonte au-delà de l'acte coupable et porte sur toute la série des capitulations, des lâchetés

(1) Voyez les *Annales médico-psychologiques* du mois de mars 1877.

antérieures qui ont permis à la passion de s'installer en maîtresse dans une âme devenue complice volontaire de son asservissement.

Les moralistes ne sont pas les seuls à protester contre l'identité qu'on prétend établir entre les fous et les grands criminels. L'existence d'une folie morale (*moral insanity*), admise par le docteur Pritchard, paraît de plus en plus contestable aux aliénistes les plus autorisés. Dans un livre récent, le docteur Flemming a combattu avec une grande force et l'autorité d'une longue pratique la doctrine suivant laquelle le sens du bien et du mal pourrait être malade sans que les facultés intellectuelles fussent altérées. Toutes les facultés de l'âme sont solidaires, et, si le crime n'était qu'une forme de l'aliénation, il devrait toujours être accompagné d'hallucinations, de conceptions délirantes, attestant un trouble général et morbide de l'esprit. Puisqu'il est loin d'en être toujours ainsi, n'en faut-il pas conclure que là où ces signes n'existent pas, nous sommes en présence de la perversité toute seule et non de la folie?

Aux symptômes intellectuels s'ajoutent presque invariablement les symptômes physiologiques, et c'est là encore, nous semble-t-il, un moyen de distinguer scientifiquement les criminels aliénés de ceux qui ne le sont pas. « Voici, dit le docteur Maudsley, un homme qui a toujours été modéré dans sa conduite, prudent et laborieux en affaires, exemplaire dans toutes les choses de la vie. Tout d'un coup un grand changement s'opère en lui; il se jette dans les dissipations de toute espèce, se lance dans des spéculations commerciales effrénées, et ne conserve plus le moindre respect ni pour sa femme, ni pour sa famille, ni pour les devoirs de sa position. Ses amis, confondus, ne voient là que les effets du vice et gémissent qu'un homme de tant d'honneur et de vertu ait pu faire une si triste chute. Au bout de quelque temps, ils apprennent qu'il va passer en cour d'assises pour y répondre soit d'un attentat à la vie de quelqu'un, soit d'un vol d'argent ou de bijoux, et ils ne s'étonnent pas que les vices de ce malheureux l'aient conduit là. Mais un médecin compétent examine cet homme, il note en lui une légère particularité de la prononciation et peut-être une inégale dilatation des pupilles; ces symptômes, rapprochés de l'histoire de sa vie passée, permettent au médecin de dire avec une certitude positive que cet individu est frappé d'une maladie qui, minant peu à peu son intelligence et ses forces, détruira, avant qu'il soit longtemps, ses facultés mentales et ses facultés physiques, et enfin sa vie. C'est là un mal si bien connu que le médecin peut satisfaire à ce qui est l'épreuve de toute science, c'est-à-dire prédire avec certitude ce qui doit arriver. » Un dernier moyen de discernement entre les criminels aliénés et les criminels ordinaires, c'est l'examen des antécédens héréditaires. La transmission de la folie est prouvée, celle du

crime ne l'est pas. Si donc un criminel descend de parens fous, et s'il présente les diagnostics de l'aliénation, le doute n'est pas permis; dans le cas contraire, comment hésiter à le déclarer responsable?

Tout ce que nous sommes tenté d'accorder aux partisans de la thèse que nous combattons ici, c'est que, par une sorte d'infirmité congénitale, les sentimens moraux peuvent être très faibles chez certaines âmes, et les grands crimes n'être suivis d'aucun remords; mais, répétons-le, cela ne détruit en rien la responsabilité, car la notion du bien et du mal est un fait intellectuel qui ne se confond pas avec les sentimens dont il est d'ordinaire accompagné. Pour être responsable, il suffit qu'on ait conscience de faire mal, l'acte coupable n'inspirât-il d'ailleurs aucune répugnance, et qu'on soit libre de s'en abstenir.

Les conséquences pratiques auxquelles conduirait la doctrine de l'irresponsabilité des grands criminels sont fort graves. La punition devient une cruauté aussi révoltante qu'inutile; les petits coupables seuls, ceux qui, par leurs hésitations et leurs remords, ont fait preuve de sens moral ou de sentimens altruistes, pourront être justement punis. Quant aux autres, véritables fous en santé, il est permis de les enfermer, pour toute la vie peut-être, mais uniquement afin de les soumettre à un traitement moral. Nous ne voulons pas contester ce qu'un pareil traitement aurait à la fois d'humain et d'efficace; nous avons les yeux ouverts sur les objections de toute sorte que l'on peut faire à la peine de mort, et notre intention n'est pas d'ailleurs de rentrer ici dans ce grand débat sur le droit de punir que s'attribue la société. Nous croyons seulement que si l'homme raisonnable et libre est responsable de ses actes, cette responsabilité entraîne ce que nous oserions appeler le droit à la punition. Oui, c'est là vraiment un droit, car c'est une conséquence de l'inamissible dignité que confèrent à la nature humaine la raison et le libre arbitre. Déclarer le criminel irresponsable (sauf dans les circonstances exceptionnelles que nous avons essayé d'indiquer), c'est le déclarer déchu de son caractère d'homme; c'est, sous prétexte d'humanité, lui infliger une gratuite et sanglante injure, c'est lui fermer la voie de la vraie réhabilitation. Il y a peut-être plus de réelle philanthrophie à voir un homme tout entier dans celui que l'on frappe au nom de la loi, et nous voulons espérer que parmi les criminels eux-mêmes, beaucoup, ceux-là du moins chez qui tout sentiment de dignité humaine n'est pas encore éteint, rejetteraient cette humiliante pitié qui, sans pouvoir invoquer l'autorité de la science, prétendrait les soustraire aux conséquences de leurs actes en leur arrachant la raison.

Ludovic Carrau.

L'AUSTRALIE

D'APRÈS LES RÉCENS VOYAGEURS

III[1].

LA NOUVELLE-ZÉLANDE.

I. *Australia and New Zealand,* by Anthony Trollope, 3 vol. in-8°; London. — II. *New South Wales, the Mother-Colony of the Australias,* by G. H. Reid, Sydney 1876. — III. *Voyage autour du monde, Australie,* par M. le comte de Beauvoir. — IV. *Station life in New Zealand,* by lady Barker, 1 vol. — V. *Station amusements in New Zealand,* by the same. — VI. *Les Enfans du capitaine Grant : L'Océan pacifique,* par M. Jules Verne.

I. — LE PASSÉ DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE. — LA COLONISATION.

Lorsque, après de longues hésitations, le gouvernement anglais se décida à prendre enfin possession des îles connues sous le nom de Nouvelle-Zélande, il les rattacha au gouvernement de la Nouvelle-Galles du sud, et le vocabulaire géographique a confirmé ce caractère d'annexes en les englobant avec les colonies australiennes sous le nom commun aux unes et aux autres d'Australasie. Au premier abord, la Nouvelle-Zélande se présente donc simplement comme un prolongement de l'Australie. Les richesses sont de même nature, les occupations sont les mêmes dans les deux pays. On récolte de l'or dans la province d'Otago et le comté de Westland comme dans Victoria, on élève d'immenses troupeaux de moutons dans les provinces de Canterbury et d'Auckland comme dans la Riverina et les

(1) Voyez la *Revue* du 1er juillet et du 1er août.

Darling Downs, les mêmes causes de haine divisent sur l'étendue entière des deux îles les *squatters* et les *free selecters* en deux classes aussi difficilement conciliables qu'elles peuvent l'être dans les diverses colonies australiennes; enfin la population y jouit librement de sa souveraineté, et ses assemblées y usent du droit de pousser la colonie dans la voie du progrès et de créer une dette publique énorme sans plus de ménagemens que les parlemens d'Adélaïde, de Melbourne ou de Sydney. Cependant, comme il faut, selon le point de la côte où l'on aborde, soit cinq, soit sept jours, pour aller d'un des ports australiens à la Nouvelle-Zélande, une telle distance permet de supposer bien des différences entre des terres aussi largement séparées, et en effet ces différences ont été et sont assez profondément tranchées pour constituer à la Nouvelle-Zélande une histoire à part, lui conserver une originalité marquée, et lui assurer un avenir propre devant lequel pourrait bien pâlir l'étoile jusqu'ici favorable qui préside aux destinées australiennes. Il y a longtemps que l'enlumineur Oderisi exprimait en vers magnifiques dans le *Purgatoire* de Dante combien rapide est le succès, et comment aucun effort n'est définitif, aussi puissant et heureux qu'il soit. Telle est la loi du progrès même aux antipodes, et c'est pourquoi l'Australie, à peine adulte encore, rencontre déjà une rivale redoutable dans la Nouvelle-Zélande dont les champs d'or sont plus opulens, les terres plus fertiles, les pâturages plus nourris, le climat plus tempéré, les moutons plus prolifiques et la constitution plus républicaine.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont été découvertes par deux fois, à plus d'un siècle de distance, par les mêmes navigateurs et presqu'aux mêmes heures, par Abel Tasman au XVIIᵉ siècle et par Cook dans le dernier tiers du XVIIIᵉ; mais là s'arrête la ressemblance. On ne saurait trouver deux pays dont l'histoire et la colonisation aient été plus différentes. En 1770, Cook prit également possession de l'Australie et de la Nouvelle-Zelande au nom de la couronne d'Angleterre, mais tandis que pour l'Australie cette prise de possession fut presque immédiatement suivie d'effet, pour la Nouvelle-Zélande elle attendit à peu près cinquante ans avant de recevoir un commencement d'application. La Nouvelle-Zélande a bien gagné quelque chose, à vrai dire, à cette longue indifférence, car elle lui a dû de n'avoir jamais eu de *convicts*, et de pouvoir se présenter devant le monde avec une population sans castes de parias ni tache originelle d'aucune sorte. Il est assez curieux que le gouvernement anglais n'ait à aucun moment songé à faire de la Nouvelle-Zélande une colonie pénitentiaire, ni à l'origine, lorsqu'il était embarrassé pour déterminer l'emplacement des établissemens de cette nature, ni par la suite, lorsque la société australienne

grandissante commença à faire entendre ses murmures contre les envois trop multipliés de *convicts*. Envoyer une population de forçats au milieu d'une population d'anthropophages était pourtant une idée humoristique qui n'eût pas été trop en désaccord avec le génie traditionnel de la vieille Angleterre, et elle aurait certainement souri à cet âcre doyen Swift qui proposait si facétieusement des boucheries de viande d'enfans pour diminuer la misère irlandaise et poussait avec une sournoiserie si lugubre le poëte Gay à écrire une idylle de Newgate. J'imagine aussi que plus d'un *squire* anglais du bon vieux temps aurait, *over his wine*, acclamé de ses rires vigoureux l'original moyen de se débarrasser de la canaille anglaise au profit des estomacs de cannibales; mais les jours du vieux torysme brutalement conservateur et pur de toute mièvrerie libérale étaient passés sans retour lorsqu'on se souvint des îles découvertes par Cook. Des humoristes plus humains que le vigoureux misanthrope des *Voyages de Gulliver* avaient la faveur du public, et le mauvais renom de la Nouvelle-Zélande sauva la future colonie de la flétrissure dont gémit encore l'Australie.

Les colonies pénitentiaires une fois fondées en Australie, survinrent la révolution française et le règne de Napoléon Ier, et les Maoris gagnèrent encore vingt-cinq années d'entière tranquillité et de pratiques anthropophagiques non contrariées aux embarras formidables que ces événemens créèrent à l'Angleterre. Enfin en 1814, lorsqu'il fut à peu près certain que la crise continentale allait trouver une solution, on se souvint de la Nouvelle-Zélande, et ces îles furent déclarées colonie britannique par un acte du gouvernement; mais cet acte ne fut pas plus suivi d'effets directs que ne l'avait été la prise de possession par Cook, et pendant vingt-six ans encore la Nouvelle-Zélande fut une colonie sans colons. Le gouvernement anglais ne fit rien pour tourner du côté de cette nouvelle annexe de son empire le courant de l'émigration. Cette longue hésitation s'explique par des motifs assez honorables, et l'avenir s'est chargé de montrer qu'elle était légitime. Le *Colonial office* savait que les Maoris étaient une population guerrière; il sentait que pour former parmi eux un établissement européen il faudrait de toute nécessité le former à leur détriment, et que la conséquence en serait une guerre d'extermination à toute outrance. Or il lui répugnait précisément d'en arriver à cette guerre d'extermination. Quarante ou cinquante ans plus tôt il n'aurait guère reculé devant une telle extrémité, et il est permis de croire qu'aujourd'hui, après les sanglantes expériences répétées que ses rapports avec les différentes peuplades sauvages l'ont amené à faire, il y mettrait moins de façons; mais ce courant d'humanité, ou, si l'on préfère, de sentimentalité philanthropique, qui, à la faveur de la paix européenne,

fut si puissant sous la restauration et le règne de Louis-Philippe, et qui ne s'est arrêté qu'après avoir obtenu entre autres victoires l'abolition de la traite et celle de l'esclavage, venait alors de naître, et le gouvernement anglais, obligé de compter avec ce courant de l'opinion, préférait s'abstenir, dans la crainte que toute mesure qu'il pourrait prendre ne l'entraînât à des résolutions contraires à ses intentions de bon vouloir et de justice envers les indigènes de la Nouvelle-Zélande. Ce décret de colonisation n'eut donc d'autre résultat pendant de longues années que de permettre à leurs risques et périls les abords de la Nouvelle-Zélande aux Anglais d'espèce aventureuse qui voudraient y aller chercher fortune, renom et même puissance. Des traficans de nature plus ou moins équivoque y vinrent pêcher la baleine ou acheter aux indigènes *phormium*, peaux de requin et gomme de kauri; des missionnaires anglicans de zèle excentrique vinrent y distribuer des bibles, et des aventuriers diplomates, autorisés ou non par le *Colonial office*, y essayer la *formation* de gouvernemens indigènes dont ils se réservaient d'être les chefs. Ces fréquentations répétées et ces tentatives avortées ne furent cependant pas sans conséquence. Elles finirent par établir un certain commerce régulier avec les Maoris et par leur faire comprendre l'importance du peuple auquel appartenaient les hommes qui trafiquaient avec eux. Sous cette forme première de marchands d'aventure, les Européens leur furent d'ailleurs si sympathiques que non-seulement ils s'abstinrent d'ordinaire de les manger, mais que, les traitant comme des frères, ils associèrent, pour les désigner, leur nom national au mot de *pakeha*, qui dans leur idiome signifie étranger. Pakehas Maoris est le nom que portent en Nouvelle-Zélande les Européens établis parmi les Maoris, et cette appellation est née de l'époque de rapports irréguliers qui a précédé la colonisation sérieuse.

Cette colonisation, au contraire de celle de l'Australie, fut entièrement l'œuvre de l'initiative sociale qui prit en main l'entreprise, et finit par triompher des scrupules et des résistances du gouvernement anglais. En 1825, une société, la *New Zealand company*, se forma sous les auspices de lord Durham avec le but avoué d'acheter des terres aux indigènes pour en disposer en faveur de colons anglais. L'association ne put obtenir d'être reconnue par le gouvernement et disparut au bout de quelques années sans avoir rien accompli; mais elle avait rompu la glace, comme on dit vulgairement, et en 1836 une nouvelle société, la *New Zaeland association*, se forma sous les auspices de M. Francis Baring, futur lord Ashburton. Pas plus que la première, elle ne fut reconnue par le gouvernement, qui vit en elle une société politique beaucoup plus que commerciale. Pendant des années, il s'établit entre le

gouvernement anglais et les diverses sociétés qui se succédèrent pour cet objet de la colonisation de la Nouvelle-Zélande un dialogue qu'on peut résumer à peu près en ces termes :

« Nous ne pouvons pas, disait le *Colonial office*, autoriser une entreprise qui ne pourrait s'effectuer qu'au détriment des Maoris et au mépris des droits qui leur ont été reconnus par la couronne comme possesseurs du sol qu'ils occupent. — Mais comment, répondaient les sociétés colonisatrices, cette entreprise irait-elle à leur détriment, puisque nous nous proposons d'acheter leurs terres et non de les leur prendre? Si les Maoris sont légitimes possesseurs du sol, ne sont-ils pas libres de le vendre comme nous de l'acheter, et alors en quoi de pareilles transactions sont-elles différentes de celles qui transportent parmi nous la propriété de telles mains dans telles autres? — Ces transactions sont frappées d'avance d'invalidité, reprenait le *Colonial office*. Quoique propriétaires du sol, les chefs maoris sont cependant sujets de la couronne. Ils ne peuvent traiter avec vous sans son autorisation d'une part, et tout marché sera nul qu'elle n'aura pas approuvé; d'autre part, elle n'a pas prévu le cas où les terres cesseraient d'être entre les mains des Maoris, sans cela il est évident qu'elle se les serait attribuées comme elle s'est attribué les terres australiennes, et qu'elle aurait réglé de son propre mouvement ou d'accord avec le parlement les formes sous lesquelles elle pourrait ou devrait s'en dessaisir au profit des particuliers. Ce que vous cherchez équivaut donc à vous substituer aux droits de la couronne et à former une colonie qui ne relèvera en réalité que de vous seuls, sauf le cas où votre entreprise vous créerait des difficultés avec les indigènes. Ce jour-là nous serions certainement appelés à intervenir, soit pour vous prêter main-forte au mépris des engagemens que la couronne a contractés, ce que nous ne voulons pas faire, soit pour vous désavouer, vous nos nationaux, et vous livrer aux représailles que vous auriez méritées, ce que nous ne pourrions pas faire. Aussi, pour nous éviter l'une ou l'autre de ces alternatives, nous vous refusons la charte que vous demandez. »

La ténacité anglaise est connue, et ces refus répétés n'étaient pas pour décourager les promoteurs de cette entreprise. Quelque honnêtes et bien fondés que fussent d'ailleurs les scrupules du gouvernement anglais, il y avait quelque chose de réellement absurde dans l'existence de cette colonie qui était menacée de rester indéfiniment sans colons, parce qu'une poignée de sauvages se trouvaient les premiers occupans d'un sol qu'ils étaient impuissans à cultiver, et les personnages considérables qui avaient formé ces diverses sociétés colonisatrices profitèrent habilement de la fausse position où restait placé le *Colonial office*. En 1839, nouvelle société, et celle-là définitive, sous les auspices de lord Durham. Parmi ses

membres se trouvait un homme d'une activité d'esprit remarquable qui, dans ces années-là, s'était dévoué corps et âme à l'œuvre de la colonisation, non-seulement pour la Nouvelle-Zélande, mais pour les parties encore inoccupées de l'Australie, M. Gibbon Wakefield.

Tête à projets, utopiste pratique, M. Gibbon Wakefield, tel qu'il nous est dépeint par M. Trollope, se présente à nous sous les traits originaux d'un William Penn homme d'affaires. On le rencontrait partout où il y avait une colonie à former, avec un plan tout préparé, qu'il consentait à modifier ou à transformer, pourvu que son idée fixe triomphât, car il paraît avoir été sans scrupules méticuleux sur le choix des alliés et des moyens; cette affaire de la Nouvelle-Zélande en fut une preuve manifeste. Ce fut lui qui força réellement la main au gouvernement anglais en poussant la compagnie de la Nouvelle-Zélande à se passer de l'autorisation du *Colonial office*. Malgré la défense de lord John Russell, un navire d'émigrans, appartenant à la compagnie, mit à la voile au mois de juin 1839 pour la Nouvelle-Zélande, sous la direction du colonel Wakefield, le propre frère de M. Gibbon Wakefield. L'usurpation qu'avait redoutée le *Colonial office* s'accomplissait donc audacieusement; la compagnie allait créer une colonie qui ne relèverait en réalité que d'elle seule. Ainsi poussé dans ses derniers retranchemens, le gouvernement anglais se décida enfin à proclamer la Nouvelle-Zélande partie de la Nouvelle-Galles du sud et relevant de son gouvernement, et il envoya sans délai le capitaine Hobson pour y représenter l'autorité légitime sous le titre de lieutenant-gouverneur.

Entre l'arrivée du navire de la *New Zealand land company* et celle du capitaine Hobson, il s'écoula cependant près de six mois, et les usurpateurs mirent ce temps à profit. Ils se hâtèrent d'acheter aux indigènes, autour de la baie de Wellington, première ville fondée par les colons et future capitale de la Nouvelle-Zélande, d'énormes étendues de terre, moyennant quelques cargaisons de marchandises ridicules, petits miroirs, brosses et pinceaux pour la barbe, cire à cacheter et autres précieuses denrées. Le premier acte du capitaine Hobson en arrivant en Nouvelle-Zélande fut de prendre une mesure qui, sans annuler absolument les marchés conclus par Wakefield et ses compagnons, les soumettait à une vérification prochaine. Il convoqua dans une localité nommée Waitangi une assemblée de quarante-six chefs et de cinq cent douze Maoris notables, et conclut avec eux un traité fameux dans l'histoire de la colonie, car il est encore aujourd'hui la base du droit public en Nouvelle-Zélande. Par ce traité, les Maoris reconnaissaient la reine d'Angleterre comme leur souveraine, et la reine en retour s'engageait à protéger les tribus, et leur garantissait la possession des terres des deux îles dont elle les reconnaissait légitimes propriétaires. Par

suite de ce traité, les marchés conclus antérieurement par les colons avec les chefs indigènes furent soumis à révision, et il fut avéré après enquête que, sur les 45 millions d'acres qu'ils prétendaient avoir acquis, il y en avait plus des trois quarts dont les titres étaient nuls de droit, ces terres ayant été payées de prix dérisoires ou achetées à des vendeurs qui n'avaient nulle autorité pour en disposer. La plupart des terres furent donc rendues aux tribus qui les avaient perdues, et l'on put croire que la jeune colonie fondée sur ces bases de justice pourrait se développer en paix et vivre en bonne intelligence avec les indigènes. Cette illusion fut de courte durée.

On peut s'étonner de voir le gouvernement anglais reconnaître aux Maoris ce droit de propriétaires comme premiers occupans, tandis qu'il ne l'a jamais reconnu aux aborigènes australiens. C'est que les Maoris, tout cannibales qu'ils sont, composent une population des plus braves et des plus intelligentes, tandis que les indigènes australiens composent une population aussi bestiale que peu redoutable, en sorte que cette justice apparente montrée aux Maoris n'a été au fond autre chose que la crainte de la force, ce qui prouve qu'il est bon même pour un sauvage d'avoir les moyens de se faire respecter. Soyez anthropophages, mais forts, et l'un des plus puissans gouvernemens de ce monde vous traitera avec déférence; soyez inoffensifs, mais stupides et faibles, et vous serez écrasés sans pitié. Voilà qui justifie passablement le mot de l'Écriture : « En vérité, en vérité, je vous le dis, à celui qui a il sera donné par surcroît, et à celui qui n'a pas il sera ôté même ce qu'il a. » Plus d'un ministre anglican de ces régions australiennes pourrait prendre, ce nous semble, ce texte pour sujet d'une de ses instructions religieuses.

II. — LES MAORIS.

De toutes les différences qui séparent la Nouvelle-Zélande de l'Australie, les Maoris sont certainement la plus considérable et la plus tranchée. Qu'ils sont une population polynésienne, de race malaise, venue des îles des Navigateurs, ou peut-être même des îles Sandwich, comme leur langage, paraît-il, en porte témoignage, cela est bien connu; ce qui l'est moins, c'est que leur immigration est de date relativement fort récente. On peut calculer, dit M. Trollope, par la succession des chefs dont les noms ont été tenus en mémoire par la tradition, qu'elle ne remonte pas plus haut que le commencement du XVe siècle. En un sens cependant, ils peuvent être appelés indigènes, car ils paraissent bien avoir été les premiers habitans de la Nouvelle-Zélande. Ici nous ne sommes plus en présence des stupides aborigènes australiens; par son intelligence et

sa bravoure, cette population maorie peut être regardée comme la première en tête de toutes les races sauvages; mais cette bravoure qui va comme d'un bond jusqu'à la plus excessive férocité, et cette intelligence qui frise la perversité, communiquent à toutes ses actions quelque chose de véritablement diabolique bien fait pour donner raison à cette opinion de certains vieux théologiens qui voyaient dans les sauvages des sujets et des serfs de Satan. Durant ses excursions dans les régions du nord, on montra à M. Trollope une île placée dans un lac, où, selon la légende locale, une jeune fille maorie, renouvelant l'exploit de Léandre, se rendit jadis à la nage en entendant les sons de la flûte de son amant. C'est une légende toute gracieuse, n'est-il pas vrai, et qui rappelle au souvenir ces filles d'Otahiti venant à la nage, couronnées de fleurs, au-devant des matelots européens; malheureusement il nous faut ajouter un tout petit détail qui fait, avec le reste de l'histoire, une dissonance lugubre, c'est que cette flûte était formée d'un tibia humain probablement dépouillé de ses chairs enveloppantes pendant un repas de cannibales. Il y a de la poésie dans les mœurs et les actions des Maoris; mais cette poésie est invariablement marquée d'une teinte sinistre, et la légende que nous venons de rapporter en est une parfaite image. M. Jules Verne, dans une de ces amusantes vulgarisations dramatisées des résultats de la science et des explorations géographiques modernes dont il est l'ingénieux inventeur, a rendu avec intelligence ce caractère sinistre de la population maorie, et a réussi à en tirer quelques effets de terreur très suffisamment saisissans, même pour un lecteur blasé sur les émotions littéraires.

La coutume de l'anthropophagie est la détestable racine de cette poésie empoisonnée. On sait les scènes effroyables dont ces îles ont été le théâtre depuis deux siècles, et combien les équipages de Tasman et de Cook, et surtout celui de l'infortuné Marion de Frêne, ont eu à payer chèrement leur gloire d'explorateurs. Cette coutume est abominable; mais, en vérité, nous serions presque tenté de l'excuser tant les conditions particulières dans lesquelles se sont trouvés les Maoris nous en font toucher du doigt la raison d'être naturelle et quasi légitime. La Nouvelle-Zélande se distingue par une absence absolue de faune. Pas d'opossums et de kangourous auxquels on puisse faire la chasse comme en Australie, et sauf une certaine variété de rats dont les naturalistes, paraît-il, nient même le caractère indigène, pas d'autres représentans de la vie animale qu'un certain nombre de genres d'oiseaux. C'est aux oiseaux que ces îles semblent avoir appartenu sans partage jusqu'à l'arrivée des Européens. Jadis, le roi de ces solitudes était une sorte de casoar gigantesque, mesurant douze ou treize pieds de haut, le moa, disparu depuis des siècles, — bien qu'il ne soit pas

tout à fait certain que les premiers Maoris n'en aient pas connu et mangé les derniers survivans, — et dont on peut voir le squelette au musée de la ville de Christchurch, dans la province néo-zélandaise de Canterbury. Si les Maoris avaient apporté avec eux cette coutume, un tel pays n'était pas pour la leur faire oublier, et s'ils ne l'avaient pas encore, il était au contraire bien fait pour la créer. C'est Théophile Gautier, je crois, qui s'est amusé à soutenir un jour qu'il n'y avait pas d'animaux féroces, parce que la faim seule était la cause de leur férocité; on pourrait, sans paradoxe aucun, soutenir la même thèse à propos de l'anthropophagie, qui atteste bien plutôt la faim et la rareté de nourriture, qu'elle n'atteste un instinct pervers inné chez les races sauvages qui la pratiquent. Que pouvaient faire les Maoris sans aucun des animaux qui servent à la nourriture de l'homme, sans autre gibier qu'un gibier ailé, de volume insuffisant, proie précaire qui fuyait devant leurs frondes et leurs flèches, sinon se manger quelque peu entre eux? On ne peut raisonnablement exiger de sauvages vigoureux et sans vie morale qu'ils pratiquent le régime pythagorique comme des membres américains de la Société des légumistes, et nous avons vu dans une de nos études précédentes que les aborigènes australiens, après une diète exclusivement végétale de quelques mois, revenaient presque invinciblement à l'anthropophagie par le besoin d'une nourriture plus forte.

Pour si exécrable que soit cette coutume, elle est au fond peut-être moins faite pour attrister que certains de nos vices, à nous civilisés, car elle n'est pas un crime volontaire du libre arbitre et ne dénonce que la misère primitive de l'homme; c'est chose qui intéresse le naturaliste et le physiologiste bien plutôt que le philosophe et le théologien. Est-il bien vrai d'ailleurs qu'elle soit plus loin de nos instincts que de ceux des races sauvages, et ne la voyons-nous pas surgir aussitôt qu'apparaît la nécessité matérielle qui lui a donné naissance, dans les naufrages, dans les siéges, dans les temps de disette? Pendant la famine qui sévit, il y a quelques années, sur certaines tribus africaines, l'anthropophagie ne se déclara-t-elle pas aussitôt, non par cas exceptionnels, mais comme une sorte de fléau qui s'étendit soudainement sur toute la population? Nos lecteurs connaissent de longue date les histoires des siéges de Jérusalem par Titus, de Paris par Henri IV, de Sancerre par le maréchal de La Châtre, mais beaucoup d'entre eux ignorent peut-être que pendant les années qui virent l'agonie carlovingienne on étala publiquement, à plusieurs reprises, de la viande humaine au marché de Tournus en Bourgogne, et qu'il y a eu ainsi un jour dans nos annales où l'anthropophagie s'est montrée chez nous, cyniquement, en plein soleil, cherchant à s'établir comme chose de droit. La morale de

tout cela, c'est que les civilisés devraient s'abstenir de prendre trop prétexte de leur supériorité pour écraser les races sauvages, car elles sont certainement dans la plupart des cas plus près de nos vertus que nous ne sommes loin de leurs vices.

Lorsqu'une nécessité matérielle s'est prolongée assez longtemps pour engendrer une coutume, il arrive parfois qu'une sorte de progrès diabolique s'en mêlant, il s'y introduit des raffinemens d'une perversité effroyable, et tel est le cas des Maoris qui sont anthropophages, non pas brutalement, mais en gourmets et avec délices. Ils ne mangent la chair de leurs semblables que cuite ou fumée, ils ont leurs délicatesses culinaires particulières, leurs morceaux de choix et de préférence, par exemple, les yeux et le cerveau, ainsi qu'en témoigne ce fragment d'un chant de guerre cité par M. Trollope : « Oh! mon petit enfant, pourquoi criez-vous, pourquoi pleurez-vous? Est-ce pour appeler votre nourriture? La voilà pour vous, c'est la chair d'Hekumanu et de Werata. Quoique je sois rassasié des délicates cervelles de Putu Rikiriki et de Raukauri, cependant telle est ma haine que je veux me gorger encore de celles de Pau, de Ngaraunga, de Pipi, et de ce morceau friand pour moi par-dessus tous les autres, la chair du détesté Teao. » Ce petit fragment, qui ne laisse certes rien à désirer pour la férocité, nous suggère encore une sorte de demi-excuse de l'anthropophagie. Les habitans des îles Sandwich croient que la force de l'ennemi vaincu passe dans son vainqueur; les Maoris, qu'on dit originaires de ces îles, partagent la même croyance; seulement cette sorte de transsubstantiation est chez eux aussi matérielle que possible, et c'est la vie même de l'ennemi vaincu qui passe en eux avec son sang et sa chair. Que cette croyance est psychologiquement aussi vraie que profonde, cela est incontestable, mais qui peut dire jusqu'à quel point elle n'est point fondée matériellement? Buffon prétend que le loup, bête aussi lâche que féroce, devient réellement intrépide lorsqu'il a une fois tâté de la chair humaine, et que la superstition du loup-garou a eu sa première origine dans les exploits homicides de certains de ces animaux qui s'étaient repus de la grasse chère des champs de bataille. N'est-ce pas exactement le même phénomène qui s'accomplit chez les cannibales, véritables loups-garous de l'humanité, dont la férocité s'accroît avec chacun des horribles repas qu'ils gagnent par le carnage, et n'est-il pas probable, en conséquence, qu'une bonne partie de cette vaillance des Maoris, dont les solides soldats anglais ont eu tant de fois à faire la cruelle expérience, doit être rapportée à l'anthropophagie? Combien la certitude d'être mangé si l'on est vaincu doit ajouter au sentiment de la conservation personnelle, et combien l'espoir pervers de dévorer son ennemi doit ajouter d'entrain frénétique à la furie du combat! L'anthropophagie est une

dépravation, mais la bravoure est une vertu, même quand elle est la fille d'une telle mère, et cela prouvera, si l'on veut, que Hegel et M. Azaïs ont eu raison l'un et l'autre, quand ils ont avancé, le premier que toute chose appelle et engendre son contraire, et le second qu'il n'est rien qui n'ait sa compensation.

Toute tenace cependant que soit cette coutume par les instincts de férocité qu'elle aiguise et par l'horrible gourmandise qu'elle crée, elle avait diminué sensiblement au contact des Européens, et il était permis d'espérer que la civilisation en viendrait à bout, lorsque la politique des chefs maoris en lutte avec le gouvernement colonial lui a donné une recrudescence malheureuse par suite d'une réaction inventée comme machine de guerre contre les Européens. Nous parlerons dans un instant de cette réaction qui, tout odieuse qu'elle soit, n'est pas sans faire honneur à la sagacité et à l'intelligence de ses promoteurs. Toutefois cette recrudescence s'est bornée aux régions exclusivement occupées par les Maoris qui ont rejeté le gouvernement de la reine pour adopter un roi de leur nationalité, de sorte que l'anthropophagie est ainsi comme emprisonnée et tenue en état de siége; d'ailleurs la jeune Zélande, c'est-à-dire les chefs plus ou moins entourés par la civilisation et amis plus ou moins sincères du gouvernement anglais, fait volontiers étalage de sa conversion à cet égard. M. Trollope venant à parler de Rauparaha, un terrible chef maori, auteur d'un affreux massacre de colons, nous donne sur ce sauvage et sa descendance les curieux détails suivans. « Ce Rauparaha avait été un grand cannibale et un horrible fléau pour les Maoris de l'île du Milieu, dont il avait dévoré bon nombre; mais il avait une grande réputation de sagesse, et il sut s'arranger après toutes ses difficultés tant avec les Maoris qu'avec les blancs pour mourir dans son lit à une vieillesse avancée. J'eus le plaisir de me trouver avec son fils à la table du gouverneur, et de jouer avec lui au volant dans la salle de notre hôte. Ce nouveau Rauparaha est aussi un homme puissant parmi les Maoris, et il est en termes très amicaux avec les blancs. On dit de lui qu'il a tué des hommes, mais qu'il n'en a jamais mangé; on dit de son père qu'il avait tué des hommes, et qu'il les avait mangés, — et il en avait certainement mangé beaucoup; — mais on dit de son grand-père qu'il avait tué des hommes, qu'il les avait mangés, et qu'ensuite il avait été lui-même tué et mangé comme un vrai guerrier maori du bon vieux temps qu'il était. » Ce sont les trois générations de burgraves de M. Victor Hugo, transportés en Nouvelle-Zélande et transformés de la manière la plus amusante et la plus heureuse.

Outre l'anthropophagie, les Maoris ont un certain nombre de coutumes qui ont étonné tous les voyageurs, mais qui, je le crois bien, sont pour un philosophe plus singulières en apparence qu'en

réalité. De ce nombre est la coutume bien connue du *tabou*. Certains lieux, certaines personnes, certains objets sont *tabou*, c'est-à-dire qu'il est interdit de toucher aux uns et d'approcher des autres. Les lieux de sépulture, les temples, les prêtres et les chefs, tels ou tels alimens sont *tabou*. Voilà qui au premier abord paraît fort plaisant, et ressemble aux interdictions dont Sancho Pança eut à souffrir dans son île de Barataria; il nous semble cependant que sans beaucoup de recherches il serait facile de trouver parmi nous les analogues de cette coutume. Les choses et les personnes *tabou*, c'est-à-dire sacrées dans un bon ou dans un mauvais sens, sacrées par l'effroi ou par le respect, maudites ou bénies, ont abondé et abondent encore dans nos civilisations. Certains alimens sont *tabou*; mais qu'étaient les animaux impurs chez les Juifs, que sont les boissons fermentées chez les musulmans, qu'était-ce que l'interdiction de la viande de cheval par les prêtres chrétiens chez les peuples du nord? Les églises étaient *tabou* au premier chef au moyen âge, elles le sont encore à un certain degré. L'excommunication était le *tabou* porté à sa dernière puissance. Les prêtres dans l'église catholique, par le fait de l'absolue consécration à Dieu, ont un caractère *tabou* qui écarte d'eux la familiarité, et entoure leurs personnes d'un respect qui, chez le peuple, confine souvent à l'effroi. Les chefs maoris sont *tabou*, mais il n'y a pas là de quoi beaucoup surprendre les Anglais, dont le souverain est inviolable de par la constitution séculairement respectée qui les régit, et puisque le nom de l'Angleterre se présente sous notre plume, pour combien de choses la société anglaise n'a-t-elle pas multiplié le *tabou* par *cant*, pruderie ou vraie vertu? Si donc cette coutume du *tabou* est faite pour créer quelque étonnement, c'est de la trouver si conforme aux nôtres propres et à celles de tous les peuples qui nous ont précédés. L'homme est bien décidément le même sous toutes les latitudes, qu'il soit barbu ou à menton glabre, fardé ou tatoué, et la seule chose vraiment comique c'est de le trouver si peu habile à reconnaître sa ressemblance dans les nombreux miroirs que lui présente la nature. De combien de manières ne varions-nous pas le *Comment peut-on être Persan?* de Montesquieu, et combien de fois nos jugemens et nos moqueries n'imitent-ils pas ce roi de Pégu, qui, au dire de Chamfort, faillit crever de rire en apprenant que les Vénitiens n'avaient pas de roi et vivaient en république?

Une autre coutume moins connue et plus originale encore que le *tabou* s'appelle le *muru*. Toutes les fois qu'il arrive un malheur ou un accident à un Maori, les parens, voisins, amis et connaissances se rendent par bandes chez cette victime de la destinée ou du hasard, et le punissent de son malheur comme d'une faute amenée par son imprudence, en pillant sa maison et en dévorant le contenu

de son garde-manger. D'ordinaire on joint à ce pillage une vigoureuse volée de coups de trique afin d'inculquer à l'infortuné les principes de la sagesse d'une manière sensible; il est vrai que par manière d'atténuation on autorise la victime à se défendre, ce qui lui permet d'éviter une partie de sa correction, s'il est suffisamment ferré sur les arts de la savate et du bâton. Le *muru* peut être appliqué plusieurs fois pour le même accident par plusieurs bandes successives, cela dépend de la nature de l'accident. Par exemple, dit M. Trollope, une femme mariée s'enfuit avec un séducteur; le mari reçoit d'abord la visite de ses parens qui viennent lui offrir leurs complimens de condoléance, et après avoir dévoré tout leur soûl de ses provisions s'en retournent chargés de tout ce qu'ils peuvent emporter, puis celle des parens de sa femme, qui le punissent de ne l'avoir pas mieux surveillée par un second pillage, puis celle des amis du séducteur qui vengent sur les meubles de l'époux la fausse position que s'est créée leur camarade. Innombrables sont les cas ou le *muru* peut être appliqué. Un enfant tombe dans le feu et se brûle, le père est immédiatement pillé. Un canot chavire, et ceux qui le montaient se sont noyés ou ont failli se noyer, le propriétaire du canot subit la correction vengeresse. Ce qu'il y a de tout à fait curieux c'est que le *muru* est considéré comme une haute marque d'honneur, qu'il serait honteux d'y échapper, et que le pillage ne rencontre jamais la moindre résistance. Et en effet pourquoi celui qui en est victime résisterait-il? Pillé aujourd'hui il prendra demain sa revanche sur ses voisins, car il est impossible qu'aucune existence humaine s'écoule sans accidens, et par conséquent il garde toujours l'espérance de se refaire un mobilier à bref délai. Avec un pareil système d'amende, il est clair que la propriété individuelle devient de difficile formation, et que les richesses de la tribu courent peu de risque de s'accumuler dans les mêmes mains. Voilà une manière d'activer la circulation des capitaux à laquelle nos communistes européens n'ont pas encore pensé, et qu'on peut recommander à leurs méditations.

Eh bien! ici encore il me semble que cette coutume, pour si excentrique qu'elle paraisse, se retrouverait ailleurs que chez les Maoris. En quel lieu du monde le malheureux n'a-t-il pas à payer son malheur? Demandez aux armées en déroute, dont les traînards isolés sont dépouillés par les paysans, aux naufragés dont le navire échoué est pillé sous leurs yeux par les habitans des côtes, aux maisons en deuil dont les maîtres ne sortent de leur douleur que pour s'apercevoir qu'ils ont été volés pendant qu'ils n'avaient d'âme que pour leur perte, au spéculateur dont le crédit s'ébranle et qui se voit d'autant plus pressé qu'il a plus besoin de liberté. Et les peuples malheureux, de combien de manières n'ont-ils pas à

payer leurs revers? Demandez à la Pologne, à l'Irlande, à l'Italie d'il y a vingt ans. Combien de fois nous appliquons le *muru* innocemment et sans nous en douter, M. Trollope va lui-même nous en fournir un exemple bien fait pour nous toucher. En parlant du massacre de Wairau commis par ce Rauparaha, nommé dans les pages précédentes, et de l'émotion avec laquelle cette nouvelle fut reçue en Europe, notre auteur écrit les lignes suivantes : « Ce massacre arrêta complétement l'émigration pour la Nouvelle-Zélande, excita la sympathie du public dans diverses régions de la Grande-Bretagne, et à Paris — oh! infortunée Nouvelle-Zélande! — une proposition fut faite pour ouvrir une souscription afin de fournir aux malheureux colons les moyens de revenir dans la mère patrie. *Dans quels abîmes de misère on peut tomber!* » Est-il bien sûr, je le demande à M. Trollope, qu'il se fût exprimé sur notre compte avec un tel sans-façon si son livre n'avait pas été écrit après nos désastres de 1870-1871? Son ironie n'est pas écrasante sans doute, mais la bonne intention y est. M. Trollope nous applique donc le *muru* à sa manière, et se charge ainsi de nous prouver que cette coutume est bien conforme au fond de la nature humaine.

Il était difficile que, rencontrant devant elle un peuple aussi original et aussi redoutable, la jeune colonie se développât en toute prospérité. Tant qu'ils n'eurent affaire qu'à des marchands et à des aventuriers isolés, les Maoris se montrèrent accommodans et hospitaliers, recevant les *pakehas* comme des amis, et n'usant de l'anthropophagie qu'avec une louable réserve; mais lorsque, par suite du traité de Waitangi conclu par le gouverneur Hobson, ils virent les Européens affluer dans leur pays et y prendre résidence fixe, le sentiment de la conservation personnelle s'éveilla chez eux avec une énergie désespérée. Il s'ensuivit une série de guerres fort sérieuses et fort sanglantes, où il fallut à l'Angleterre des armées de 15,000 hommes pour venir à bout d'ennemis dont les forces les plus considérables ne se montèrent jamais à plus de 2,000 ou 3,000 hommes, et ce fait seul suffit pour faire l'éloge de la bravoure maorie. Nous ne pouvons entrer dans le détail de ces longues guerres qui, commencées en 1844, ont continué jusqu'en 1867, et qu'on ne peut dire encore terminées aujourd'hui, bien que les Maoris aient été fort réduits en nombre; tout ce que nous voulons, c'est nous arrêter particulièrement aux faits qui peuvent mettre la nature du peuple maori en pleine lumière. M. Renan a pu dire un jour, avec un légitime dédain, qu'il ne voyait pas de raison pour qu'un Papou eût une âme immortelle, mais ce dédain ne serait pas à sa place en parlant des Maoris. Ces anthropophages ont une âme, et une âme des plus remarquables, si le courage le plus intrépide, l'entente la plus rapide des moyens stratégiques, et l'intelligence la

plus singulière des ressorts de la politique suffisent pour attester qu'on est porteur de l'étincelle divine. Jamais nous n'avons mieux compris le dévoûment des missionnaires qu'en lisant ce que les voyageurs nous rapportent des Maoris, car il y a gloire véritablement à faire entrer dans la vaste humanité quelqu'un de ces héroïques sauvages, et nous concevons qu'on puisse être tenté par cette œuvre, même au risque d'être mangé.

Les hostilités eurent leur origine dans les difficultés relatives aux terres achetées. Le gouverneur Hobson avait réduit les 45 millions d'acres de terres que les colons prétendaient avoir acquis à 282,000, restituant le reste aux indigènes comme ayant été indûment acheté. Les Maoris saisirent très vite ce désir de justice du gouvernement anglais, et surent se servir avec intelligence des moyens qu'il leur offrait pour résister aux envahisseurs. Le gouvernement leur apprenait qu'il y avait des achats légitimes et d'autres qui ne l'étaient pas; ils cherchèrent donc des raisons qui pussent invalider la majeure partie des transactions, et ils en trouvèrent parfois qui auraient fait honneur à la sagacité d'un jurisconsulte émérite. Sous le gouverneur Fitzroy, successeur d'Hobson, les indigènes de Taranaki, dans l'île du nord, prétendirent que 60,000 acres de terre occupés par les colons sur leur territoire, dans l'établissement dit de New-Plymouth, n'avaient pas été légalement achetés. Enquête faite, il fut d'abord reconnu que les terres ayant été conquises et vendues par le conquérant même, un chef du nom de Te Whero-Whero, plus tard célèbre sous le nom de Potatau comme premier roi de la Nouvelle-Zélande, le marché était valable de par la loi maorie, qui admet le transfert absolu de la propriété au conquérant. Cela est vrai, répondirent les indigènes de Taranaki, mais ce qui n'est pas moins la loi maorie, c'est que la conquête est insuffisante pour ce transfert si elle n'est pas suivie d'une occupation réelle; or ces terres ont été conquises, mais n'ont jamais été occupées, elles n'ont donc pas été vendues légitimement. Le fait était exact, et le gouverneur Fitzroy réduisit ces 60,000 acres à 3,500, ruinant ainsi la presque totalité des colons qui en cette circonstance pouvaient dire qu'ils s'étaient établis sur ces terres en toute bonne foi. Lorsque les Maoris eurent partie gagnée, ils commencèrent à prendre en mépris le gouvernement qui cédait ainsi à leurs réclamations, appelèrent faiblesse ce qui n'était que prudence et crurent qu'ils pouvaient avec impunité remplacer la subtilité par la violence. Des agens de l'administration coloniale ayant été envoyés dans la région qui est aujourd'hui la province de Marlborough pour lever le plan de la vallée de Wairau, près de la petite ville actuelle de Picton, vallée que les *settlers* prétendaient avoir été acquise par la *New Zealand land company*, deux chefs maoris, Rangihaeta et

Rauparaha, se présentèrent pour s'opposer à leur mission. Un combat s'ensuivit dans lequel onze colons furent tués; neuf autres, faits prisonniers, furent massacrés de sang-froid par Rauparaha. La nouvelle de ce massacre causa une impression de terreur générale d'autant plus forte que les coupables ne furent ni punis, ni même poursuivis, l'administration coloniale se demandant par excès de scrupule si ces sauvages étaient bien réellement soumis aux lois anglaises. Le sentiment de l'insécurité chez les colons, l'audace agressive croissante chez les Maoris, conduisaient également à la guerre; elle éclata en 1844, un an après le massacre de Wairau.

Le prétexte en fut honorable pour le patriotisme maori. Depuis la fondation de la colonie des drapeaux aux couleurs de l'Angleterre s'élevaient sur les édifices à l'usage de l'administration coloniale, maisons de douanes et autres, spécialement à Kororeka, près de la baie des îles, point où jusqu'alors les Européens avaient toujours débarqué et qui était le théâtre traditionnel du commerce avec les Maoris. Ces couleurs offusquèrent la vue d'un chef nommé Heke, qui fit jeter bas et brûler le drapeau anglais. L'autorité le rétablit peu après, mais en abolissant par concession la maison de douanes installée à Kororeka; Heke le fit couper et brûler de nouveau. Replanté une troisième fois, il fut abattu une troisième fois, et ce dernier acte d'agression amena une bataille où Heke eut le dessus et par suite de laquelle les colons furent obligés d'évacuer Kororeka. Les troupes anglaises se mirent à la chasse de Heke et de ses alliés, mais il se trouva que le gibier était plus fort que le chasseur. Plusieurs combats eurent lieu où les Anglais eurent le dessous. Enfin, ayant commis l'imprudence de diviser leurs forces, les Maoris furent vaincus, et comme ils avaient épuisé les ressources qu'ils avaient assemblées pour cette guerre entreprise à la hâte, ils demandèrent la paix et l'obtinrent avec amnistie entière à la fin de 1846. En quoi, je le demande, le patriote européen le plus sensible et le plus fier aurait-il pu se montrer plus délicatement intelligent de la dignité nationale et plus chatouilleux sur le point d'honneur que ce sauvage Heke, brûleur des drapeaux de l'étranger?

De longues années de paix suivirent, mais cette paix ne fut jamais complète, et, malgré les efforts du gouvernement colonial pour se concilier le bon vouloir des Maoris, des guerres partielles éclatèrent par intervalles, toujours désastreuses pour les forces anglaises. Les indigènes mirent d'ailleurs à profit le temps de cette paix en cherchant et en combinant des moyens de résistance qui donnèrent à l'administration coloniale presque autant de soucis qu'aurait pu lui en donner une guerre franchement déclarée. Les deux principaux de ces moyens d'action valent d'être signalés comme témoi-

gnages irrécusables de la sagacité politique des chefs maoris : la ligue de la terre et la création d'une royauté néo-zélandaise. La ligue avait pour objet d'empêcher les terres de tomber entre les mains des colons, et dans ce dessein les chefs maoris employèrent les moyens coercitifs les plus rigoureux envers les tribus disposées à entrer en marché avec une vigueur et une discipline dignes de grévistes européens résolus à interdire tout travail à d'autres conditions que celles par eux imposées. Cette ligue, qui commença en 1848, fut pendant des années la pierre d'achoppement de la colonie, qui ne pouvait se développer, se heurtant sans cesse contre cette résistance habilement organisée. Le second moyen, la création d'une royauté néo-zélandaise, est encore plus remarquable. Jusqu'à la fondation de la colonie, la population maorie avait été gouvernée par une véritable oligarchie dont les membres, divisés d'intérêts comme d'ambitions, se faisaient mutuellement la guerre, et qui, dans les premières luttes, ne purent et ne voulurent pas par conséquent opposer à l'ennemi une force d'ensemble. « Nos ennemis sont forts, se dirent-ils enfin, parce qu'ils ont une souveraine de laquelle tous dépendent et à laquelle tous obéissent; faisons comme eux, et nous les vaincrons. » Ils créèrent donc un roi à l'imitation de l'Angleterre, et élurent le chef Te Whero-Whero sous le nom de Potatau. Depuis cette époque, la Nouvelle-Zélande a été partagée en deux parties tranchées, les tribus dont les chefs ont suivi la faction du roi, les tribus qui ont préféré contracter amitié avec l'Angleterre. Cela était mieux que bien raisonné, il faut en convenir, car cela était vraiment noble et patriotique. Combien dans les vieux états les plus civilisés trouverait-on d'exemples d'oligarchies aussi promptes à sacrifier au bien commun leur pouvoir et leurs intérêts particuliers?

La guerre ainsi longuement préparée éclata en 1861 dans la province de Taranaki, de l'île du Nord, où nous avons déjà vu les différends entre les Anglais et les Maoris au sujet des terres vendues par droit de conquête. Un natif, dont le nom de Teira a été *anglicisé* en celui de Taylor, voulut vendre certaines terres par lui possédées, mais le chef de sa tribu, William King, s'y opposa en vertu des interdictions fulminées par la ligue dont nous venons de parler, et il trouva, pour appuyer son opposition, un allié puissant dans le chef de la tribu de Waikato, affublé comme lui d'un nom anglais à l'instar des Peaux-Rouges d'Amérique, William Thompson. Les indigènes furent d'abord battus, et une trêve de deux ans s'ensuivit, pendant laquelle le gouverneur, sir George Grey, assisté de toutes les autorités coloniales, depuis son premier ministre jusqu'à l'évêque anglican, s'efforça d'amener les rebelles à céder les terres

en litige ou à soumettre la question à un arbitrage. Les Maoris ne voulurent entendre à aucune proposition, et la guerre recommença; 15,000 hommes, sous les ordres du général Cameron, entrèrent alors en campagne contre 2,000 Maoris. C'était une terrible inégalité de forces et qui semblerait avoir dû faire pencher tout aussitôt la balance du côté des Anglais. Il n'en fut cependant rien. Les Maoris évitèrent toujours habilement de se présenter devant leurs ennemis en bataille rangée, et s'en tinrent à une guerre défensive où ils combattirent dans des camps retranchés construits en terre qu'ils abandonnaient secrètement lorsqu'ils ne pouvaient plus tenir pour aller plus loin en élever de nouveaux, en sorte que cette campagne ressembla à une guerre contre une succession de gigantesques taupinières homicides. Plusieurs des attaques dirigées contre ces camps retranchés, nommés *pahs* dans la langue du pays, sont célèbres dans la toute fraîche histoire de la Nouvelle-Zélande, notamment celles du *pah* de Rangariri et de *Gate-pah* près de Tauranga. Les récits qui nous sont faits de ces deux affaires rappellent d'une manière fort étroite nos siéges des forteresses africaines de Zaatcha et de Laghouat, et ce n'est certes pas un médiocre éloge à faire des qualités militaires des Maoris que de dire que, pour la ténacité héroïque et l'habileté de la défense, nos Arabes d'Algérie trouveraient en eux de dignes émules.

Durant cette guerre, des tribus entières disparurent, par exemple celle de Waikato, et leurs terres furent confisquées; mais alors une nouvelle machine de résistance, plus formidable que toutes les autres, se révéla tout à coup chez les Maoris, où quelque homme de génie, appelant la superstition à l'aide de son désespoir patriotique, mit au monde une sorte de religion nouvelle ayant pour but de rappeler les indigènes à leur barbarie traditionnelle jusque dans ses pratiques les plus abominables. — Une partie de notre faiblesse, pensa le sauvage de génie dont le nom ne nous est pas rapporté, vient incontestablement de la trop grande condescendance que nous avons montrée aux coutumes et à la religion des *Pakehas*. Nous devons être différens d'eux pour les vaincre, nous devons leur inspirer horreur pour leur imposer respect. En adoptant leurs coutumes et leur religion, nous abdiquons notre force sans acquérir la leur, nous cessons d'être ce que nous sommes sans devenir ce qu'ils sont. Que sommes-nous pour eux lorsque nous leur montrons trop de complaisance? Des apprentis en civilisation dont les tâtonnemens font rire, des inférieurs dont on raille familièrement les gaucheries, des esclaves dont l'origine n'est jamais effacée, toutes variétés d'êtres qu'on ne hait plus, mais qu'on méprise. Eh bien! que tout ce qui leur était en horreur parmi nous nous soit d'autant plus cher, que tout ce qu'ils condamnaient nous soit d'autant plus sacré. Re-

prenons avec ferveur les coutumes de nos pères que nous commencions à abdiquer. Nos ennemis nous reprochaient l'anthropophagie, et nous avions presque cessé de la pratiquer, revenons-y avec énergie, et que les banquets de chair humaine soient le défi que notre barbarie jette à leur civilisation. Ils nous ont enseigné que l'union de l'homme et de la femme doit être éternelle, et qu'une femme ne doit appartenir qu'à un seul homme; revenons à notre ancienne promiscuité, et que toute femme appartienne à tous. — Certes ce sont là d'odieux moyens de défense, mais le sentiment qui les a suscités va droit à son but avec une incontestable justesse, et si tout récemment M. Albert Réville amnistiait ici même le vieil Arverne Critognat d'avoir proposé l'anthropophagie aux Gaulois comme arme de résistance, ne pouvons-nous pas pour la même raison amnistier le patriote maori qui l'a remise en vogue dans la Nouvelle-Zélande? Si la pensée est profonde, il va sans dire que le culte qui en est résulté est loin de la valoir. C'est une sorte de mormonisme maori dont le Joseph Smith inconnu semble avoir associé certaines légendes bibliques, apprises de la bouche des missionnaires, aux traditions néo-zélandaises, et dont les fidèles sont appelés *Hau-Haus*, par suite, nous dit M. Trollope, de la répétition fréquente de cette espèce d'aboiement non-seulement pendant les cérémonies religieuses, mais avant les engagemens des batailles et dans les ardeurs des mêlées. Il est probable que nous nous trouvons ici en présence de quelque chef maori initié au christianisme et renégat par patriotisme; mais, quel qu'il soit, nous ne pouvons assez admirer la politique qui lui a dicté son invention, car c'est celle qu'ont invariablement suivie tous les défenseurs des vieilles religions menacées ou des sociétés chancelantes, celle que nous rencontrions naguère chez le jarl Hakon de Norvége dans sa lutte contre le christianisme, c'est-à-dire le retour violent aux vieilles formes de la religion ou de la société menacée, et la préférence donnée de parti pris aux plus choquantes et aux mieux faites pour effaroucher la raison et l'humanité, afin que le contraste n'en soit que plus profondément tranché et l'hostilité plus irréconciliable. Il va sans dire que cette recrudescence religieuse de l'anthropophagie n'a pas sauvé la barbarie néo-zélandaise, mais elle n'en est pas moins un des incidens les plus curieux et les plus propres à arrêter la réflexion que nous présente l'histoire morale de l'humanité à notre époque.

Il est encore un dernier moyen d'action politique dont les Maoris se servent, comme tous les barbares, avec une finesse consommée, c'est-à-dire la fourberie. Pendant cette guerre de 1861-65, les colons trouvèrent des alliés nombreux parmi les tribus qui n'avaient pas embrassé la faction du roi et la religion des Hau-Haus,

mais c'étaient des alliés peu sûrs et dont les manéges souterrains avaient grand besoin d'être surveillés. On en eut la preuve en 1866, lorsque, la paix étant signée et la colonie commençant enfin à respirer, la ville de Napier, dans la province d'Hawke's-Bay, fut tout à coup attaquée par les indigènes. On chercha d'où pouvait venir cette attaque et l'on découvrit qu'elle devait, selon toute probabilité, être attribuée à l'influence d'un chef maori nommé Te-Kooti, qui s'était donné comme ami des colons anglais et qui sous ce couvert intriguait secrètement avec les Hau-Haus. Ce Te-Kooti fut pris et déporté avec trois cents de ses compagnons les plus influens aux îles de Chatham, dépendance de la Nouvelle-Zélande; mais en 1868 il parvint à se rendre maître d'un *schooner* qui était à l'ancre et força le capitaine à le ramener avec ses hommes en Nouvelle-Zélande. Dès qu'on le sut débarqué on se mit à sa poursuite, mais la chasse, après avoir duré quatre ans, de 1868 à 1872, et avoir coûté au trésor colonial la somme énorme d'un demi-million sterling (12,500,000 francs), fut abandonnée comme ne pouvant aboutir, et, lorsque M. Trollope était en Nouvelle-Zélande, on discutait pour savoir s'il ne vaudrait pas mieux proclamer une amnistie générale dans laquelle il serait compris. Ce petit fait suffit pour indiquer quelle terreur véritable les Maoris inspirent aux colons.

D'ordinaire, on le sait, les Anglais ont peu d'indulgence pour les rebelles à leur autorité; or en Nouvelle-Zélande la rébellion a été presque constante, et cependant on a peu entendu parler d'exécutions, et les plus grands coupables sont morts ou vivent encore au milieu des leurs sans avoir été punis ni quelquefois même poursuivis. Rauparaha, l'auteur du massacre de Wairau, après un exil de quelques années, est mort dans son lit, couvert par une amnistie, et nous venons de voir le cas de Te-Kooti. Le roi Tawkiao, fils et successeur de Potatau, tient encore aujourd'hui sur son territoire des régions du nord, dont l'accès est impossible à tout homme blanc, et le gouvernement colonial, quelque bonne envie qu'il puisse avoir d'en débarrasser la Nouvelle-Zélande, se garde d'aller attaquer dans ses solitudes cette majesté sauvage, mais qui n'a rien de risible; il craindrait trop de rallumer des cendres mal éteintes et de provoquer un nouvel incendie. Autant qu'elle le peut, l'autorité coloniale substitue à l'emploi de la force les moyens politiques qui peuvent apprivoiser les Maoris et les rendre pacifiques par cupidité et sensualité. Lorsqu'une tribu montre quelque bon vouloir, on enrôle ses hommes, on en forme un corps de milice indigène, on leur distribue des vivres en abondance et une haute paie; ainsi nourrie et vêtue aux frais de la colonie, la tribu se tient tranquille et rend même parfois quelques services. De ce nombre

sont les Arewas, qui ont combattu aux côtés des Anglais pendant les guerres de 1861-65 avec une fidélité soutenue. C'est là ce que les colons appellent la politique de sucre et farine, *sugar and flour policy*, sobriquet qui qualifie assez bien les moyens par lesquels on cherche à réduire les Maoris en soumission. Cette politique est certainement de beaucoup la plus humaine, sinon la plus prompte en résultats, mais au fond que prouve-t-elle cependant, sinon que le gouvernement le plus rigide et le plus moral peut hésiter devant la force, même lorsqu'elle est révoltante et monstrueuse, à l'instar de cette injuste censure humaine qui, selon la définition du poète latin, accorde amnistie aux corbeaux et trouble la paix des colombes?

Cette population remarquable n'a jamais été nombreuse; à l'arrivée des Européens, les navigateurs l'estimèrent à 120,000 âmes; aujourd'hui, après les guerres intérieures et les guerres coloniales, l'anthropophagie et le libertinage des filles aidant, elle est descendue, paraît-il, au-dessous de 40,000. Lorsqu'elle disparaîtra, et ce jour ne peut tarder, l'humanité aura réellement perdu quelque chose, car nulle parmi les races sauvages ne plaide d'une manière plus convaincante la cause de la noblesse native de l'homme, et ne donne plus entièrement raison à l'opinion des idéalistes sur la valeur morale de notre espèce. C'est justement que M. Trollope les compare aux highlanders de Walter Scott, mais cette comparaison, tout élogieuse qu'elle est, nous semble trop faible encore, et après avoir jeté un dernier regard sur l'ensemble des traits que les voyageurs nous présentent de leur nature, nous nous demandons vraiment en quoi leurs tribus n'auraient pas été dignes de marcher de compagnie avec les hordes d'heureux barbares qui jetèrent les assises de nos modernes civilisations et de partager leur fortune. Les Maoris ne sont ni moins vaillans ni moins fiers que nos barbares, nos barbares ne furent ni moins féroces ni moins fourbes que les Maoris.

Les guerres maories, aussi ruineuses que sanglantes, ont coûté à l'Angleterre plus de 12 millions sterling et sont entrées pour plus d'un quart dans l'énorme dette publique qui pèse aujourd'hui sur la Nouvelle-Zélande. Par cette cruelle expérience, la jeune colonie a pu comprendre combien légitimes avaient été les longues hésitations du *Colonial office*, et combien surtout il fut heureux pour elle que le gouvernement anglais ait refusé de laisser à l'initiative privée l'entreprise colonisatrice. Où en serait-elle depuis longtemps, et où aurait-elle trouvé les ressources suffisantes pour payer sa sécurité, si la Grande-Bretagne ne l'avait pas couverte de sa puissante protection dans ces difficiles et dangereux commencemens?

III. — LE PRÉSENT DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE. — CARACTÈRE DÉMOCRATIQUE DE LA COLONIE.

Contrairement à ce qui s'est passé en Australie, la démocratie a pris l'ascendant en Nouvelle-Zélande, et selon toute probabilité elle le conservera, car tout concourt à l'envi à le lui assurer, mœurs, lois, constitution, circonstances physiques du sol et du climat.

Elle a eu cet ascendant dès l'origine, mais ce n'est pas, comme on pourrait le croire, parce qu'elle sortit des forces libres des initiatives individuelles. Bien que nous trouvions parmi les rangs de la *New Zealand land company* des noms comme celui de sir William Molesworth, si connu par sa bienveillance aux intérêts populaires et sa persistance dans les opinions radicales, l'association qui fut mère de la colonie avait simplement en vue de donner du terrain à ceux qui n'en avaient pas sans se proposer d'autre but plus particulièrement démocratique. Beaucoup de ses membres, mais surtout de ses affiliés et de ses partisans, poursuivaient au contraire la réalisation de quelque chose de plus chimérique, mais d'extrêmement noble et touchant, la création de colonies composées d'élémens homogènes qui auraient été au-delà des mers les transplantations de tels ou tels groupes de population de la Grande-Bretagne avec leurs lares et pénates et tout ce qui constituait leurs habitudes d'esprit et de cœur. On rêvait de découper le territoire de la Nouvelle-Zélande en une multitude de petites Pensylvanies de diverses dénominations, les unes composées d'élémens exclusivement anglicans, les autres d'élémens exclusivement presbytériens. De la sorte, l'émigration, pensait-on, perdrait tout redoutable caractère d'exil, car c'était la patrie même que les émigrans emporteraient avec eux, la patrie dans ce qu'elle avait de meilleur et de plus attachant, la patrie sans le voisinage importun ou scandaleux des Amalécites des sectes rivales ou le contact journalier des Philistins de l'incrédulité, et lorsqu'ils chanteraient sur la terre étrangère le *Home, sweet home*, ce serait en toute vérité, sans mélange de regret amer ou de mélancolique souvenir. L'homme entreprenant que nous avons vu jouer un rôle si décisif dans l'histoire de la colonisation de la Nouvelle-Zélande, M. Gibbon Wakefield, comprit tout le secours que cette idée pouvait prêter à ses projets, et l'embrassa avec enthousiasme. Il la trouvait seulement trop étroite, et en aurait volontiers étendu l'application non-seulement aux diverses communautés chrétiennes, mais à toutes les autres religions, et aux simples sectes philosophiques. Un instant même, il eut la pensée de créer une colonie exclusivement composée d'israélites anglais, projet dont un juif spirituel fit ingénieusement la critique en disant qu'une telle co-

lonie n'aurait aucune chance de réussir, puisqu'il lui manquerait le voisinage des chrétiens qu'elle pût dépouiller par la magie des lettres de change et autres sortiléges du grimoire commercial. La colonie juive resta à l'état de projet, mais les autres plans de colonies sectaires étaient d'une réalisation plus pratique, et M. Gibbon Wakefield se prêta avec ardeur à leur succès. Il aida à en établir deux, une dans la province d'Otago, exclusivement composée d'Écossais presbytériens, une autre dans ce qui est aujourd'hui la province de Canterbury, exclusivement composée d'anglicans.

Cette conception quelque peu bizarre, d'une ferveur religieuse semi-archaïque, qui faisait des colonies des espèces de musées vivans, ou mieux, des jardins de botanique humaine où l'on pourrait contempler dans tout son épanouissement et pure de tout voisinage étranger telle ou telle variété chrétienne, ne se fit jour que dans les années qui suivirent la fondation de la colonie, aux alentours de 1847 et 1848; c'est assez dire qu'elle se trompa de date, et que le courant restreint d'où elle émanait était impuissant à lutter contre le courant plus général qui entraînait les générations de cette période. Le premier triomphe de la démocratie dans la Nouvelle-Zélande a donc été de noyer sous ses flots l'exclusivisme sectaire qui avait donné naissance à ces colonies. Tout caractère presbytérien, au rapport de M. Trollope, a disparu de la province d'Otago, où les fidèles de cette secte ne forment pas plus de la moitié de la population. L'anglicanisme, plus puissant, a mieux réussi à se défendre dans la province de Canterbury, et surtout à conserver à la colonie la tradition de son origine. Les colons fondateurs, dont un petit nombre existent encore, sont toujours respectueusement salués du nom de pèlerins de Canterbury, *Canterbury pilgrims*, nom qui leur avait été donné au départ d'Angleterre, sans doute par allusion à ces *pilgrim fathers* qui jetèrent les fondemens de la Nouvelle-Angleterre. La ville de Christchurch (*église du Christ*) conserve dans son nom d'une manière durable le souvenir des intentions exclusivement religieuses d'où elle est sortie, et ses rues portent les noms des principaux siéges épiscopaux d'Angleterre; mais ce sont là d'assez chétives victoires et qui sont loin de compenser les défaites plus sérieuses subies par le plan primitif des fondateurs. De même que les presbytériens dans Otago, les anglicans ne composent guère, dans la province de Canterbury, que la moitié de la population, 30,000 sur 62,000, et, scandale humiliant, la cathédrale de Christchurch ne parvient pas à sortir de ses fondemens, jetés depuis vingt ans, et cela par crainte de causer un déplaisir trop violent à la partie non anglicane de la population. Qu'une province particulièrement choisie, il y a trente ans, pour être le bercail réservé des brebis triées de l'anglicanisme, puisse donner un spectacle si peu

édifiant, cela suffit pour montrer à quel point d'ascendant y est parvenu l'élément démocratique.

La Nouvelle-Zélande a été vraiment pour l'église anglicane un sujet de grand désappointement. Dès l'origine, elle avait marqué ces îles comme une terre qui devait être exclusivement réservée au dévoûment et aux travaux de ses missionnaires. Opposé en principe à la colonisation, le parti des missionnaires fit tout ce qu'il put pour prolonger les hésitations du *Colonial office*, et lorsqu'il se trouva battu en compagnie du gouvernement anglais par l'acte décisif de la Société néo-zélandaise, il se rabattit sur l'espoir de posséder au moins dans la nouvelle colonie un territoire où il serait maître absolu. Cette province de Canterbury était la forme nouvelle que l'anglicanisme avait donnée à ses prétentions, et voilà que même cette modeste compensation lui échappe. D'autres déboires l'attendaient sur ce sol nouveau, dont la population débarquée d'hier a porté avec elle les opinions les plus récentes des vieux états d'où elle arrive. En Nouvelle-Zélande, comme en Australie, fleurit dans sa pleine vigueur cette maxime, qu'aucune église ne doit avoir le pas sur une autre. La faveur dont y jouit cette opinion ne vient pas précisément d'antipathie contre le gouvernement ecclésiastique, bien que ce sentiment n'y nuise pas, elle a une cause moins radicale et plus judicieuse qui est l'impossibilité d'accorder une telle suprématie sans blessante partialité, les colons étant de provenances fort diverses, et les églises entre lesquelles ils se partagent s'équilibrant à peu près exactement. Les fidèles de l'église anglicane sont nombreux en Nouvelle-Zélande, cependant ils n'y composent pas plus des deux cinquièmes de la population; elle se trouve donc par ce fait sur le pied de la plus complète égalité avec les églises catholique et presbytérienne qui se partagent le reste. Il est certain que dans de telles conditions toute suprématie serait une atteinte à la logique; il n'en est pas moins singulier, étant données sa constitution, son organisation hiérarchique, ses traditions, son union intime avec l'état, de rencontrer cette église réduite à ce point dans des colonies qui, toutes libres qu'elles soient, n'en sont pas moins soumises encore au gouvernement anglais. Sans suprématie, que devient la fière et aristocratique église anglicane? Par son histoire, elle en a la longue habitude, et par sa hiérarchie elle en a la nécessité. De cette sorte de déchéance résultant des conditions sociales de la colonie naissent quantité de tribulations qui rendent peu enviable la position d'évêque anglican en Nouvelle-Zélande. Le patronage est nul, les honneurs marchandés ou refusés, les titres supprimés, le logement humble et le salaire médiocre. 500 livres sterling (12,500 fr.) composent tous les émolumens d'un évêque néo-zélandais, mince prébende pour un haut dignitaire de cette église si bien rentée dans

la mère patrie. M. Trollope déclare qu'il a peine à comprendre comment on peut trouver des évêques pour les colonies australasiennes. On en trouve cependant, et on en trouverait probablement, le salaire fût-il encore moindre, car, en outre du dévoûment religieux qui remplirait quand même ces siéges, il est clair qu'il y a dans les rangs du clergé anglican nombre de *clergymen* pour qui 500 livres sterling ne sont pas chose indifférente; seulement il serait assez difficile de les leur donner toujours de la qualité que ces colonies requièrent. Aussi exigeans que parcimonieux sur ce chapitre, les Néo-Zélandais veulent, pour le prix modeste qu'ils y mettent, des évêques de premier choix, rien moins que des gradués d'Oxford ou de Cambridge, d'une piété reconnue, d'une éloquence renommée, de noble parenté et de grosse fortune, et qui, par-dessus le marché, aient l'heur de ne pas leur déplaire par des opinions sentant trop le parti de la *high church*, sinon ils le prieraient de se rembarquer, comme il a été fait déjà pour le premier évêque d'Otago. C'est certainement beaucoup demander, et il nous semble que des évêques du caractère de celui de Nelson, dont M. Trollope nous donne la silhouette en passant, francs du collier, d'allures populaires, bons cavaliers, de poignets assez solides pour boxer au besoin avec un *cacatoès* irrévérencieux, et, à défaut du *monseigneur*, lui imposer au moins le *monsieur*, feraient bien mieux l'affaire des colons que des prélats ornés de qualités si précieuses et si difficiles à rencontrer réunies.

En lisant les récits qui nous sont faits tant de l'Australie que de la Nouvelle-Zélande, on ne peut s'empêcher d'être frappé du peu de place que tient la religion dans les préoccupations de ces deux colonies. Ce n'est cependant pas impiété et mauvais vouloir chez leurs habitans, c'est que véritablement toutes les circonstances y sont fatales à l'élément religieux. Nous venons de voir comment l'antipathie d'une suprématie religieuse quelconque est née naturellement des différences d'origine des colons; de même les distances et la vie au sein des solitudes opposent un obstacle presque invincible à l'observation des devoirs religieux. Les stations sont éloignées les unes des autres, souvent sans voisins, et *les nids de cacatoès* (c'est le nom qu'on donne en Nouvelle-Zélande aux agglomérations de petits agriculteurs) sont ou trop pauvres pour faire les frais d'un ministre, ou d'un chiffre trop mince pour que la colonie les dote d'une église. De ces difficultés est née une sorte de culte laïque, très acceptable dans la plupart des sectes protestantes, bien qu'il le soit un peu moins dans l'église anglicane. Lorsque la chose est possible, et elle l'est toujours si le *squatter* est marié, on se réunit à la station une ou deux fois par mois, et l'office religieux est récité par le *squatter* lui-même faisant fonc-

tion de *clergyman*. De loin en loin, on sollicite une visite pastorale de l'évêque de la province sur tel ou tel point de son diocèse, on porte à la station tous les enfans nés dans les alentours, depuis un certain nombre de mois, pour que le baptême leur soit administré, et l'évêque fait en une seule séance une multitude de jeunes chrétiens à peu près comme nos conseils de révision font des soldats. Cet état de choses, disons-nous, n'est imputable qu'aux circonstances; il n'en a pas moins un fâcheux résultat, celui de déshabituer le peuple de l'observance régulière des pratiques religieuses, et l'on sait combien chez le peuple, qui n'a pas les ressources des beaux esprits, cette observance se confond avec la religion même, surtout dans une église où le culte liturgique tient une grande place, et l'église anglicane est de ce nombre. C'est en partie sans doute pour obvier à ces difficultés qu'on a multiplié les siéges épiscopaux en Nouvelle-Zélande. Il n'y a pas moins de six évêques anglicans dans cette colonie, et comme les fidèles de l'église anglicane ne forment pas plus des deux cinquièmes de la population, cela donne à peu près 30,000 âmes par chaque diocèse. Ces siéges épiscopaux seraient donc de véritables sinécures si l'étendue des devoirs du pasteur n'était pas plutôt en raison de la dispersion de ses brebis qu'en raison de leur nombre.

Pure de *convicts* comme elle l'était, et ne se trouvant rattachée au gouvernement de la mère patrie par aucune institution d'état, la Nouvelle-Zélande a eu le privilége de précéder toutes les autres colonies australiennes dans la jouissance de la liberté constitutionnelle. En 1852, douze ans seulement après la première installation, l'aménagement des affaires de la colonie fut remis aux mains des colons eux-mêmes par le gouverneur sir George Grey, dont le nom reste attaché aux deux événemens les plus importans de la jeune histoire de la Nouvelle-Zélande, l'établissement du régime constitutionnel et l'extinction des guerres maories. Cette constitution, très originale dans ses principales dispositions, suffirait pour assurer un ascendant marqué à la démocratie. Elle est, pour ainsi dire, à double fond et institue deux sortes de gouvernemens, un gouvernement général pour la colonie entière, et autant de gouvernemens particuliers qu'il y a de provinces. Le gouvernement général est semblable à celui qui a été établi dans les colonies australiennes, un gouverneur représentant la reine, un conseil législatif dont les membres sont nommés à vie par la couronne, et une chambre des représentans élue pour cinq ans. Par une disposition caractéristique de l'état de la colonie, les Maoris ont été placés sur le pied d'égalité avec les blancs pour l'exercice des droits politiques. On peut même dire qu'ils ont obtenu des droits plus étendus, car aucun blanc ne peut être élu par les districts maoris, tan-

dis qu'un Maori peut être élu par n'importe quel district. Cette constitution générale n'offre par elle-même rien de particulièrement démocratique; elle institue un cens électoral assez élevé, et les membres du corps législatif sont nommés à vie par la couronne, tandis que dans la plupart des colonies australiennes le conseil législatif est élu par les habitans, et le suffrage universel prévaut pour l'élection des représentans; mais la démocratie a élargi ses cadres en exagérant les chiffres des membres de ces assemblées. La Nouvelle-Zélande peut certainement se vanter d'être le pays le plus représenté qu'il y ait au monde. Le conseil-général, qui à l'origine ne se composait que de dix membres, en compte aujourd'hui quarante-cinq; la chambre des représentans, qui à l'origine ne se composait que de trente-sept membres, en compte aujourd'hui soixante-dix-huit. Voilà bien des législateurs pour une population qui n'atteint pas encore 400,000 âmes, et cependant les gouvernemens provinciaux doublent encore ce nombre.

La Nouvelle-Zélande se compose de trois îles : l'île du Nord, l'île du Milieu et l'île Stuart. En fait, il n'y a que les deux premières qui comptent, l'île Stuart, très petite, étant encore aujourd'hui exclusivement occupée par les Maoris et les populations métisses. Chacune des deux grandes îles est divisée en quatre provinces : Otago, Canterbury, Marlborough et Nelson pour l'île du Milieu, plus le comté de Westland formant une sorte de demi-province; Hawke's-Bay, Taranaki, Wellington et Auckland pour l'île du Nord. Chacune de ces provinces a obtenu une législature particulière avec un surintendant tenant lieu de pouvoir exécutif. Ces législatures ne sont point de simples assemblées provinciales; ce sont de véritables parlemens gérant les finances des provinces et disposant de leurs terres comme ils l'entendent. Autour du gouvernement central siégeant à Wellington gravitent donc, comme autant de satellites autour de leur planète, huit autres gouvernemens tous aussi constitutionnels les uns que les autres. Par une disposition très judicieuse, les surintendans peuvent siéger dans l'assemblée générale, s'ils sont élus comme représentans; ils y siégeaient tous les huit lorsque M. Trollope visita la colonie, en sorte que les législatures provinciales se trouvaient ainsi reliées au gouvernement central par les représentans les plus autorisés de leurs intérêts. M. Trollope voit justement dans ces législatures provinciales une imitation du système fédératif américain qui institue pour chaque état un gouvernement particulier composé de deux chambres et d'un gouverneur élu; seulement en Nouvelle-Zélande les conditions dans lesquelles se sont établis ces gouvernemens provinciaux sont à l'inverse des conditions nécessaires en Amérique pour constituer un état régi par un gouvernement séparé. En Amérique, nulle région nouvelle ne peut devenir de terri-

toire état, si elle n'a pas encore atteint le chiffre de 100,000 âmes; mais en Nouvelle-Zélande on n'a tenu aucun compte de la population, et toute province a obtenu les mêmes avantages que sa voisine, en quelque disproportion que fussent les chiffres de leurs habitans respectifs. La moyenne de la population de ces provinces est d'environ 30,000 âmes, chiffre déjà bien faible; mais en fait quatre d'entre elles n'ont pas plus de 10 à 12,000 âmes, c'est-à-dire une population fort inférieure à celle de tel ou tel canton de nos départemens. Il semblerait que ce dût être là le dernier mot de la décentralisation politique; mais tant de législatures ne suffisent pas encore à apaiser l'appétit de représentation des Néo-Zélandais, et chaque district de chacune de ces provinces se constituerait volontiers un gouvernement pour voir à ses affaires de plus près et être plus sûre que ses deniers lui profiteront. La division et la subdivision à l'infini, c'est à cela que tend et arrive naturellement toute démocratie sans contre-poids, qui, n'ayant auprès d'elle aucun élément hostile, n'a pas à chercher d'appui dans le gouvernement central, et la Nouvelle-Zélande ne donne aucun démenti à cette loi historique. Cette colonie, on le voit, a donc eu l'heureuse fortune de réaliser d'emblée ce désir de séparatisme qui dans les colonies australiennes tourmente les habitans des districts trop éloignés de leur métropole pour prendre leur bonne part dans la répartition des dépenses publiques, et si la Riverina ou le district de Rockampton peuvent accuser les parlemens de la Nouvelle-Galles du sud ou de Queensland de favoriser à leur détriment les régions voisines de Sydney ou de Brisbane, les provinces de la Nouvelle-Zélande seraient mal fondées à faire entendre des plaintes semblables au parlement de Wellington.

Ce qui caractérise essentiellement la Nouvelle-Zélande, c'est que rien n'y est en rapport avec le chiffre de la population, ni la représentation nationale, ni le nombre des siéges épiscopaux, ni les dépenses coloniales, ni la prospérité matérielle. Les dettes publiques des colonies australiennes sont fort lourdes, nous l'avons vu; mais que dites-vous d'un pays dont la colonisation n'a commencé sérieusement qu'après 1840, dont la croissance a été contrariée par des guerres perpétuelles, dont le revenu en 1875 n'atteignait pas 3 millions sterling, qui a trouvé moyen de contracter déjà une dette publique de 17,400,000 livres selon M. Reid, c'est-à-dire 6 millions de plus que la Nouvelle-Galles du sud, 3 millions de plus que Victoria, et six fois la dette publique de l'Australie du sud, dont la population est égale à la sienne? 4 millions et demi environ, un quart de ce chiffre presque paradoxal, doivent être rapportés aux dépenses des guerres maories, et sont le prix dont la Nouvelle-Zélande a payé son indépendance; le reste a été employé en travaux

d'utilité générale, routes, chemins de fer, lignes télégraphiques, qui ont été exécutés avec une rapidité prodigieuse, mais à grands frais, car on n'a pas eu ici la ressource du travail gratuit des convicts, et il a fallu avoir recours à un travail libre grassement rétribué. Tout était à créer, il est vrai, mais on a voulu créer tout à la fois et sans délai, et on y a réussi ; l'avenir se chargera de dire si le peuple de la Nouvelle-Zélande n'a pas trop présumé de ses forces en s'imposant une dette aussi lourde. 17 millions sont un joli denier pour un pays où sur 50,000 habitations 48,000 environ sont construites en bois. On accuse un certain M. Vogel, homme politique entreprenant dont l'influence est grande en Nouvelle-Zélande, d'avoir poussé à outrance dans cette voie des dépenses, sans souci de chercher comment s'établirait plus tard l'équilibre des finances coloniales; mais que prouve cette influence sinon que le peuple sur lequel elle a eu action était par tempérament disposé à la recevoir? A cette promptitude impatiente qui cherche à gagner le temps de vitesse, à cette audace à escompter l'avenir pour le créer, vous pouvez deviner aisément une population où l'élément démocratique domine.

Il est vrai que les ressources sont grandes pour faire face à ces dépenses téméraires. La prospérité de la Nouvelle-Zélande est sans exemple dans le monde. Pour nous en rendre compte, il nous suffirait presque de cet extrait d'un rapport fait en 1871 par le gouverneur sir George Bowen sur les progrès accomplis en vingt-trois ans dans la seule province d'Otago. « Je trouve, d'après les statistiques, que dans ce laps de temps la population d'Otago s'est élevée à près de 70,000 habitans, que le revenu public ordinaire et résultant des terres excède 520,000 livres sterling, que le nombre d'acres affermés est au-dessus de 1 million, que le nombre des chevaux excède 20,000, celui du bétail à cornes 110,000, et celui des moutons 4,000,000. » Otago est, il est vrai, la plus riche des huit provinces de la Nouvelle-Zélande, mais les autres ne lui cèdent que de bien peu, s'il faut en croire le tableau que nous présente M. Reid de la prospérité générale de la colonie pour la fin de 1875. 2,377,000 d'acres de terres en culture, 494,000 bêtes à cornes, 99,000 chevaux, 124,000 porcs et 12,000,000 de moutons; tel est le bilan sommaire des richesses agricoles et pastorales de la colonie. A cette richesse il faut ajouter encore, pour avoir une idée approximative des ressources de la colonie, les produits des mines d'or, peut-être plus opulentes que celles de l'Australie, et qui, bien que d'exploitation récente, — celles d'Otago ne sont exploitées que depuis 1860, et celles d'Auckland, dans le nord, n'ont pas été ouvertes avant 1868, — avaient déjà produit à la fin de 1871 plus de 25,900,000 livres sterling (647,500,000 francs). La rapidité vertigineuse de cette prospérité a excité, nous dit M. Trollope, la jalousie des Aus-

traliens, et il faut convenir que cette jalousie a bien sa raison d'être. Non-seulement la Nouvelle-Zélande se dresse en face de l'Australie comme une concurrente redoutable pour la production de la laine et de l'or, mais elle recrute sa population aux dépens de sa rivale, et lui ferme ainsi les sources de l'avenir. Éblouie par les résultats obtenus en si peu de temps, l'immigration européenne se détourne en effet de plus en plus de l'Australie, et, pis que cela, les colons australiens eux-mêmes, surtout ceux de Queensland, ont dans ces dernières années abandonné leurs établissemens pour aller les recommencer sur nouveaux frais en Nouvelle-Zélande.

Les querelles des *squatters* et des *free selecters* sévissent en Nouvelle-Zélande comme en Australie, et avec un degré plus particulier encore peut-être de malignité. Nous avons sur ce point le témoignage difficilement récusable de lady Barker, femme d'un *squatter* anglais établi pendant plusieurs années dans la province de Canterbury, qui, dans deux aimables petits volumes, nous a raconté par le menu les travaux journaliers et les plaisirs de sa vie pastorale. Selon elle, cette animosité est fertile en résultats des plus fâcheux pour la religion et l'éducation du peuple de la colonie. Nombre de districts pastoraux pourraient être pourvus d'une église et d'une école qui en sont privés parce que les *squatters* refusent presque invariablement de s'associer aux souscriptions ouvertes à cet effet, ne voulant pas contribuer à une œuvre dont le résultat certain serait d'accroître dans leur voisinage les *nids de cacatoès*. Ce serait duperie, disent-ils, que de dépenser leur argent pour procurer aux *free selecters* les avantages de la vie sociale, car ce serait leur donner une prime d'encouragement pour venir par multitudes voler leurs bestiaux et dévaster leurs palissades. D'ailleurs, disait à lady Barker un de ses amis, qu'elle sollicitait pour la création d'une école de hameau, ces largesses, qui créeraient nécessairement une manière de patronage, ne pourraient pas manquer d'être ressenties comme une atteinte à l'égalité par les démocratiques *cacatoès*, « oiseaux indépendans qui considèrent qu'ils ont laissé derrière eux, dans la vieille patrie, toutes les *ladies Bienfaisance* avec leurs bons de couvertures et de charbons, et qu'ils sont arrivés dans un pays où Jack vaut son maître. » Sous l'influence de ce sentiment de malveillance, l'instruction populaire reste fort en retard. Les maîtres et maîtresses d'école sont rares en Nouvelle-Zélande, et, lorsqu'il s'en rencontre ils exigent une rémunération en harmonie avec les salaires élevés de la colonie. Le *cacatoès* ne travaille qu'à gros gages; pourquoi le maître d'école instruirait-il ses enfans à prix réduits? L'état de choses que nous décrit lady Barker est celui de 1867-68; M. Trollope nous a décrit de son côté celui de 1872-73, et il ne semble pas que la situation eût beaucoup changé entre ces

deux dates. Selon ce dernier, la proportion des enfans qui fréquentent l'école n'est que de 1 sur 9 dans l'île du Milieu, et seulement de 1 sur 20 dans l'île du Nord, et cette fois voilà des chiffres qui sont en triste désaccord avec ceux que nous présente la prospérité matérielle de la colonie.

Les *squatters* prospèrent en Nouvelle-Zélande comme en Australie, les douze millions de moutons de la statistique de M. Reid en sont la preuve. En dépit de cette prospérité, il est douteux cependant qu'ils arrivent jamais à la prépondérance sociale, car la nature leur refuse ce qu'elle accorde au contraire à leurs confrères australiens. La Nouvelle-Zélande, c'est l'Australie avec tous ses avantages et sans aucun de ses désavantages. Ce pays connaît la pluie et les douceurs des climats tempérés, les pâturages n'y sont pas frappés de stérilité par la sécheresse, le sol, presque partout propre à l'agriculture, paie largement le travail des cultivateurs. Aussi, malgré les prix élevés auxquels a atteint la terre dans ces conditions favorables, les petits agriculteurs se sont-ils présentés en plus grand nombre qu'en Australie. Sous ces influences bienfaisantes de la nature, il s'est en outre produit un fait qui assure à la démocratie agricole un appui inattendu contre la prépondérance des *squatters*. On sait que les animaux importés d'Europe en Australie s'y sont multipliés en quelques années avec une rapidité extraordinaire. M. de Beauvoir, et après lui M. Trollope, nous ont raconté par exemple comment le peuple des lapins s'est accru en Tasmanie au point de devenir pour cette colonie un véritable embarras; mais cette fécondité n'est rien en comparaison de celle de la Nouvelle-Zélande, où elle s'est étendue aux plantes les plus humbles. On y a importé le salubre cresson de fontaine; il s'y est tellement multiplié qu'il a fallu, nous apprend lady Barker, légiférer contre cette modeste salade; on y a planté l'ajonc en haies, il a envahi toutes les terres avec une énergie qui fait le désespoir des agriculteurs. De cette extravagance de végétation est née l'idée de transformer le pâturage naturel en prairies à l'européenne par le moyen des gazons anglais. Toutes les conditions de la vie pastorale australasienne ont été bouleversées par cette innovation. Tandis qu'en Australie on calcule qu'il faut environ trois acres pour la nourriture d'un mouton, en Nouvelle-Zélande, grâce à ce système qui concentre la nourriture des animaux sur un moindre espace, on peut nourrir cinq, six et même sept moutons par acre, ce qui permet à l'éleveur, selon ses convenances, soit de diminuer son *run*, soit d'augmenter dans des proportions énormes le nombre de ses bêtes. Le *squatter* y double sa richesse, mais le *free selecter* y crée la sienne, en même temps que le premier perd en privilége tout ce que le second gagne en égalité. Le *free selecter* trouve que l'agriculture le paie mal de sa peine, ou

que la main-d'œuvre dévore ses profits; qu'est-ce qui l'empêche de semer de gazon son lot de terres, et d'y faire sur une petite échelle l'élevage des moutons? Les circonstances physiques du sol et du climat permettent donc aux petits en Nouvelle-Zélande ce qu'elles leur interdisent en Australie, et y placent le travail libre sur le pied d'égalité avec le capital. Il y a là pour la démocratie une chance de succès plus sérieuse qu'aucune de celles qu'elle pourrait chercher dans le jeu des institutions politiques.

Les mœurs populaires néo-zélandaises ne sont point pour démentir ce caractère démocratique général. Dans ce pays, comme le disait l'ami de lady Barker, Jack croit valoir son maître, et agit comme s'il le valait. Bien nourri, bien vêtu, grassement payé de son travail, le colon néo-zélandais possède cet aplomb voisin de l'impertinence que donne en tout pays l'indépendance qui résulte d'une poche bien garnie. La familiarité leur tient lieu de politesse, et une cordialité naïve, mais gênante dans sa simplicité, de déférence. Lady Barker nous a raconté les bavardages dont elle fut assourdie pendant tout un long voyage, en présence même de son mari, par le postillon qui la menait; c'est le ton et le langage d'un cocher de nos pays avec une fille de cuisine sans mièvrerie à l'endroit des mots vulgaires. La même lady Barker fut obligée d'apprendre aux *cacatoès* qui fréquentaient sa maison le dimanche que l'habitude des pays civilisés était de se découvrir devant les femmes. Du reste il y a de la logique dans cette indépendance. A l'inverse de notre peuple, qui, tout en se prévalant de l'égalité, persiste trop souvent encore à vouloir conserver les privilèges de l'ancienne inégalité, les ouvriers et gens de peine n'acceptent jamais de pourboires, même lorsqu'ils vous ont rendu un service exceptionnel. Ils accepteront volontiers un verre de *gin* ou de *whiskey*, mais il faudra que vous alliez le partager avec eux chez le plus prochain *publican*, et que l'argent soit donné par vous au cabaretier sans passer par leurs mains. Des bateliers qui avaient été obligés d'entrer dans l'eau jusqu'à la ceinture pendant plus d'un demi-mille pour pousser le bateau qui portait M. Trollope reçurent avec répugnance et sans remercîmens la gratification supplémentaire qu'il crut devoir leur donner, et la remirent avec le prix du voyage au patron de la barque. Une fille dont le même voyageur avait par mégarde sali les effets, et qui pleurait à la pensée qu'il lui faudrait les laver une seconde fois, refusa l'argent qui lui était offert comme compensation, en répondant que, bien qu'elle ne fût qu'une pauvre fille irlandaise sans amis, « elle n'était pas si vile que cela. » C'est là une dignité grossière sans doute, cependant c'est une dignité, et qui même se rapproche d'assez près de celle qu'on devrait rencontrer dans tout pays démo-

cratique. Il est vrai que les salaires sont assez élevés en Nouvelle-Zélande pour que les gens du peuple ne soient pas tentés d'y ajouter au détriment de leur fierté. Nous connaissons les salaires australiens, ceux de la Nouvelle-Zélande les dépassent. En Australie, un tondeur gagne par jour de 19 à 20 francs, un mineur gagne par semaine de 50 à 75 francs, et un berger gagne par an de 800 à 1,000 francs. En Nouvelle-Zélande, un tondeur gagne en moyenne 20 francs par jour, un mineur 100 francs par semaine, et un berger 2,000 francs par an; mais rien n'est à comparer aux salaires des domestiques et surtout des servantes, qui sont le désespoir de toutes les maîtresses de station. Les gages d'une simple fille de service varient entre 700 et 900 francs, et ceux d'une cuisinière entre 900 et 1,000 francs, plus certaines franchises et immunités de genres divers, telles que le droit de suivre une école de chant en ville ou d'aller assister aux courses de chevaux en amazones, ou celui plus précieux de ne savoir faire quoi que ce soit de ce qui concerne leur service, et encore a-t-on grande difficulté à trouver à ce prix des aides féminins, si précieux par leur assiduité et leurs talens. La Nouvelle-Zélande est le paradis des servantes, nous dit M. Trollope, et l'expression est vraiment d'une justesse irréprochable, étant donnés les détails qui nous sont fournis tant par lui que par lady Barker.

D'ordinaire une conclusion bien faite sur les sujets analogues à celui qui vient de nous occuper consiste à résumer en quelques traits saillans les faits détaillés de l'analyse, de manière à constituer le présent du pays étudié, et par ce présent à augurer de l'avenir; mais ici il n'y a point d'avenir à augurer, car les faits interrogés aussi étroitement que possible nous donnent l'assurance qu'il sera semblable au présent. Si la nature nous accordait encore trente ans d'existence, et qu'au bout de ce temps il nous prît fantaisie de recommencer la longue tâche que nous venons d'achever, nous découvririons presque certainement que rien d'essentiel n'aurait changé durant cet intervalle. Au lieu de cinquante millions de moutons, nous en compterions probablement deux cents millions, au lieu de deux millions d'habitans, nous en compterions six ou sept, mais ce serait toujours au fond la même Australie que nous venons d'étudier et de décrire. Les colonies australiennes sont des pays heureux, destinés à l'être longtemps, et qui ne sont point pour démentir l'axiome si connu et si vrai de Montesquieu, que les peuples heureux n'ont pas d'histoire. En auront-ils jamais une et échapperont-ils jamais à cette phase économique par laquelle ils ont débuté et dans laquelle ils sont obligés de persister pour leur bonheur? Nous nous permettons parfois d'en douter. En tout cas,

on peut tenir pour assuré que l'histoire ne s'y formera qu'avec une extrême lenteur et n'y apparaîtra que dans un avenir si éloigné que nous n'avons pas à en tenir compte. De quelque point de vue que nous envisagions les circonstances propres à ces régions, nous ne parvenons à découvrir dans aucune d'elles l'existence de ces fermens moraux qui font lever la pâte humaine. Leur population laborieuse, émigrée sans haines et passions politiques, n'a porté sur leur sol aucune de ces différences de races et d'origine qui aux États-Unis séparent encore les descendans des émigrans du *May flower* des descendans des cavaliers de la reine Élisabeth et du roi Jacques, et l'on n'aperçoit aucun de ces germes de désaccord qui faisaient prophétiser à tout observateur de la grande république américaine la future guerre de sécession longues années avant qu'elle éclatât. Le seul événement considérable que l'on puisse prévoir, c'est la séparation d'avec l'Angleterre, mais, cette séparation peu désirée s'accomplît-elle, qu'elle ne serait pas le point de départ d'une situation nouvelle, et que les colonies resteraient le lendemain ce qu'elles étaient la veille. La démocratie tient une large place dans la plupart de ces colonies, et elle domine même dans quelques-unes; mais plus on fera intime connaissance avec cette puissance si redoutée, plus on s'apercevra qu'elle n'est au fond dans ce qu'elle a de tout à fait légitime qu'une affaire de commerce et d'industrie, que toute démocratie sérieuse suppose un état social pacifique et ne vise qu'au bonheur matériel, et que par conséquent c'est pour le penseur une question que de savoir si cette démocratie universelle qui s'est répandue sur notre globe ne marque pas plutôt pour l'humanité la fin prochaine de l'histoire qu'elle n'en est la continuation et n'en inaugure un nouveau développement. Ne dirait-on pas en vérité que l'état social de ces colonies a été calqué sur l'inoffensive nature australienne, où les bêtes malfaisantes sont inconnues à l'égal des animaux puissans? Dans la solitude du *bush*, que ne visita jamais la forme d'un loup, le berger paît presque sans surveillance ses troupeaux, qui errent librement et en pleine sécurité, sauf par intervalles quelques attaques du sauvage chien *dingo*, pareil à un aborigène pillard ou à un *cacatoès* maraudeur, et encore ce *dingo*, seule terreur des colons australiens, est-il inconnu à la Nouvelle-Zélande. Cette sécurité du *bush* est l'image même des colonies australiennes, où manque tout élément de malheur, et qui doivent se résigner pour longtemps à n'occuper le monde que de la monotonie de leur prospérité.

ÉMILE MONTÉGUT.

TROIS MOIS DE VOYAGE

DANS

LE PAYS BASQUE

V [1].

LES FUEROS.

I.

On ne saurait parler des provinces basques sans entrer dans quelques détails sur leurs *fueros*, sans expliquer en quoi consiste cette organisation particulière dont elles ont joui jusqu'à nos jours. La question a été traitée bien des fois déjà : elle n'en demeure pas moins un des problèmes les plus complexes et les plus délicats que présente l'histoire du droit public, et même la difficulté s'accroît de tout ce qui devait servir à la résoudre. Comment en effet concilier des assertions aussi contradictoires? Comment reconnaître la vérité dans cette accumulation de preuves et de raisonnemens où l'esprit de parti apporte depuis près d'un siècle plus de passion que de logique, plus de talent que de bonne foi? Faudra-t-il, avec les adversaires des fueros, n'y voir qu'un régime odieux, un ensemble de franchises obtenues à titre gracieux de la faveur des rois, le dernier débris d'une législation surannée, justifiable peut-être en son temps, mais aujourd'hui impraticable? Dirons-nous au contraire, avec leurs défenseurs, qu'ils représentent la meilleure forme de

(1) Voyez la *Revue* du 15 février, du 15 mars, du 15 juillet et du 15 août.

gouvernement qui ait été pratiquée parmi les hommes, la réalisation anticipée du bonheur social que d'autres recherchent dans des réformes dangereuses ou d'ambitieuses théories? Assurément les institutions libres, mises en regard des lois qui régissent un état despotique, peuvent passer pour des priviléges; mais au sens exact du mot, il n'y a point de priviléges quand un peuple avec son sol natal a hérité de ses ancêtres des institutions libres : ce sont alors des droits véritables, et ces droits, il lui est permis de les maintenir, de les défendre. Tel serait le cas du peuple basque : l'autonomie qu'il possède, il ne la doit à personne; c'est celle qu'il s'est toujours connue, il ne l'a jamais compromise par des concessions ou des lâchetés, et, quand il s'annexait à la Castille, il prétendait non pas l'aliéner, mais bien plutôt la garantir. Aujourd'hui, fondée tout à la fois sur la tradition et sur les traités, elle est le fait qui existe, le droit qui s'impose et contre lequel ne sauraient prévaloir ni la volonté des rois, ni l'exemple des autres nations, ni les principes nouveaux des législations modernes.

Que les Basques aient formé à travers les siècles une nation distincte, indépendante de ses voisins, l'histoire est là pour l'affirmer. Sans remonter jusqu'aux Romains, nous les voyons, après la chute de la monarchie des Goths, pour tenir tête à l'invasion sarrasine, élire librement leurs *señores* ou chefs militaires. En Vizcaye, on adopte l'ordre héréditaire; l'Alava au contraire conserve inaltéré le droit de la souveraineté populaire, la faculté de « changer de maître sept fois en un jour; » du reste les trois provinces s'allient alternativement, selon qu'il leur plaît, aux deux royaumes voisins de Navarre et de Castille, mais en réservant toujours leur indépendance. Dans la première année du XIIIe siècle, Alphonse VIII assiégeait Vitoria, qui appartenait alors au roi de Navarre; fort mécontens de ce dernier à cause de plusieurs atteintes portées à leurs libertés, les naturels du Guipuzcoa appelèrent le roi de Castille, proposant de lui remettre la province s'il les prenait sous sa protection. A cet effet, Alphonse VIII se rendit en personne à l'assemblée générale où les Guipuzcoans lui prêtèrent serment de fidélité; en revanche ils exigèrent de lui la confirmation de leurs fueros. La réunion de l'Alava offre le même caractère spontané et volontaire. En 1332, séduits par le grand prestige que s'était acquis Alphonse XI, les nobles réunis en confrérie qui formaient le gouvernement de la province décidèrent de lui remettre toute la terre qui n'était pas du domaine royal et qui jusqu'alors vivait sous ses propres lois. A la prière de leurs délégués, le roi se rendit dans la plaine d'Arriaga, où se tenaient les assemblées, et qui avait donné son nom à la confrérie; c'est là que de plein gré les Alavais lui ju-

rèrent obéissance, moyennant reconnaissance et confirmation de leurs anciens fueros. Un peu plus tard, doña Juana Manuel, épouse du roi de Castille Henri II, laissée héritière du señorio de Vizcaye, le transmit à son fils premier né, don Juan, qui le garda quelque temps comme prince, puis, devenu roi, l'incorpora définitivement à la couronne. C'est donc par héritage et non plus par décision volontaire des habitans que s'accomplit cette union; mais il ne faut pas oublier que, malgré le droit de succession généralement admis dans le señorio, les Vizcayens conservèrent toujours la liberté de changer leur seigneur; que toujours les rois de Castille, à commencer par Juan Ier, furent tenus de jurer la conservation des fueros; que ces mêmes souverains, à côté de leur titre de rois de Castille, mettaient celui de seigneurs de Vizcaye, comme pour bien marquer la différence entre leurs pouvoirs. Une foule de documens attestent que les trois provinces furent toujours considérées par eux comme formant un état séparé; même les corps politiques reconnurent cette distinction, et quand en 1506 la Vizcaye et le Guipuzcoa voulurent faire admettre leurs représentans aux cortès de Burgos, celles-ci protestèrent énergiquement. Ce n'est pas tout : longtemps après l'annexion, on voit les Basques signer en leur nom des traités internationaux avec les puissances étrangères; il en est un, conclu en Angleterre entre le roi Édouard IV et la province de Guipuzcoa, où les deux parties se jurent trêve et amitié pour dix ans durant lesquels elles auront mutuellement liberté de commerce et de communications; la paix d'Utrecht réserve aux Vizcayens et aux Guipuzcoans des priviléges de pêche; enfin pendant les guerres du XVIIIe siècle entre l'Espagne et la France, la Vizcaye et le Guipuzcoa célèbrent des traités de paix et de commerce avec la province française de Labourd, sans intervention du gouvernement espagnol. En faut-il davantage pour démontrer l'entière indépendance et l'autonomie absolue au pays basque avant comme après sa réunion à la Castille?

Et maintenant quelles sont au propre ces lois particulières, ces fueros auxquels les Basques se montrent si attachés et que les rois leur confirment d'une façon si expresse? Dans la langue du moyen âge, le mot a beaucoup d'extension et sert à désigner en général tout ce qui, à divers titres, peut revêtir force de loi et constitue le droit civil, politique et administratif d'une nation. Ici, plus précisément, les pactes primitifs conclus entre le seigneur et ceux qui l'avaient élu, des décisions conformes aux anciens usages et aux coutumes nées elles-mêmes des besoins et des conditions du pays, furent l'origine des fueros. Le plus ancien cahier de lois manuscrit date en Vizcaye de 1452; il fut rédigé à la demande de l'as-

semblée générale siégeant à Guernica, « pour ce que, dit l'exposé, en grands dommages et erreurs étaient tombés et tombaient chaque jour les Vizcayens, pour n'avoir pas écrits leurs priviléges et franchises. » Remanié en 1526, ce recueil, connu sous le nom de *Fuero de Vizcaye*, est resté en vigueur jusqu'aujourd'hui : le premier article porte que le seigneur, quand il reçoit le señorio, doit venir en personne jurer le maintien des fueros à Bilbao, Larrabezuza, Guernica et Bermeo, et, s'il n'y vient pas, passé un an, les Vizcayens sont relevés de leurs devoirs envers lui, et ses commandemens seront écoutés, mais non accomplis, *obedecidas, pero no complidas.* La collection d'Alava prit naissance à la création des tribunaux institués par Henri IV pour réprimer les guerres de *bandos;* complétée successivement par un grand nombre d'ordonnances et de cédules royales, elle fut rédigée d'une façon définitive en 1463; là encore, quand le souverain, pour la première fois, se disposait à entrer dans Vitoria, on fermait devant lui les portes de la ville, et elles ne lui étaient ouvertes qu'après qu'il avait juré solennellement de maintenir les lois du pays. Quant au recueil du Guipuzcoa, il date, sous sa forme dernière, de 1696, bien qu'en principe il remonte au XIVe siècle. Comme les précédens, il a été officiellement confirmé par tous les souverains d'Espagne, y compris Isabelle II.

A les étudier de près, ces trois codes offrent entre eux de notables divergences : ils ne traitent ni des mêmes matières, ni avec la même étendue; on y signale des lacunes, et sur les points les plus importans; mais tout cela importe peu. En effet, la majeure partie de la législation basque repose sur des coutumes immémoriales ayant force d'observance à défaut de loi écrite; et de là vient, comme disent Marichalar et Manrique, deux des auteurs qui ont le mieux approfondi la question, que dans toutes les sanctions et reconnaissances qu'ont données les monarques du régime spécial aux trois provinces, ils ont compris toujours les us et coutumes de chacune d'elles à l'égal de ses lois et priviléges. Aussi ne suffit-il pas, pour leur dénier tel ou tel droit, qu'il ne soit pas porté sur les monumens légaux, car il faudrait pouvoir prouver en même temps qu'il n'appartenait pas à la coutume.

Seul le recueil de Vizcaye traite des dots, des donations, des héritages, — car, dans les matières purement civiles, les deux autres provinces ont toujours suivi le code général du royaume, — et ses dispositions tendent toutes à un double but : assurer avec le sentiment de la famille le principe de l'autorité paternelle, qui est l'origine de toute autorité, maintenir autant que possible en l'état existant l'organisation économique du señorio. Ainsi, chacun des

deux époux est considéré par la loi comme possédant à titre égal la moitié des biens du ménage, quel qu'ait été du reste son propre apport, et, à la mort du mari, la femme conserve la libre disposition de sa part, sauf dans le cas de secondes noces. Le père, en sa qualité de législateur domestique, peut, de son vivant comme à l'article de la mort, disposer librement de tous ses biens, meubles et immeubles, en faveur de l'un de ses enfans ou petits-enfans, à l'exclusion des autres; mais il n'aurait garde d'user jusqu'au bout du pouvoir que la loi lui met dans les mains; tout se borne de sa part à choisir pour héritier du domaine le fils le plus habile aux travaux des champs, avec obligation pour l'élu de fournir à ses frères et sœurs certaine somme d'argent qui leur sert de dot et qui est fixée le plus équitablement possible, selon l'état de la fortune patrimoniale; par ce moyen, le domaine ne court pas le risque d'être divisé, ce qui, à la longue, ne laisserait pas d'amener les résultats les plus déplorables dans un pays comme la Vizcaye, où la propriété est déjà très morcelée. En dernier lieu, si les biens-fonds retournent toujours à la famille, si nul ne peut disposer de ses biens immeubles en faveur d'un étranger tant qu'il y a parent au quatrième degré; si, en cas de vente, la préférence est toujours donnée aux parens sur les autres acheteurs; si même les biens acquis pendant le mariage par l'un ou l'autre des époux sont considérés comme biens patrimoniaux pour les effets de leur transmission, rien ne prouve mieux que ces restrictions imposées à la propriété le respect profond de la famille, qui a tant contribué jusqu'ici à la prospérité matérielle et morale du señorio.

Les codes des trois provinces s'occupaient en grand détail de la justice criminelle, et le fait n'a rien d'étonnant si l'on songe aux temps troublés de leur formation; mais un décret royal du 29 octobre 1841 a étendu au pays basque l'administration judiciaire commune à tout le royaume. D'ailleurs on retrouverait dans cette partie des fueros le même sentiment de fierté et de mâle indépendance qui en a dicté tous les articles. « Aucun Vizcayen ne pourra être jugé que par ses juges naturels, et, s'il est domicilié hors du señorio, par le juge-mayor de la salle de Vizcaye, en la chancellerie de Valladolid; — aucun Vizcayen ne peut être arrêté sinon par ordre du juge compétent dans le cas de flagrant délit, pour viol, larcin et autres crimes que le fuero détermine expressément; — en tous les autres cas, le juge doit se borner à lancer un avis d'appel; — en vertu de cet avis, le prévenu est cité sous l'arbre de Guernica, durant trente jours, pour avoir à se présenter dans la prison publique du señorio sous peine d'être condamné comme rebelle; — les Vizcayens ne peuvent être arrêtés pour dette ordinaire, ni leur maison,

leurs armes ou leur cheval séquestrés; — en conséquence, aucun exécuteur de justice ne pourra s'approcher de la maison d'un Vizcayen à la distance de quatre brasses contre la volonté du maître, sauf avec un greffier et sans armes, pour l'unique objet de reconnaître les biens séquestrables et de les inventorier. » En somme, une grande idée ressort de cette législation : le respect profond de l'individu, dans ses biens comme dans sa personne.

L'organisation municipale était tout entière fondée sur la coutume, et les trois codes n'en parlent pas. Voici du reste les règles générales posées par le principe foral : chaque municipe était autonome et formait comme un petit état dans la province; l'autorité directrice était constituée par le conseil ou *ayuntamiento*, et ses membres, choisis dans le municipe et nommés par lui, étaient responsables devant leurs électeurs; les juntes générales et la députation forale, en d'autres termes le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif de la province, veillaient à empêcher de leur part tout abus d'autorité, mais sans jamais empiéter sur leurs droits. Le conseil se réunissait librement en session ordinaire ou extraordinaire et fixait le nombre des séances qu'exigeait l'expédition des affaires; il prenait par lui-même les mesures de police urbaine ou rurale, votait et approuvait son budget, nommait ses employés, achetait, vendait, plaidait, contractait des emprunts, le tout avec une entière liberté. La présidence appartenait à l'alcade. Les charges municipales duraient un an, et nul magistrat sortant ne pouvait être réélu immédiatement. Tous ceux qui avaient exercé les hautes charges municipales formaient ce qu'on pourrait appeler le sénat municipal; ils assistaient aux séances avec voix consultative, mais sans vote. Quant au système suivi pour les élections, il variait à l'infini selon les localités : ici les magistrats sortans nommaient leurs successeurs; là-bas l'élection était confiée à un certain nombre de propriétaires; plus loin on procédait par tirage au sort, ailleurs par suffrage universel, ailleurs encore par élection à deux degrés. Aujourd'hui toutes ces différences ont complétement disparu en vertu de la loi organique municipale du 8 janvier 1845, rendue extensive aux trois provinces basques; c'est le gouvernement qui nomme les alcades, et les conseils ont perdu leurs anciennes attributions, au plus grand profit du système égalitaire et centralisateur.

Le fuero reconnaît en principe l'usage immémorial de célébrer des assemblées, mais là encore il laisse les détails à régler à chaque province. En Alava, les juntes générales ordinaires se réunissent deux fois par an, celles de novembre à Vitoria et celles de mai dans le village ou la ville désignée lors de la dernière session. Les juntes

de Guipuzcoa se célèbrent au milieu de l'année dans une des vingt et une villes désignées par le fuero et durent ordinairement onze jours. Quant à celles de Vizcaye, elles n'ont lieu que tous les deux ans, pendant la première quinzaine de juillet, à l'ombre du chêne foral de Guernica. A dire vrai, les différences entre les trois provinces ne portent sur rien d'essentiel, et nul régime administratif n'a su réaliser plus pleinement la variété dans l'unité. Dans les cas graves et urgens, des juntes extraordinaires sont convoquées par la députation. Les juntes générales, une fois constituées, résument en elles-mêmes toutes les attributions, et toutes les autorités forales demeurent suspendues. Les accords des juntes obligent toute la province, et ceux qui refusent de s'y prêter sont punis d'amende, sans préjudice de l'exécution du décret. En Alava et en Guipuzcoa, les séances ont lieu à huis-clos, mais les délibérations et les votes sont rendus publics. Chaque canton ne dispose que d'une voix, bien qu'il ait le droit de nommer deux représentans, et même, si ces deux délégués sont en désaccord, leur vote est annulé de ce fait; il n'est pas permis de s'abstenir, sauf autorisation de l'assemblée, et les affaires se décident à la majorité. L'Alava compte 55 voix pour autant de cantons, la Vizcaye 112, et le Guipuzcoa 54; seulement dans cette dernière province les votes sont *foguerales* et non plus personnels, c'est-à-dire qu'on calcule la valeur des voix d'après le nombre de feux que renferme chaque canton. La présidence des juntes appartient en Alava au député général, et dans les deux autres provinces au corrégidor; le président n'a pas le droit de voter. A Guernica, si c'est la première fois que le corrégidor préside l'assemblée, il doit avant même la ratification des pouvoirs prêter serment sur les Évangiles de garder et faire garder les fueros, libertés, bons usages et coutumes de Vizcaye; établi par les Rois Catholiques, cet officier est nommé pour trois ans, et sa mission se borne à veiller aux droits et prérogatives de la couronne, en laissant à la junte toute liberté d'action. On appelle *pères de province*, en Vizcaye et en Alava, tous ceux qui ont été députés généraux ou qui en récompense de services extraordinaires ont reçu des juntes ce titre honorifique; ils ont place dans l'assemblée avec voix consultative seulement et composent le sénat provincial; avec eux siégent deux légistes plus spécialement chargés de donner leur avis au point de vue du droit. Quand il se présente quelque affaire importante et que l'accord ne peut se faire entre les membres de l'assemblée, la décision est renvoyée à la session prochaine, afin que les représentans, de retour dans leurs colléges respectifs, puissent consulter l'opinion de leurs commettans. Pour être représentant (*procurador*), il faut être originaire de la province et connu comme homme

de bien, être âgé de vingt-cinq ans, avoir maison ouverte dans le canton; sont exclus : ceux qui ont à débattre avec la junte des intérêts particuliers, les créanciers de la province, les employés du gouvernement central, les employés payés de la province, les ecclésiastiques, et en dernier lieu tous ceux qui sont sous le coup d'un jugement pour crime de droit commun.

Longtemps les avocats n'eurent pas le droit d'être élus, « parce qu'ils s'intéressent pour les malfaiteurs et cherchent questions et disputes les uns avec les autres; » mais un décret récent est revenu sur cette exclusion. La charge de représentant est obligatoire sous peine d'amende; par contre, il n'est pas permis de s'offrir comme candidat; les représentans touchent pendant la durée des juntes une modeste rétribution qui varie selon les ressources du canton qui les nomme. Quant à la manière dont se pratique l'élection, comme pour les conseils municipaux, liberté complète est laissée à chaque localité, et tous les systèmes s'y retrouvent, depuis le suffrage universel jusqu'à l'élection à deux degrés. Les attributions des juntes générales s'étendent à tout ce qui concerne l'administration de la province, comme la confection des lois de concert avec le pouvoir central, le vote du budget, la répartition proportionnelle de l'impôt foral entre les cantons, l'adoption des mesures nécessaires touchant la police, les ponts et chaussées, les établissemens de bienfaisance, le culte et le clergé, l'instruction publique, enfin la nomination des employés et de la députation générale. Anciennement, les juntes d'Alava et de Guipuzcoa possédaient des pouvoirs judiciaires assez étendus que la loi de 1841 leur a ravis. La députation générale ou pouvoir exécutif se compose d'une seule personne en Alava, de deux en Vizcaye, de trois en Guipuzcoa; c'est au député général qu'il appartient, comme magistrat suprême, de convoquer les juntes et de faire exécuter leurs accords; dans les cas graves et d'intérêt commun, il est d'usage que les députés des trois provinces se réunissent en compagnie de trois conseillers et s'entendent ensemble pour la défense des fueros; les actes de cette assemblée sont dressés en triple et portent l'empreinte du sceau aux trois mains enlacées avec la noble devise *Irurac-bat*, littéralement *les trois-une*, emblème de la confraternité euskarienne. En Vizcaye, depuis la fin du XIVe siècle, les juntes sont partagées en deux fractions politiques, *gamboïnos* et *oñecinos*, dont les noms rappellent les anciennes querelles des *bandos*. Du reste tout s'y passe à l'amiable; chaque parti nomme parmi ses membres une députation complète, et comme la charge doit durer deux ans, les oñecinos l'exercent la première année, les gamboïnos la seconde, et de la sorte tout le monde a part au gouvernement. Dans le principe, il

existait, au point de vue légal, une différence absolue entre les villes de Vizcaye, fondées ou repeuplées par les seigneurs, et la terre *infanzonada*, occupée par les communes rurales ou *anteiglesias*. En effet, les exemptions et coutumes, maintenues là-bas de temps immémorial et converties plus tard en fueros, appartenaient exclusivement aux *infanzones*, naturels de Vizcaye : c'étaient des lois générales votées par les juntes, au lieu que les priviléges des villes étaient des concessions particulières émanées du seigneur seul et dépendant de sa volonté; mais en 1630, à la suite d'un accord fait par les diverses populations qui composaient le señorio et approuvé par Philippe III, toute distinction disparut entre les villes seigneuriales et la terre *infanzonada*. Celles-ci, renonçant à leurs priviléges particuliers, adoptèrent le *fuero* général qui était la véritable loi originaire du señorio, et depuis lors, égales de droits et d'obligations, elles ont pris part aux juntes au même titre que les *anteiglesias*.

Une des attributions principales dont les juntes étaient investies consistait dans la révision des lettres et cédules que le gouvernement suprême adressait à la province avec faculté de lui refuser l'approbation sans laquelle les ordres royaux ne pouvaient être exécutés. Ce droit, généralement connu sous le nom de *pase* ou permis foral, tendait à prévenir toute violation du fuero. En outre, les habitans étaient autorisés à tuer partout où ils le rencontreraient quiconque tenterait d'exécuter ou faire exécuter une ordonnance à laquelle la province aurait refusé son *pase*. Sous Henri IV, les Guipuzcoans massacrèrent à Tolosa le juif Gaon, fermier-général des rentes de Castille, qui voulait lever une contribution non consentie par la province, et le roi ne tira aucune vengeance de sa mort. L'existence du *pase foral* est un argument décisif en faveur de l'indépendance originaire du pays basque; évidemment aucun souverain n'a pu par pure grâce accorder à ses sujets une prérogative de cette nature, car alors elle eût été révisable à la volonté du donateur, ce qui impliquerait contradiction. Quant à la considérer comme une atteinte à la majesté royale, qu'on se rappelle dans quelles conditions s'est accomplie la réunion des trois provinces à la couronne. Si elles conservaient le régime auquel elles étaient accoutumées et qui leur était précisément garanti par le pacte d'annexion, il n'y avait là rien d'humiliant pour le roi non plus que dans les précautions prises pour éviter toute violation du fuero. A bien voir, on ne trouverait dans aucun pays une loi fondamentale plus prudente, une garantie plus sérieuse de la liberté des peuples contre les empiétemens du pouvoir central.

Que penser maintenant de la prétention des Basques qui se disent tous nobles d'origine? D'où que leur vienne cette noblesse univer-

selle, qu'elle ait pour cause leur résistance unanime et victorieuse contre les Arabes, les Goths ou même les Romains, un fait certain, c'est qu'elle est attestée par les documens les plus authentiques. « Tous les naturels et habitans de ce señorio, dit le fuero, sont hidalgos notoires non-seulement en Vizcaye, mais au dehors, à la seule condition de prouver qu'ils sont fils de parens vizcayens. » En même temps, le fuero interdit le territoire aux Mores et juifs même convertis, aux nègres, aux mulâtres, et ordonne que les étrangers qui voudront s'y établir soient tenus de fournir des preuves de « pureté de sang » dans l'espace de soixante jours. Des dispositions analogues veillaient en Guipuzcoa à ce que rien ne vînt corrompre ou altérer la *limpieza de sangre*, particulière aux fils du pays. Du reste, cette noblesse universelle des Basques n'entraînait point de degré ni de classification, c'était la noblesse inférieure, *infanzonia*, ne jouissant pas des prérogatives qui étaient au moyen âge le propre du riche-homme ou d'un chevalier des ordres militaires. Bien plus, si elle leur assurait encore de nombreux avantages vis-à-vis des autres habitans non nobles de la monarchie, entre eux elle ne leur en procurait aucun; le privilége de la noblesse disparaissait par cela même qu'il était général. Enfin les juntes respectives de Vizcaye et de Guipuzcoa avaient grand soin de maintenir cette égalité toute démocratique en empêchant les personnages influens d'introduire dans les deux provinces des distinctions féodales, et maintenant encore elles n'admettent pas l'usage des titres de noblesse, qui, purement honorifiques, pourraient éveiller cependant une idée de suprématie. En Alava, la situation n'était plus la même, sans doute à cause du voisinage de la Castille, et la noblesse n'était pas le privilége de tous : au plus loin que l'on remonte, on y trouve des seigneurs particuliers avec leur cortége obligé de serfs et de vassaux. En revanche, les hidalgos de ce pays jouissaient d'une prééminence essentielle sur ceux des deux autres provinces sœurs; c'est qu'outre les priviléges inhérens à la *hidalguia* en général, en 1332, Alphonse XI leur concéda le privilége principal et distinctif de la noblesse castillane, à savoir l'indemnité de 500 sous d'or pour blessure ou outrage fait à toute personne noble. Aussi, tandis que, pour faire preuve de noblesse en Vizcaye et en Guipuzcoa, il suffisait de prouver qu'on était né ou issu de parens nés sur le territoire de la province, en Alava, au contraire, il fallait prouver la noblesse de sang dans ses ascendans, conformément aux lois de Castille, car seule elle donnait droit à l'indemnité des 500 sous d'or. Il n'y a donc pas à confondre la noblesse particulière d'Alava, convertie en noblesse de sang par la concession d'Alphonse XI, avec celle de Vizcaye et de Guipuzcoa, noblesse de sol, générale, telle qu'on ne la connut nulle part ailleurs.

L'universalité de la noblesse, tant chez les Vizcayens que chez les Guipuzcoans, suppose que tous avaient l'obligation d'accourir à la défense du territoire comme aux expéditions entreprises par leur seigneur. En effet, par suite de la situation politique au moyen âge, la noblesse ayant pour base le métier des armes, on ne comprend pas plus de noblesse sans soldats que de soldats sans noblesse. Aussi le fuero de Vizcaye marque-t-il expressément jusqu'à quel point les Vizcayens, répondant à l'appel de leur seigneur, sont tenus de le suivre sans solde : ce point est l'arbre Malato, à Luyando, qui faisait autrefois la limite extrême de la province. De même le fuero de Guipuzcoa constate qu'à l'égard des hidalgos, naturels et habitans de la province, l'usage toujours observé fut « que le monarque leur donnait une solde pour tout le temps qu'ils devaient servir volontairement hors de leur pays sur l'ordre de la province et à la demande de sa majesté. » Voilà pour les guerres ordinaires; mais en cas d'invasion ou de péril extrême tous les hommes valides, père et fils, *padre por hijo*, sans condition de solde, sont convoqués; en 1706 parut un décret de la junte du Guipuzcoa ordonnant que tous les hommes de seize à soixante ans se tiendraient prêts à marcher, et que chaque famille aurait dans sa maison des armes à feu. En Alava également, si le fuero ne dit rien du service militaire, l'usage et la tradition sont entièrement conformes à ce qui se pratique dans les deux autres provinces. Il n'est donc pas vrai, comme on le croit généralement, que les Basques se prétendent exempts du service militaire; jamais ils ne se sont refusés et ne pouvaient se refuser, d'après le fuero, à l'appel du seigneur; mais il est admis aussi, et la coutume précieusement conservée a pris chez eux force de loi, que le seigneur ne les appelle que dans les besoins pressans du pays, et l'on ne trouverait pas au cours de leur histoire l'exemple d'une seule levée non motivée et arbitraire. Chose non moins curieuse et qui montre bien la confiance que les souverains avaient en ces montagnards, les Guipuzcoans conservaient le droit de nommer le colonel qui commandait leur contingent, ainsi que les commissaires chargés de régler les étapes et de fournir au logement des troupes royales passant par leur territoire; en Alava, ces attributions revenaient au député général, qui était en même temps le chef de toutes les forces militaires de la province.

Quant au service sur mer, volontaire de la part des Guipuzcoans jusqu'au temps des Rois Catholiques, il devient alors obligatoire. On trouve cette obligation consignée d'une manière expresse dans le recueil de 1482, et il ne paraît pas que la province ait jamais protesté contre la faculté reconnue au roi de destiner les marins du Guipuzcoa au service de la flotte; tout au plus ose-t-elle intervenir pour que les levées se fassent avec le moins de préjudice et de rigueur

possible. Ainsi il est réglé qu'un tiers seulement du contingent sera composé d'anciens marins et le reste d'apprentis, afin qu'il ne manque pas de gens expérimentés pour les pêcheries de Terre-Neuve, et les hommes mariés sont particulièrement ménagés. Plus tard, ces conditions s'aggravent surtout pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle : c'est l'époque où la province d'Alava elle-même, bien qu'elle n'ait aucune ville sur la côte, dut fournir à plusieurs reprises, outre des bois de construction pour les navires, des hommes pour compléter les équipages de la flotte. Enfin l'ordonnance générale de marine du 12 août 1802, réformant ou complétant d'anciennes ordonnances, établit le service particulier auquel la Vizcaye et le Guipuzcoa sont tenus dans l'espèce : les gens de mer du pays basque ne sont pas soumis au système des classes; ils continuent à dépendre de leur juridiction ordinaire; ils peuvent pêcher et naviguer librement sur leurs côtes, mais non au-delà, à moins d'être formellement inscrits sur le rôle de leurs confréries ou associations; les hommes inscrits sont seuls astreints au service de la flotte, et leur état numérique, transmis à qui de droit par la députation, sert à fixer le contingent que fournira chaque province. De tout cela il résulte que le Guipuzcoa et la Vizcaye doivent le service sur mer, en temps de paix comme en temps de guerre, mais toujours avec l'intervention des autorités forales et dans des conditions spéciales et privilégiées.

Au même titre que l'obligation du service militaire, l'exemption d'impôts fut dans les provinces basques la conséquence naturelle de la noblesse générale et originaire. La Vizcaye ne connut jamais rien des contributions ordinaires et extraordinaires établies en Castille, comme la *moneda forera* qui se payait tous les sept ans et à chaque avénement au trône, l'*alcabala*, droit de 5 pour 100 sur toute marchandise vendue, la contribution des *millions* et beaucoup d'autres. En constatant cette exemption, le fuero de Vizcaye indique les droits auxquels les Vizcayens sont obligés envers leur seigneur et qui se bornent à un certain cens emphytéotique pour les maisons bâties sur les terres lui appartenant, à 16 deniers vieux sur chaque quintal de fer travaillé dans les forges de Vizcaye, à la rente des monastères, et « à la dîme de mer » dans les villes maritimes qu'il avait fondées ou repeuplées. En Guipuzcoa, où de très bonne heure les charges de la province furent réparties d'après le nombre des feux, il n'est pas douteux qu'une partie de l'argent perçu ne fût également réservée pour le roi; plus tard elle dut payer l'*alcabala*, mais, sur ses instances, au temps de doña Juana, le chiffre de cet impôt fut établi d'une manière fixe et permanente. En Alava enfin, où existait la distinction entre nobles et plébéiens, les premiers étaient exempts de tout tribut, mais les pay-

sans vivant sur les terres seigneuriales étaient tenus de payer au roi, en dehors de la rente qu'ils devaient au propriétaire, deux sortes d'impôts annuels, le *semoyo* et le *bœuf de mars*, l'un en nature et l'autre en argent. Toutefois l'*alcabala* s'introduisit aussi en Alava, sans doute à la même époque où Alphonse XI l'établissait en Castille; mais comme le motif de cette mesure ne pouvait être plus patriotique, car il s'agissait d'en consacrer le produit à la guerre des Mores, et que la province venait de s'allier tout récemment et de son plein gré à la couronne, il est à croire qu'elle s'y prêta sans difficultés. Bref, dans les trois provinces, tout ce que les naturels sont tenus de payer consiste en quelques redevances fixes et parfaitement déterminées. A la vérité, en mainte occasion, elles ont accordé aux souverains des subsides extraordinaires et contribué autant qu'aucune autre aux charges de l'état; mais ç'a été toujours à titre de don gracieux et volontaire, et jamais ces services n'ont pris le caractère de contribution permanente. En 1812, les cortès de Cadix ayant décrété l'abolition de toutes les redevances seigneuriales, le semoyo, le bœuf de mars, la taxe sur le fer et autres de même genre ont disparu du pays basque.

Par un privilége analogue, les trois provinces jouissaient de la liberté de commerce pleine et entière pour tous les objets de première nécessité, et cette exemption s'étendit successivement aux autres articles. En effet, bien que dans les ports basques, comme Bilbao et Saint-Sébastien, le seigneur perçût certains droits sur les marchandises importées de l'étranger, dans le reste des provinces la liberté des transactions était absolue, et les douanes étaient établies le long des rives de l'Èbre ou sur les points extrêmes confinant à la Castille. Les Basques furent toujours exempts de contributions indirectes, telles que l'impôt du sel, du tabac, des liqueurs, le papier timbré, les permis de chasse. La nécessité de prévenir les fraudes, qui pouvaient se commettre à la faveur de ces libertés, obligea souvent les monarques à prendre, de concert avec les autorités forales, d'énergiques mesures à l'égard de la contrebande; mais en résumé on peut dire que le pays basque, jusque dans la sphère économique, se considérait vis-à-vis de la Castille comme un état complétement séparé, et cette situation exceptionnelle n'a disparu que devant la loi de 1841 qui a reculé les douanes à la frontière.

Telle est cette organisation spéciale des provinces basques, appropriée à leurs besoins et à leurs intérêts, léguée par la tradition, confirmée par les contrats les plus solennels et les plus sacrés. Ses principes fondamentaux sont : l'administration du pays par le pays, entendue dans le sens le plus large du mot, en dehors de toute immixtion étrangère; la franchise de toute charge ou obligation qui semblerait attentatoire à la liberté et à l'égalité des natu-

rels; le *pase foral* enfin, témoignage et garantie tout à la fois de leur indépendance originelle. Prétendre que les institutions basques soient l'idéal de la perfection sociale et qu'elles doivent rester stationnaires ne serait ni juste ni raisonnable ; le fuero de Vizcaye les reconnaît lui-même perfectibles et révisables. « Et le seigneur, dit-il, viendra à Guernica, et là, avec l'accord des Vizcayens, si quelques fueros sont bons à enlever et d'autres à corriger, il les fera enlever et en donnera d'autres de nouveau, s'il est besoin, toujours avec ledit accord des Vizcayens. » En effet, le temps ne marche pas en vain et les besoins nouveaux exigent en tout des réformes. Qui pourtant oserait de bonne foi blâmer les Basques de l'attachement qu'ils montrent pour leurs fueros? Dans un message solennel adressé en 1864 à la reine Isabelle, la junte générale de Vizcaye s'exprimait en ces termes : « Il y a, señora, dans vos vastes domaines, un pauvre coin de terre voilé par les brouillards et battu par les flots. D'étroites vallées le composent et de hautes montagnes hérissées de roches, coupées de précipices. Il semble que Dieu ne l'eût destiné qu'à porter des broussailles et à servi d'asile aux bêtes sauvages, tant la nature s'y montrait avare de ses moindres dons; mais un jour, — voici de cela bien des siècles, — dans ce coin stérile vint s'établir une race dont l'origine est un mystère impénétrable à la sagesse humaine, et cette race aimant Dieu, la liberté et le travail trouva sur un sol infécond la liberté que d'autres ne trouvent pas dans les pays les plus fertiles et les plus favorisés. Le coin où ce peuple vit est celui que forment les trois provinces basques, et la source de leur félicité presque miraculeuse est en ces libertés qui depuis les temps les plus reculés les animent et les soutiennent dans la vertu et le travail. » A l'exposition universelle de Paris de 1867, devant le jury spécialement chargé de récompenser les personnes, les établissemens ou les pays qui auraient su le mieux assurer aux classes laborieuses le bien-être intellectuel, moral et matériel, le comte de Moriana, membre espagnol du jury, fit valoir les titres des provinces basques. Il expliqua non-seulement leurs libertés politiques et administratives, mais aussi leur amour de la famille, leur respect de l'autorité, l'entente et la bonne harmonie qui règnent entre les diverses classes de la société, le développement croissant de l'industrie, du commerce, de la bienfaisance et de l'instruction. Cet éloquent exposé attira l'attention du jury et valut aux provinces basques, dans la distribution solennelle des récompenses, après rapport conforme des commissaires envoyés sur les lieux, une mention honorable parmi les pays dont les institutions contribuent le plus au bonheur et à la moralité des habitans.

Au surplus, les provinces basques ne furent pas toujours les

seules à posséder une organisation particulière ; jusqu'à notre époque, la Navarre, peuplée de Basques en grande partie, se gouverna avec ses propres lois civiles et politiques. On connaît l'histoire de ce pays et ses principaux monarques : don Sancho le Grand, qui fit une royauté de la Castille pour la donner à son fils Fernando; Alfoese Sanchez le Batailleur, qui prit aux Mores dix villes importantes; don Sancho le Fort, qui décida en faveur des chrétiens la grande bataille de las Navas; don Carlos le Mauvais, qui fut l'ennemi de la France pendant un règne de vingt ans; don Juan II d'Aragon, qui fit empoisonner son fils don Carlos, prince de Viana, et sa fille Blanche, parce que tous deux revendiquaient la couronne du chef de leur mère; François Phœbus, de la maison de Foix, et enfin Catherine sa sœur, femme de Jean d'Albret, que les Espagnols appellent Juan de Labrit et qui fut le dernier roi de la Navarre indépendante. En effet, sous les prétextes les plus futiles, Ferdinand le Catholique envahit ce royaume et s'en empara sans coup férir en 1512, ne laissant aux souverains légitimes que leurs états de Béarn, de l'autre côté des Pyrénées. Du moins usa-t-il envers les Navarrais des ménagemens les plus grands, et tous ses successeurs après lui, comme s'ils voulaient faire oublier par leur douceur et leur bienveillance l'odieux de cette agression. C'est ainsi que la Navarre conserva même après la conquête toutes ses libertés. Elle aussi, comme les provinces basques, avait son fuero général écrit; mais, tandis que dans la Vizcaye et le Guipuzcoa, pays toujours indépendans, les habitans étaient tous égaux entre eux, en Navarre, où la majeure partie du territoire quelque temps occupé par les Mores fut graduellement reconquise et repeuplée par les chrétiens, l'état social reconnaissait une foule de classes et de catégories, telles que riches-hommes, chevaliers, hidalgos de lignage et de parchemin, bourgeois, étrangers et vilains. Les nobles pendant tout le moyen âge jouirent de droits considérables et fort pesans pour les vilains: ils ne payaient aucun impôt ni eux ni leurs intendans; ils avaient droit de domicile dans le canton où ils ne demeuraient pas, pourvu qu'ils y possédassent une habitation; leurs demeures étaient un lieu d'asile, sauf pour les voleurs et les traîtres; le noble n'était pas tenu d'accomplir sa promesse envers un vilain ; le noble accusé de vol par un vilain était absous la première fois en donnant sa parole; le noble héritait du vilain, à défaut d'héritier direct, et les terres ainsi héritées étaient exemptes d'impôt; les hidalgos ne pouvaient être jugés que par le roi en union de trois riches-hommes ou *infanzones;* les hidalgos ne pouvaient être mis à la torture, ni leurs armes et leurs chevaux retenus pour dettes sinon par les fermiers ou percepteurs des droits royaux. La séparation était si

tranchée entre les nobles et les vilains que l'hidalgo perdait sa noblesse en épousant une femme de l'autre classe. Quand le vilain mourait, ses fils venaient trouver le seigneur et, se mettant à genoux, le suppliaient de les recevoir pour ses vassaux. Les vilains étaient tenus de servir à la guerre tout le temps et chaque fois que le roi l'exigeait. Nombreux étaient les impôts que payaient les paysans du domaine royal, mais dès la fin du XII[e] siècle les communes commencèrent à adopter un type unique de contribution; pour les paysans dépendant d'un seigneur, ils ne devaient rien au roi, à la différence de ceux de Castille, où le roi conservait toujours la *moneda forera*. Le mode d'élection le plus répandu dans les communes royales était l'élection directe par le tirage au sort. Quant à la justice, aucun Navarrais ne pouvait être arrêté ni ses biens séquestrés, pourvu qu'il fournît caution; d'autre part il était défendu aux autorités de faire aucune enquête sans plainte ou réclamation de la partie civile. Au criminel, les Navarrais ne pouvaient être jugés que par les tribunaux de la cour suprême, et les juges devaient tous être naturels du royaume, sauf cinq que le fuero accordait au roi.

C'étaient les cortès qui, de concert avec le roi, faisaient les lois et décidaient de la paix et de la guerre : bien plus, au commencement du XV[e] siècle, par suite de la pénurie des rois et de l'abandon qu'ils firent à la nation de ce qui leur restait de leur domaine particulier, les cortès s'engagèrent à subvenir aux dépenses de l'état et à l'entretien de la maison royale; dès lors elles possédèrent le droit de voter l'impôt ordinaire et extraordinaire. Elles se composaient de trois ordres : le clergé, dont faisaient partie les dix grands dignitaires de l'église; la noblesse, comprenant une centaine de membres, tant personnes titrées que chef de lignage; enfin le tiers-état, formé des représentans de trente-huit villes, ne disposant chacune que d'une voix, bien qu'elles pussent envoyer deux ou trois délégués. La faculté de convoquer les cortès appartenait au roi, et en son nom, depuis l'annexion, au vice-roi. Les trois ordres se réunissaient dans la même salle sous la haute présidence de l'évêque de Pampelune. Le vice-roi, avant l'ouverture des cortès, jurait de sauvegarder tous les fueros et priviléges des Navarrais, « les rendant meilleurs et non pires. » La discussion était générale au milieu des trois ordres réunis, mais le vote avait lieu séparément; il fallait la majorité dans chaque ordre pour que le vote des trois fût valable. Les séances étaient secrètes. Tout d'abord, les cortès avaient soin d'examiner si les violations du fuero, signalées par les chambres précédentes, avaient reçu réparation : dans le cas contraire, elles ne procédaient à aucun accord ultérieur, le vote du budget par exemple. Pendant leur absence, une députation permanente de six

membres choisis dans leur sein veillait sur la conduite des officiers royaux, et l'un de ces membres, résidant à Madrid, transmettait sans retard à sa majesté les plaintes du royaume. Les ordres du monarque devaient être visés par le conseil de Navarre, et tous ceux qui portaient atteinte aux fueros étaient « écoutés et non accomplis. » En 1841, à la suite de la première guerre civile, par un accord conclu avec le gouvernement central, la Navarre consentit à prêter le service militaire comme les autres provinces non exemptes, à subir les contributions indirectes, à l'exception du papier timbré, à payer en outre un impôt direct et fixe d'un million et demi de réaux par an, plus trois millions pour la dotation du clergé. Quoique cet impôt ne fût pas tout à fait calculé d'après la richesse du pays, il n'en constituait pas moins un grand sacrifice pour les Navarrais, qui voyaient l'ancien don gracieux converti en contribution forcée. Les douanes étaient portées à la frontière de France, l'administration de la justice, l'organisation municipale, étaient rendues conformes à celles de tout le royaume; enfin le vice-roi était supprimé et ses pouvoirs partagés entre un commandant militaire et un gouverneur politique, président de la députation. Dès lors on pouvait dire que la Navarre était virtuellement égalée aux autres provinces de la monarchie.

En consultant l'histoire, on voit que cette situation des provinces basques et de la Navarre, exceptionnelle à notre époque, fut un temps l'état normal de toutes les contrées de la péninsule; chacune d'elles avait ses libertés particulières, ses fueros garantis par les sermens des rois et plus ou moins vastes, plus ou moins précieux, selon ses origines et la façon dont elle était entrée dans le faisceau de la monarchie. Tel l'Aragon, où la royauté était née dans les mêmes conditions qu'en Navarre, de l'élection d'un chef par ses pairs; tel encore le royaume de Valence, qui fut conquis par l'Aragon et qui lui emprunta une partie de ses lois. Le code primitif des Aragonais portait en propres termes « que, si jamais le roi violait leurs fueros, ils auraient le droit d'élire à sa place un autre roi, fût-il païen; » même, quand cette formule eut disparu, il resta encore « entre le roi et les sujets quelqu'un pouvant plus que lui et eux. » C'était le *justicia*, magistrat suprême devant lequel il était permis de déférer les actes du monarque et de ses officiers, et ce représentant de la nation n'était lui-même jugé par personne. Les libertés de la Castille, soumises plus directement à l'autorité des rois, périrent les premières sous Charles-Quint après la défaite des *communeros*. En 1592, les Aragonais ayant osé soutenir contre Philippe II son ministre rebelle, Antonio Perez, le monarque, pour les punir, leur enleva avec leur *justicia* la plupart de leurs préroga-

tives; les autres ne survécurent que peu de temps. « En vertu du juste droit de conquête, dit Philippe V dans son décret du 29 juin 1707, et considérant aussi que l'un des principaux attributs de la souveraineté est l'imposition et la suppression des lois, lesquelles je pouvais modifier, même sans les grands et fondés motifs qui aujourd'hui m'y poussent en ce qui touche les habitans de Valence et d'Aragon, pour cela, comme par mon désir de réduire tous mes royaumes d'Espagne à l'uniformité des mêmes lois, j'ai jugé bon d'abolir et retrancher, comme aujourd'hui je fais, tous les fueros, priviléges, pratiques et coutumes jusqu'ici observés dans lesdits royaumes de Valence et d'Aragon. » Philippe V se vengeait ainsi de l'aide que ces deux pays avaient prêtée à l'archiduc Charles durant la guerre de la succession, et depuis ce jour en effet ils n'ont gardé de leur code spécial que la partie purement civile.

Quoi qu'il en soit, plus heureuses que leurs voisines, les provinces basques avaient pu conserver leurs institutions libérales et démocratiques. Sans doute il leur a fallu pour cela beaucoup d'énergie, de prudence et d'adresse; mais n'y aurait-il pas aussi de Basque à Castillan une différence de races qui a rendu plus admissible et plus durable cette variété des législations? Un fait à noter, c'est qu'en France même, où l'autorité royale fut de bonne heure si fortement constituée et où les dissemblances entre les différentes provinces ne portaient guère que sur des points secondaires d'administration, les habitans du Labourd, de la Basse-Navarre et de la Soule, formant ensemble la partie basque du territoire français, jouirent jusqu'à 1789 de priviléges vraiment inouïs. La Soule, qui n'a guère que huit lieues de long sur quatre de large, veillait elle-même à la garde de ses frontières; ses troupes nationales consistaient en un bataillon d'infanterie dont elle nommait les chefs. Les lois du pays étaient contenues dans une récapitulation de ses us et coutumes faite du temps de François Ier et approuvée par ce prince. Il y était dit que tous les Souletins sont francs, de libre condition et sans aucune tache de servitude; qu'en tout temps et lieu ils ont droit de porter des armes pour leur propre défense et celle du pays; qu'on ne peut les obliger à servir au dedans ou au dehors de la province, sinon en temps de guerre et sur l'ordre du roi; qu'en se mariant ils peuvent constituer des majorats, et que, s'ils commettent quelque faute grave, celle de haute trahison par exemple, ils auront la tête tranchée, double privilége réservé aux nobles; qu'ils peuvent construire librement sur leurs domaines; qu'ils ne seront pas soumis à la gabelle ni à aucun droit d'exportation sur leurs marchandises jusqu'à la cité de Toulouse; qu'ils ne fourniront aucun tribut ni impôt, hormis une certaine somme répartie entre les chefs de

famille et payée à l'amiable; qu'enfin ils ne doivent rien au roi pour leurs terres, bien qu'ils ne reconnaissent d'autre seigneur que le même roi. Il existait quelque chose de semblable dans les deux districts voisins, où les habitans avaient religieusement conservé les antiques libertés de la race commune. Aussi non-seulement les Basques français étaient-ils toujours regardés comme des frères par les Basques de l'autre versant, mais dans le reste de l'Espagne ils jouissaient des mêmes faveurs que leurs congénères. Au commencement du XVII[e] siècle, nombre de naturels du territoire de Saint-Jean-Pied-de-Port possédaient des emplois en Navarre et en Castille, et si quelque habitant de la Soule voulait s'établir en Espagne, il lui suffisait de prouver quatre générations d'origine basque pour être reconnu comme noble et admis dans tous les ordres militaires qui exigeaient des preuves de noblesse. Les priviléges des Basques français ont disparu en 1790 sous le terrible niveau de la révolution, mais il ne semble pas qu'elle ait aussi bien réussi à effacer la ligne de démarcation qui sépare le Basque de tous ses voisins. Ces populations subissent nos lois, elles ne les ont pas encore acceptées; bien plus, pour échapper à la conscription, la fleur de leur jeunesse émigre chaque année, sans espoir de retour, dans les contrées les plus malsaines du Nouveau-Monde, et, d'après les documens officiels sur le chiffre total des réfractaires français, le département des Basses-Pyrénées en a compté parfois à lui seul les deux cinquièmes ou la moitié.

II.

A la vérité, si les Basques espagnols ont pu sauver si longtemps leur autonomie, ce n'a pas été sans peine, et plus d'une fois, princes ou ministres, les représentans du pouvoir central se sont ingéniés à restreindre leurs droits. Tantôt c'est Philippe III qui tente d'introduire en Vizcaye la contribution des millions; tantôt c'est Philippe IV qui veut soumettre le señorio à l'impôt du sel; un jour doña Juana institue en Guipuzcoa, contrairement au fuero, un alcade mayor; une autre fois, Charles III enlève à la même province l'usage du *pase foral*. A tous ces abus d'autorité, à toutes ces violations du fuero, seules ou réunies selon les circonstances, les trois provinces opposent une résistance infatigable jusqu'à obtenir gain de cause; le plus souvent, déclarant l'ordre royal « écouté et non accompli, » elles font agir auprès du roi, qui, après enquête, revient sur sa décision; mais parfois aussi, par l'obstination des ministres, la querelle s'envenime. Fortes de leur droit, elles n'hésitent pas alors à élever la voix en face des plus puissans monarques, protestant

qu'elles s'opposeront à la violence par les armes, menaçant même de rompre le pacte conclu jadis avec la monarchie. L'histoire a conservé la fière représentation que les Vizcayens adressèrent en 1601 au roi Philippe III : « Seigneur, disaient-ils, vu par nous, antique et honorée seigneurie de Vizcaye, combien mal votre majesté est informée pour vouloir nous faire tort et maltraiter tant à l'improviste en récompense des nombreux, grands et loyaux services que cette seigneurie a rendus et rend encore à la couronne royale de votre majesté, en ordonnant que nous ayons à payer certains tributs et droits comme paient les autres bonnes gens de ces royaumes de Castille, ayant fait junte générale en notre ville de Guernica, nous avons jugé que nous devions demander humblement à votre majesté qu'elle veuille bien ordonner que soit effacé, rayé et corrigé de ses royales pragmatiques ce qui nous touche, car juste est notre demande, et supplions votre majesté qu'il n'y ait pas lieu de faire que nous soyons obligés à défendre notre très chère et aimée patrie, jusqu'à voir brûlée et désolée cette seigneurie et morts nos enfans, nos femmes et nos familles, et à chercher qui nous secoure et traite bien. »

Cependant le triomphe des Basques n'était jamais que momentané. Attaqués longtemps par l'absolutisme et dans l'intérêt du pouvoir royal, les fueros devaient l'être aussi au nom des idées libérales et démocratiques. Les principes d'unité et d'égalité proclamés par la révolution française commençaient à se répandre en Europe et comptaient déjà jusque dans la péninsule des partisans déclarés. Un d'eux était Godoy, connu plus tard sous le nom de prince de la Paix, simple soldat aux gardes, élevé par l'amour d'une reine impudique jusqu'aux plus hautes dignités de l'état. Quelle que fût l'origine de sa faveur, Godoy ne manquait comme ministre ni d'intelligence ni de bonne volonté, mais une grande chose lui faisait défaut : la dignité de caractère. Il avait envoyé dans les provinces basques un certain Zamora, sa créature, pour suivre de près les événemens de la guerre qui, depuis la mort de Louis XVI, divisait la France et l'Espagne. Le traité de Basilea mit fin aux hostilités, et en félicitant Godoy de la paix, Zamora lui disait : « Si cette paix était suivie de l'union des provinces au reste de la nation sans les barrières forales qui les séparent et en font comme un membre mort du royaume, votre excellence aurait fait une de ces grandes choses que nous n'avons plus vues depuis le temps du cardinal Ximenez et du grand Philippe V. » La proposition sourit au favori; mais pour mieux préparer l'opinion publique, il chargea Antonio Llorente, un ecclésiastique, de démontrer historiquement que jamais les Basques n'avaient été indépendans et qu'ils n'étaient pas

unis non plus, comme on croyait, par des pactes volontaires à la couronne. Cette œuvre fut publiée en 1806, avec ce titre : *Notices historiques sur les trois provinces basques*. Llorente était un homme d'une érudition peu commune, mais du caractère le moins estimable, « parfait coquin, sauf la prêtrise, » *un bribon salvo la tonsura*, me disait un Basque de mes amis, non sans quelque rancune. Il avait reçu de Godoy une place de chanoine de la cathédrale de Tolède avec la charge de maître de théologie de la même église. Pour contenter celui qui le payait si bien, il n'hésita pas à fausser l'histoire, donnant comme authentiques des textes notoirement apocryphes, tronquant ou supprimant les uns, altérant les autres, et les interprétant à sa guise. Le plus curieux, c'est que quelques années plus tard, après la chute de Godoy, se trouvant lui-même émigré en France, il aurait fait offrir aux provinces basques d'écrire un autre livre en réfutation à celui qu'il avait publié contre elles, offre qui, par un sentiment de dignité de la part des députés, ne fut point accueillie. Toujours sous l'inspiration de Godoy, l'académie royale d'histoire entreprit un grand dictionnaire géographique et historique qui devait embrasser toutes les provinces de l'Espagne et qui, commencé par la Navarre, l'Alava, la Vizcaye et le Guipuzcoa, n'alla pas plus loin, comme si de la sorte son but était suffisamment atteint; fait avec un réel talent, ce livre, lui aussi, témoigne d'un parti-pris évident contre les Basques. « La première conséquence de tout cela, dit excellemment M. Canovas del Castillo, c'est que la question des fueros resta dès lors posée, non dans la forme profitable et nécessaire d'une conciliation nationale, mais dans la forme de controverse passionnée, toujours près d'être tranchée par la force. »

L'insatiable ambition de Napoléon Ier, la chute de la dynastie des Bourbons, qui entraînait celle du favori, ne permirent pas à Godoy de donner suite à ses desseins; ils furent repris plus tard par Ferdinand VII. Dans l'intervalle, les cortès de Cadix avaient fait paraître leur fameuse constitution. Gens honnêtes, mais sans expérience, remplis d'illusions généreuses, les législateurs de 1812 n'avaient pas peu contribué, en proclamant l'égalité de tous les Espagnols devant la loi, à alarmer les Basques, dont les adversaires devenaient chaque jour plus entreprenans. Ferdinand VII, non point par souci de l'égalité, qui l'inquiétait médiocrement, mais pour satisfaire ses instincts autoritaires, résolut d'en finir avec les fueros. Dès le mois de novembre 1815, une junte fut nommée avec la mission apparente de s'enquérir des fraudes et des abus commis au détriment du trésor, et cette junte, quatre ans après, développa son opinion dans un rapport en forme d'étude historico-légale où

elle niait l'indépendance originelle des provinces basques et concluait à l'abolition de leurs priviléges, abolition déjà décidée dans l'esprit de Ferdinand et de ses ministres. En effet, le 16 février 1824, un décret lancé par le roi sans accord préalable avec les provinces leur demandait, pour une période de quatre ans, un don gracieux annuel de 3 millions de réaux; cette contribution temporaire ne devait pas tarder, selon toute évidence, à devenir perpétuelle, et, en laissant aux députations le soin de répartir et de lever l'impôt, le roi, fort habilement, se déchargeait sur elles de tout l'odieux d'une semblable mesure. En même temps, à l'exemple de ce qu'avait fait Godoy avec Llorente, le ministre Calomarde chargeait un autre chanoine, don Thomas Gonzalez, de former une collection de documens relatifs au pays basque. Ce Gonzalez n'avait rien de son prédécesseur qu'une immense érudition; sa probité était au-dessus du soupçon; mais faible, sans volonté, il ne sut ni refuser la besogne qu'on lui confiait ni se soustraire aux instructions perfides que Calomarde lui faisait tenir en secret. Son recueil ne contient guère que des pièces défavorables ou indifférentes aux provinces basques. Du reste, toutes ses insinuations comme aussi celles de l'académie d'histoire et les attaques virulentes de Llorente et de la junte des abus, ont été victorieusement réfutées par un fils du pays basque, don Pedro Novia de Salcedo, dont l'ouvrage en quatre volumes, très complet, parut en 1851.

Les choses en étaient là quand les événemens de France et la révolution de 1830 vinrent effrayer le gouvernement et couper court à tous les projets de réformes. Ferdinand VII mourut, et peu après éclatait la guerre civile. Les tendances du parti constitutionnel qui arrivait au pouvoir avec la régente n'étaient que trop connues; quelques imprudens ne s'étaient-ils pas vantés déjà de vouloir tout d'abord réformer le clergé, supprimer les dîmes et abolir les fueros? Ces menaces ne pouvaient manquer d'avoir un funeste retentissement parmi des populations également dévouées à leurs institutions anciennes et à leur religion. Le parti apostolique sut habilement exploiter le mécontentement des esprits, il excita les défiances, attisa les haines, déclara astucieusement à ces hommes naïfs, amoureux de liberté, mais répugnant d'instinct à toute nouveauté, que l'absolutisme était la seule digue à opposer aux idées antireligieuses et révolutionnaires, et parvint à les convaincre qu'en soutenant don Carlos ils défendaient la foi et les fueros. Quoi qu'il en soit et par une conséquence facile à comprendre, jamais les fueros ne furent plus souvent violés que durant cette guerre et par le prince même qui leur devait ses meilleurs soldats. Don Carlos ne permit pas que les juntes générales se réunissent une seule fois, et,

bien qu'il y eût une junte ou comité auxiliaire de la guerre, ce comité était occupé beaucoup plus à faciliter l'action du pouvoir suprême et à fournir aux réquisitions de l'armée qu'à gouverner le pays selon la coutume. De là peu à peu la division qui s'établit dans le camp carliste entre les partisans des fueros et les royalistes intransigeans, les uns voulant par-dessus tout sauver leurs libertés séculaires, les autres prêts à tout sacrifier au roi, leur propre liberté comme les biens d'autrui. Cette division, en s'accentuant, devait amener la fin de la guerre. En effet, que le gouvernement de la reine promît de ne point toucher à l'organisation spéciale des provinces, et du même coup on séparait la cause des Basques de celle du prétendant. Déjà en 1837, Espartero leur disait : « Comme général en chef de l'armée de la reine et au nom de son gouvernement, je vous assure que les fueros que vous avez craint de perdre vous seront conservés et que jamais on n'a pensé à vous en dépouiller; » et deux ans plus tard à Vergara, après que le *convenio* eut été définitivement conclu, en présence des bataillons guipuzcoans qui, toujours inquiets que leurs priviléges ne fussent pas maintenus par les cortès, avaient jusque-là retardé leur soumission : « Je vous promets, leur répétait-il dans une chaleureuse allocution, que l'on vous conservera vos fueros, et si jamais quelqu'un tentait de vous en dépouiller, mon épée serait la première à sortir du fourreau pour vous défendre. » Enfin le premier article du *convenio* portait explicitement : « Le capitaine-général don Baldomero Espartero recommandera avec instance au gouvernement l'accomplissement de sa promesse formelle de proposer aux cortès la concession ou modification des fueros. » Espartero tint parole, et les cortès, de leur côté, faisant droit à sa recommandation, votèrent la fameuse loi du 25 octobre 1839, qui commence ainsi : « Art. 1er. Les fueros des provinces basques et de la Navarre sont confirmés sans préjudice de l'unité constitutionnelle de la monarchie. Art. 2. Le gouvernement, aussitôt que l'opportunité le permettra et après avoir entendu les provinces basques et la Navarre, proposera aux cortès les modifications indispensables que dans les fueros réclame l'intérêt des mêmes provinces concilié avec l'intérêt général de la nation et de la constitution de la monarchie. » Que signifiait pour les législateurs cette formule un peu trop vague peut-être, « sans préjudice de l'unité constitutionnelle de la monarchie, » et cette autre non moins élastique, « l'intérêt des provinces concilié avec le bien général de la nation? » Une longue discussion s'engagea dans les chambres, où prirent part les orateurs les plus distingués et après laquelle le doute n'est plus permis. Selon les propres paroles du ministre de la justice, M. Arrázola, par « unité consti-

tutionnelle, » il faut entendre la conservation des grands principes sous lesquels vivent et se gouvernent tous les Espagnols, en d'autres termes un roi unique et une représentation nationale commune. » Les assistans se rangèrent à cette explication, et il resta établi que le texte de la loi n'attaquait en rien les bons usages et coutumes des provinces basques, qu'aucune contradiction n'existait entre le maintien des fueros et les principes fondamentaux de la monarchie. Quant à ces modifications dont parle l'article second, à bien en pénétrer l'esprit et la lettre, puisqu'elles ne doivent porter que sur l'indispensable et tourner elles-mêmes à l'avantage des Basques, il ne s'agit pas évidemment de détruire en leur principe les fueros les plus importans qui depuis des siècles constituent la vie politique et sociale du pays; tout au plus, et avec leur assentiment, peut-on se permettre quelques corrections, telles d'ailleurs qu'ils les ont toujours admises, tendant à améliorer graduellement le régime foral selon le besoin des temps et les données de l'expérience. Le 16 novembre de cette même année parut un décret royal invitant les provinces basques et la Navarre à nommer chacune deux députés ou plus qui vinssent conférer avec le gouvernement en vue de la meilleure exécution de la loi. Ces commissaires se réunirent à Madrid dans les premiers jours du mois de mai 1840. Ceux de Navarre traitèrent séparément avec les ministres, et cet accord, converti en projet de loi et voté par les cortès et le sénat presque sans discussion, fut promulgué le 16 août 1841; la Navarre y perdait, comme nous l'avons vu, la meilleure part de ses fueros. Quant aux trois provinces, après de longs débats, comme on ne parvenait pas à s'entendre, le règlement définitif fut renvoyé à un moment plus opportun, et depuis lors il en a toujours été ainsi, quoique plusieurs hommes politiques, ministres ou autres, aient essayé à leur tour de trancher la question.

Entre tous les adversaires de fueros, il n'en est point à coup sûr qui ait montré plus de persévérance que don Manuel Sanchez Silva, sénateur du royaume. De taille plutôt petite que moyenne, l'œil pétillant, les lèvres fines, que plisse par momens un malicieux sourire, dans les gestes une exubérance et une agitation toutes méridionales, esprit ardent, caractère énergique, tel est l'homme au physique et au moral. Abondant comme un Espagnol et spirituel comme un Andalou, il joint à l'éclat et à l'agrément de la parole une rigueur dans le raisonnement, une netteté qui n'est qu'à lui. Il s'était promis de consacrer sa vie à faire rentrer les Basques dans la loi commune, il s'est tenu parole, et comme le vieux Caton, qui devant le sénat romain ne terminait jamais son discours sans rappeler aux pères conscrits le voisinage de leur inso-

lente rivale, ainsi depuis plus de trente ans M. Sanchez Silva n'a jamais pris la parole sans prononcer, lui aussi, son *delenda est Carthago*, il faut détruire les fueros! Pourtant en nulle occasion il ne montra plus de talent et d'énergie que dans la session du sénat de 1864. La discussion commença à propos d'un amendement à certain article qui établissait dans le remboursement du tiers des subventions affectées aux chemins de fer une distinction pour les provinces basques. Reprenant ou résumant tous les argumens de Llorente et de la junte des abus, en ajoutant de nouveaux, commentant les textes, retournant les mots, tour à tour ironique, insinuant, passionné, durant trois longues séances consécutives il occupa l'attention du sénat. Son triple discours ne tendait à rien moins qu'à prouver que le livre intitulé *Fuero de Vizcaye* est faux, que celui de Guipuzcoa est mutilé, que celui d'Alava contient un ensemble de priviléges qui n'est pas de la province et qu'en outre il est frauduleusement copié de l'original, que la Vizcaye n'a jamais élu son seigneur, que l'Alava et le Guipuzcoa ont été conquis par Alphonse VIII, qu'il ne peut y avoir eu pacte entre ces provinces et les rois de Castille, que les Basques n'ont jamais été tous nobles, comme ils le prétendent, qu'ils n'étaient dispensés en aucun cas du service militaire, que les exemptions d'impôts consignées dans les trois recueils se rapportent aux hidalgos seulement, comme il arrivait dans toute l'Espagne, que la plupart des lois qu'ils contiennent sont tombées en désuétude, qu'enfin aujourd'hui on ignore en quoi consistent légalement les fueros d'Alava, de Guipuzcoa et de Vizcaye.

L'attaque était vigoureuse, les noms de justice et de droit spécieusement retournés contre ceux mêmes dont ils font la principale défense. Le malheur est qu'à vouloir trop prouver on ne prouve rien. Ainsi en ce qui touche l'authenticité des fueros, il semble bien difficile d'admettre que des monarques aussi puissans, aussi jaloux de leur autorité que l'étaient don Pèdre le Justicier, Charles-Quint et Philippe II aient poussé la négligence ou la longanimité jusqu'à jurer et signer de confiance, comme le prétend M. Sanchez Silva, les recueils falsifiés qu'on leur soumettait. En l'admettant, est-il possible que leurs ministres et leurs conseillers, le conseil de Castille lui-même, cette assemblée composée des jurisconsultes les plus sages et les plus instruits du royaume, se soient laissé prendre au même piége aussi grossier? D'autre part, nous l'avons dit, aucun des recueils de fueros n'est complet, et tous trois présentent dans leur ensemble des différences assez nombreuses. Or une des erreurs où sont tombés le plus fréquemment les adversaires des Basques, c'est la confusion qu'ils font de choses parfaitement dis-

tinctes, donnant par exemple aux fueros municipaux le caractère général, et réciproquement, ou, mieux encore, brouillant ensemble les fueros respectifs des trois provinces : s'il y eut des suzerains et des vassaux en Alava, on transporte en Vizcaye et en Guipuzcoa les mêmes divisions sociales; si l'on trouve des traces d'*alcabala* en Alava et en Guipuzcoa, on prétend que la Vizcaye paya aussi cet impôt. Ce sont là de pauvres chicanes. Assurément d'entre les fueros beaucoup sont tombés en désuétude, un plus grand nombre, avec ou sans l'assentiment des intéressés, ont été réformés ou même complétement supprimés : ainsi les lois relatives à la justice et à l'administration municipale, la liberté de commerce, le *pase foral*. Mais précisément, moins il leur en reste, plus les Basques s'attachent à les défendre, et ce n'est point, quoi qu'on dise, un vil intérêt qui les guide. Combien de fois ne se sont-ils pas dévoués déjà pour la défense de l'Espagne et de la monarchie? Un décret royal, expédié le 18 avril 1595, dispense le señorio du paiement des frais de résidence au corrégidor et à ses lieutenans « en considération que la Vizcaye avait versé tant de sang sur terre et sur mer au service de sa majesté, que la majeure partie de ses habitans mâles étaient morts et qu'il y avait dans le señorio plus de dix mille veuves. » En 1642, sous Philippe IV, aux demandes qui lui étaient faites, la province d'Alava répondit que « dans les six dernières années elle avait donné 4,000 hommes et fait des frais immenses; certains villages n'avaient plus que deux habitans en âge de porter les armes. » Quant au Guipuzcoa, ainsi qu'il appert des actes de la province relatifs à la première moitié du XVIIIe siècle, sur un espace de près de cinquante ans, elle n'a pas manqué, fût-ce une année, de fournir des hommes tant sur mer que sur terre, et dans des proportions vraiment fabuleuses, par rapport à sa population. Il serait difficile après cela de taxer les Basques d'égoïsme ou de lâcheté, et de fait, lorsqu'ils refusent de se soumettre à la loi commune, ils ne songent point à ménager leur sang ou leur argent. *No por el huevo, sino por el fuero*, dit un vieil adage du pays; il ne s'agit pas tant de l'œuf que du fuero, ni de la chose que du principe; ce qu'ils veulent, c'est rester maîtres d'eux-mêmes, c'est conserver la libre disposition de leurs actions, de leurs fortunes et de leur vie, c'est enfin sauvegarder cette indépendance dont les autres ont pu faire bon marché, mais qu'ils jugent eux-mêmes plus nécessaire à leur existence que l'air qu'ils respirent ou que le sol qui les nourrit.

Le réquisitoire de don Manuel Sanchez Silva n'avait pas été sans soulever dans une partie de l'auditoire de nombreuses interruptions; quand il eut fini, deux des représentans les plus instruits et

les plus respectés du pays basque, don Pedro de Egaña et don Joaquin Aldamar, se levèrent successivement et reprirent un à un pour les réfuter les argumens de leur collègue. La discussion fut close par le président du conseil des ministres, M. Mon, qui déclara que le gouvernement avait vu sans plaisir prévenir son initiative et que cette fois encore il jugeait bon de renvoyer à des temps meilleurs le vote d'une loi de modification des fueros. Quatre ans après éclatait la révolution de Cadix, qui eut pour conséquence, au sud l'insurrection cantonaliste de Carthagène, au nord l'insurrection carliste; mais, tandis que la première était bientôt réprimée, la seconde prenait peu à peu toute l'importance d'une véritable guerre civile. Dès lors, dans le public comme dans la presse, les fueros furent remis en question; à toutes les accusations dont on les chargeait naguère s'ajoutaient de nouveaux et de plus sérieux griefs : « Ce sont eux, disait-on, qui sont la cause de la guerre en entretenant dans les provinces une force matérielle et morale dont elles abusent, un esprit d'indépendance et de particularisme qui tourne en haine ouverte au moindre prétexte. Tant qu'on n'aura point supprimé les fueros, il n'y aura pas en Espagne de paix durable. Or l'occasion ne saurait être plus propice. En dépit de l'extrême condescendance dont on faisait preuve à leur égard, les Basques ont pris de nouveau les armes contre la mère patrie; pour les réduire, celle-ci s'est résignée aux plus cruels sacrifices; un jour ou l'autre, ils seront vaincus. Ne saura-t-on pas alors profiter de la victoire? Verra-t-on se renouveler les scandales de Vergara? Verra-t-on libres de tout impôt, exemptés de la conscription, ceux mêmes par qui les charges de l'état se sont effroyablement accrues et qui, sans remords, ont versé à flots le sang espagnol sur tant de champs de bataille? Et qu'on n'allègue plus les conventions passées ni le contrat bilatéral qu'ils ont été les premiers à rompre; ingrats et rebelles, ils doivent être traités comme tels, et, puisque ce sont les fueros qui leur tiennent le plus au cœur, c'est dans les fueros, en plein cœur qu'il faut les frapper. La justice et la sécurité de l'Espagne l'exigent également. »

Ainsi s'exprimaient les adversaires des provinces; mais où voit-on que les fueros aient été la cause de la guerre? Les Catalans depuis près de deux siècles ont perdu les leurs; est-ce que les Catalans ont cessé pour cela de se révolter? La Navarre depuis l'accord de 1841 paie à l'Espagne l'impôt du sang et de l'argent; est-ce que toute insurrection est devenue impossible en Navarre? A partir du convenio, l'attitude des provinces basques avait toujours été franche et loyale, malgré les soulèvemens qui éclataient à chaque instant à Barcelone, à Valence, à Madrid, à Malaga, et cette fois

encore, elles n'ont pris les armes qu'après que tout le pays était en feu autour d'elles. Dans le seul royaume de Valence, les bandes armées ont compté jusqu'à 20,000 hommes, et en Catalogne, 10,000 au moins, avec cette circonstance que là tous les carlistes étaient volontaires, tandis que dans les provinces un bon nombre avait été levé par la force. En même temps, la Castille envoyait à don Carlos une division entière, et l'Aragon plusieurs bataillons. Qui ne sait d'ailleurs que chaque ville de quelque importance, Madrid en tête, avait son comité carliste, que 54 députés carlistes siégèrent aux cortès de 1871, et que plus de 60 feuilles de cette opinion se publiaient dans la péninsule? Non, la cause du soulèvement carliste n'est pas et n'a jamais été une simple question forale, limitée au territoire basque; la véritable cause était bien autrement grave, religieuse autant que politique, commune à toute l'Espagne et l'on peut dire à toute l'Europe : c'était l'antagonisme toujours subsistant entre le passé et le présent, entre les traditions de l'ancien régime et les principes de la révolution; légitimistes de France et catholiques d'Angleterre, les soutiens du parti absolutiste et ultramontain ne s'y sont point trompés. Quant à la part que peut avoir eue dans la dernière guerre le mot de fueros, elle retombe tout entière sur ceux qui ont trouvé bon de les prendre pour prétexte et de les faire servir à leurs fins personnelles. D'un autre côté, dans les trois provinces, le parti libéral n'est ni moins vaillant ni guère moins nombreux que le parti carliste; que les campagnes de gré ou de force aient suivi la cause de don Carlos, la plupart des villes, même de troisième ordre, lui ont courageusement résisté. Or que serait-il arrivé, le sait-on, si la même bannière qui flottait à Estella, à Durango, à Tolosa, eût été arborée à Bilbao et à Vitoria, à Pampelune et à Saint-Sébastien, si tout le pays depuis la ligne de l'Èbre eût été fermé aux troupes du gouvernement, si elles n'avaient eu aucun point où se ravitailler et reformer leurs colonnes? Et cependant, sans rien entendre, parce que le mouvement n'a pas été particulier au pays basque, parce que les provinces voisines, Santander, Saragosse, aujourd'hui les plus acharnées contre les fueros, n'ont pas été les moins promptes à se déclarer pour le prétendant, parce que le gouvernement central dans son incurie a négligé de prendre les mesures qui eussent pu étouffer en germe l'insurrection, parce que le pays basque a le plus pâti de cette guerre à laquelle des intrigans ou des ambitieux l'ont forcé de servir de théâtre, parce que les libéraux basques ont en grande partie décidé le triomphe des armées de Madrid, ce sont les seules provinces basques que l'on punira, et seules on les rendra responsables d'une faute commune à toutes? En quoi cela est-il juste? En quoi même l'abolition des fueros assure-t-elle la sécurité de l'Espagne, s'ils ne

sont qu'un des élémens secondaires de la rébellion, si la guerre réellement a été question de principes beaucoup plus que d'intérêts locaux ?

III.

Tel était l'état de la question lorsqu'au mois de février 1876 la guerre prit fin, et des discussions stériles on dut passer aux actes. Le président du ministère, M. Canovas, n'avait jamais fait mystère de son opinion, et, s'il rendait pleinement justice au caractère et à l'honnêteté du peuple basque, il jugeait les fueros désormais incompatibles avec la dignité et l'intérêt de l'état. « On ne peut nier, avait-il dit, que l'homme ne soit obligé de rendre ou de payer tous les services qu'il reçoit d'autrui, et il est notoire que les Basques ne rendent ni ne paient beaucoup de ceux qu'ils reçoivent des autres Espagnols. Cette loi naturelle, et par conséquent imprescriptible, suffirait à annuler les titres historiques, même en les tenant tous pour authentiques et incontestables... Des systèmes d'obligations unilatérales dès l'origine, et perpétuellement profitables à une seule des deux parties, sans doute les siècles en ont connu, mais sous les noms odieux de servitude et d'esclavage, et de nos jours des obligations semblables ne sont consenties ni par le droit civil, ni par le droit public. » C'est dans ces idées que fut rédigé le projet de loi sur les fueros qui, présenté successivement aux deux chambres et légèrement modifié par la commission du sénat, fut définitivement voté le 21 juin 1876. Il était dit qu'en vertu des devoirs que la constitution a toujours imposés à tous les Espagnols, les trois provinces sont tenues de présenter dans les cas de remplacemens ordinaires et extraordinaires de l'armée le nombre d'hommes qui leur revient, comme aussi de payer dans la proportion correspondante les contributions et impôts ordinaires et extraordinaires compris dans les budgets généraux de l'état. Du reste, le gouvernement était autorisé à laisser à l'arbitrage des députations forales les moyens de fournir chacune leur contingent; à admettre dans la perception des impôts toutes les modifications de forme réclamées par les conditions locales ou conseillées par l'expérience; à comprendre dans le cas d'exemption ceux ou les fils de ceux qui, durant la dernière guerre, ont soutenu les armes à la main les droits du roi légitime et de la nation, sans que les exemptions puissent diminuer l'effectif à fournir par chaque province; à octroyer des dispenses de paiement des nouveaux impôts, pour les termes jugés convenables, à la condition qu'aucun ne dépasse dix ans, aux populations et aux particuliers qui se sont rendus dignes d'une telle faveur par leurs sacrifices pour la cause

légitime. M. Sanchez Silva demandait que les députations forales fussent remplacées par des corps élus désormais selon les règles générales du royaume; cette proposition n'eut pas de suite.

La loi était votée, restait à l'appliquer. La fin de l'année se passa sans incident; mais dès le mois de janvier 1877, quand il s'agit de dresser la liste de conscription, les difficultés commencèrent; les deux députations d'Alava et de Guipuzcoa se montrèrent, il est vrai, assez conciliantes; mais celle de Vizcaye ne voulut rien entendre. A l'exemple des députés, toutes les autorités forales refusèrent de prêter leur concours à l'application de la loi; force fut donc au gouvernement de nommer d'office un jury chargé de dresser les listes qui devaient servir pour le tirage au sort; puis, la situation devenant de plus en plus tendue, les deux députés, MM. Sagarminaga et Calle, donnaient leur démission; les deux députés en second prenaient leur place et recevaient du général Quesada, commandant en chef l'armée d'occupation, ordre de convoquer sans retard une junte extraordinaire. Cette junte devait nommer, outre une députation nouvelle, la commission chargée de s'entendre avec le gouvernement au sujet de la loi. Or, l'assemblée à peine convoquée à Bilbao, il fut évident que le parti de l'opposition y dominait et qu'elle se préparait à donner sur les deux points des votes contraires aux vœux du gouvernement. Le général Quesada prit le parti de la dissoudre, et quelques jours après paraissait dans la *Gazette officielle* un décret daté du 5 mai, assimilant absolument la Vizcaye aux autres provinces du royaume : le gouvernement supprime les autorités forales et implante dans le señorio le système général tributaire sans aucune distinction de forme ou de conditions. Aux termes du décret, une députation *provinciale* fut constituée d'office par le général Quesada, et dut aussitôt entrer en fonctions. Les députés choisis, MM. Gortázar et Vildósola, étaient, comme tout véritable Euskarien, profondément attachés à leurs institutions nationales; mais ils comprirent qu'il fallait céder, sauf à tirer des circonstances tout le parti possible. Et en effet, leur présence n'aura pas été inutile, puisqu'à part ce changement nominal de députation *forale* en *provinciale,* le décret du 5 mai n'a pas reçu jusqu'ici d'autre application. Pendant ce temps, les opérations du tirage au sort se poursuivaient régulièrement : l'Alava devait fournir 470 hommes, le Guipuzcoa 640; pays pauvre et de peu de ressources, l'Alava a donné les siens, à l'exception des jeunes gens qui tenaient de leur famille les moyens de s'exonérer; le Guipuzcoa en a racheté les deux tiers et présentera pour le reste des remplaçans. Quant à la Vizcaye, par suite du mauvais vouloir des *ayuntamientos,* les listes des jeunes gens soumis à la loi n'avaient point

été convenablement dressées, et on lui demandait d'abord près d'un millier d'hommes; sur ses réclamations, ce chiffre a été réduit à 694. Elle a voulu, elle aussi, en donnant de l'argent ou des substituts, éluder dans une certaine mesure l'application de la loi; à cet effet, la députation a pris l'initiative d'une souscription destinée à couvrir les frais du rachat, soit 4 millions de réaux environ, dont elle-même a fourni le tiers sur ses revenus; le reste, en dépit de l'épuisement de la province, a été souscrit tant par les particuliers que par les municipes. Toutefois, on en conviendra, cet effort vraiment prodigieux ne pourrait se renouveler souvent sans grave préjudice pour la fortune du pays, surtout quand les provinces auront par surcroît à payer l'impôt. Ç'a été une satisfaction donnée à l'opinion publique, fort excusable assurément; mais, dès l'année prochaine, la Vizcaye et le Guipuzcoa se verront obligés de fournir, comme l'Alava, leur contingent effectif.

Quelle qu'ait été en cette occurrence l'attitude différente des trois provinces, ce serait bien mal connaître les Basques que de penser que les mesures gouvernementales n'aient pas fait naître dans tous les cœurs de sourdes colères qui n'attendent peut-être qu'une occasion d'éclater. Peu de temps avant le vote de la loi du 21 juin, en réponse à ce que j'avais écrit ici même (1) sur l'abolition prévue des fueros, Antonio de Trueba, dans ses *Contes du foyer*, disait : « Pour moi, je vous l'assure, loin de me résigner au grand malheur et à la grande iniquité que vous m'annoncez comme la chose la plus naturelle du monde, ma dernière larme serait pour la pleurer et ma dernière parole pour la condamner. Abolir les fueros! Autant vaudrait arborer une perpétuelle bannière de rébellion sous laquelle se rangeraient bientôt tous les opposans, semant des promesses et des espérances qui donneraient un fruit amer pour la patrie... Quand le pays de Galles perdait ses libertés, on fit tuer les bardes pour qu'ils ne pussent plus ni les chanter ni les pleurer; de nos jours on ne pourrait plus tuer les bardes et encore moins dans un pays où chaque lieu donnerait asile à l'un d'eux. Vous qui me croyez capable de chanter au son des chaînes, vous pouvez être sûr que mon cœur serait assez grand pour contenir le plus indigné de tous. » Et plus récemment une autre personne fort instruite et fort connue m'écrivait : « Non, vous dis-je, notre cher et malheureux pays ne perdra pas ses droits pour tant que ses ennemis y fassent effort. Les peuples qui ont gardé leurs libertés comme celui-ci pendant vingt-cinq siècles ne succombent pas à un trait de plume ministérielle ni à l'opinion de 150 individus réunis en parlement; ils

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 janvier 1876, *un Conteur espagnol : Antonio de Trueba.*

pourront se taire devant la force, mais, comme l'a dit Rojas : « L'homme au cœur altier et généreux — pliera le front devant l'adversité, — plutôt que le genou devant le puissant. » Si tel est l'état des esprits parmi les personnes les plus modérées du pays, quelles ne doivent pas être la colère et l'exaspération dans les rangs du peuple où la réflexion ne vient point calmer les violences du sentiment? On ne s'étonnera donc pas que plusieurs entre les plus ardens cherchent déjà dans une nouvelle guerre civile qui rapprocherait tous les Basques, absolutistes ou libéraux, le remède à une situation qu'ils jugent pour eux intolérable. Là encore je citerai les propres paroles d'un témoin : « Hélas! l'avenir s'annonce sous de sombres couleurs. Carliste, républicain, cantonaliste même, tous les partis semblent désormais sympathiques aux Basques pour regagner ce qu'ils ont perdu; peut-être suivraient-ils de meilleur cœur encore le drapeau séparatiste. C'est une guerre de races qu'il y aura bientôt ici, si le gouvernement n'y prend garde. » Voilà certes de graves paroles et l'on peut se demander dans quelle mesure il est convenable de les divulguer; mais quoi, le danger n'en existe pas moins parce qu'on refuse de le voir, et mieux vaut encore s'en rendre compte et s'efforcer de le prévenir ou de le détourner! Du moment qu'on touche à leurs libertés, les Basques se regardent comme dégagés de toute fidélité envers le gouvernement de Madrid, et ce n'est pas la première fois, sans oublier leur fameuse adresse à Philippe III, qu'ils songeraient pour se défendre ou se venger à rompre les liens qui les unissent à la couronne. Pendant la guerre contre la république française, quelques Guipuzcoans, désireux de jouir d'une indépendance absolue et persuadés que leur province, toute petite qu'elle est, pourrait former une république libre et souveraine avec l'appui de la France, avaient résolu de ne point s'opposer à l'invasion; ils ouvrirent aux Français, déjà maîtres de Fontarabie, les portes de Saint-Sébastien, et, pour achever leur dessein, ils allaient, conformément au fuero, se réunir à Guetaria, quand le représentant de la convention, Pinet, que ces menées inquiétaient, donna ordre d'arrêter les chefs du mouvement et même de les juger comme rebelles. Quelque temps après, la paix fut conclue par le traité de Basilea, et l'Espagne, pour recouvrer les places que les Français occupaient dans le pays vasco-navarrais, dut céder la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue. Pourtant les officiers républicains semblent avoir caressé un moment l'idée de détacher ces provinces du domaine espagnol; l'adjudant-général Lamarque écrivait à Moncey, le 17 thermidor an III : « La députation d'Alava montre toujours la meilleure volonté; je vous dirai entre nous que les gens de ce pays me semblent redouter la paix plus qu'ils ne la désirent; ils craignent qu'oubliés entièrement dans le traité, ils ne

soient sacrifiés à l'Espagne, qui peut-être les dépouillera de leurs priviléges. Ils méritent un meilleur sort, et soyez convaincu que, si vous l'ordonniez, tous courraient aux armes. Les otages de Vizcaye se sont expliqués confidentiellement dans les mêmes termes. » Et Moncey lui-même, dans une dépêche au ministre de la guerre, reconnaissait que « les populations de Vizcaye et d'Alava avaient reçu ses soldats comme des frères et amis et qu'elles prêtaient leurs services avec franchise et loyauté. » Pendant ce temps, il est vrai, les contingens basques faisant partie de l'armée espagnole défendaient le terrain pied à pied devant l'ennemi; mais dans ces provinces comme dans le reste de l'Espagne, les gens des classes éclairées avaient accueilli favorablement au début l'apparition des idées françaises; les autres songeaient avant tout à leurs fueros, qu'ils voyaient menacés par les politiques de Madrid, sans s'apercevoir que les projets de réforme venaient précisément d'outre-monts. A peine détrompés, les uns et les autres n'allaient pas tarder à se tourner résolûment contre la France. Néanmoins en 1864, M. Sanchez Silva reprochait encore aux Basques leurs sympathies étrangères, et don Pedro de Egaña dut se lever pour les en défendre. Ces sympathies existaient-elles réellement ou bien n'étaient-elles pas chez plusieurs le fait d'une attitude politique où il entrait en somme plus de dépit contre les Espagnols que de véritable affection pour nous? Dans la foule des brochures plus ou moins bizarres publiées à propos de la dernière guerre civile, il en est une intitulée *Vive la Navarre!* et dont l'auteur, qui signe simplement « un paysan navarrais, » va jusqu'à conseiller à ses compatriotes la séparation d'avec l'Espagne et l'union à la France. Moi-même je ne cacherai pas qu'à plusieurs reprises, tant en Navarre que dans les provinces basques, j'ai entendu ouvertement soutenir par des hommes dont je ne pouvais suspecter ni l'honorabilité ni la bonne foi cette idée d'une annexion à la France, qui ne m'a jamais paru une solution, et qu'un Français en tout cas ne songerait pas à leur proposer.

Nous touchons ici de nouveau à cette question de race que j'ai déjà signalée et qui seule peut-être permet d'expliquer sûrement l'histoire et la politique séculaires du peuple basque. S'il a eu ce courage et ce bonheur insigne de conserver des libertés que d'autres se sont vu ravir, ce n'est pas seulement, comme on l'a dit, que les Basques aient toujours pris soin d'envahir à la cour les places qui donnaient l'oreille du maître et d'user de cette influence au bénéfice de leur pays natal, ce n'est pas non plus que les prêtres aient depuis longtemps choisi ce coin de terre comme la place d'armes et le port de refuge du catholicisme attaqué et qu'ils aient employé, pour le défendre et le servir auprès des gouvernemens, toutes les subtilités de leur politique : la véritable raison doit être

cherchée plus haut. Race mystérieuse, l'Euskarien n'a point de frères parmi les autres peuples de l'Europe; aussi distinct de l'Espagnol que du Français, il confine à l'un et à l'autre sans s'être jamais confondu avec eux; il a pu voir peu à peu diminuer son influence et resserrer son territoire, mais il a toujours gardé avec sa belle langue harmonieuse et ses mœurs patriarcales la pureté de son sang. La différence d'origine, voilà vraiment ce qui a fait sa force, son audace. Aujourd'hui encore, si plusieurs là-bas, contrairement à l'idée que nous nous faisons nous-mêmes de la patrie moderne, semblent assez volontiers admettre la pensée d'une séparation, ne nous en étonnons pas trop. Que d'autres recherchent dans quelle mesure les Celtes, les Phéniciens, les Romains, les Goths, les Mores, ont modifié le fond ibérique des habitans de la péninsule jusqu'à former l'Espagnol actuel, pour sa part, à tort ou à raison, quoique né sur le même sol, l'Euskarien ne se croit pas Espagnol et ne veut pas l'être, et, malgré les alliances que les circonstances ou l'intérêt commun ont pu lui faire contracter avec ses voisins de Castille, il entend bien n'avoir pas abdiqué sa nationalité. Un jour, en plein sénat, M. de Egaña laissa échapper le mot, qui fut aussitôt relevé et qu'il se hâta de retirer; en réalité il n'avait fait qu'exprimer une idée commune à ses compatriotes. Lors de la discussion sur la loi du 21 juin, faisant allusion à l'acte de la junte générale de Guernica par lequel en 1857 le prince impérial des Français avait été déclaré Vizcayen d'origine, M. Sanchez Silva reprochait aux Basques en raillant d'avoir osé de leur chef nationaliser Espagnol le fils de Napoléon III; en effet, d'après son raisonnement, tout Vizcayen étant Espagnol, qu'avaient-ils fait en le reconnaissant Vizcayen que le nommer Espagnol? Or M. Sanchez Silva se trompait: la junte de Guernica avait prétendu nommer le prince Vizcayen et rien que Vizcayen, et, si la distinction n'est pas bien claire pour un Espagnol, il semble que pour les Basques elle le soit très suffisamment.

Je n'ignore pas tout ce qu'on peut dire à l'encontre de ces opinions, et moi-même je les explique plus que je ne cherche à les défendre; encore estimera-t-on que c'est montrer déjà trop de complaisance pour ces montagnards remuans et orgueilleux et se faire mal à propos l'écho de leurs revendications égoïstes; mais j'en appelle à tous ceux qui ont pu les voir de près, les étudier. Est-il possible, quand on les connaît, de se défendre pour leur caractère d'un profond sentiment d'estime et de respect? D'ailleurs, je le répète, au double point de vue légal et historique, leur droit paraît indiscutable. Aujourd'hui on se refuse à l'admettre parce qu'ils ne sont ni plus nombreux ni plus forts; mais qu'ils eussent seulement la même puissance matérielle que possède la Belgique, la

Suisse ou le Portugal, et il n'est pas un diplomate qui ne s'empressât de reconnaître leur existence officielle dans tous les traités. Est-ce à dire que les fueros doivent et peuvent durer? Sincèrement je ne le crois pas. Il faudrait n'être pas né Français, ne pas savoir tout ce que la révolution, bien qu'exagérant les idées centralisatrices, a détruit d'injustes barrières et de préjugés odieux, n'avoir pas senti, grâce à elle, se resserrer ces liens qui établissent entre des compatriotes comme une association fraternelle, pour ne point souhaiter que l'Espagne jouisse elle aussi des mêmes bienfaits. Mais je voudrais qu'ici la réforme eût lieu sans secousse : *summum jus, summa injuria*, l'excès du droit fait l'extrême injustice, dit un axiome bien connu. Or il n'est pas douteux que certains priviléges que défendent les Basques ne soient en désaccord complet avec les conditions d'existence des sociétés modernes; il n'est pas douteux non plus qu'ils n'aient retiré et ne retirent encore de leur alliance avec l'Espagne de très grands bénéfices. Eh quoi! pour en profiter, n'ont-ils pas eux-mêmes, en mainte occasion, consenti de bonne grâce à modifier leurs fueros? Par exemple ont-ils protesté contre le décret des cortès de Cadix abolissant, chez eux comme en toute l'Espagne, les redevances seigneuriales? De plus s'ils paient de leurs deniers le clergé paroissial et les chemins communaux, l'entretien des routes générales et le traitement de l'évêque de Vitoria ne restent-ils pas toujours à la charge de l'état? C'est l'état qui a contribué pour une bonne part à la construction de leurs voies ferrées; l'état qui les couvre de son pavillon en tous lieux et qui prend sur lui de venger leurs querelles comme il arriva dans la guerre de 1865 engagée contre le Pérou à propos d'injures faites à des commerçans vascongades; l'état, qui entretient chez eux et à leur profit les postes, les télégraphes, les phares, la garde civile. Enfin les Basques sont reçus dans toutes les écoles et toutes les administrations du gouvernement, ils sont admis à tous les honneurs, à tous les emplois au même titre que les autres Espagnols; si donc ils vivent avec l'Espagne dans des rapports aussi étroits, si même ils y trouvent leur avantage, pourquoi refuseraient-ils de faire à leur tour quelques concessions? On ne veut point leur imposer de joug odieux ni d'obligations serviles, tout ce qu'on leur demande c'est de se plier à la loi commune, c'est de partager les mêmes charges qui sont celles de leurs nationaux.

A la vérité, je reviens ici sur une question déjà vidée; depuis la loi du 21 juin les fueros n'existent plus et toutes les provinces de la monarchie espagnole sont uniformément soumises au même régime; et pourtant, le dirai-je? rien n'est vraiment fait encore tant que les Basques n'auront pas eux-mêmes souscrit aux mesures qu'on leur impose, tant qu'il existera entre les populations des deux rives

de l'Èbre des fermens de haine et de discorde. Quel intérêt peut avoir l'Espagne à une solution à l'amiable, tout le monde le comprend; la situation du pays basque, sa topographie particulière, l'énergie indomptable de ses habitans, qui faisait dire au Grand-Capitaine, Gonzalve de Cordoue : « J'aimerais mieux être dompteur de lions qu'avoir charge de Vizcayens; » leur unanimité pour tout ce qui touche aux fueros, jusqu'aux habitudes de révolte que deux guerres civiles si longues et si rapprochées ont contribué à répandre chez eux, tout commande à leur égard une politique de prudence et de tempérament. Certes on peut compter sur la sagesse de M. Canovas; il a médité l'apologue du *Père et ses enfans;* il ne cherche pas à rompre le faisceau d'un seul coup, mais brise les difficultés une à une. Au lieu d'imposer la loi sur-le-champ dans toute sa rigueur, il en a d'abord appliqué l'article principal relatif à la conscription et au service militaire; aujourd'hui il lève la contribution du sel, demain il lèvera celle des tabacs, plus tard il exigera les impôts en tout comme en Espagne : le système est habile et a quelques chances de réussir, peut-être faudrait-il plus encore. Quand la révolution française entreprit de vaincre les résistances particularistes de la Bretagne et de la Vendée, et de leur imposer les mêmes lois qu'elle avait décrétées pour tout le pays, au moins leur apportait-elle un progrès : c'était le code régularisé, simplifié, une administration plus active, une justice plus prompte et plus sûre, des charges peut-être aussi lourdes, mais mieux équilibrées, une perception moins coûteuse, l'égalité pour tous remplaçant les privilèges et les abus d'autrefois. Est-ce bien le cas ici? Personne n'ignore l'état de pénurie et de désordre auquel les fautes du passé et les imprudences du présent, le despotisme des rois, l'incurie des ministres, l'indolence du peuple, les exagérations des partis, l'obscurantisme du clergé, les *pronunciamientos* des généraux, ont réduit cette malheureuse Espagne et qui s'est étendu à tous les membres du corps national. Qui donc de gaîté de cœur voudrait accepter les conséquences d'une situation qu'il n'a point faite et, renonçant aux avantages que lui a procurés à lui-même son travail, sa bonne conduite, son économie, partager la misère et la vie d'expédiens d'un voisin paresseux, prodigue et fou? Déjà en 1839 le comte de Ezpeleta s'écriait avec grande raison : « Comment allons-nous abandonner un système d'administration où le recouvrement des rentes publiques ne coûte que 2 pour 100, pour en adopter un autre où il monte à 50? » Depuis lors, les choses n'ont guère changé, et il ne s'agit pas seulement de la perception des impôts; combien d'abus en tout genre qui attendent encore d'être réformés et dont les Basques étaient jusqu'ici à couvert! Que l'Espagne moralise son administration, qu'elle renvoie aux champs ou

aux métiers cette horde de *cesantes* faméliques, artisans de révolutions, toujours prêts à renverser le ministère actuel pour revenir au pouvoir avec leur parti, qu'elle corrige son cadastre, qu'elle éclaire son budget, qu'elle organise sa police sur un meilleur pied, qu'elle fasse servir les fonds de l'état à des dépenses reproductives, qu'elle veille avec plus de soin qu'elle ne l'a fait encore à tous les services publics, aux progrès de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de l'instruction; qu'elle cherche à devenir enfin une nation heureuse et prospère, et les provinces alors ne refuseront pas de partager la loi commune. Mais ce qui plus que tout le reste hâtera cet accord, c'est la conduite digne et sage des autorités chargées de représenter dans le pays basque le gouvernement central; par leur réserve en effet, par leur esprit de douceur et de conciliation, elles pourront calmer bien des rancunes, dissiper bien des défiances, apaiser bien des craintes. On n'a pas oublié les recommandations que Pline le Jeune adressait à son ami Maximus, nommé gouverneur de l'Achaïe : « Songez, disait l'honnête et délicat écrivain, songez que vous êtes envoyé dans la province d'Achaïe, cette véritable et pure Grèce où la civilisation, les lettres, l'agriculture même, ont, dit-on, pris naissance; songez que vous allez gouverner des cités libres, c'est-à-dire des hommes vraiment dignes de ce nom, des hommes libres par excellence qui, grâce à leurs vertus et à leurs mérites, par les alliances et les traités, ont su conserver le plus beau des droits que nous tenions de la nature. Respectez leur ancienne gloire et cette vieillesse même qui, vénérable chez les hommes, est sacrée dans les villes; honorez leur histoire, leurs grandes actions, leurs fables mêmes. Ne blessez personne dans sa dignité ni dans sa liberté, que dis-je? dans sa vanité. Souvenez-vous que c'est Athènes que vous allez voir, Lacédémone que vous devez gouverner; leur enlever l'ombre et le nom de liberté qui leur restent serait de la dureté, de la ruauté, de la barbarie. » Est-ce vraiment des Grecs et des Romains qu'il s'agit, et ces conseils, où le bon sens s'exprime avec tant d'éloquence et d'autorité, ne s'appliquent-ils pas à merveille aux hommes et aux événemens d'aujourd'hui ?

Mais, si l'Espagne a tout avantage à une réconciliation complète et sincère, soutenir que les Basques n'y ont pas moins d'intérêt pourra paraître un paradoxe à leurs yeux : rien n'est plus vrai cependant. Supposons qu'à la première occasion, profitant des embarras de la mère patrie, ils veuillent rompre violemment les liens qui les unissent depuis tant de siècles à la couronne d'Espagne. Une tentative de ce genre ne rencontrera guère de sympathie en Europe; l'attention ni le bon vouloir des gouvernemens ne s'adressent plus aujourd'hui aux petites nationalités, loin de là, et il est peu

probable que les Basques, quelle que fût du reste la couleur de leur drapeau, fussent plus heureux que don Carlos lui-même pour obtenir des chancelleries étrangères le titre de belligérans. La France même, dont plusieurs déjà escomptent l'appui, la France a appris à restreindre son ambition à la mesure de ses forces et de ses droits, elle se gardera bien de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Espagne. Or que peut faire un petit pays de 800,000 habitans à peine contre les quarante-cinq autres provinces de la monarchie qui n'en comptent pas moins de 15 millions? Fatalement, par la force du nombre, cette raison décisive des guerres modernes, celles-ci tôt ou tard ne peuvent manquer de l'emporter. Admettons pourtant cette fois encore que l'Espagne, de gré ou de force, mais toujours par impossible, les autorise à se séparer d'elle : quel usage feront les Basques de leur indépendance? Le nombre et la commodité de leurs ports, l'inépuisable richesse minière de leur sol, tant de conditions favorables au commerce et à l'industrie, n'ont pas échappé à l'esprit pratique et calculateur de l'Angleterre. Déjà, car la loi n'interdit pas aux étrangers d'acheter chez eux du terrain, une bonne partie de leurs mines en exploitation est entre les mains des insulaires, et le nombre des fabriques anglaises s'y accroît chaque jour. Qu'ils réfléchissent au sort du Portugal, devenu aujourd'hui un simple entrepôt anglais, et par haine de l'influence espagnole tombé sous le protectorat absorbant de la grande puissance maritime. Se voient-ils, eux aussi, dépossédés de leurs domaines, réduits peu à peu au rôle de manœuvres et d'ouvriers, chercher et travailler au compte des industriels de Londres et de Liverpool ce fer dont ils étaient seuls jadis les maîtres libres et fiers? Combien il vaut mieux, et dût-il d'abord leur en coûter quelque chose, consolider avec l'Espagne une union fondée non-seulement sur l'histoire, mais sur mille rapports de voisinage et d'habitude. Après tout, bon gré, mal gré, ils font partie de la péninsule, et les Espagnols sont encore leurs protecteurs et leurs alliés les plus naturels. D'ailleurs ces sacrifices dont on parle tant ne leur seront pas aussi pesans qu'il peut sembler au premier abord. A cause du peu d'étendue des provinces basques et de l'insuffisance du terrain cultivable, la population n'y peut dépasser certaines limites; des milliers de jeunes gens chaque année s'embarquent par les ports de l'ouest de la France et vont chercher fortune en Amérique; quelques-uns, bien longtemps après, retournent au pays avec le fruit de leur travail et de leurs économies, mais combien aussi succombent dès le début à la misère et aux maladies! On peut mettre en fait que la conscription et la vie de caserne ne coûteront jamais aux provinces ce que leur coûtent l'émigration et la vie des *pampas*. Quant aux impôts qu'elles n'étaient point accoutumées à payer, la stérilité de leur

sol, qui leur fut longtemps un titre valable à cette exemption, n'en est plus un tout à fait; jusqu'ici la pêche, l'agriculture, faisaient le principal de leurs revenus et pour une part aussi l'exploitation du fer; cette dernière industrie a pris récemment une extension inattendue, elles y trouveront le moyen de faire face aux exigences du budget plus aisément encore que les autres provinces, si pauvres, si arriérées. En somme, parce qu'ils auront perdu leurs fueros, les Basques n'en seront pas moins un des peuples les plus fortunés de la terre; leur prospérité ne tient pas tant à des priviléges qu'à la constitution patriarcale de la famille, à l'organisation rurale du pays, à l'honnêteté et à l'amour du travail qui distinguent tous les habitans, et ces avantages, personne ne les leur peut enlever. Au lieu de persévérer dans une attitude d'opposition dont on ne prévoit pas bien le résultat, qu'ils acceptent franchement une transaction devenue inévitable et reconnaissent la loi, qu'ils renoncent officiellement, par la voix de leurs députations, comme la Navarre le fit autrefois, à ceux de leurs droits qui blessent les intérêts et les sentimens les plus chers de leurs compatriotes. Au lieu de rester à l'écart, toujours sur la défensive, qu'ils veuillent bien se mêler à la vie et aux travaux de la nation, que dis-je? se mettre à sa tête. De tout temps les Basques qui ont cherché en Espagne fortune ou position y ont merveilleusement réussi, et l'on a remarqué déjà que les plus hautes charges administratives avaient été longtemps comme leur apanage exclusif. Il en est de même dans toutes les branches; aujourd'hui les plus grands noms du commerce de la capitale sont originaires de *l'Irurac-bat* et, pour ne plus citer qu'un exemple, dernièrement, sur sept professeurs composant la faculté des sciences de Madrid, cinq étaient Basques de naissance. Nul ne pourra autant qu'eux aider à la régénération de l'Espagne, car les qualités qu'ils possèdent, qualités d'ordre, d'économie, de travail, sont précisément celles qui lui manquent et dont elle a le plus besoin; ils sauront les lui donner, les lui inculquer, si l'on peut dire. Là est pour eux le but et l'avenir. Tout ce qui se transforme ne périt pas : disparus comme état particulier, ils revivront plus glorieux, plus puissans que jamais dans un grand peuple qui leur devra une partie de sa grandeur, et en se prêtant à cette fusion ils auront servi non-seulement leurs propres intérêts et ceux de la mère patrie, mais aussi la cause de l'humanité, qui, si la guerre ne doit pas disparaître d'entre les peuples, demande au moins que la concorde règne entre ceux qui sont nés sous le même ciel et qu'une même terre a nourris!

L. Louis-Lande.

LE LISERON

LÉGENDE

Près de la vieille Egra, dans la Bohême noire,
Rude et sombre contrée à la sanglante histoire,
Le pâtre au voyageur désigne encor du doigt
Un très ancien moutier des sœurs de Saint-Benoît,
Écroulé sous l'assaut des lierres parasites.

Du temps que Sigismond fit contre les Hussites
L'épouvantable guerre où tant de sang coula,
Cette maison avait pour abbesse Thécla,
Qu'on honore à présent comme une bienheureuse.
Fleur délicate éclose en cette époque affreuse,
Thécla, dès sa première enfance, avait été
Un modèle d'ardente et douce charité.
Au ciel noir de ce temps, on voyait cette étoile.
Noble et belle, elle avait à vingt ans pris le voile
Et portait le bâton pastoral et l'anneau
Comme saint Dominique et comme saint Bruno.
Trouvant toute faiblesse aux autres naturelle,
Elle n'était jamais assez dure pour elle,
Voulait qu'on l'éveillât dans son premier sommeil
Et portait sur la chair un cilice pareil
A la robe de crin des vieux anachorètes.
Mais ces austérités qu'elle tenait secrètes,
Et que lui reprochait parfois son confesseur,
N'altéraient point l'exquise et charmante douceur
De son commandement sur ses bénédictines.
Goûtant la poésie et les lettres latines,

Elle expliquait le sens des textes les moins clairs,
Au grand étonnement des lettrés et des clercs.
Mais l'abbesse était bonne encor plus que savante.
Des pauvres elle était la très humble servante
Et parfois, dans la rue, embrassait un lépreux.
Elle avait accompli des miracles nombreux.
Un jour, au lever-Dieu, devant tous les fidèles,
Elle avait imposé silence aux hirondelles
Qui, dans la nef gothique ayant fait leurs abris,
Troublaient en ce moment l'office de leurs cris;
Et, sur l'ordre sorti de ses lèvres naïves,
S'envolant aussitôt sous les vieilles ogives,
Jusqu'au *Benedicat* les oiseaux s'étaient tus.
Au loin se répandait l'odeur de ses vertus,
Ainsi qu'un vent du sud tout parfumé de roses.
Ses deux mains pour donner étaient toujours décloses;
Et, quand elle passait, grande sous le froc blanc,
Ses beaux regards baissés, le chapelet au flanc,
Sa personne unissait dans un divin mélange
La grâce de la femme et la force de l'ange.

Dans ce cœur tout céleste, il n'était donc resté
Aucun attachement pour la terre, excepté
Le vif amour des fleurs qu'avait la bonne sainte.
Elle les adorait. Devant une jacinthe,
Une pervenche, un lys, une rose, un œillet,
Son regard attendri tout à coup se mouillait.
Ainsi que d'un penchant coupable à la mollesse
Elle s'en accusait; mais c'était sa faiblesse.
Elle avait dans son cœur, tout bas interrogé,
Comme le sentiment d'un amour partagé
Devant ses chères fleurs. Autour de sa fenêtre
Un églantier grimpait qui semblait la connaître.
Comme si de la voir le jasmin fût charmé,
Pour elle il exaltait son arôme embaumé
Et doux comme une voix qui murmure : Je t'aime!
Quand venait la Toussaint, la pâle chrysanthème
Lui souriait encor sous les feuillages bruns;
Et les fleurs lui rendaient son amour en parfums.

Or ce fut dans la paix profonde de ce cloître
Dont le pieux renom ne cessait de s'accroître,
Qu'un jour une nouvelle affreuse pénétra.

Après avoir rompu le colloque d'Egra,
Procope le Tondu, le chef des Taborites,
Relevait l'étendard des doctrines proscrites
Que Jean Huss proclama du haut de son bûcher,
Et contre l'Empereur s'apprêtait à marcher.
Et Thécla savait bien que, si son monastère
Se trouvait sur les pas de l'horrible sectaire,
Il l'anéantirait par la flamme et le fer
Et n'épargnerait point ces béguines d'enfer
Qui relevaient du pape, ainsi que leur abbesse,
Et qui communiaient sous une seule espèce.

Sauve qui peut! Le cri de terreur est jeté.
L'Eger roule à présent un flot ensanglanté
Où des cadavres nus s'en vont à la dérive.
Car Procope a quitté Tabor! Procope arrive!
Au rappel de l'affreux tambour qu'on fabriqua
Avec la rude peau du borgne Jean Ziska,
Tous sont venus, Saxons, Bohêmes et Moraves.
Procope arrive! Il marche, avec vingt mille braves,
Trente canons de siége et deux cents chariots,
Sur Fritz le Querelleur et ses Impériaux.
S'il rencontre un couvent, il le brûle, et massacre
Quiconque est tonsuré, moine, abbé, clerc ou diacre.
Il est pieux, austère, impassible, inhumain,
Atroce; il a toujours l'Évangile à la main.
Parmi des flots de sang et des torrens de larmes,
Il passe. Ses soldats, dans un couvent de carmes,
Ont pris ces malheureux, leur ont coupé les pieds,
Puis, monstrueux bourreaux, sur ces estropiés
Frappant tous à grands coups de gaule et de lanière,
Les ont martyrisés d'une telle manière
Qu'ils les ont fait courir sur leurs moignons sanglans.
Aussi, par les chemins, pauvres fuyards tremblans,
Portant leurs vases d'or et leurs saintes reliques,
On ne rencontre plus que prêtres catholiques
Qui demandent asile et de qui nul ne veut.
Car Procope est en route, il vient! Sauve qui peut!

Mais plus se rapprochait la sanguinaire armée
Et moins Thécla semblait avoir l'âme alarmée;
Elle était sans terreur, comme un ancien martyr;
Et, quand un paysan vint, un soir, l'avertir

Que des troupes sonnant une marche guerrière
Venaient par le chemin qui longeait la rivière,
L'abbesse fit ouvrir, contre tous les avis,
La grande porte et fit baisser le pont-levis ;
Puis elle conduisit ses sœurs et ses novices
Dans le chœur éclairé comme pour les offices
Et leur fit réciter les prières des morts.

Sur un bai-brun rétif et qui blanchit le mors,
Voici Procope. Il vient dans un bruit de fanfare,
Et sur le ciel sanglant derrière lui s'effare
Le sombre gonfanon des Frères de Tabor,
Sur lequel est brodé le grand calice d'or.
Les routes du vallon sont toutes occupées
Par un fourmillement de lances et d'épées ;
Et huit bœufs, balayant la terre du fanon,
Traînent auprès du chef un énorme canon
Autour duquel s'enroule une guivre de bronze,
Lourde pièce fondue en mil quatre cent onze
Par Ali, le sorcier de Prague, et dont le son
Était si foudroyant qu'il donnait le frisson
Aux plus vieux batailleurs jusqu'au fond de leurs chausses
Et faisait avorter au loin les femmes grosses.

Sous les murs du couvent, juste au milieu du val,
Procope le Tondu descendit de cheval
Et, se tournant alors vers les gens de sa suite :

— Cage ouverte, dit-il ; les oiseaux sont en fuite.
Nous arrivons trop tard.
Et, le sourcil froncé,
Farouche, il s'avança jusqu'au bord du fossé.
Mais, après un regard sous le vieux portail sombre,
Il recula, voyant une lueur dans l'ombre.
C'était l'église ouverte et les cierges flambans ,
L'autel avec sa croix, les nonnes sur leurs bancs ;
Et tout à coup l'abbesse et ses bénédictines,
Sans aucun tremblement dans leurs voix argentines,
Entonnèrent un triste et long *Pie Jesu*.

Saisi par un émoi qu'il n'avait jamais eu ,
L'homme hésita. Très brave, il estimait les braves.
Il fit camper et mettre aux chevaux les entraves ,

Ota son morion et but un verre d'eau.
Puis, prenant à l'écart Ruprecht de la Moldau :

— Frère, j'ai du penchant pour cette brave abbesse,
Lui dit-il. L'huis qu'on m'ouvre et le pont qu'on m'abaisse
Me gênent. Je serais trop lâchement vainqueur
De vingt filles chantant des prières en chœur.
Épargnons-les.
Ruprecht fut d'un avis contraire.

— Prends garde d'irriter nos hommes, vaillant frère.
Cette nonne les brave, et d'ailleurs sois certain
Que ces femmes en blanc qui beuglent du latin
A leur premier aspect tomberont en syncope.
Livre-nous ce moutier, c'est plus sûr.

Mais Procope
N'écoute déjà plus celui qui lui répond.
Il a pris un parti. Revenant vers le pont
Et défiant des yeux le calme monastère,
Il tire son épée et plante l'arme en terre.

— Au nom du Père, au nom du Fils et de l'Esprit,
Dit-il, si mon estoc prend racine et fleurit
Cette nuit, c'est qu'alors Dieu veut que ces chrétiennes
Chantent paisiblement désormais leurs antiennes,
Et, dès l'aube, aussi vrai que Jean Huss fut martyr,
Sans leur faire aucun mal, je m'engage à partir.

Puis le soldat s'en fut reposer sous sa tente.

La nuit vint, nuit sereine, étoilée, éclatante,
Et dont le clair de lune argentait tout l'azur.
Et les nonnes en chœur dans l'air tranquille et pur
Lançaient toujours le chant de leurs voix solennelles,
Qu'interrompait parfois le cri des sentinelles
Debout auprès des feux qui se courbaient au vent.

Enfin l'aurore emplit le ciel vers le levant.
Tout s'émut. Le son grêle et perçant des trompettes
Éveilla dans le camp les hommes et les bêtes;
Le soleil du matin, oblique et froid encor,
Fit sur les fronts casqués courir un frisson d'or,

Et, sortant de sa tente au milieu d'un murmure,
Procope, revêtu déjà de son armure,
Revint au pont-levis pour revoir son estoc.
Du couvent grand ouvert et calme sur le roc,
Toujours l'hymne pieux s'envolait dans la nue.

La lourde épée encore en terre, droite et nue,
N'avait pas pris racine et n'avait pas fleuri;
Mais, pour vivre un seul jour, en une nuit mûri,
Un liseron, autour de la lame immobile,
Avait fait tournoyer sa spirale débile.
La moindre de ces fleurs que l'abbesse aimait tant
Tenait captif le glaive au reflet éclatant,
Et, suave et charmant comme un œil qui regarde,
Son frais calice bleu fleurissait sur la garde.

Procope demeura pendant un long moment,
Regardant l'humble fleur, songeant à son serment,
L'âme d'inquiétude et de stupeur frappée;
Puis enfin :

— Donnez-moi, dit-il, une autre épée,
Et qu'on lève le camp... Mon cheval... Nous partons.

Et, traînant après lui cavaliers et piétons
Qu'un liseron des bois avait remplis de crainte,
Il s'éloigna.

La fleur avait sauvé la sainte.

François Coppée.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 octobre 1877.

Le moment décisif est donc venu, il est arrivé et il est déjà passé. A l'heure qu'il est, le dernier mot de cette longue crise de cinq mois sort du scrutin ouvert dans toute la France au bruit des manifestes et des polémiques qui ont fait de ces élections une des batailles politiques les plus violentes, les plus acharnées. Rien n'aura manqué dans cette lutte d'un caractère si étrange et réellement inusité, ni les appels réitérés et impatiens de M. le président de la république, ni les déchaînemens administratifs, ni les interventions ecclésiastiques, ni les représailles des partis, ni même l'intérêt de l'étranger, qui rend à la France ce dernier hommage de s'émouvoir de ses épreuves. On a voulu une sorte de combat singulier à coups de votes, on l'a eu; l'urne populaire rend en ce moment tout ce qu'on lui a confié, et jusqu'à la dernière minute on aura vu cette comédie de l'assurance imperturbable, des défis, des forfanteries bruyantes des partis s'adjugeant d'avance la victoire. Il y a longtemps, les héros d'Homère se défiaient et s'injuriaient avant d'en venir aux mains. Nos luttes ne sont plus de l'ordre homérique, nous voulons dire par la taille des héros; elles ne décident pas moins des destinées du pays, qui, lui aussi, a eu son rôle, un rôle de patience, d'attente émue, mais paisible en présence du scrutin qu'on lui promettait, où il vient enfin de déposer l'expression de ses volontés souveraines. M. le duc de Broglie, dans un discours prononcé à la veille des élections, comparait notre situation aux premiers instans d'une grande bataille où « la brume du matin, la poussière qui s'élève sous les pas des hommes et des chevaux, forment une nuée épaisse qui les empêche de bien distinguer leur position et leurs forces respectives... » Au premier coup de canon, ajoutait-il, « le brouillard se dissipe, le soleil paraît et laisse voir les deux armées avec la couleur de leurs drapeaux... Espérons que le soleil ne

se couchera pas sans éclairer le triomphe du droit et de la justice! » C'était fort poétique pour la circonstance; maintenant le brouillard est dissipé, la bataille est livrée, à qui reste la victoire? Qu'entend-on par la justice et le droit? Voilà toute la question.

Maintenant donc que la poussière de la bataille va tomber, que la France a répondu à l'appel qui lui a été adressé, nous entrons évidemment dans une phase nouvelle, et, quel que soit le vote, la première condition est de le prendre pour ce qu'il est, sans entraînemens ou sans découragemens. Que ce vote invoqué par tous soit nécessairement décisif et fait pour avoir toutes ses conséquences légales, légitimes, ce n'est point douteux. Dès ce moment cependant il est bien clair qu'il ne peut avoir la signification exagérée que les passions contraires lui ont donnée dans le feu du combat. Les exagérations, elles n'ont certes pas manqué depuis quelque temps sous toutes les formes, dans tous les langages, et, si on voulait les écouter, si on cherchait la vérité, une règle de conduite dans tous ces emportemens de parole, on irait loin. C'est le malheur de ces conflits et surtout aussi des circonstances exceptionnelles dans lesquelles la lutte s'est engagée, de pousser tout à l'extrême, de laisser à peine un dernier refuge à la modeste raison, à la raison indépendante.

Que n'a-t-on pas dit dans les deux camps depuis cinq mois, depuis un mois surtout, pour entraîner et fanatiser ou effrayer et tromper ces masses électorales, ces neuf millions de souverains obscurs que le scrutin d'aujourd'hui vient de mettre en mouvement? De quels moyens ne s'est-on pas servi? Quels fantômes n'a-t-on pas évoqués? — Votez pour le gouvernement, ont dit les uns, sans cela la France va se réveiller dans le chaos et dans l'anarchie. Les conflits de pouvoirs vont s'éterniser; la révolution est partout. Vous allez voir la religion persécutée, la propriété menacée, la famille mise en doute, les affaires et les intérêts suspendus, la paix et l'ordre détruits! La dernière chambre c'est la convention. Avec les 363 c'est le radicalisme qui triomphe, et avec le radicalisme la commune, la ruine et l'incendie! Hors des candidats du gouvernement point de salut, tout est perdu! Et de fait M. le ministre de l'intérieur a certainement agi en homme qui ne veut pas perdre sa cause ou qui se sent en péril; il n'a reculé devant rien, il n'a négligé aucun des moyens de l'action officielle la plus illimitée, ni l'excès des répressions, ni l'emploi démesuré de tous les ressorts administratifs, ni les intimidations, ni les affiches, ni les violences de langage. Jusqu'au bout il a joué cette dangereuse partie. — Votez pour les 363, renvoyez à Versailles la chambre dissoute, ont dit les autres, sans cela il ne reste plus rien. C'est le pouvoir personnel, la dictature, la réaction sans limites, l'esprit de faction dans la majorité et dans le gouvernement; c'est l'incertitude dans la vie intérieure par une majorité de partis dynastiques prêts à s'entre-déchirer, la paix extérieure en péril, la France

livrée aux dérisions et aux défiances de l'étranger. Oui, c'est tout cela et bien d'autres choses encore, à ce que M. Gambetta nous assure dans son dernier discours prononcé au cirque américain du Château-d'Eau : « Ce qui se joue dans la partie actuellement engagée, c'est à la fois l'existence du suffrage universel et l'avenir même de la révolution française et des principes qu'elle a promulgués pour le monde. Voilà toute la question! » Mon Dieu, oui, ce n'est que cela. Si les 363 ne reviennent pas en masse, la révolution française est abrogée, et l'ancien régime renaît de ses cendres! Le suffrage universel est supprimé, la guerre va être déchaînée : la France est perdue! « Voilà toute la question, » on nous l'assure dans les mêmes termes des extrémités les plus opposées, de sorte que nous sommes prévenus, nous n'avons pas le choix : le pays est perdu s'il vote pour les 363, selon les uns, — s'il vote pour le gouvernement, selon les autres. De toute façon, nous voici placés dans une étrange alternative.

Non heureusement, en aucun cas, d'aucune manière, la France n'est perdue. Elle a déjà voté, elle s'est prononcée, et ce qu'elle aura décidé ne peut avoir de ces conséquences extrêmes. La France n'en est pas à ressembler à un de ces navires qui s'égarent en pleine mer et qui tout à coup disparaissent corps et biens dans la tempête, sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus. Elle a déjà passé par bien des épreuves et elle en est sortie, nous ne dirons pas toujours intacte, mais vivante et prête à reprendre son œuvre. La crise qu'elle traverse aujourd'hui est sans doute grave de toute façon, par toutes les circonstances intérieures et extérieures où elle s'est produite, et le gouvernement, qui en a la première responsabilité, a mis vraiment un zèle malheureux ou un étrange aveuglement à la compliquer, à l'envenimer, en préparant ce qu'on peut appeler les difficultés du lendemain; mais enfin au milieu de tous ces conflits, de ces prétentions et de ces déclamations de partis se disputant une victoire peut-être embarrassante pour ceux qui l'auront, il reste celui dont on dispose, qu'on menace si légèrement de ruine s'il prend la liberté de voter comme il l'entend. Il reste le pays, qui, depuis cinq mois, par son calme, par sa patience, par son attitude au milieu de toutes les excitations, a certainement montré d'avance qu'il ne veut être avec les agitateurs d'aucune couleur. Il y a cette masse française, laborieuse et sensée, à laquelle M. Gladstone rendait tout récemment hommage en posant la première pierre de l'université de Nottingham, et dont il disait: « Nous avons assisté chez ce peuple au spectacle merveilleux d'un développement réel de sagesse politique depuis 1870. Le calme, la modération, la fermeté dans ses desseins, le respect de la loi et un profond attachement au gouvernement ayant pour base la liberté, telles sont les qualités qui se sont implantées tranquillement, mais d'une manière indélébile, dans le cœur de la nation. C'est du moins l'impression qu'a produite sur moi la conduite du peuple français. »

Rien n'est plus vrai, et croit-on que ce peuple, qui a montré jusqu'ici une force singulière de consistance, soit menacé d'être perdu pour un coup de scrutin? Pense-t-on qu'il se laisse si facilement placer entre les fureurs de la commune et les fureurs de réaction? Le pays s'est prononcé aujourd'hui; il a donné raison aux uns ou aux autres, peut-être pas entièrement aux uns et aux autres, et, dans tous les cas, quelle que soit sa décision, on peut dès ce moment dire, sans risquer de se tromper, ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas. Il n'a pas voulu sûrement voter pour ceux qui lui apporteraient des périls de guerre, ni pour ceux qui se feraient un jeu d'affaiblir les institutions libérales, les garanties de contrôle sans lesquelles toutes les catastrophes deviennent possibles; cela, non, eût-il voté pour des candidats du gouvernement, il ne le veut pas. Il n'a pas certainement non plus voulu voter pour ceux qui déchaîneraient ou favoriseraient les crises révolutionnaires. Il a voulu voter à coup sûr pour la paix et l'ordre dans les institutions qui lui ont été données, qui existent, auxquelles on ne pourrait toucher sans provoquer des convulsions. C'est là pour sûr son vote dans tous les cas, et c'est maintenant à ceux qui vont avoir la main sur ses affaires de s'inspirer de la pensée du pays en mettant leur fermeté et leur prévoyante modération à reconstituer une situation régulière, à maintenir la paix civile, la paix intérieure et extérieure par le respect de toutes les lois.

Si les exagérations qui dénaturent tout et les passions qui se servent de tout se donnent libre carrière dans les conflits de partis, dans nos débats intérieurs, elles devraient du moins être bannies de la sphère des relations et des intérêts extérieurs. Le repos commun du monde est une chose assez précieuse pour qu'on ne le laisse pas à la merci des incidens, des excitations du moment, et les rapports des nations sont toujours une chose assez délicate pour que ceux qui ont une action sur les affaires publiques dans tous les pays se fassent un devoir de maintenir la netteté des situations, d'éviter les équivoques, les manifestations imprudentes. Qu'on n'oublie jamais que tout prend ici une gravité exceptionnelle.

Quel est un des griefs les plus dangereux contre le gouvernement dont le sort se joue aujourd'hui dans les élections? On l'accuse d'être un gouvernement clérical, d'avoir, lui aussi, son « péril latent, » ce qu'on vient d'appeler dans une boutade sarcastique un « cléricalisme profond, » et d'être entraîné, bon gré, mal gré, par le cléricalisme à une politique compromettante pour la situation extérieure de la France; on l'accuse d'être une menace pour la paix, pour la sécurité, pour l'avenir des rapports de la France avec l'Italie. M. le président de la république et le ministère s'en défendent vivement, ils ont certes raison, et les esprits réfléchis n'ont aucune peine à les croire lorsqu'ils assurent qu'ils désirent la paix avec l'Italie comme avec tout le monde. Comment se fait-il cependant que le soupçon subsiste, qu'il devienne l'arme de

guerre la plus redoutable, et que cette idée propagée au dehors se traduise en défiances dont l'expression n'est pas toujours mesurée?

C'est qu'il y a malheureusement un fait vrai. Non sans doute, le gouvernement n'est pas clérical d'intention; mais il a pour amis, pour alliés, pour auxiliaires ou pour protecteurs des cléricaux qui font de la politique avec de la religion ou de la religion avec de la politique, et qui par leurs vœux, par leurs prétentions impérieuses, par leurs programmes, sont une menace incessante pour nos rapports extérieurs. Lorsque des évêques, et il y en a eu dans ces derniers temps, il faut le rappeler, se bornent à ordonner des prières et à écrire des pastorales pour engager impartialement leurs fidèles à faire leur devoir dans les élections en s'inspirant de leur conscience, ils sont dignes de respect. Lorsque des chefs de l'église font des mandemens électoraux et patronnent des candidats, en distribuant des instructions, des cantiques avec l'invariable refrain : « sauvez Rome et la France, » lorsqu'ils saisissent toutes les occasions de renouveler leurs croisades contre le gouvernement et le parlement italiens, lorsqu'ils agissent ainsi, qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, ils ne sont que des agitateurs compromettans. Ils ont toujours l'air de faire de la France le champion d'une politique qui n'est pas la sienne. Ils donnent à M. le président de la république un rôle que son nom de duc de Magenta désavoue. Ils créent des embarras incessans à notre diplomatie. On ne se dit pas au dehors qu'ils ne sont qu'une minorité même dans le clergé, qu'ils n'ont aucun pouvoir réel sur la direction de nos affaires extérieures; on se dit tout simplement qu'ils ont le mot d'ordre du Vatican, que leur appui est accepté, recherché dans les élections françaises, et que, si la cause qu'ils soutiennent triomphait, ce serait le signal d'une réaction religieuse qui pourrait avoir des conséquences redoutables, à laquelle le gouvernement ne serait peut-être pas libre de se dérober. C'est là l'équivoque dangereuse avec laquelle il faut en finir parce qu'elle ne sert qu'à isoler la France, à l'entourer de suspicions et d'ombrages en donnant de trop faciles prétextes à ses ennemis, en provoquant des manifestations d'un autre genre qui risquent d'être elles-mêmes assez puériles ou fort exagérées.

Chacun, après tout, a ses embarras, ses esprits troublés, et s'il y a en France des cléricaux donnant parfois de fausses apparences à la politique de leur pays, il y a aussi au-delà des Alpes des hommes de peu de prévoyance et de peu de mémoire qui entraîneraient facilement l'Italie dans des aventures sous prétexte de la défendre contre des périls imaginaires. Jusqu'à quel point le voyage de M. Crispi à Berlin, ce voyage dont on a tant parlé, rentre-t-il dans cet ordre de manifestations intempestives, dissonantes, qui ne représentent pour sûr ni la vraie politique italienne, ni les vrais intérêts italiens? Le fait par lui-même n'a rien d'extraordinaire. M. Crispi, président de la chambre des députés italienne, a rendu, à Berlin, à M. Beningsen, président de la chambre

des députés de Prusse, une visite qu'il avait reçue de celui-ci à Rome. Politesse pour politesse, réception pour réception. Évidemment, toutefois, il y a eu quelque mise en scène dans cette visite à Berlin, et dans ces entrevues plus ou moins mystérieuses avec M. de Bismarck. Tout n'a pas été correct, et, à vrai dire, M. Crispi n'a pas absolument évité un léger ridicule avec ses déclarations, en langue française, aux Allemands et ses télégrammes solennels à l'empereur Guillaume. Il a paru se griser légèrement de son importance, et on lui a peut-être fait aussi un rôle qui n'était pas dans son intention. Bref, on a visiblement tenu à donner une représentation de la « solidarité » de l'Italie et de l'Allemagne, — le tout à l'adresse de la France. Les circonstances ont donné une saveur particulière à la représentation, et M. de Bismarck, sans paraître à la fête, n'a pas été fâché qu'on fît un peu de bruit.

Est-ce à dire que le voyage de M. Crispi cache une « mission, » une mission définie, diplomatique, et que l'Italie, sous la figure du président de sa chambre des députés, soit allée chercher à Berlin une alliance avec l'Allemagne? A quel propos? Sur quoi se fonderaient des démarches si étranges et si précipitées? Ce serait vraiment montrer bien peu de fermeté d'esprit que de s'effrayer outre mesure de ce mirage de cléricalisme, qui est un danger pour nous bien plus que pour d'autres. Le gouvernement italien a des gages plus positifs des dispositions réelles, des vues invariables de la France. Mieux que personne, il sait que depuis sept ans il n'a pas trouvé un seul sentiment d'hostilité dans la politique régulière de notre pays, que M. le ministre des affaires étrangères n'a rien négligé pour témoigner dans toutes les circonstances au cabinet de Rome une sérieuse cordialité. Que l'Italie, qui malgré tout, malgré les nuages que des passions intéressées se plaisent à amasser, n'a certes rien à craindre de la France, tienne aussi à garder les meilleurs rapports avec l'Allemagne, rien de mieux, c'est son vrai rôle, c'est la condition de son indépendance; mais ce serait étrangement comprendre cette indépendance que d'avoir l'air de la défendre contre ceux qui ne la menacent pas et de la mettre sous la protection d'autres prépotences étrangères. Les Italiens ont un bon sens trop fin pour ne pas voir où les conduiraient des combinaisons que rien ne justifie, pour ne pas démêler ce qu'il y a de factice dans certaines fantasmagories de nos partis. Ils sont trop politiques pour ne pas comprendre que leur meilleure garantie est dans les sentimens libéraux de la France et que, par des démarches dont la France pourrait s'émouvoir, ils ne feraient que blesser ces sentimens eux-mêmes. Que l'Italie reste indépendante « de tous et de chacun, » comme dit M. Crispi, on ne lui demande rien de plus; on ne lui demande que de suivre ses traditions, ses intérêts, de voir parmi nous la France, non les partis, et de ne pas prendre des mirages ou de vaines frayeurs pour une politique sérieuse. Ce n'est vraiment pas le moment de se livrer aux fantaisies dans une

situation où s'agitent bien d'autres questions qui préoccupent l'Europe.

Lorsque la Russie a commencé de dévoiler ses desseins en préparant par des négociations, par des programmes, l'entreprise qu'elle soutient aujourd'hui par les armes en Orient, une chose a frappé aussitôt tous les esprits. Le cabinet de Saint-Pétersbourg semblait s'être donné pour modèle la guerre de 1828. C'étaient presque exactement les mêmes préliminaires, les mêmes revendications, les mêmes incidens de diplomatie, la même manière d'engager une lutte visiblement recherchée. Ici seulement s'arrête l'analogie, et, si la ressemblance a été dans les préliminaires de l'action, elle commence vraiment à n'être plus aussi apparente dans l'action elle-même. La campagne de 1828, sans laisser d'être laborieuse, difficile et surtout coûteuse en hommes, s'accomplissait cependant dans des conditions relativement favorables, et elle pouvait presque dès le début se promettre le succès définitif. La campagne de 1877 se présente sous un aspect autrement grave et presque sombre. Les conditions sont plus dures et bien plus difficiles qu'autrefois, la résistance est mieux organisée, les pertes sont déjà immenses, et le but reste incertain. Depuis près de cinq mois qu'elle est engagée, cette guerre nouvelle d'Orient est arrivée tout juste au point où les Russes ont assez à faire d'occuper, de défendre le terrain qu'ils ont sous leurs pieds. Ils ne peuvent pas avoir raison des Turcs, ils ne peuvent pas enlever leurs positions. Ils sont en Bulgarie, campés dans un espace assez étroit du Danube aux Balkans, sans reculer comme aussi sans avancer, et réduits à tenir tête de toutes parts, sur le Vid comme sur le Lom. Les armées restent en présence, menacées peut-être de se voir fixées sur place par l'hiver qui commence à se faire sentir. Le mauvais temps devient à son tour un élément redoutable avec lequel il faut compter en Asie aussi bien qu'en Europe.

Quelle est la vraie portée des dernières affaires que Moukhtar-Pacha, récemment décoré par le sultan du titre de *ghazi*, le victorieux, vient d'avoir avec les Russes à quelque distance de Kars? Il y a eu de nouveaux chocs sanglans, meurtriers, dont le résultat est encore assez obscur. Les Turcs, violemment assaillis, ont abandonné des positions, les Russes ne les ont pas conquises, ou, s'ils les ont occupées un moment, ils ne les ont pas gardées. Les uns et les autres s'attribuent naturellement l'avantage. Le mauvais temps a eu visiblement un certain rôle dans ces rencontres nouvelles dont l'issue peu décisive ne semble pas, dans tous les cas, changer la position de Moukhtar-Pacha et aggraver les choses en Asie autour de Kars. En Bulgarie, aucune action sérieuse ne s'est produite. C'est depuis quelques jours une sorte de halte pendant laquelle il y a eu dans les deux camps quelques modifications de commandement. Suleyman-Pacha, qui a livré à Chipka de si terribles combats sur lesquels son adversaire, le général Radetzki, a fait des rapports d'un intérêt dramatique, Suleyman-Pacha a été envoyé à Choumla

pour remplacer Méhémet-Ali dans la direction de l'armée turque de l'est; il a eu lui-même pour successeur devant Chipka le ministre de la guerre, Réouf-Pacha. Pourquoi Méhémet-Ali a-t-il été rappelé à Constantinople? Il n'avait rien compromis, il avait opéré avec méthode et même avec quelque succès puisqu'il avait rejeté le tsarevitch sur la Yantra. Il a été peut-être jugé trop prudent pour n'avoir pas marché avec plus de hardiesse, pour avoir au contraire laissé les Russes regagner du terrain après un léger échec qu'il a essuyé à Tcherkovua. Suleyman-Pacha, à qui l'audace ne manque pas, réussira-t-il à reprendre l'avantage et à refouler encore une fois, à menacer les Russes dans leurs fortes positions? C'est au moins une question. Osman-Pacha, quant à lui, reste à Plevna, où, jusqu'ici, il a été inexpugnable. Les Russes, de leur côté, après les pertes sérieuses qu'ils ont essuyées, ont eu le temps de recevoir les renforts qu'ils attendaient, notamment la garde impériale, qui arrive tout droit de Pétersbourg pour débuter sur ce terrain sanglant et boueux. Les Russes ont mieux fait encore peut-être, ils ont fini par où ils auraient dû commencer : ils ont appelé devant Plevna leur plus éminent ingénieur, le général Totleben, qui s'est illustré, il y a vingt-deux ans, par l'organisation de la défense de Sébastopol. Après avoir défendu avec tant d'éclat la ville russe, il est appelé à montrer son habileté dans l'attaque. Russes et Roumains semblent avoir renoncé à enlever d'un seul coup, de vive force, les retranchemens formidables où ils ont versé tant de sang. C'est une véritable opération régulière qu'ils paraissent entreprendre avant de revenir à l'assaut, et ils ne sont rien moins que sûrs du succès.

D'un côté, Osman-Pacha a prouvé qu'il était homme à ne pas se laisser facilement déloger de ces positions où il s'est puissamment établi, dont il a multiplié les défenses. Il reste jusqu'ici après tout dans les meilleures conditions possibles. Il garde ses communications avec Chevket-Pacha, qui est à Orkhanié et dont il a reçu déjà plusieurs convois, avec qui il a pu se rencontrer. Il a des soldats énergiques, des munitions, des vivres, la force des positions, une habileté attestée par ce qu'il a fait depuis près de trois mois. Ces défenses de Plevna font de loin un peu l'effet de celles de Petersburg et de Richmond, dont le valeureux Lee fit payer si cher la possession au général Grant. Les Russes, avant d'en venir à bout, ont évidemment un effort énergique à faire. Ils n'ont pas seulement besoin de l'opiniâtreté et de l'héroïsme dont ils n'ont jamais manqué dans leurs rencontres avec les Turcs; ils ont besoin d'une direction mieux entendue et de forces considérables sans lesquelles ils peuvent être menacés sur tous les points par des armées moralement et matériellement intactes, résolues au combat autant qu'ils peuvent l'être eux-mêmes. D'un autre côté, la saison défavorable commence et aggrave toutes les difficultés pour des opérations actives. Déjà la neige couvre les Balkans, et les défenseurs de Chipka

pourront tout au plus se maintenir péniblement si ce passage n'est pas abandonné. La Bulgarie est transformée par les pluies en marécage. Le Danube, avec ses crues et ses glaces, peut rendre les communications difficiles. Les Russes ont à pourvoir à tous les embarras, à toutes les nécessités d'un hivernage rigoureux dans un pays dévasté par la guerre; ils ont tout à combattre, les armées, la saison, les maladies qui sévissent déjà et qui séviront plus que jamais dans leurs camps. Eussent-ils le secours des Serbes, qui ne sont pas encore partis, qui ont visiblement quelque peine à se décider, eussent-ils ce secours, ils ne peuvent plus guère l'avoir utilement avant l'hiver, et s'ils veulent agir de ce côté de façon à tourner les Balkans en présence des armées ottomanes, ils sont obligés d'étendre leur ligne, de diviser leurs forces pour soutenir les Serbes au lieu d'être secourus par eux. Les Turcs ont sans doute, eux aussi, une partie de ces difficultés ; mais ils sont chez eux, ils se défendent, et on ne peut plus se dissimuler que la Porte, malgré toutes les apparences de décomposition, était beaucoup plus prête qu'on ne le croyait à tenir tête à l'orage; elle a des armées qu'elle grossit tous les jours, elle se montre impassiblement résolue devant le péril, de sorte que la situation militaire, telle qu'elle apparaît dans la vallée du Danube, reste pour le moins précaire et incertaine entre une campagne d'été pleine de mécomptes pour les Russes et des opérations nouvelles à combiner au milieu des rigueurs de l'hiver.

Ce qui sortira définitivement de cette fatale guerre, on ne le voit pas bien encore, on n'aperçoit, à travers l'obscurité de ces événemens qui s'accomplissent et qui restent inachevés, ni l'issue militaire, ni l'issue politique. Tout récemment le chancelier de l'échiquier en Angleterre, sir Stafford Northcote, avouait, dans une réunion à Exeter, que la guerre d'Orient avait trompé sous bien des rapports l'attente de ceux qu'on croyait être les meilleurs prophètes, et il ajoutait : « Aussi, quoique je voie prophétiser hautement que cette guerre ne peut se terminer en une seule campagne et qu'il ne faut pas attendre la paix avant que l'une ou l'autre partie ait acquis une supériorité plus décidée, je ne puis m'empêcher de penser qu'il peut encore y avoir des surprises et même une surprise qui contredirait les prophéties de personnes expérimentées... » Ces jours passés, lord Salisbury, sans paraître aussi confiant, laissait entrevoir que la diplomatie anglaise n'avait pas dit son dernier mot. Que signifie ce langage à demi énigmatique? A quelle circonstance mystérieuse le chancelier de l'échiquier notamment pouvait-il faire allusion dans son discours d'Exeter? Les surprises sont assurément toujours possibles et la surprise de la paix serait la plus heureuse; mais les propositions de paix ne pourraient venir que des belligérans ou d'une médiation plus ou moins collective organisée en Europe.

La Russie, pour le moment, ne paraît guère vouloir se prêter à une paix qui devrait être nécessairement proportionnée à sa situation mili-

taire. Peut-être ne le peut-elle pas, et l'empereur Alexandre, qui reste en Bulgarie, qui semble profondément atteint dans sa santé, l'empereur Alexandre est probablement le premier à sentir la gravité de la crise. La Russie s'est engagée par passion, elle a cru marcher à la délivrance des populations chrétiennes et slaves. Elle n'a pas tardé à rencontrer des désillusions, au moins à en juger par des paroles sévères que le grand-duc Nicolas aurait, dit-on, récemment prononcées sur les Bulgares. Elle se sent pourtant liée par son programme, auquel elle aurait de la peine à renoncer; elle se croit toujours assez forte pour le faire triompher par une seconde campagne. La Turquie de son côté a été attaquée, elle a eu des succès, elle a montré à tous les yeux une vitalité sur laquelle on ne comptait pas. Il est assez peu vraisemblable qu'elle se prêtât à une paix qui ne la laisserait pas dans l'intégrité de ses droits et de son indépendance, qui lui coûterait des concessions de dignité. Le sultan Abdul-Hamid, en tenant récemment à un Anglais le langage le plus sensé sur les projets de réformes politiques, administratives et financières par lesquels il espère relever son empire, le sultan Abdul-Hamid n'a pas déguisé sa résolution de ne terminer que par une paix sérieuse la « guerre injuste » qui lui est faite. Les prétentions restent face à face.

Malgré tout, sans doute, il n'y a point une impossibilité absolue. La raison politique, les intérêts de la Russie et de la Turquie elles-mêmes sont pour la paix, et les deux armées ont montré une bravoure, un dévoûment faits pour dégager l'honneur militaire des deux empires. Si l'Europe peut trouver là une chance favorable, si elle croit le moment venu, c'est à elle de saisir l'occasion. La question est de savoir si, à l'heure qu'il est encore, l'Europe fait autre chose que des vœux pour que cette « surprise » dont a parlé sir Stafford Northcote devienne prochainement une réalité. La dernière entrevue de Salzbourg, où se sont rencontrés le prince de Bismarck et le comte Andrassy, ne paraît pas décidément avoir avancé beaucoup l'entente européenne ni même l'entente de l'Autriche et de l'Allemagne, au sujet de l'Orient. Elle a maintenu et confirmé tout au plus un certain accord général qui ne semble pas destiné à avoir des effets pratiques immédiats dans le conflit turco-russe, qui n'est même peut-être pas une garantie absolue pour l'avenir. Évidemment la difficulté pour tout le monde est de trouver le point par où l'on pourrait saisir cette terrible affaire, et cependant il est très vrai que l'Europe tout entière est intéressée à chercher ce point. Ce qu'il y a en effet de grave, de perpétuellement dangereux, c'est que cette guerre d'Orient, en se prolongeant, ne finisse par susciter des incidens qui pourraient tout compliquer. On vient de le voir par cette sorte de mouvement populaire qui a éclaté dans les montagnes de la Transylvanie. En Hongrie, à Pesth, on fait ouvertement des vœux pour les Turcs, on illumine pour leurs succès et on accueille avec des ovations leurs

représentans; on ne va pas plus loin pour le moment. En Transylvanie, les Szeklers, plus prompts à l'action, se laissent enrôler, et parmi ces rudes populations on trouve de quoi former des bandes armées qui ont été tout près de passer la frontière pour se jeter en Roumanie sur les communications des armées russes et roumaines. Il y aurait eu, dit-on, des membres du parlement hongrois compromis dans l'aventure, et on n'a pas manqué de chercher en tout cela « l'or anglais » ou les excitations révolutionnaires. Ce n'est qu'une échauffourée qui a pu être facilement déjouée : elle est le signe d'un certain danger; elle montre aussi ce qu'il y a toujours de délicat, de critique dans la situation de l'Autriche-Hongrie, obligée de concilier tant d'intérêts divers et son rôle de puissance européenne dans les crises de l'Orient.

C'est le propre de toutes les guerres de toucher par bien des côtés aux plus délicats problèmes de droit international et de laisser un héritage de difficultés, de litiges, d'un intérêt très pratique, très sérieux, quoique souvent peu fait pour frapper l'imagination. La guerre de la sécession américaine, vieille déjà de quinze ans, a légué beaucoup de ces difficultés : la plus grave a été l'affaire de l'*Alabama*, qui a été l'objet du jugement arbitral de Genève; c'est celle qui a fait le plus de bruit. Il y en a un autre qui remonte à la même époque, qui n'est point assurément de nature à mettre la diplomatie en émoi et sur laquelle cependant on dispute encore parce qu'au fond elle intéresse tous les commerces, toutes les marines. Il s'agit d'un fait et d'une théorie de droit maritime qui résulterait d'un arrêt rendu par un tribunal des prises américain. Le fait tout simple est la capture par un croiseur américain d'un navire anglais, le *Springbok*, allant de Londres à Nassau, dans le groupe des Bahamas. La théorie, assez extraordinaire et singulièrement grave pour tout le commerce, soulève cette question : un navire neutre allant d'un port neutre à un port neutre peut-il être capturé en temps de guerre par un belligérant, sous prétexte qu'il n'aurait qu'une destination apparente et que sa cargaison, par un transbordement, pourrait être dirigée sur un port ennemi? En d'autres termes, si l'on veut faire une application aux circonstanes actuelles : un bâtiment allant de Calcutta à Londres pourrait-il, à la sortie du canal de Suez, être pris par un croiseur turc parce qu'une partie de ses marchandises, à l'arrivée en Angleterre, pourrait être expédiée sur la Russie? Un navire allant de New-York à Marseille pourrait-il être capturé par un croiseur russe parce qu'une partie de son chargement serait présumée devoir être transbordée en France pour reprendre le chemin de la Turquie? C'est là justement la question que les Américains ont tranchée un moment à propos du *Springbok*, en déclarant le navire de bonne prise, sous prétexte que la halte des marchandises à Nassau n'aurait été qu'une fiction, que la destination réelle était un port ennemi du sud. C'est ce qu'on appelle en termes de droit maritime « le voyage

continu, » la capture par prévoyance, par présomption d'une destination ultérieure et suspecte.

L'incident est vieux; la théorie subsiste, elle ne cesse d'être discutée, même quelquefois avec vivacité, entre les juristes européens qui se préoccupent de maintenir ou de fixer les traditions et les règles du droit des gens. Elle a été récemment l'objet d'une savante dissertation d'un juge-avocat de la couronne d'Angleterre, sir Travers Twisse, auteur d'un mémoire au titre un peu compliqué : *La théorie de la continuité du voyage appliquée à la contrebande de guerre et aux blocus, mis en contraste avec la déclaration de Paris de 1856*. Dans sa dernière réunion à Anvers, le congrès pour la réforme du droit international s'est saisi de la question, protestant contre ce qu'il a appelé « un déni de justice, » réclamant d'un vote unanime la révision du jugement prononcé dans l'affaire du *Springbok*. Même protestation il y a un mois à Zurich. Il est évident en effet que le principe invoqué et appliqué par la cour de New-York pourrait avoir les plus graves conséquences. Les déclarations libérales promulguées en 1856 par le congrès de Paris au profit des neutres perdraient leur efficacité et leur force. Aucune puissance ne serait assurée de voir sa neutralité respectée, grâce à la théorie du « voyage continu » toujours suspendue comme une menace sur le commerce. Ce serait pire que ce qu'on appelait les « blocus sur le papier, » auxquels le congrès de Paris a cru remédier par la nécessité des « blocus effectifs. » Ce qu'il y a de curieux et de rassurant à la fois, c'est que le secrétaire d'état actuel, le ministre des affaires étrangères à Washington, M. Evarts lui-même, a cette opinion. C'est lui qui a déclaré que, si l'arrêt rendu contre le *Springbok* n'était pas rapporté et pouvait constituer un précédent, « les belligérans acquerraient une force que nul jusqu'ici n'a osé revendiquer; » c'est lui qui a dit en propres termes que « les pays neutres seraient soumis dans leur commerce à des exigences qu'on n'a jamais connues, qui deviendraient intolérables pour leurs intérêts et pour leur dignité. »

Ce que M. Evarts pensait comme jurisconsulte, il ne le répudie pas sans doute aujourd'hui au pouvoir. Les Américains ont pu excéder leur droit de belligérans dans un moment d'excitation, à une époque où tout ce qui venait d'Angleterre leur était suspect et où ils voyaient partout un secours porté aux « rebelles du sud. » Ils seraient les premiers à souffrir dans leur immense commerce du maintien d'une prétention qui pourrait tourner contre eux si elle n'était désavouée par toutes les nations libérales. La seule compensation que puissent avoir des guerres sanglantes, qui font souffrir et quelquefois rougir l'humanité, c'est de laisser au moins après elles quelque progrès à demi assuré, reconnu, dans le développement des intérêts moraux et matériels du monde.

CH. DE MAZADE.

CORRESPONDANCE.

—

M. le vice-amiral Jauréguiberry nous adresse une rectification que nous nous empressons d'accueillir.

Le dernier numéro de la *Revue des Deux Mondes*, celui du 1er octobre, contient, dans un article intitulé : *la Politique française en Cochinchine*, le paragraphe suivant :

« Deux mois après le départ de l'amiral Rigault, le capitaine de frégate Jauréguiberry toucha à Saïgon en route pour la Chine, où il portait des renforts. Il trouva l'armée annamite, forte de 3,000 hommes de troupes régulières et de 7,000 miliciens, retranchée dans un camp fortifié, dont les lignes incessamment développées tendaient à nous enfermer dans la ville jusqu'au jour où il serait possible de nous y attaquer et de nous rejeter à la mer. Il avait à bord un bataillon d'infanterie de marine. Lancé contre les retranchemens ennemis, ce faible détachement vint s'y briser sans pouvoir les enlever; le commandant se vit obligé de rembarquer ses soldats et de partir pour sa destination définitive, *abandonnant la garnison de Saïgon, qu'il avait vainement voulu dégager.* »

N'ayant pas à bord tous mes papiers, je ne puis dans ce moment citer des dates précises; mais voici comment, après la prise de Saïgon, à laquelle j'ai assisté *non en simple spectateur de passage*; mais en *acteur jouant un rôle des plus actifs*, les choses se sont passées :

D'abord, en partant pour retourner à Tourane, l'amiral Rigault de Genouilly m'a laissé à Saïgon en qualité de commandant supérieur des forces de terre et de mer, et j'ai conservé cette position jusqu'au 1er avril de l'année suivante, c'est-à-dire pendant plus d'un an. J'avais à ce moment sous mes ordres : le *Primauguet*, le *Catinat*, la *Durance*, la *Dragonne*, la *Fusée*, un petit bateau à vapeur, le *Lily*, je crois, qui était commandé par M. Rieunier, alors lieutenant de vaisseau, et environ 500 hommes de troupes françaises et espagnoles. Nous étions serrés d'assez près par une armée cochinchinoise forte d'environ 8,000 hommes, lorsque la *Marne*, commandée par M. le capitaine de frégate de Freycinet, arriva de France. Elle portait un bataillon d'infanterie de marine à Tourane, et l'amiral m'avait autorisé à profiter du passage de ce navire à Saïgon pour me dégager, mais *sans entreprendre aucune opération tendant à nous étendre au-delà de nos positions.* J'organisai donc une colonne d'environ 700 à 800 hommes, avec laquelle je m'avançai dans la direction de Ki-hoa; là je me trouvai subitement en présence d'une armée ennemie rangée en bataille, qui m'attendait de pied ferme. L'attaque commença aussitôt, et deux heures après les Cochinchinois fuyaient en pleine déroute; leur camp, livré aux flammes, était détruit avec tous les approvisionnemens fort nombreux qu'il contenait; un fort placé à

notre droite était enlevé d'assaut, plusieurs canons tombaient entre nos mains, 600 cadavres gisaient sur le terrain. Mais la chaleur était accablante; mes hommes, qui marchaient et combattaient depuis trois heures du matin, n'en pouvaient plus, et je dus renoncer à *continuer l'attaque* d'un second fort dans lequel une partie des Cochinchinois avait trouvé un abri et que je n'avais pas d'artillerie pour combattre. Après avoir fait prendre quelques heures de repos à mes troupes sur les positions conquises, démantelé le fort pris, brûlé les poudres et les affûts, mis hors de service les canons que nous ne pouvions emporter, je regagnai, sans être inquiété, le point d'où j'étais parti.

A la suite de cette affaire, le vice-roi de la province chercha à se mettre en communication avec moi, et fut amené à conclure un armistice verbal qui nous était des plus avantageux, car il faisait cesser toute espèce d'hostilité, nous assurait des vivres en abondance, nous permettait de nous établir dans un rayon assez étendu, et même plus tard d'admettre des navires de commerce qui venaient prendre à Saïgon des chargemens de riz en nous payant un droit de tonnage. Cet armistice *existait* encore quand j'ai quitté la colonie, *un an après*, pour aller en Chine, et j'ignore comment et dans quelles circonstances il a été rompu par mon successeur, le capitaine de vaisseau d'Aries.

Ces renseignemens très succints, car j'omets une foule de détails, prouvent que *je n'ai pas abandonné la garnison de Saïgon*, et que l'attaque dirigée contre l'armée cochinchinoise campée à Ki-hoa *a atteint le but proposé*.

Nous reconnaissons que M. Jauréguiberry n'était pas commandant de la *Marne* et qu'il n'a pas eu à quitter Saïgon avec le bataillon que ce bâtiment avait amené; mais nous différons sur la portée qu'il accorde à son coup de main contre les Annamites. Il avait pour but de débloquer Saïgon, que l'ennemi serrait de près; il n'y a pas réussi, puisqu'il a dû laisser les soldats de Tu-Duc établis dans un fort qu'il n'a pas eu les moyens de prendre, et que ces soldats finirent par tracer autour de Saïgon une ligne d'investissement qui ne laissait plus la garnison respirer. Il fallut plus tard que l'amiral Charner intervînt avec des forces considérables pour rompre leurs travaux de défense et les chasser. Quant à l'armistice, la *Revue maritime*, recueil autorisé et très bien informé, dit que c'est à la suite de brillans succès obtenus par l'amiral Rigault à Tourane, dans les premiers jours du mois de mai suivant, que des pourparlers furent engagés avec le gouvernement de Hué. Comme ils n'aboutissaient pas, les hostilités furent reprises au mois de septembre 1859. L'erreur ne porte donc que sur un détail matériel; quant aux faits de guerre et à leur appréciation, nous n'avons rien à y changer.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

VINGT-TROISIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — XLVII[e] ANNÉE.

SEPTEMBRE — OCTOBRE 1877

Livraison du 1er Septembre.

Livraison du 15 Septembre.

Livraison du 1er Octobre.

Livraison du 15 Octobre.

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. Quantin et Cie, rue St-Benoît.

